



Maitre d'Ouvrage :	COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE 158 GRANDE RUE BP 23 63260 AIGUEPERSE
Mandataire de l'opération :	Assemblia Mandataire au nom et pour le compte de la Communauté de Commune Plaine Limagne La Pardieu 3 rue Louis Rosier 63000 Clermont-Ferrand Tél : 04 73 28 69 02

Transmission au contrôle de légalité le	
Marché notifié le	
Numéro du marché	M2026.02
Information CHORUS :	https://chorus-pro.gouv.fr SIRET Mandataire : assemblia la Pardieu 860 200 310 00115 Code service : OP737 ESPC RANDAN

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123- 5 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle

Objet du marché	737 - Travaux de restructuration Extension Création d'un Espace Culturel à Randan (63)
Intitulé du lot :	LOT 02 GROS-ŒUVRE / MICRO-PIEUX
Durée initiale du marché	36 mois (24 mois travaux + 12 mois GPA)

Titulaire/ Mandataire	Nom Entreprise : SAE REOLON Adresse : 25 BD DU BICENTENAIRE – BP 70054 – 03302 CUSSET CEDEX Mail : sae.reolon@wanadoo.fr Tél : 0470986617 SIRET : 97722023500021
-----------------------	---

1 - Préambule : Liste des lots

Lot(s)	Désignation
01	DEMOLITIONS / CURAGES / DESAMIANTAGE
02	GROS-ŒUVRE / MICRO-PIEUX
03	RAVALEMENTS DE FACADES
04	CHARPENTE BOIS / RENFORTS BOIS
05	COUVERTURE / ZINGUERIE -
06	ETANCHEITE / ZINGUERIE -
07	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
08	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS -
09	SERRURERIE
10	MENUISERIES INTERIEURES BOIS / CLOISONS MOBILES
11	GRADINS TELESCOPIQUES
12	PLATRERIE / FAUX-PLAFONDS / PEINTURE
13	REVETEMENTS DE SOLS / FAIENCE
14	ELECTRICITE / COURANTS FAIBLES
15	CHAUFFAGE / PLOMBERIE / SANITAIRE / VENTILATION
16	PHOTOVOLTAIQUE
17	ASCENSEUR
18	AMENAGEMENTS EXTERIEURS / VRD
19	ESPACES VERTS

2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme acheteur :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE
158 GRANDE RUE BP 23
63260 AIGUEPERSE**

Représentant de l'organisme acheteur :

**Assemblia Mandataire au nom et pour le compte de la Communauté de Commune Plaine Limagne
La Pardieu 3 rue Louis Rosier 63000 Clermont-Ferrand**

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Maître d'œuvre :

**PERICHON ARCHITECTE
91 AV JB MARROU
63122 CEYRAT**

(Sous réserve de changement ultérieur par décision du maître de l'ouvrage)

(1) Date et signature originales

3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Travaux et conformément à leurs clauses et stipulations ;

N°1 : CANDIDAT INDIVIDUEL OU MANDATAIRE DU GROUPEMENT D'ENTREPRISES

En cas de groupement, nature du groupement à la date du dépôt de l'offre :

- Solidaire
 Ou Conjoint avec mandataire solidaire
 Ou Conjoint

Je soussigné :

Nom	COUPERIER
Prénom	MICHAEL
Qualité	PRESIDENT
Agissant pour le compte de la société	SAE REOLON
PME	
Adresse	25 BD DU BICENTENAIRE – BP 70054 – 03302 CUSSET CEDEX
Téléphone	0470986617
Adresse courriel	Saer.reolon@gmail.com
Numéro SIRET (14 chiffres)	97722023500021
Code APE	4120 B
Numéro de TVA intracommunautaire	FR 35 977220235

N°2 : CO-TRAITANT NON MANDATAIRE

Je soussigné :

Nom	Cliquez ici pour taper du texte.
Prénom	Cliquez ici pour taper du texte.
Qualité	Cliquez ici pour taper du texte.
Agissant pour le compte de la société	Cliquez ici pour taper du texte.
PME	Choisissez un élément.
Adresse	Cliquez ici pour taper du texte.
Téléphone	Cliquez ici pour taper du texte.
Adresse courriel	Cliquez ici pour taper du texte.
Numéro SIRET (14 chiffres)	Cliquez ici pour taper du texte.
Code APE	Cliquez ici pour taper du texte.
Numéro de TVA intracommunautaire	Cliquez ici pour taper du texte.

(1) Date et signature originales

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

4 - Dispositions générales

4.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

737 - CONSULTATION Travaux pour la Création d'un Espace Culturel à Randan (63)

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 19 lots.

4.2 - Mode de passation

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle

4.3 - Forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Type de prix forfaitaire.

Forme de prix : révisibles

5 - Prix

Marché de travaux à prix global forfaitaire – OFFRE DE BASE+ADDITIF

Prix forfaitaire en euros HT	870000.00
Taux de TVA 20%	174000.00
Prix forfaitaire en euros TTC	1044000.00

Variantes exigées :

Sans objet

Prestations supplémentaires éventuelles :

Sans objet

6 - Durée et Délais d'exécution

Le délai d'exécution est défini(e) au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié(e).

7 – Prestations similaires

Les prestations similaires à celles du présent marché pourront être attribuées au même titulaire par un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les conditions prévues à l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique.

8 – Clauses d'insertion sociales par l'économie

L'entreprise attributaire :

- Déclare avoir pris connaissance de l'annexe au présent Acte d'Engagement relatif à l'action obligatoire d'insertion en faveur des publics prioritaires.
- S'engage à réserver, dans l'exécution du marché, un minimum de **548 heures** de travail nécessaires à la production des prestations pour assurer la mise en œuvre de l'action d'insertion.
- S'engage à transmettre à la demande de la Cellule Emploi Grands Chantiers, tous les renseignements relatifs à la mise en œuvre de l'action selon un tableau transmis par la Cellule.

Un document relatif aux modalités d'application de la clause d'insertion sociale est annexé au présent AE. (Lorsque le candidat est concerné par cette mesure).

(1) Date et signature originales

9 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants - **Joindre impérativement le RIB en complément ***:

- Ouvert au nom de : **Cliquez ici pour taper du texte.**

pour les prestations suivantes :GROS OEUVRE.....

Domiciliation :CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE.....

Code banque : 16806 Code guichet : 00820 N° de compte : 66097720690 Clé RIB : 46

IBAN : FR76 1680 6008 2066 0977 2069 046

BIC : AGRIFRPP868

- Ouvert au nom de : **Cliquez ici pour taper du texte.**

pour les prestations suivantes :

Domiciliation :

Code banque : ____ Code guichet : ____ N° de compte : _____ Clé RIB : __

IBAN : _____

BIC : _____

(*) Chaque co-traitant joint son RIB impérativement

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ¹ :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées ci-dessous et plus détaillée en annexe du présent document:

Désignation des membres du groupement CONJOINT	Nature de la prestation HT	Montant HT de la prestation
n°1 : Mandataire		
n° 2 : Co-traitant non mandataire		
Total :		

Nota :Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

10 - Avance

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

NON

OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

(1) Date et signature originales

11 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal		Description
45000000-7		Travaux de construction
Lot(s)	Code principal	Description
02	45262210-6	Travaux de fondation
02	45262522-6	Travaux de maçonnerie
02	45262520-2	Travaux de briquetage
02	45262311-4	Travaux de gros œuvre en béton

12 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

ACUSSET.....
Le14/10/25.....

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement ¹

S.A.E. REOLON
25 Bd du Bicentenaire - BP 70054
03302 CUSSET Cedex
04.70.98.66.17
977 220 235 00021

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

LOT 02 GROS-ŒUVRE / MICRO-PIEUX


Le montant **OFFRE GLOBALE** acceptée par le pouvoir adjudicateur est porté à :

Prix forfaitaire en euros HT	870 000.00
Taux de TVA 20%	174 000.00
Prix forfaitaire en euros TTC	1 044 000.00

La présente offre est acceptée

A
Le

Signature numérique de rachid kander
DN : c=FR, o=assemblia, ou=0002860200310, cn=rachid kander, sn=kander, givenName=rachid, serialNumber=51b637d3df14de6d1d99ae4556b7c6263c923dbd, 2.5.4.97=NTRFR-860200310
Date : 2026.01.09 08:52:37 +01'00'



Signature de la représentante du pouvoir adjudicateur, habilitée par la délibération en date du

(1) Date et signature originales

NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
.....
.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

- membre d'un groupement d'entreprise
- sous-traitant

A
Le

Signature

(1) Date et signature originales

ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_2-DE

ANNEXE N° 2 – CONDITIONS D'APPLICATION DE LA CLAUSE

Conformément à l'article L2112-2 du Nouveau Code de la Commande Publique applicable au 1er avril 2019, cette opération fait l'objet d'une action d'insertion par l'emploi au profit des publics prioritaires suivants :

- Demandeurs d'emploi de longue durée
- Bénéficiaire des minimas sociaux
- Demandeurs d'emploi de plus de 50 ans
- Parents isolés
- Travailleurs handicapés
- Jeunes avec qualification infra V âgés de 16 à 25 ans
- Habitants des quartiers prioritaires

1. Conditions d'applications

Cette clause est une condition d'exécution obligatoire du marché.

L'acheteur public impose la réalisation d'une **clause sociale « heures d'insertion »** afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles.

Il confie aux **facilitateurs de la Cellule Emploi Grands Chantiers (CEGC)** le rôle d'**interlocuteurs uniques** pour le titulaire du marché dans la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion.

Dans un délai d'un mois maximum suivant la notification du marché, le titulaire prend contact avec la **Cellule Emploi Grands Chantiers (CEGC)** afin de définir les modalités opérationnelles d'exécution de la clause. Lorsque le titulaire propose de potentiels bénéficiaires, la CEGC vérifie leur **éligibilité**.

2. Modalités d'exécution de la clause sociale d'insertion

Quelle que soit l'option retenue, l'embauche doit être réalisée post-notification du marché, au cours de son exécution et en lien avec son objet.

L'exécution de cette clause prendra à minima une des formes suivantes :

- **1e option :**

Embauche directe par l'entreprise titulaire du marché, ou par ses sous-traitants d'une personne éligible (voir paragraphe 2 Conditions d'éligibilité).

Cette embauche peut se réaliser par tous les types de contrats de travail : CDD, CDI, contrats en alternance (d'apprentissage ou de professionnalisation), contrats aidés...

A noter que dans le cadre de contrat de professionnalisation et de contrat d'apprentissage, les heures de formation réalisées durant le contrat sont valorisables au titre de la clause sociale d'insertion.

Le titulaire est libre du choix du profil embauché, sous réserve de son éligibilité, mais il s'engage dans la définition des missions et son intégration au sein de l'entreprise, de sorte que le candidat bénéficie d'une véritable insertion professionnelle.

- **2e option :**

Mise à disposition du titulaire de personnel éligible par une structure qualifiée.

Il peut s'agir d'une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI), d'une entreprise adaptée de travail temporaire (EATT), d'une entreprise de travail temporaire (ETT), d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), d'une association intermédiaire (AI) ou d'un Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT).

Cet organisme se chargera du recrutement, du suivi et de l'accompagnement du personnel éligible à l'insertion mis à disposition, qui sera encadré par le titulaire.

- **3e option :**

Le recours à la co-traitance et à la sous-traitance à une structure parmi celles citées ci-après.

Il peut s'agir du recours à une Entreprise d'Insertion (EI), à un Atelier Chantier d'Insertion (ACI), à une Entreprise Adaptée (EA), à un Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT), à une Entreprise d'Insertion par le Travail Indépendant (EITI), à un Travailleur Indépendant Handicapé (TIH).

Le titulaire peut sous-traiter en partie ou totalité la part de travail réservée à l'action d'insertion. Il s'engage à informer le facilitateur afin de recueillir au préalable sa validation quant à la répartition de la volumétrie d'insertion entre titulaire et sous-traitant (qui doit être cohérente au regard des volumes financiers et de la nature des

prestations confiées au sous-traitant). Le titulaire restant responsable de l'exécution du marché, de l'obligation d'insertion et des pénalités prévues en cas de manquement.

La forme d'insertion retenue au début du marché pourra être modifiée en cours d'exécution du marché au gré du titulaire, après validation de la Cellule Emploi Grands Chantiers.

3. Rôle des facilitateurs

3.1. Appui et conseil :

Les facilitateurs apportent un soutien méthodologique au titulaire du marché public pour l'aider à satisfaire les actions d'insertion. Ils répondent également **aux demandes de conseils ou d'appuis formulées par le titulaire** dans le cadre de la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion.

Pour ce faire, ils peuvent :

- Accompagner les entreprises dans leurs recrutements par la diffusion d'offres d'emploi, la recherche et la présentation de candidats ;
- S'assurer, si nécessaire, de la mise en place d'un accompagnement favorisant l'accueil et l'intégration ;
- Apporter, si besoin est, des réponses en matière d'ingénierie de formation pour satisfaire aux besoins de compétences définis avec les entreprises.

L'accompagnement par les facilitateurs de clauses sociales d'insertion offre l'opportunité de :

- Faciliter et favoriser le recrutement local par les entreprises et répondre à leurs besoins de main d'œuvre qualifiée pour la bonne réalisation de l'ensemble des prestations ;
- Contribuer à une meilleure insertion des demandeurs d'emploi, et participer, ainsi, à la lutte contre le chômage et l'exclusion ;
- Qualifier les publics en fonction des besoins exprimés par les professionnels et valider leurs acquis ;
- Sécuriser les parcours d'insertion par la pérennisation des emplois.

Lien avec les facilitateurs de clauses sociales d'insertion :

- Les facilitateurs sont conviés aux réunions de démarrage pour présenter la clause sociale d'insertion aux entreprises concernées.
- Les entreprises prennent contact avec les facilitateurs dans un délai d'un mois post-notification du marché (ou un mois avant leur intervention sur le marché), ou à défaut ces derniers prennent l'initiative de contacter les titulaires, s'en suit : (re)-présentation de la clause sociale d'insertion, échanges en vue de déterminer le choix de la modalité retenue, échanges en vue d'un éventuel recrutement, échanges autour de l'éligibilité à la clause sociale d'insertion.
- Pendant l'exécution du marché, les entreprises, leurs co-traitants ou sous-traitants ou des structures qualifiées fournissent les informations nécessaires au suivi de la clause aux facilitateurs.
- Un reporting des heures effectuées pourra être fait aux entreprises à tout moment, à leur demande.
- Les facilitateurs peuvent fournir aux entreprises, à leur demande, une "Attestation de réalisation des heures d'insertion" une fois que le quota des heures dues a été atteint.

3.2. Suivi et l'évaluation du volume insertion

Le titulaire, le sous-traitant ou la structure employeuse, produisent et transmettent à la CEGC tous les renseignements permettant la vérification de l'éligibilité à la clause sociale d'insertion et ceux relatifs à l'exécution des heures d'insertion, à savoir : le Nom/Prénom, la date de naissance, l'adresse, la nationalité, le niveau de qualification, au besoin le numéro de sécurité sociale, le type de contrat, la date de début et de fin de contrat, le poste occupé ainsi que les heures réalisées mensuellement. Ces informations peuvent être retrouvées dans les documents ci-dessous, pouvant être adressés au facilitateur :

- Le CV
- Le contrat de travail (reprenant les éléments liés à l'embauche, le type de contrat, la date d'embauche et la date de fin éventuelle et les heures de travail mensuelles).
- Les fiches de paie, au besoin.

Le manquement avéré du titulaire à son action d'insertion, ou le refus caractérisé de l'entrepreneur, entraînent l'application de pénalités définies à l'article Pénalités de la présente annexe.

Les facilitateurs de la CEGC sont joignables, pendant toute la durée des marchés aux coordonnées suivantes :

Cellule Emploi Grands Chantiers

Adresse : 67 Boulevard François Mitterrand, 63000 Clermont-Ferrand

Adresse électronique de contact : plie@clermontmetropole.eu

Téléphone : 04 73 98 35 79

4. Conditions d'éligibilité des bénéficiaires de la clause sociale d'insertion

Les personnes visées par l'action d'insertion professionnelle relèvent notamment de l'une des catégories suivantes :

Personnes recrutées et accompagnées dans une structure reconnue par l'Etat :

- Personnes prises en charge dans les secteurs adaptés ou protégés : salariés des entreprises adaptées (EA), des entreprises adaptées de travail temporaire (EATT) ou usagers des ESAT
- Personnes prises en charge dans les structures d'insertion par l'activité économique (IAE) mentionnée à l'article L. 5132-4 du code du travail, c'est-à-dire :
 - Mises à disposition par une association intermédiaire (AI) ou une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) ;
 - Salariées d'une entreprise d'insertion (EI), d'un atelier chantier d'insertion (ACI)
- Personnes employées par une régie de quartier ou de territoire agréée ;
- Personnes prises en charge dans des dispositifs particuliers, notamment les Etablissements Publics d'Insertion de la Défense (EPIDE) et les Ecoles de la deuxième Chance (E2C) ;
- Personnes en parcours d'insertion au sein des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) ;
- Personnes sous-main de justice employées en régie, dans le cadre du service de l'emploi pénitentiaire de l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP) ou affectées à un emploi auprès d'un concessionnaire de l'administration pénitentiaire.

La liste des structures du handicap et de l'insertion par l'activité économique est communicable, à titre indicatif, par le facilitateur.

Personnes répondant à des critères d'éloignement du marché du travail :

- Demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 12 mois d'inscription à France Travail) sans activité ou en activité partielle (moins de 6 mois dans les 12 derniers mois) ;
- Bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi ;
- Personnes ayant obtenu la reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés au sens de l'article L. 5212-13 du code du travail orientés en milieu ordinaire et demandeurs d'emploi fixant la liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi ;
- Bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), de l'allocation adulte handicapé (AAH), de l'allocation d'insertion (AI), de l'allocation veuvage, ou de l'allocation d'invalidité ;
- Jeunes de moins de 26 ans en recherche d'emploi ;
- Sans qualification (infra niveau 3, soit niveau inférieur au CAP/BEP) et sortis du système scolaire depuis au moins 6 mois ;
- Diplômés, justifiant d'une période d'inactivité de 6 mois depuis leur sortie du système scolaire ou de l'enseignement supérieur ;
- Demandeurs d'emploi seniors (plus de 50 ans) inscrits à France Travail ;
- Jeunes en suivi renforcé de type Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA), Service Militaire Adapté (SMA), Service Militaire Volontaire (SMV), en parcours Contrat Engagement Jeune (CEJ) ;
- Habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville éloignés de l'emploi ;
- Personnes ayant le statut de réfugié ou bénéficiaires de la protection subsidiaire ;
- Personnes rencontrant des difficultés particulières sur proposition motivée de France Travail, des maisons de l'emploi, des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), des missions locales, de Cap emploi ou des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). L'éligibilité des publics doit être établie préalablement à la mise en œuvre du dispositif et à la réalisation des heures d'insertion.

5. Durée d'éligibilité à la clause sociale heures d'insertion

A compter de sa première embauche dans une entreprise, quelle que soit la nature du contrat, la personne recrutée en application d'une clause sociale d'insertion dans un marché reste éligible au dispositif des clauses sociales heures d'insertion pour une durée de 24 mois. Ainsi, les heures d'insertion réalisées par celle-ci peuvent être valorisées dans le cadre des clauses sociales d'insertion durant toute cette période.

Dans le cas d'une embauche en CDI à la suite d'un CDD ou d'une mise à disposition, les heures de travail réalisées pourront être valorisées 12 mois de plus, dans une limite d'éligibilité de 36 mois.

6. Principe de mutualisation des heures d'insertion

Afin de favoriser la construction de parcours longs, qualifiants et menant à l'emploi durable, les acheteurs publics du territoire valident un principe de mutualisation des heures d'insertion. Ainsi, le contrat de travail d'un candidat embauché par une entreprise dans le cadre d'une clause sociale « heures d'insertion », pourra être valorisé lors de son intervention sur ses autres marchés comportant une même clause, même si l'embauche n'est pas postérieure à la notification du marché.

La première embauche effectuée dans le cadre d'une mutualisation, devra se faire post-notification d'un marché comportant une clause sociale « heures d'insertion ».

La valorisation d'heures dans le cadre de la mutualisation devra être actée après validation de l'éligibilité du candidat par un facilitateur de la CEGC.

7. Contrôle de l'action d'insertion

Il sera procédé au contrôle de l'exécution des actions d'insertion pour lesquelles le prestataire s'est engagé. A cet effet, le prestataire produit, à la demande de la cellule Emploi Grands Travaux, tous les renseignements relatifs à la mise en œuvre de l'action.

En cas de manquement grave du titulaire à son engagement d'insertion ou de refus caractérisé de transmission d'information, le Maître d'ouvrage peut procéder à l'application de pénalités prévue à l'article ci-dessous « Pénalités relatives à l'insertion ».

En tout état de cause, à partir du moment où le titulaire ne peut plus assurer son engagement, il doit informer par courrier le maître d'ouvrage (CEGC). Dans ce cas, la CEGC étudiera avec le titulaire les moyens à mettre en œuvre pour parvenir aux objectifs.

8. Pénalités relatives à la clause sociale d'insertion :

Lors des contrôles mensuels ou trimestriels de l'action d'insertion et à l'occasion de la réception des travaux, un bilan intermédiaire et/ou final des opérations d'insertion sera dressé.

- La simple constatation par le maître d'ouvrage de la mauvaise ou non-exécution des conditions du marché par l'entreprise peut entraîner une pénalité de 50€ par heure d'insertion non réalisée.
- En cas de non-transmission des renseignements cités à l'article 2 de cette présente annexe, le titulaire se voit appliquer une pénalité forfaitaire d'un montant de 50€.
- En cas d'absence injustifiée à une réunion de suivi de l'exécution de la clause sociale « heures d'insertion », le titulaire se voit appliquer, une pénalité forfaitaire d'un montant de 50€.

Cas particulier menant à la suspension ou à la suppression de la clause sociale d'insertion, sans application de pénalités.

En cas de difficultés rencontrées par le titulaire dans la mise en œuvre de son engagement, celui-ci doit les porter à la connaissance de l'acheteur public et du facilitateur de la CEGC.

Dans ce cas, l'acheteur public et le facilitateur, étudient au cas par cas avec le titulaire les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs d'insertion.

- En cas de difficultés économiques, établies par un faisceau d'indices, l'entreprise attributaire peut demander à l'acheteur public la suspension ou la suppression de la clause sociale d'insertion.
- En cas de difficultés économiques qui se traduisent par le recours à de l'activité partielle, à l'engagement d'une procédure de licenciement pour motif économique ou à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, l'acheteur annule la clause sociale d'insertion.

Après réception de la demande et des justificatifs, la CEGC procède à l’instruction de la demande de suspension des stipulations de la clause sociale d’insertion.

Dès lors, le titulaire peut bénéficier de la suspension de l’application des stipulations de la clause sociale d’insertion si les fonctions impactées par la mesure en cause correspondent à celles prévues au marché. Par ailleurs, la durée de la mesure en cause doit intervenir pendant la durée d’exécution effective du marché.



8241128072809250000118



Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :

N° assuré : 030219R
N° contrat : 1247000 / 001 289523/0
N° SIREN : 977220235

1.00000000014.-83.20241128 1_sg10 -

STE ANCIENS ETABL REOLON
25 BD DU BICENTENAIRE
BP70054
03302 CUSSET CEDEX

Pour tout renseignement contacter :
SMABTP CLERMONT-FERRAND
18 RUE DE SARLIEVE
63800 COURNON D AUVERGNE
Tél. : 01.58.01.32.50
Courriel : clemence_delprat@smabtp.fr

Attestation d'assurance

CAP 2000

Période de validité : du 01/01/2025 au 31/12/2025

SMABTP ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle CAP 2000 numéro 030219R1247000 / 001 289523/0.



1 - PERIMETRE DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES GARANTIES

Seules les activités professionnelles suivantes sont garanties par le présent contrat :

- Structure et travaux courants de maçonnerie - béton armé - Maçonnerie béton armé courant -
- Puits et Fondations - Micropieux type I et II -
- Enduits hydrauliques
- Restauration de monuments historiques
- Ouvrages d'art et d'équipements industriels en béton armé
- Démolition
- Terrassement
- Entretien bâtiments
- Isolation thermique - par l'intérieur - par l'extérieur (Enduit sur isolant - Bardage vêtture)- Calorifugeage - Isolation thermique et acoustique par soufflage -
- Protection des façades - Imperméabilisation façades Classe I1-I2-I3 et Etanchéité façades - Classe I4
- Peinture - et ravalement
- Application de matériaux synthétiques (sur toiture) - Etanchéité liquide (S.E.L.)
- Calfeutrement de joint de construction - Maçonnerie béton armé courant -

Lorsque l'assuré donne des travaux en sous-traitance, la garantie lui reste acquise même s'ils ne correspondent pas aux activités déclarées ci-dessus.

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du
bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

Entreprises régies par le Code des assurances.

Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance
sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à
directoire et conseil de surveillance
au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296





N° assuré : 030219R
N° contrat : 1247000 / 001 289523/0
N° SIREN : 977220235
Attestation

2/5

2 - GARANTIES D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET COMPLEMENTAIRE POUR LES OUVRAGES SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE

Les garanties objets de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles suivantes : activités listées au paragraphe 1 ci-avant ;
- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I à l'article A 243-1 du code des assurances ;
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine et dans les DOM ;
- aux chantiers dont le coût total de construction H.T. tous corps d'état (honoraires compris), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 26 000 000 €.
Cette somme est illimitée en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de :
 - 10 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux incluant la structure ou le gros oeuvre,
 - 6 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux n'incluant pas la structure ou le gros oeuvre,
 - 3 000 000 € par sinistre si l'assuré est concepteur, non réalisateur de travaux.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
 - travaux de construction traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date ;
 - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P, ou à des recommandations professionnelles acceptées par la C2P ;
 - travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publiée par un organisme reconnu par la profession, dans le cadre de marchés de travaux publics ;
 - procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché, d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P ;
 - procédés ou produits faisant l'objet, au plus tard le jour de la réception (au sens de l'article 1792-6 du code civil), d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable.

Les règles professionnelles acceptées par la C2P (commission prévention produits mise en oeuvre par l'Agence Qualité Construction), les recommandations professionnelles acceptées par la C2P et les procédés ou produits mis en observation par la C2P sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com)

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

-----Tableau de la garantie d'assurance de responsabilité décennale obligatoire en page suivante-----





N° assuré : 030219R
N° contrat : 1247000 / 001 289523/0
N° SIREN : 977220235
Attestation

3/5

2.1 - ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code. La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.	En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.
	Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.
	En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
Durée et maintien de la garantie	
La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

2.2 - GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré qui intervient en qualité de sous-traitant, en cas de dommages de nature décennale dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792-2 du code civil, sur des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale. Cette garantie est accordée pour une durée ferme de dix ans à compter de la réception visée à l'article 1792-4-2 du code civil.

La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.

Le montant des garanties accordées couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage, sans pouvoir excéder en cas de CCRD :

- 10 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux incluant la structure ou le gros oeuvre,
- 6 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux n'incluant pas la structure ou le gros oeuvre.





N° assuré : 030219R
N° contrat : 1247000 / 001 289523/0
N° SIREN : 977220235
Attestation

4/5

2.3 - GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT

Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré en cas de dommages matériels affectant les éléments d'équipements relevant de la garantie de bon fonctionnement visée à l'article 1792-3 du code civil.

Cette garantie est accordée pour une durée de deux ans à compter de la réception et pour un montant de 2 500 000 euros par sinistre.

3 - GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE POUR LES OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation ;
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine et dans les DROM ;
- aux opérations de construction non soumises à l'obligation d'assurance dont le coût total de construction H.T. tous corps d'état (honoraires compris mais éléments d'équipement techniques spéciaux exclus), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 6 000 000 €. Au-delà de ce montant, l'assuré doit déclarer le chantier concerné et souscrire, auprès de l'assureur un avenant d'adaptation de garantie. A défaut, les garanties du contrat ne s'appliqueront pas
- aux activités, travaux, produits et procédés de construction listés au paragraphe 2 ci-avant.

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur. Tous travaux, ouvrages ou opérations ne correspondant pas aux conditions précitées peuvent faire l'objet sur demande spéciale de l'assuré d'une garantie spécifique, soit par contrat soit par avenant.

Nature de la garantie	Montant de garantie
Garantie de responsabilité décennale pour les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance mentionnés au contrat, y compris en sa qualité de sous-traitant, dans les conditions et limites posées par les articles 1792, 1792-2, 1792-4-1 et 1792-4-2 du code civil.	3 000 000 euros par sinistre

4 - GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE (DOMMAGES EXTERIEURS A L'OUVRAGE)

Le contrat garantit la responsabilité civile de l'assuré en cas de dommages causés à des tiers en cours ou après exécution de ses travaux en dehors de tout dommage à l'ouvrage.

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux activités professionnelles listées au paragraphe 1 ci-avant ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des Finances publiques

**ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE
TAX CLEARANCE CERTIFICATE**

Numéro de délivrance *Certificate number* : 19787586

La société désignée ci-dessous *The company named below* :

DENOMINATION DE LA SOCIETE *Name of the company* :
SA STE ANCIENS ETABL REOLON

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT *Address of the main establishment* :
BOULEVARD 1789 1989 DU BICENTENAIRE
03300 CUSSET

N° SIREN *Tax identification number (SIREN number)* : 977220235

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes
is in good standing with respect to the following tax obligations :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
Filing of corporate income tax and VAT returns
- Paiement de la TVA⁽¹⁾
Payment of VAT
- Paiement de l'impôt sur les sociétés⁽¹⁾
Payment of corporate income tax

Date de délivrance *Date of issue* : 18/06/2025

Service gestionnaire *The administrative service* :
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES DE L'ALLIER
EQUIPE IFU
8 RUE DU BIEF
03307 CUSSET CEDEX

Tél. : 0470308537
SIE.ALLIER@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge *Including any penalties*



SAER

Sté A. Ets REOLON

25 Bd du Bicentenaire

BP 70054

03302 CUSSET CEDEX

Tél : 04 70 98 66 17

Siret 977 220 235 00021

saer.reolon@gmail.com



**BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS
INDUSTRIELS ET PARTICULIERS
MAÇONNERIE - BETON ARMÉ -
FACADES**

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Mickael COUPERIER, Président de la SAE REOLON, 25 boulevard du bicentenaire 03300 CUSSET déclare :

a) Condamnation définitive :

ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, aux articles 434-9, 434-9-1, au deuxième alinéa de l'article 435-3, aux articles 435-4, 435-5, 435-6, 435-7, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, à l'article 445-1, au premier et au deuxième alinéa de l'article 450-1, du code pénal, ainsi que l'article 1741 du code général des impôts ;

ne pas avoir été condamné au cours des cinq dernières années pour une infraction mentionnée à l'article L. 8271-6-1 du code du travail ;

ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 640-1 du code de commerce, ni faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sauf si le candidat justifie qu'il est habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

b) Lutte contre le travail illégal :

ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou d'une mesure de même nature dans un autre État de l'Union européenne ;

ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

c) Obligation d'emploi des travailleurs handicapés :

être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

d) Liquidation judiciaire :

ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à

L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) Redressement judiciaire :

ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

f) Situation fiscale et sociale :

avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou s'être acquitté de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou s'être acquitté de ces obligations avec l'aide d'un plan de règlement ou d'échéancier ;

g) Marchés de défense et de sécurité :

ne pas être en état de redressement judiciaire au sens de l'article L. 631-1 du code de commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

avoir la capacité juridique et les habilitations nécessaires pour exécuter le marché ;

avoir l'habilitation pour accéder à la source de l'État si le marché l'exige ;

h) Exactitude des informations :

que les renseignements fournis dans le formulaire DC2 et ses annexes sont exacts.

À Cusset, le : 18/07/25

Mickael COUPERIER

PRESIDENT

S.A.E. REOLON
26 Bd du Bicentenaire
03300 CUSSET
Tél. 04 70 98 66 17
Mail : sae.reolon@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_2-DE



**BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS
INDUSTRIELS ET PARTICULIERS
MAÇONNERIE - BETON ARMÉ -
FACADES**

Sté A. Ets REOLON

25 Bd du Bicentenaire
BP 70054

03302 CUSSET CEDEX

Tél : 04 70 98 66 17
Siret 977 220 235 00021
saer.reolon@gmail.com



**COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE DE
LIMAGNE
ET
ASSEMBLIA**

Cusset,
Le 14/10/25

**OBJET : CREATION ESPACE CULTUREL
RANDAN
LOT 2 – GROS ŒUVRE**

Madame, Monsieur,

*Suite à votre courrier de demande de précisions / négociation du 06/10/25, en réponse, nous vous joignons l'additif complété d'un montant H.T. de 37200.00€, ainsi que la DPGF de base modifiée pour un montant H.T. de 861808.31€, ce qui fait un total Base+additif de 899008.31€ H.T. que nous consentons à arrondir à **870000.00€ H.T.** pour l'ensemble des deux DPGF.*

En ce qui concerne le délai de validité de notre offre, nous vous confirmons notre accord pour la validité de 3 mois supplémentaires.

Pour ce qui est de notre disponibilité, nous serions apte à démarrer les travaux début 2026.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Veillez agréer Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

*Dominique GAZIELLY
ASSISTANTE
P/O
Sébastien PERRIER
DIRECTEUR GENERAL*

S.A.E. REOLON
25 Bd du Bicentenaire - BP 70054
03302 CUSSET Cedex
04.70.98.66.17
977 220 235 00021



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS DC1
LETTRE DE CANDIDATURE
DESIGNATION DU MANDATAIRE PAR SES CO-TRAITANTS¹

Le formulaire DC1 est un modèle de lettre de candidature, qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) pour présenter leur candidature.

En cas d'allotissement, ce document peut être commun à plusieurs lots.

En cas de candidature groupée, chaque membre du groupement renseigne le formulaire, et produit les renseignements ou documents demandés par l'acheteur (formulaire DC2).

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#), et [R. 2162-1 à R. 2162-6](#), [R. 2162-7 à R. 2162-12](#), [R. 2162-13 à R. 2162-14](#) et [R. 2162-15 à R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 23612-1 à R. 2362-6](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9 à R. 2362-12](#), et [R. 2362-13 à R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante.)

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE – 158 GRANDE RUE – BP 23 – 63260 AIGUEPERSE
ET
ASSEMBLIA – PARC TECHNOLOGIQUE LA PARDIEU – 3 RUE LOUIS ROSIER – 63000 CLERMONT FD**

B - Objet de la consultation

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante.)

CREATION D'UN ESPACE CULTUREL A RANDAN - 63310

C - Objet de la candidature

(Cocher la case correspondante.)

La candidature est présentée :

- pour le marché public (en cas de non allotissement) ;
- pour tous les lots de la procédure de passation du marché public ;
- pour le lot n° 2 ou les lots n° ... et ... de la procédure de passation du marché public (en cas d'allotissement ; si les lots n'ont pas été numérotés, indiquer ci-dessous l'intitulé du ou des lots tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt).

GROS ŒUVRE

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Présentation du candidat

(Cocher la case correspondante.)

Le candidat se présente seul :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET ; à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#).]

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :
SAE REOLON S.A.S.

■ Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :
25 BD DU BICENTENAIRE – BP 70054 – 03302 CUSSET CEDEX

■ Adresse électronique :
Sae.reolon@wanadoo.fr

■ Numéros de téléphone et de télécopie :
TEL : 0470986617

■ Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :
97722023500021

Le candidat est un groupement d'entreprises :
 conjoint OU solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire :
 Non OU Oui

E - Identification des membres du groupement et répartition des prestations

(Tous les membres du groupement remplissent le tableau ci-dessous. En cas de groupement conjoint, les membres du groupement indiquent également dans ce tableau la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser. Ajouter autant de lignes que nécessaires.)

N° du Lot	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement (***)	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)

(*) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

(**) Pour les groupements conjoints. Lorsque la candidature est présentée sous forme de groupement solidaire, le renseignement de cette rubrique est inutile.

(***) A défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#).

F - Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du**F1 – Exclusions de la procédure**

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur :

- dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique (*);
- dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

F2 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14](#) ou de l'[article R. 2343-15](#) du code de la commande publique)

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet : e-attestations.com

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

F3 - Capacités

Le candidat individuel, ou les membres du groupement, produisent, aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles : (Cocher la case correspondante.)

le formulaire DC2.

les documents établissant ses capacités, tels que demandés dans les documents de la consultation (*).

(*) **Attention**, dans le cadre d'un marché public de défense ou de sécurité, certains documents de preuve sont à fournir au stade de la candidature ; il convient alors de vérifier attentivement les exigences fixées dans les documents de la consultation. Dans les autres marchés publics, les candidats ne sont tenus de fournir que des informations ; dans ce cas, s'ils peuvent décider de fournir les documents de preuve de la satisfaction aux conditions de participation au stade de la candidature, ils n'y sont en aucun cas tenus et l'acheteur ne peut juridiquement les y obliger.

G - Désignation du mandataire (en cas de groupement)

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET ; à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#).]

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

■ Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

■ Adresse électronique :

■ Numéros de téléphone et de télécopie :

■ Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. Pour les marchés publics de défense ou de sécurité, ce document est à fournir dès le dépôt de la candidature.

Date de la dernière mise à jour : 01/04/2019.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

DC2

**DECLARATION DU CANDIDAT INDIVIDUEL
OU DU MEMBRE DU GROUPEMENT¹**

Le formulaire DC2 est un modèle de déclaration qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) à l'appui de leur candidature (formulaire DC1).

En cas d'allotissement, ce document doit être fourni pour chacun des lots de la consultation.

En cas de candidature groupée, il est rempli par chaque membre du groupement.

En complément de sa lettre de candidature (formulaire DC1), le candidat individuel ou chacun des membres du groupement peut produire, en annexe du DC2, les éléments demandés par l'acheteur dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans l'invitation à confirmer l'intérêt, ou en l'absence d'un tel avis ou d'une telle invitation, dans les documents de la consultation.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#), et [R. 2162-1 à R. 2162-6](#), [R. 2162-7 à R. 2162-12](#), [R. 2162-13 à R. 2162-14](#) et [R. 2162-15 à R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 23612-1 à R. 2362-6](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9 à R. 2362-12](#), et [R. 2362-13 à R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité (MDS) ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante.)

COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE ET LIMAGNE – 158 GRANDE RUE – BP 23 – 63260 AIGUEPERSE

ET

ASSEMBLIA – PARC TECHNOLOGIQUE LA PARDIEU – 3 RUE LOUIS ROSIER – 63000 CLERMONT FD

B - Objet de la consultation

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante ; **toutefois**, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par cette candidature.)

CREATION D'UN ESPACE CULTUREL A RANDAN - 63310

C - Identification du candidat individuel ou du membre du groupement

C1 - Cas général

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

SAE REOLON S.A.S.

■ Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

25 BD DU BICENTENAIRE – BP 70054 – 03302 CUSSET CEDEX

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

■ Adresse électronique :

Sae.reolon@wanadoo.fr

■ Numéros de téléphone et de télécopie :

TEL : 0470986617

FAX : 0470983021

■ Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

97722023500021

■ Forme juridique du candidat individuel ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

S.A.S.

■ Le candidat est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la [recommandation de la Commission du 6 mai 2003](#) concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens [de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996](#) n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ([Art. R. 2151-13](#) et [R. 2351-12](#) du code de la commande publique) ?

Oui

Non.

C2 - Cas particuliers en cas de marché public réservé

Le candidat individuel ou le membre du groupement répondant à l'une des conditions qui suivent et postulant à un marché public autre que de défense ou de sécurité réservé en application des [articles L. 2113-12, L. 2113-13](#) ou [L. 2113-15](#) du code de la commande publique coche la case correspondant à sa situation. Le candidat individuel ou le membre du groupement répondant à l'une des conditions qui suivent et postulant à un marché public de défense ou de sécurité réservé en application de l'[article L. 2313-6](#) du code de la commande publique coche la case correspondant à sa situation.

Le candidat européen à statut équivalent, lorsqu'il n'est pas établi en France, précise son statut juridique et, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, fournit les textes relatifs à ce statut. Pour les autres marchés publics, la vérification se déroulera dans les conditions de l'[article R. 2144-1](#) du code de la commande publique.

Statut du candidat individuel ou du membre du groupement	
<p>1. <input type="checkbox"/> Entreprise adaptée (article L. 5213-13 du code du travail) ou structures équivalentes</p>	<p>Le contrat d'objectif valant agrément ou un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par la direction régionale chargée de l'emploi et de la formation professionnelle ou de structure équivalente sera à produire.</p> <p>Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle ce document est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <p>- Adresse internet :</p> <p>- Renseignements nécessaires pour y accéder :</p>
<p>2. <input type="checkbox"/> Établissement et service d'aide par le travail (articles L. 344-2 et s. du code de l'action sociale et des familles) OU structures équivalentes</p>	<p>Indiquer ci-dessous la date de publication au recueil des actes administratifs de l'arrêté préfectoral portant autorisation de création :</p> <p>Lorsqu'il n'y a pas eu de publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs, la preuve de la reconnaissance du statut d'établissement ou de service d'aide par le travail ou de structure équivalente sera à produire.</p> <p>Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle cette preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <p>- Adresse internet :</p> <p>- Renseignements nécessaires pour y accéder :</p>

<p>3. <input type="checkbox"/> Structures d'insertion par l'activité économique (article L.5132-4 du code du travail) ou structures équivalentes</p>	<p>La preuve de la reconnaissance du statut économique ou de structure équivalente sera à produire. Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle cette preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <p>- Adresse internet :</p> <p>- Renseignements nécessaires pour y accéder :</p>
<p>4.. <input type="checkbox"/> Entreprises de l'économie sociale et solidaire (article 1^{er} de la loi 2014-856 du 31 juillet 2014) ou structures équivalentes (sauf marché de défense ou de sécurité)</p>	<p>La preuve de la qualification d'entreprise de l'économie sociale et solidaire ou de structure équivalente sera à produire. Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle cette preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <p>- Adresse internet :</p> <p>- Renseignements nécessaires pour y accéder :</p>

C3 - Cas spécifiques relatifs aux conditions de participation

■ 1. Lorsque le candidat est inscrit sur une liste officielle d'opérateurs économiques agréés au sens de l'[article R. 2143-15](#) du code de la commande publique et que l'acheteur est un pouvoir adjudicateur ou au sens de des [articles R. 2343-16 à R. 2343-17](#) du même code, que l'acheteur soit un pouvoir adjudicateur ou une entité adjudicatrice :

- Indication du nom de la liste officielle :

- Références sur lesquelles l'inscription ou la certification est basée et, le cas échéant, la classification sur la liste :
(L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'il convient de remplir les rubriques suivantes du présent formulaire pour l'ensemble des conditions de participation fixées par l'acheteur et qui ne seraient pas couvertes par les conditions d'inscription sur la liste officielle ou le certificat d'inscription sur cette liste.)

- Le cas échéant, adresse internet à laquelle le certificat d'inscription sur cette liste officielle est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

■ 2. Lorsque le marché public n'est pas un marché de défense ou de sécurité et que l'acheteur a autorisé les candidats à se limiter à indiquer qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises en application du second alinéa de l'[article R. 2143-4](#) du code de la commande publique :

Le candidat déclare sur l'honneur satisfaire à l'ensemble des conditions de participation requises par l'acheteur.
(Dans ce cas, il est inutile de remplir les rubriques suivantes du présent formulaire ; le remplissage du formulaire est terminé.)

E - Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée par le contrat

Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle.

(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique E3.)

E1 - Renseignements sur l'inscription sur un registre professionnel :

RC CUSSET 72 B 23

E2 - Le cas échéant, pour les marchés publics de services, indication de l'autorisation spécifique dont le candidat doit être doté ou de l'organisation spécifique dont il doit être membre pour pouvoir fournir, dans son pays d'origine, le service concerné :

E3 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS,

uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents (l'article R. 2343-14 du code de la commande publique) :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse(s) internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_2-DE

F - Renseignements relatifs à la capacité économique et financière du candidat individuel ou du membre du groupement

Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité économique et financière.

(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique F4.)

F1 - Chiffres d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles

	Exercice du .01/01/22..... au .31/12/22.....	Exercice du .01/01/23..... au .31/12/23.....	Exercice du .01/01/24..... au .31/12/24.....
Chiffre d'affaires global (ne remplir que pour les exercices pour lesquels ce renseignement est demandé par l'acheteur)	10 158 643 €	9 244 513 €	9 092 972 €
Part du chiffre d'affaires concernant les fournitures, services, ou travaux objet du marché (si demandé par l'acheteur)	%	%	%

Lorsque les informations sur le chiffre d'affaires ne sont pas disponibles pour la totalité de la période demandée, indication de la date à laquelle l'opérateur économique a été créé ou a commencé son activité :

...../...../.....

F2 – Autres informations requises par l'acheteur au titre de la capacité économique et financière

(Chiffres d'affaires moyens sur la période demandée par l'acheteur, informations sur les comptes annuels, rapport entre les éléments d'actif et de passif, informations sur le niveau approprié d'assurance des risques professionnels, etc., tels que demandés par l'acheteur ; le cas échéant, renvoyer à la rubrique H du présent formulaire.)

F3 – Pour les marchés publics de travaux

En cochant cette case, le candidat déclare qu'il aura souscrit un contrat d'assurance le couvrant au regard de la responsabilité décennale (article L. 241-1 du code des assurances).

(Y compris en cas de MDS, les documents de preuve ne seront sollicités sur ce point qu'avant l'attribution du marché public.)

F4 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 du code de la commande publique)

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet : e-attestations.com

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

G - Renseignements relatifs à la capacité technique et professionnelle du candidat individuel ou du membre du groupement

Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité technique et professionnelle.

(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique G2.)

G1 - Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité technique et professionnelle, qu'il peut récapituler ici

G2 - Documents de preuve disponibles en ligne (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 du code de la commande publique) :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

H - Capacités des opérateurs économiques sur lesquels le candidat individuel ou le membre du groupement s'appuie pour présenter sa candidature

Rubrique à renseigner dans l'hypothèse où le candidat ou l'un des membres du groupement s'appuie sur la ou les capacités d'un autre opérateur économique, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à cet opérateur, en application du II de l'article R. 2142-3 du code de la commande publique auquel l'article R. 2342-2 renvoie.

(Joindre, pour chaque opérateur économique, en annexe du DC2, tous les renseignements demandés par l'acheteur dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ou en l'absence d'un tel avis ou d'une telle invitation, dans les documents de la consultation. Le candidat sera tenu d'apporter la preuve que chacun des opérateurs économiques mettra à la disposition du candidat individuel ou du membre du groupement les moyens nécessaires pendant toute la durée d'exécution du marché public ; en cas de MDS, cette preuve est à fournir au stade du dépôt de la candidature.)

Désignation du (des) opérateur(s)

(Adapter le tableau autant que nécessaire.)

N° du Lot	Nom du membre du groupement concerné (*)	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (**), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET de l'opérateur sur les capacités duquel le candidat ou le membre du groupement s'appuie (***)

(*) En cas de candidature individuelle, le renseignement de cette rubrique est inutile.

(**) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

(**) Pour les groupements conjoints.

(***) À défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des [LCD](#).

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_2-DE

I - Renseignements spécifiques aux marchés publics de défense ou de sécurité

I1 – Renseignements relatifs à la nationalité du candidat individuel ou du membre du groupement

I2 – Documents, renseignements ou justificatifs permettant d'évaluer si le candidat individuel ou le membre du groupement répond aux critères d'accessibilité à la procédure indiquée dans l'avis d'appel à la concurrence (uniquement lorsque l'acheteur a ouvert la procédure de passation aux opérateurs économiques des pays tiers à l'Union européenne ou à l'Espace économique européen)

Date de la dernière mise à jour : 01/04/2019.

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_2-DE



CREATION D'UN ESPACE CULTUREL

63310 RANDAN
4, place des Charmes

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE DE LIMAGNE
158, Grande rue
63260 AIGUEPERSE

Lot n°2

GROS-OEUVRE

DPGF

ARCHITECTE :

PERICHON JALICON
91, av. J.B. Marrou
63122 CEYRAT
Tél : 04.73.31.93.93 Fax : 04.73.31.93.94
Mél : contact@perichon.archi

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION :

CS2N Economie de la construction
78 rue St Maur
75 011 PARIS
Tél : 04.73.91.93.93
Mél : contact@cs2n.fr

BE FLUIDES :

AUVERFLUID
1, rue des Carrières
63119 CHATEAUGAY
Tél : 04.73.78.01.23
Mél : contact@auverfluid.fr

BE STRUCTURE :

ITC
9, rue Louis Rosier - Parc technologique La Pardieu
63000 Clermont-Ferrand
Tél : 04.73.26.58.58
Mél : infp@itc-be.fr

Dossier	
Date	21/02/2025
Phase	DCE
Indice	

Code	Désignation	U			
Lot	GROS-OEUVRE				
2.2	TRAVAUX PREPARATOIRES				
2.2.1	Constat d'huissier	FF	1	600,00	600,00
	<i>Localisation : Pour tous les ouvrages extérieurs et intérieurs du bâtiment, les ouvrages voisins au chantier, les clôtures en limite de propriété, les zones publiques jusqu'à la périphérie du chantier :</i>				
			1	FF	
2.2.2	Installation de chantier	FF	1	30 000,00	30 000,00
			1	FF	
2.2.3	Plans d'atelier et de chantier	FF	1	20 000,00	20 000,00
			1	FF	
	TRAVAUX PREPARATOIRES				
	Total H.T. :				50 600,00 €
	Total T.V.A. (20%) :				10 120,00 €
	Total T.T.C. :				60 720,00 €
2.3	EXTENSIONS				
2.3.1	TERRASSEMENTS				
2.3.1.2	Fouilles en rigoles et en trous	M3	195,897	30,00	5 876,91
	<i>Localisation : SEMELLES :</i>				
	(0.80*0.80)*0.30*4 =		0,768	M3	
	(0.80*1.00)*0.30*3 =		0,720	M3	
	(1.20*1.60)*0.30*1 =		0,576	M3	
	(1.20*2.00)*0.30*4 =		2,880	M3	
	(1.20*2.80)*0.30*1 =		1,008	M3	
	(15.60)*(0.70*0.20) =		2,184	M3	
	(2.45+8.85+6.60)*(0.70*0.30) =		3,759	M3	
	(7.70+2.70)*(0.80*0.30) =		2,496	M3	
	(2.20+3.00+3.70+4.50+2.05)*(1.00*0.20) =		3,090	M3	
	(9.85*2+24.65+21.60)*(1.00*0.30) =		19,785	M3	
	<i>Localisation : GB :</i>				
	Reprendre pos. 2.3.2.2 : Z =		135,449	M3	
	<i>Localisation : BP :</i>				
	Reprendre pos. 2.3.2.3 : Z =		3,757	M3	
	<i>Localisation : ASC :</i>				
	(2.50*2.60)*1.45 =		9,425	M3	
	R//		10,000	M3	
			=		
			195,897	M3	
2.3.1.3	Remblaiements en terres des fouille	M3	37,050	25,00	926,25
	<i>Localisation : FOUILLES :</i>				
	Reprendre pos. 2.3.1.2 : Z =		195,897	M3	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	Reprendre pos. 2.3.2.2 : - Z =		-135,449	M3	
	Reprendre pos. 2.3.2.3 : - Z =		-3,757	M3	
	Reprendre pos. 2.3.2.4.1 : - Z =		-29,641	M3	
	R//		10,000	M3	
			=		
			37,050	M3	
2.3.1.4	Chargement et évacuation des terres excédentaires	M3	168,847	20,00	3 376,94
	<i>Localisation : FOUILLES :</i>				
	Reprendre pos. 2.3.1.2 : Z =		195,897	M3	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	REMBLAIEMENT :				
	Reprendre pos. 2.3.1.3 : - Z =		-37,050	M3	
	R//		10,000	M3	
			=		
			168,847	M3	

Code	Désignation	U			
2.3.2	FONDACTIONS				
2.3.2.2	Gros béton de fondations	M3	135,449	180,00	24 380,82
	<i>Localisation : SOUS SI :</i>				
	(0.80*0.80)*0.90*4 =		2,304 M3		
	(0.80*1.00)*0.90*3 =		2,160 M3		
	(1.00*1.40)*0.30*1 =		0,420 M3		
	(1.20*2.00)*0.90*4 =		8,640 M3		
	(1.20*2.80)*0.90*1 =		3,024 M3		
	<i>Localisation : SOUS SF :</i>				
	(15.60)*(0.70*1.30) =		14,196 M3		
	(2.45+8.85+6.60)*(0.70*0.90) =		11,277 M3		
	(7.70+2.70)*(0.80*0.90) =		7,488 M3		
	(2.20+3.00+3.70+4.50+2.05)*(1.00*1.30) =		20,085 M3		
	(9.85*2+24.65+21.60)*(1.00*0.90) =		59,355 M3		
	<i>Localisation : REDANS :</i>				
	(1.00*1.00)/2*1.00*3 =		1,500 M3		
	R//		5,000 M3		
	=			135,449 M3	
2.3.2.3	Béton de propreté	M3	3,757	180,00	676,26
	<i>Localisation : SOUS LG :</i>				
	(3.60+3.60+4.00*6)*(0.45*0.10) =		1,404 M3		
	(2.90*3+2.70+1.65+1.50+3.20+1.10+2.35+3.25+3.15+3.70)*(0.35*0.10) =		1,234 M3		
	(2.70)*(0.35*0.10) =		0,095 M3		
	(12.00*2)*(0.40*0.10) =		0,960 M3		
	<i>Localisation : SOUS LGR :</i>				
	(0.80*2)*(0.40*0.10) =		0,064 M3		
	=			3,757 M3	
2.3.2.4	Semelles en béton armé				
2.3.2.4.1	- Béton type C25/30	M3	29,641	190,00	5 631,79
	<i>Localisation : SI 60 / 60 / 30 cm :</i>				
	(0.60*0.60)*0.30*4 =		0,432 M3		
	<i>Localisation : SI 60 / 80 / 30 cm :</i>				
	(0.60*0.80)*0.30*3 =		0,432 M3		
	<i>Localisation : SI 100 / 140 / 30 cm :</i>				
	(1.00*1.40)*0.30*1 =		0,420 M3		
	<i>Localisation : SI 100 / 180 / 30 cm :</i>				
	(1.00*1.80)*0.30*4 =		2,160 M3		
	<i>Localisation : SI 100 / 260 / 30 cm :</i>				
	(1.00*2.60)*0.30*1 =		0,780 M3		
	<i>Localisation : SF 50 / 20 cm :</i>				
	(15.60)*(0.50*0.20) =		1,560 M3		
	<i>Localisation : SF 50 / 30 cm :</i>				
	(2.45+8.85+6.60)*(0.50*0.30) =		2,685 M3		
	<i>Localisation : SF 60 / 30 cm :</i>				
	(7.70+2.70)*(0.60*0.30) =		1,872 M3		
	<i>Localisation : SF 80 / 20 cm :</i>				
	(2.20+3.00+3.70+4.50+2.05)*(0.80*0.20) =		2,472 M3		
	<i>Localisation : SF 80 / 30 cm :</i>				
	(9.85*2+24.65+21.60)*(0.80*0.30) =		15,828 M3		
	R//		1,000 M3		
	=			29,641 M3	
2.3.2.4.2	- Coffrages ordinaires type C1	M2	84,69	25,00	2 117,25
	<i>Localisation : SI 60 / 60 / 30 cm :</i>				
	(0.60*4)*0.30*4 =		2,88 M2		
	<i>Localisation : SI 60 / 80 / 30 cm :</i>				

Code	Désignation	U	Q	P U HT	P T HT	
	$(0.60*2+0.80*2)*0.30*3 =$	2,52 M2				
	Localisation : SI 100 / 140 / 30 cm :					
	$(1.00*2+1.40*2)*0.30*1 =$	1,44 M2				
	Localisation : SI 100 / 180 / 30 cm :					
	$(1.00*2+1.80*2)*0.30*4 =$	6,72 M2				
	Localisation : SI 100 / 260 / 30 cm :					
	$(1.00*2+2.60*2)*0.30*1 =$	2,16 M2				
	Localisation : SF 50 / 20 cm :					
	$(15.60)*(0.20)*2 =$	6,24 M2				
	Localisation : SF 50 / 30 cm :					
	$(2.45+8.85+6.60)*(0.30)*2 =$	10,74 M2				
	Localisation : SF 60 / 30 cm :					
	$(7.70+2.70)*(0.30)*2 =$	6,24 M2				
	Localisation : SF 80 / 20 cm :					
	$(2.20+3.00+3.70+4.50+2.05)*(0.20)*2 =$	6,18 M2				
	Localisation : SF 80 / 30 cm :					
	$(9.85*2+24.65+21.60)*(0.30)*2 =$	39,57 M2				
	=			84,69 M2		
2.3.2.4.3	- Armatures HA à raison de 50.000 KG / m3		KG	1 221	3,10	3 785,10
	Localisation : SF 50 / 30 cm :					
	$(2.45+8.85+6.60)*(0.50*0.30) =$	2,685 M3				
	Localisation : SF 50 / 20 cm :					
	$(15.60)*(0.50*0.20) =$	1,560 M3				
	Localisation : SF 60 / 30 cm :					
	$(7.70+2.70)*(0.60*0.30) =$	1,872 M3				
	Localisation : SF 80 / 20 cm :					
	$(2.20+3.00+3.70+4.50+2.05)*(0.80*0.20) =$	2,472 M3				
	Localisation : SF 80 / 30 cm :					
	$(9.85*2+24.65+21.60)*(0.80*0.30) =$	15,828 M3				
				* 50.000	=1221 KG	
2.3.2.4.4	- Armatures HA à raison de 80.000 KG / m3		KG	338	3,10	1 047,80
	Localisation : SI 60 / 60 / 30 cm :					
	$(0.60*0.60)*0.30*4 =$	0,432 M3				
	Localisation : SI 60 / 80 / 30 cm :					
	$(0.60*0.80)*0.30*3 =$	0,432 M3				
	Localisation : SI 100 / 140 / 30 cm :					
	$(1.00*1.40)*0.30*1 =$	0,420 M3				
	Localisation : SI 100 / 180 / 30 cm :					
	$(1.00*1.80)*0.30*4 =$	2,160 M3				
	Localisation : SI 100 / 260 / 30 cm :					
	$(1.00*2.60)*0.30*1 =$	0,780 M3				
				* 80.000	=338 KG	
2.3.2.5	Longrines en béton armé					
2.3.2.5.1	- Béton type C25/30		M3	52,530	195,00	10 243,35
	Localisation : LG 15 / 111 cm :					
	$(3.50+3.10+1.55)*(0.15*1.11) =$	1,357 M3				
	Localisation : LG 20 / 60 cm :					
	$(12.30+1.30+1.30+1.20)*(0.20*0.60) =$	1,932 M3				
	Localisation : LG 20 / 70 cm :					
	$(2.00+5.40)*(0.20*0.70) =$	1,036 M3				
	Localisation : LG 20 / 100 cm :					
	$(2.30+13.70+9.20+2.30+8.80+6.85+3.20)*(0.20*1.00) =$	9,270 M3				
	=					
	Localisation : LG 20 / 160 cm :					
	$(12.55+2.80+2.00+1.20+1.70)*(0.20*1.60) =$	6,480 M3				

Code	Désignation	U	Q	P	HT	P	T	HT
	Localisation : LG 25 / 100 cm : (10.40*6+7.70+21.00+23.20)*(0.25*1.00) =	M3	28,575					
	Localisation : LG 20 / 60 cm sous portails : (12.00*2)*(0.20*0.60) =	M3	2,880					
	R//	M3	1,000					
	=				52,530	M3		
2.3.2.5.2	- Coffrages ordinaires type C1	M2	462,46		30,00			13 873,80
	Localisation : LG 15 / 111 cm : (3.50+3.10+1.55)*(1.11)*2 =	M2	18,09					
	Localisation : LG 20 / 60 cm : (12.30+1.30+1.30+1.20)*(0.60)*2 =	M2	19,32					
	Localisation : LG 20 / 70 cm : (2.00+2.00+3.25)*(0.70)*2 =	M2	10,15					
	Localisation : LG 20 / 100 cm : (2.30+13.70+9.20+2.30+8.80+6.85+3.20)*(1.00)*2 =	M2	92,70					
	Localisation : LG 20 / 160 cm : (12.55+2.80+2.00+1.20+1.70)*(1.60)*2 =	M2	64,80					
	Localisation : LG 25 / 100 cm : (10.40*6+7.70+21.00+23.20)*(1.00)*2 =	M2	228,60					
	Localisation : LG 20 / 60 cm sous portails : (12.00*2)*(0.60)*2 =	M2	28,80					
	=				462,46	M2		
2.3.2.5.3	- Armatures HA à raison de 120.000 KG / m3	KG	6 184		3,10			19 170,40
	Localisation : LG 15 / 111 cm : (3.50+3.10+1.55)*(0.15*1.11) =	M3	1,357					
	Localisation : LG 20 / 60 cm : (12.30+1.30+1.30+1.20)*(0.20*0.60) =	M3	1,932					
	Localisation : LG 20 / 70 cm : (2.00+5.40)*(0.20*0.70) =	M3	1,036					
	Localisation : LG 20 / 100 cm : (2.30+13.70+9.20+2.30+8.80+6.85+3.20)*(0.20*1.00) =	M3	9,270					
	=							
	Localisation : LG 20 / 160 cm : (12.55+2.80+2.00+1.20+1.70)*(0.20*1.60) =	M3	6,480					
	Localisation : LG 25 / 100 cm : (10.40*6+7.70+21.00+23.20)*(0.25*1.00) =	M3	28,575					
	Localisation : LG 20 / 60 cm sous portails : (12.00*2)*(0.20*0.60) =	M3	2,880					
	=							
	* 120.00							=6184 KG
2.3.2.6	Longrines de redressement en béton armé	M3	0,520		195,00			101,40
2.3.2.6.1	- Béton type C25/30							
	Localisation : LGR 20 / 100 cm : (1.30*2)*(0.20*1.00) =	M3	0,520					
	=				0,520	M3		
2.3.2.6.2	- Coffrages ordinaires type C1	M2	5,20		30,00			156,00
	Localisation : LGR 20 / 100 cm : (1.30*2)*(1.00)*2 =	M2	5,20					
	=				5,20	M2		
2.3.2.6.3	- Armatures HA à raison de 120.000 KG / m3	KG	62		3,10			192,20
	Localisation : LGR 20 / 100 cm : (1.30*2)*(0.20*1.00) =	M3	0,520					
	=							
	* 120.000							=62 KG
2.3.2.7	Radier et parois en béton armé pour cuvette ascenseur							
2.3.2.7.1	- Radier en béton armé							

Code	Désignation	U	Qté	P U HT	P T HT
2.3.2.7.1.1	- Béton type C25/30 Localisation : CUVETTE ASC : (2.50*2.60)*0.30 =	M3	1,950	210,00	409,50
	1,950 M3 =			1,950 M3	
2.3.2.7.1.2	- Coffrages ordinaires type C1 Localisation : CUVETTE ASC : (2.50*2+2.60*2)*0.30 =	M2	3,06	40,00	122,40
	3,06 M2 =			3,06 M2	
2.3.2.7.1.3	- Armatures HA et TS à raison de 80.000 KG / m3 Localisation : CUVETTE ASC : (2.50*2.60)*0.30 =	KG	156	2,90	452,40
	1,950 M3 * 80.000 =156 KG				
2.3.2.7.2	- Parois en béton armé				
2.3.2.7.2.1	- Béton type C25/30 Localisation : CUVETTE ASC : (2.20*2+1.60*2)*1.45 =	M3	2,204	210,00	462,84
	11,02 M2 * 0.20 =2,204 M3				
2.3.2.7.2.2	- Coffrages ordinaires type C1 Localisation : CUVETTE ASC : (2.20*2+1.60*2)*1.45 =	M2	22,04	28,00	617,12
	11,02 M2 * 2 =22,04 M2				
2.3.2.7.2.3	- Armatures HA & TS à raison de 70.000 KG / m3 Localisation : CUVETTE ASC : (2.20*2+1.60*2)*1.45 =	KG	154	3,10	477,40
	11,02 M2 * 0.20 =2,204 M3 * 70.000 =154 KG				
2.3.2.7.3	- Dalle de protection en béton armé				
2.3.2.7.3.1	- Béton type C25/30 Localisation : CUVETTE ASC : (1.80*1.65)*0.20 =	M3	0,594	210,00	124,74
	0,594 M3 =			0,594 M3	
2.3.2.7.3.2	- Armatures HA & TS à raison de 70.000 KG / m3 Localisation : CUVETTE ASC : (1.80*1.65)*0.20 =	KG	42	3,10	130,20
	0,594 M3 * 70.000 =42 KG				
2.3.2.8	Cuvelage étanche pour ascenseur				
2.3.2.8.1	- Cuvelage horizontal Localisation : CUVETTE ASC : 1.80*1.65 =	M2	2,97	75,00	222,75
	2,97 M2 =			2,97 M2	
2.3.2.8.2	- Cuvelage vertical Localisation : CUVETTE ASC : (1.80*2+1.65*2)*1.45 =	M2	10,01	75,00	750,75
	10,01 M2 =			10,01 M2	
2.3.2.8.3	- Cuvelage angles Localisation : CUVETTE ASC : 1.80*2+1.65*2+1.45*4 =	ML	12,70	15,00	190,50
	12,70 ML =			12,70 ML	
2.3.4	PB NIVEAU RDC				
2.3.4.2	ELEVATIONS HORIZONTALES Isolation en polystyrène extrudé toute surface sous dallage Localisation : RESERVE : 3.85*((1.70+2.50)/2) = 3.75*((2.55+3.25)/2) = 3.85*((3.30+4.00)/2) =	M2	37,90	38,00	1 440,20
	8,09 M2 10,88 M2 14,05 M2				

Code	Désignation	U	Q	P U HT	P T HT
	$1.55 \times ((3.30 + 3.00) / 2) =$ $4,88 \text{ M2}$ $=$				
				37,90 M2	
2.3.4.3	Dalle "portée" sur plateforme existante				
2.3.4.3.1	- Reconstitution de la plateforme existante en terre sur 10 cm de hauteur (hypothèse) compris mise à niveau et film polyane Localisation : RESERVE :	M2	37,90	15,00	568,50
	$3.85 \times ((1.70 + 2.50) / 2) =$ 8,09 M2 $3.75 \times ((2.55 + 3.25) / 2) =$ 10,88 M2 $3.85 \times ((3.30 + 4.00) / 2) =$ 14,05 M2 $1.55 \times ((3.30 + 3.00) / 2) =$ 4,88 M2 $=$				
				37,90 M2	
2.3.4.3.2	- Coffrage "perdu" biodégradable Localisation : RESERVE :	M2	37,90	25,00	947,50
	$3.85 \times ((1.70 + 2.50) / 2) =$ 8,09 M2 $3.75 \times ((2.55 + 3.25) / 2) =$ 10,88 M2 $3.85 \times ((3.30 + 4.00) / 2) =$ 14,05 M2 $1.55 \times ((3.30 + 3.00) / 2) =$ 4,88 M2 $=$				
				37,90 M2	
2.3.4.3.3	- Dalle portée en béton de 16 cm en béton type C25/30 Localisation : RESERVE :	M3	6,064	210,00	1 273,44
	$3.85 \times ((1.70 + 2.50) / 2) =$ 8,09 M2 $3.75 \times ((2.55 + 3.25) / 2) =$ 10,88 M2 $3.85 \times ((3.30 + 4.00) / 2) =$ 14,05 M2 $1.55 \times ((3.30 + 3.00) / 2) =$ 4,88 M2 $=$				
				37,90 M2	
				* 0.16 =6,064 M3	
2.3.4.3.4	- Armatures HA & TS à raison de 60.000 KG / M3 Localisation : RESERVE :	KG	364	3,10	1 128,40
	$3.85 \times ((1.70 + 2.50) / 2) =$ 8,09 M2 $3.75 \times ((2.55 + 3.25) / 2) =$ 10,88 M2 $3.85 \times ((3.30 + 4.00) / 2) =$ 14,05 M2 $1.55 \times ((3.30 + 3.00) / 2) =$ 4,88 M2 $* 0.16 =6,064 \text{ M3}$				
				* 60.000 =364 KG	
2.3.4.3.5	- Finition surfacée pour sols collés Localisation : RESERVE :	M2	33,02	3,50	115,57
	$3.85 \times ((1.70 + 2.50) / 2) =$ 8,09 M2 $3.75 \times ((2.55 + 3.25) / 2) =$ 10,88 M2 $3.85 \times ((3.30 + 4.00) / 2) =$ 14,05 M2 $=$				
				33,02 M2	
2.3.4.4	Planchers préfabriqués type poutrelles & hourdis isolants				
2.3.4.4.1	- Plancher en surface courante Localisation : EXTENSION :	M2	321,66	105,00	33 774,30
	$10.40 \times 4.55 =$ 47,32 M2 $10.40 \times 3.75 =$ 39,00 M2 $10.40 \times 3.75 =$ 39,00 M2 $10.40 \times 3.75 =$ 39,00 M2 $10.40 \times 3.75 =$ 39,00 M2 $13.50 \times 2.30 =$ 31,05 M2 $7.55 \times 1.95 =$ 14,72 M2 $2.15 \times 1.55 =$ 3,33 M2 $5.20 \times 3.25 =$ 16,90 M2 $8.80 \times 3.40 =$ 29,92 M2 $3.15 \times 3.20 =$ 10,08 M2 $1.80 \times 1.30 =$ 2,34 M2 R// 10,00 M2				

Code	Désignation	U	Qté	P U HT	P T HT	
						= 321,66 M2
2.3.4.4.2	- Finition surfacée pour sols collés / carrelés	M2	165,66	3,50		579,81
	Localisation : EXTENSION :					
	10.40*4.55 =		47,32	M2		
	13.50*2.30 =		31,05	M2		
	7.55*1.95 =		14,72	M2		
	2.15*1.55 =		3,33	M2		
	5.20*3.25 =		16,90	M2		
	8.80*3.40 =		29,92	M2		
	3.15*3.20 =		10,08	M2		
	1.80*1.30 =		2,34	M2		
	R//		10,00	M2		
			=			165,66 M2
2.3.3	PH NIVEAU RDC					
	ELEVATIONS VERTICALES					
2.3.3.1	<u>Voiles en béton armé</u>					
2.3.3.1.1	- Voiles BA de façades de 15 cm d'épaisseur en surface courante					
2.3.3.1.1.1	- Béton type C25/30	M3	2,627	215,00		564,81
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :					
	(3.10+0.70)*3.15 =		11,97	M2		
	(2.80)*((3.15+1.95)/2) =		7,14	M2		
	(1.55)*1.95 =		3,02	M2		
	Localisation : à déduire :					
	-(1.20*2.10)*1 =		-2,52	M2		
	-(1.00*2.10)*1 =		-2,10	M2		
			* 0.15			=2,627 M3
2.3.3.1.1.2	- Coffrages soignés type C3	M2	44,26	30,00		1 327,80
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :					
	(3.10+0.70)*3.15 =		11,97	M2		
	(2.80)*((3.15+1.95)/2) =		7,14	M2		
	(1.55)*1.95 =		3,02	M2		
			* 2			=44,26 M2
2.3.3.1.1.3	- Armatures HA à raison de 15.000 KG / m2	KG	263	3,10		815,30
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :					
	(3.10+0.70)*3.15 =		11,97	M2		
	(2.80)*((3.15+1.95)/2) =		7,14	M2		
	(1.55)*1.95 =		3,02	M2		
	Localisation : à déduire :					
	-(1.20*2.10)*1 =		-2,52	M2		
	-(1.00*2.10)*1 =		-2,10	M2		
			* 15.000			=263 KG
2.3.3.1.1.4	- Armatures TS à raison de 35.000 KG / m2	KG	613	2,70		1 655,10
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :					
	(3.10+0.70)*3.15 =		11,97	M2		
	(2.80)*((3.15+1.95)/2) =		7,14	M2		
	(1.55)*1.95 =		3,02	M2		
	Localisation : à déduire :					
	-(1.20*2.10)*1 =		-2,52	M2		
	-(1.00*2.10)*1 =		-2,10	M2		
			* 35.000			=613 KG
2.3.3.1.2	- Voiles BA de façades de 20 cm d'épaisseur en surface courante					
2.3.3.1.2.1	- Béton type C25/30	M3	16,930	215,00		3 639,95
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :					

Code	Désignation	U	Q	P	HT	P	HT
	(3.90)*2.57 =		10,02	M2			
	(2.50)*2.96 =		7,40	M2			
	(3.45)*3.67 =		12,66	M2			
	(3.10)*0.60 =		1,86	M2			
	(12.50+1.90+4.20)*3.15 =		58,59	M2			
	Localisation : à déduire :						
	- (1.90*2.40)*1 =		-4,56	M2			
	- (0.60*2.20)*1 =		-1,32	M2			
			* 0.20		=16,930	M3	
2.3.3.1.2.2	- Coffrages soignés type C3		M2	181,06	30,00		5 431,80
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	(3.90)*2.57 =		10,02	M2			
	(2.50)*2.96 =		7,40	M2			
	(3.45)*3.67 =		12,66	M2			
	(3.10)*0.60 =		1,86	M2			
	(12.50+1.90+4.20)*3.15 =		58,59	M2			
			* 2		=181,06	M2	
2.3.3.1.2.3	- Armatures HA à raison de 15.000 KG / m2		KG	1 270	3,10		3 937,00
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	(3.90)*2.57 =		10,02	M2			
	(2.50)*2.96 =		7,40	M2			
	(3.45)*3.67 =		12,66	M2			
	(3.10)*0.60 =		1,86	M2			
	(12.50+1.90+4.20)*3.15 =		58,59	M2			
	Localisation : à déduire :						
	- (1.90*2.40)*1 =		-4,56	M2			
	- (0.60*2.20)*1 =		-1,32	M2			
			* 15.000		=1270	KG	
2.3.3.1.2.4	- Armatures TS à raison de 35.000 KG / m2		KG	2 963	2,70		8 000,10
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	(3.90)*2.57 =		10,02	M2			
	(2.50)*2.96 =		7,40	M2			
	(3.45)*3.67 =		12,66	M2			
	(3.10)*0.60 =		1,86	M2			
	(12.50+1.90+4.20)*3.15 =		58,59	M2			
	Localisation : à déduire :						
	- (1.90*2.40)*1 =		-4,56	M2			
	- (0.60*2.20)*1 =		-1,32	M2			
			* 35.000		=2963	KG	
2.3.3.1.2.5	- Plus-value pour réservation en façade OUEST pour fente retour document		U	1	150,00		150,00
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
			1 U				
			=				
2.3.3.1.3	- Voiles BA de façades de 23 cm d'épaisseur en surface courante					1 U	
2.3.3.1.3.1	- Béton type C25/30		M3	1,520	215,00		326,80
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	(0.90+0.90)*3.67 =		6,61	M2			
			* 0.23		=1,520	M3	
2.3.3.1.3.2	- Coffrages soignés type C3		M2	13,22	30,00		396,60
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	(0.90+0.90)*3.67 =		6,61	M2			
			* 2		=13,22	M2	
2.3.3.1.3.3	- Armatures HA à raison de 15.000 KG / m2		KG	99	3,10		306,90

Code	Désignation	U	Q	P	HT	P	HT
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE : (0.90+0.90)*3.67 =		6,61 M2				
				* 15.000	=99 KG		
2.3.3.1.3.4	- Armatures TS à raison de 35.000 KG / m2	KG	231		2,70		623,70
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE : (0.90+0.90)*3.67 =		6,61 M2				
				* 35.000	=231 KG		
2.3.3.1.4	- Voiles BA de façades de 25 cm d'épaisseur en surface courante						
2.3.3.1.4.1	- Béton type C25/30	M3	64,825		215,00		13 937,38
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE : (10.95+4.55*2)*3.07 =		61,55 M2				
	(16.20*2)*6.37 =		206,39 M2				
	(2.15)*2.57 =		5,53 M2				
	Localisation : à déduire : - (1.00*2.40)*1 =		-2,40 M2				
	- (1.85*2.10)*1 =		-3,89 M2				
	- (1.85*2.10)*1 =		-3,89 M2				
	- (1.90*2.10)*1 =		-3,99 M2				
				* 0.25	=64,825 M3		
2.3.3.1.4.2	- Coffrages soignés type C3	M2	546,94		30,00		16 408,20
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE : (10.95+4.55*2)*3.07 =		61,55 M2				
	(16.20*2)*6.37 =		206,39 M2				
	(2.15)*2.57 =		5,53 M2				
				* 2	=546,94 M2		
2.3.3.1.4.3	- Armatures HA à raison de 15.000 KG / m2	KG	3 890		3,10		12 059,00
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE : (10.95+4.55*2)*3.07 =		61,55 M2				
	(16.20*2)*6.37 =		206,39 M2				
	(2.15)*2.57 =		5,53 M2				
	Localisation : à déduire : - (1.00*2.40)*1 =		-2,40 M2				
	- (1.85*2.10)*1 =		-3,89 M2				
	- (1.85*2.10)*1 =		-3,89 M2				
	- (1.90*2.10)*1 =		-3,99 M2				
				* 15.000	=3890 KG		
2.3.3.1.4.4	- Armatures TS à raison de 35.000 KG / m2	KG	8 882		2,70		23 981,40
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE : (10.95+4.55*2)*3.07 =		61,55 M2				
	(16.20*2)*6.37 =		206,39 M2				
	Localisation : à déduire : - (1.00*2.40)*1 =		-2,40 M2				
	- (1.85*2.10)*1 =		-3,89 M2				
	- (1.85*2.10)*1 =		-3,89 M2				
	- (1.90*2.10)*1 =		-3,99 M2				
				* 35.000	=8882 KG		
2.3.3.1.5	- Voiles BA de refends de 20 cm d'épaisseur en surface courante						
2.3.3.1.5.1	- Béton type C25/30	M3	15,774		215,00		3 391,41
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE : (5.20+1.75+1.80+3.40+2.30)*3.67 =		53,03 M2				
	(3.70)*2.57 =		9,51 M2				
	(10.40)*3.07 =		31,93 M2				
	Localisation : à déduire :						

Code	Désignation	U	CH	P	HT	PT	HT
	- (1.40*2.10)*1 =	-2,94 M2					
	- (1.00*2.10)*1 =	-2,10 M2					
	- (1.00*2.10)*1 =	-2,10 M2					
	- (1.90*2.10)*1 =	-3,99 M2					
	- (1.90*2.35)*1 =	-4,47 M2					
			* 0.20	=15,774	M3		
2.3.3.1.5.2	- Coffrages soignés type C3	M2	188,94	28,00			5 290,32
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	(5.20+1.75+1.80+3.40+2.30)*3.67 =	53,03 M2					
	(3.70)*2.57 =	9,51 M2					
	(10.40)*3.07 =	31,93 M2					
			* 2	=188,94	M2		
2.3.3.1.5.3	- Armatures HA à raison de 15.000 KG / m2	KG	1 183	3,10			3 667,30
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	(5.20+1.75+1.80+3.40+2.30)*3.67 =	53,03 M2					
	(3.70)*2.57 =	9,51 M2					
	(10.40)*3.07 =	31,93 M2					
	Localisation : à déduire :						
	- (1.40*2.10)*1 =	-2,94 M2					
	- (1.00*2.10)*1 =	-2,10 M2					
	- (1.00*2.10)*1 =	-2,10 M2					
	- (1.90*2.10)*1 =	-3,99 M2					
	- (1.90*2.35)*1 =	-4,47 M2					
			* 15.000	=1183	KG		
2.3.3.1.5.4	- Armatures TS à raison de 35.000 KG / m2	KG	2 760	2,70			7 452,00
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	(5.20+1.75+1.80+3.40+2.30)*3.67 =	53,03 M2					
	(3.70)*2.57 =	9,51 M2					
	(10.40)*3.07 =	31,93 M2					
	Localisation : à déduire :						
	- (1.40*2.10)*1 =	-2,94 M2					
	- (1.00*2.10)*1 =	-2,10 M2					
	- (1.00*2.10)*1 =	-2,10 M2					
	- (1.90*2.10)*1 =	-3,99 M2					
	- (1.90*2.35)*1 =	-4,47 M2					
			* 35.000	=2760	KG		
2.3.3.1.6	- Voiles BA de refends de 25 cm d'épaisseur en surface courante						
2.3.3.1.6.1	- Béton type C25/30	M3	6,683	215,00			1 436,85
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	(10.40)*2.57 =	26,73 M2					
			* 0.25	=6,683	M3		
2.3.3.1.6.2	- Coffrages soignés type C3	M2	53,46	28,00			1 496,88
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	(10.40)*2.57 =	26,73 M2					
			* 2	=53,46	M2		
2.3.3.1.6.3	- Armatures HA à raison de 15.000 KG / m2	KG	401	3,10			1 243,10
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	(10.40)*2.57 =	26,73 M2					
			* 15.000	=401	KG		
2.3.3.1.6.4	- Armatures TS à raison de 35.000 KG / m2	KG	936	2,70			2 527,20
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	(10.40)*2.57 =	26,73 M2					
			* 35.000	=936	KG		

Code	Désignation	U	Q	P	HT	P	HT
2.3.3.1.7	- Voiles BA de JD de 20 cm d'épaisseur en surface courante						
2.3.3.1.7.1	- Béton type C25/30	M3	12,678	215,00			2 725,77
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	(3.50+5.40)*3.67 =		32,66	M2			
	(11.90)*3.20 =		38,08	M2			
	Localisation : à déduire :						
	-(1.00*2.10)*2 =		-4,20	M2			
	-(1.50*2.10)*1 =		-3,15	M2			
			* 0.20	=12,678	M3		
2.3.3.1.7.2	- Coffrages soignés type C3	M2	141,48	28,00			3 961,44
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	(3.50+5.40)*3.67 =		32,66	M2			
	(11.90)*3.20 =		38,08	M2			
	Localisation : à déduire :						
	-(1.00*2.10)*2 =		-4,20	M2			
	-(1.50*2.10)*1 =		-3,15	M2			
			* 2	=141,48	M2		
2.3.3.1.7.3	- Armatures HA à raison de 15.000 KG / m2	KG	951	3,10			2 948,10
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	(3.50+5.40)*3.67 =		32,66	M2			
	(11.90)*3.20 =		38,08	M2			
	Localisation : à déduire :						
	-(1.00*2.10)*2 =		-4,20	M2			
	-(1.50*2.10)*1 =		-3,15	M2			
			* 15.000	=951	KG		
2.3.3.1.7.4	- Armatures TS à raison de 35.000 KG / m2	KG	2 219	2,70			5 991,30
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	(3.50+5.40)*3.67 =		32,66	M2			
	(11.90)*3.20 =		38,08	M2			
	Localisation : à déduire :						
	-(1.00*2.10)*2 =		-4,20	M2			
	-(1.50*2.10)*1 =		-3,15	M2			
			* 35.000	=2219	KG		
2.3.3.4	Murs en maçonneries d'agglomérés creux de 20 cm d'épaisseur	M2	2,52	45,00			113,40
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	(1.95)*2.37 =		4,62	M2			
	Localisation : à déduire :						
	-(1.00*2.10)*1 =		-2,10	M2			
			=	2,52	M2		
2.3.3.5	Linteaux en béton armé						
2.3.3.5.1	- Béton type C25/30	M3	0,056	245,00			13,72
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	(1.40)*(0.20*0.20) =		0,056	M3			
			=	0,056	M3		
2.3.3.5.2	- Coffrages soignés type C3	M2	0,84	35,00			29,40
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	(1.40)*(0.20+0.20*2) =		0,84	M2			
			=	0,84	M2		
2.3.3.5.3	- Armatures HA à raison de 100.000 KG / m3	KG	6	3,10			18,60
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	(1.40)*(0.20*0.20) =		0,056	M3			
			* 100.000	=6	KG		
2.3.3.6	Poteaux en béton armé						
2.3.3.6.1	- Béton type C25/30	M3	0,250	245,00			61,25
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	(2.57)*(0.20*0.20) =		0,103	M3			

Code	Désignation	U	Q	P	U HT	P T HT	T
	$(3.67) \times (0.20 \times 0.20) =$		0,147	M3			
	=					0,250	M3
2.3.3.6.2	- Coffrages soignés type C3	M2	5,00	65,00			325,00
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	$(2.57) \times (0.20 \times 4) =$		2,06	M2			
	$(3.67) \times (0.20 \times 4) =$		2,94	M2			
	=					5,00	M2
2.3.3.6.3	- Armatures HA à raison de 120.000 KG / m3	KG	30	3,10			93,00
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	$(2.57) \times (0.20 \times 0.20) =$		0,103	M3			
	$(3.67) \times (0.20 \times 0.20) =$		0,147	M3			
						* 120.000	=30 KG
2.3.3.7	<u>Poutres en béton armé</u>						
2.3.3.7.1	- Béton type C25/30	M3	5,290	245,00			1 296,05
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	Po 20 / 101 cm :						
	$(3.40+4.10) \times (0.20 \times 1.01) =$		1,515	M3			
	Localisation : Po 20 / 40 cm :						
	$(3.45+1.55) \times (0.20 \times 0.40) =$		0,400	M3			
	Localisation : Po 20 / 125 cm :						
	$(13.50) \times (0.20 \times 1.25) =$		3,375	M3			
	=					5,290	M3
2.3.3.7.2	- Coffrages soignés type C3	M2	58,10	75,00			4 357,50
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	Po 20 / 101 cm :						
	$(3.40+4.10) \times (0.20 \times 1.01 \times 2) =$		16,65	M2			
	Localisation : Po 20 / 40 cm :						
	$(3.45+1.55) \times (0.20 \times 0.40 \times 2) =$		5,00	M2			
	Localisation : Po 20 / 125 cm :						
	$(13.50) \times (0.20 \times 1.25 \times 2) =$		36,45	M2			
	=					58,10	M2
2.3.3.7.3	- Armatures HA à raison de 120.000 KG / m3	KG	635	3,10			1 968,50
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	Po 20 / 101 cm :						
	$(3.40+4.10) \times (0.20 \times 1.01) =$		1,515	M3			
	Localisation : Po 20 / 40 cm :						
	$(3.45+1.55) \times (0.20 \times 0.40) =$		0,400	M3			
	Localisation : Po 20 / 125 cm :						
	$(13.50) \times (0.20 \times 1.25) =$		3,375	M3			
						* 120.000	=635 KG
2.3.3.8	<u>Bandeaux en béton armé</u>						
2.3.3.8.1	- Béton type C25/30	M3	7,006	225,00			1 576,35
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	$(2.30 \times 6) \times (0.20 \times 0.36) =$		0,994	M3			
	$(0.90 \times 9) \times (0.15 \times 0.36) =$		0,437	M3			
	$(8.00+13.40+0.90) \times (0.20 \times 1.25) =$		5,575	M3			
	=					7,006	M3
2.3.3.8.2	- Coffrages soignés type C3	M2	79,96	35,00			2 798,60
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	$(2.30 \times 6) \times (0.20+0.36 \times 2) =$		12,70	M2			
	$(0.90 \times 9) \times (0.15+0.36 \times 2) =$		7,05	M2			
	$(8.00+13.40+0.90) \times (0.20+1.25 \times 2) =$		60,21	M2			
	=					79,96	M2
2.3.3.8.3	- Armatures HA à raison de 100.000 KG / m3	KG	701	3,10			2 173,10
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						

Code	Désignation	U	CH	P U HT	P T HT
	$(2.30*6)*(0.20*0.36) =$	0,994 M3			
	$(0.90*9)*(0.15*0.36) =$	0,437 M3			
	$(8.00+13.40+0.90)*(0.20*1.25) =$	5,575 M3			
		* 100.000		=701 KG	
2.3.3.9	Acrotères en béton armé				
2.3.3.9.1	- Béton type C25/30	M3	3,774	225,00	849,15
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :				
	$(12.30+1.70+4.95+12.50)*(0.20*0.60) =$	3,774 M3			
		=			
			3,774 M3		
2.3.3.9.2	- Coffrages soignés type C3	M2	37,74	35,00	1 320,90
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :				
	$(12.30+1.70+4.95+12.50)*(0.60)*2 =$	37,74 M2			
		=			
			37,74 M2		
2.3.3.9.3	- Armatures HA à raison de 70.000 KG / m3	KG	264	3,10	818,40
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :				
	$(12.30+1.70+4.95+12.50)*(0.20*0.60) =$	3,774 M3			
			* 70.000	=264 KG	
2.3.3.11	Poteaux métalliques finition laqué	ML	18,30	350,00	6 405,00
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :				
	$3.05*6 =$	18,30 ML			
		=			
			18,30 ML		
2.3.3.12	Remplissage béton des poteaux métalliques				
2.3.3.12.1	- Béton type C20/25	M3	0,465	245,00	113,93
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :				
	$(3.05*6)*(0.09*0.09*3.14) =$	0,465 M3			
		=			
			0,465 M3		
2.3.3.12.2	- Armatures HA à raison de 120.000 KG / m3	KG	56	3,10	173,60
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :				
	$(3.05*6)*(0.09*0.09*3.14) =$	0,465 M3			
			* 120.000	=56 KG	
2.3.4	ELEVATIONS HORIZONTALES				
2.3.4.1	Isolation en panneaux de laine de roche de 125 mm d'épaisseur	M2	47,84	45,00	2 152,80
	Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES :				
	NIVEAU R+1 :				
	LOCAL TECHNIQUE CTA :				
	$10.40*4.60 =$	47,84 M2			
		=			
			47,84 M2		
2.3.4.5	Planchers dalles pleines en béton armé coulées en place				
2.3.4.5.1	- Béton type C25/30	M3	29,612	210,00	6 218,52
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :				
	$(10.40*4.55)*0.20 =$	9,464 M3			
	$(13.50*2.30)*0.20 =$	6,210 M3			
	$(10.40*1.30)*0.20 =$	2,704 M3			
	$(10.40*1.95)*0.20 =$	4,056 M3			
	$11.95*((3.95+1.75)/2)*0.20 =$	6,812 M3			
	$1.55*((1.20+0.90)/2)*0.20 =$	0,326 M3			
	R//	1,000 M3			
	Localisation : à déduire :				
	$-(0.80*1.20) =$	-0,960 M3			
		=			
			29,612 M3		
2.3.4.5.2	- Coffrages soignés type C3	M2	150,94	38,00	5 735,72
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :				
	$(10.40*4.55) =$	47,32 M2			
	$(13.50*2.30) =$	31,05 M2			
	$(10.40*1.30) =$	13,52 M2			
	$(10.40*1.95) =$	20,28 M2			

Code	Désignation	U	Q	P	HT	P	HT
	11.95*((3.95+1.75)/2) =	M2	34,06				
	1.55*((1.20+0.90)/2) =	M2	1,63				
	Rives 10.40*0.20 =	M2	2,08				
	R//	M2	1,00				
	=				150,94		
2.3.4.5.3	- Armature HA & TS à raison de 70.000 KG / m3	KG	2 073		3,10		6 426,30
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	(10.40*4.55)*0.20 =	M3	9,464				
	(13.50*2.30)*0.20 =	M3	6,210				
	(10.40*1.30)*0.20 =	M3	2,704				
	(10.40*1.95)*0.20 =	M3	4,056				
	11.95*((3.95+1.75)/2)*0.20 =	M3	6,812				
	1.55*((1.20+0.90)/2)*0.20 =	M3	0,326				
	R//	M3	1,000				
	Localisation : à déduire :						
	-(0.80*1.20) =	M3	-0,960				
	* 70.000		=2073		KG		
2.3.4.5.4	- Finition surfacée pour sols collé ou étanchéité	M2	101,54		3,50		355,39
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	(13.50*2.30) =	M2	31,05				
	(10.40*1.30) =	M2	13,52				
	(10.40*1.95) =	M2	20,28				
	11.95*((3.95+1.75)/2) =	M2	34,06				
	1.55*((1.20+0.90)/2) =	M2	1,63				
	R//	M2	1,00				
	=				101,54		
2.3.4.5.5	- Finition surfacée avec forme de pente réglementaire pour les surfaces recevant une étanchéité	M2	66,74		5,00		333,70
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	(13.50*2.30) =	M2	31,05				
	11.95*((3.95+1.75)/2) =	M2	34,06				
	1.55*((1.20+0.90)/2) =	M2	1,63				
	=				66,74		
2.3.4.5.6	- Finition très soignée en sous-face avec traitement bouche-pore	M2	15,15		7,50		113,63
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	(10.40*1.30) =	M2	13,52				
	1.55*((1.20+0.90)/2) =	M2	1,63				
	=				15,15		
2.3.4.7	Planchers dalles pleines en béton armé coulées sur thermo-prédalles						
2.3.4.7.1	- Plancher préfabriqué de 20 cm d'épaisseur						
2.3.4.7.1.1	- Plancher en surface courante	M2	37,17		125,00		4 646,25
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	2.20*2.30 =	M2	5,06				
	1.50*1.50 =	M2	2,25				
	5.10*3.40 =	M2	17,34				
	3.15*3.15 =	M2	9,92				
	2.00*1.30 =	M2	2,60				
	=				37,17		
2.3.4.7.1.2	- Plus-value pour rupteurs de pont thermique	ML	24,45		75,00		1 833,75
	2.30+9.25+3.70+9.20 =	ML	24,45				
	=				24,45		
2.3.4.7.1.3	- Finition surfacée pour sols collé ou étanchéité	M2	37,17		3,50		130,10
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						

Code	Désignation	U	Q	P	HT	P	HT
	2.20*2.30 =		5,06	M2			
	1.50*1.50 =		2,25	M2			
	5.10*3.40 =		17,34	M2			
	3.15*3.15 =		9,92	M2			
	2.00*1.30 =		2,60	M2			
	=					37,17	M2
	PH NIVEAU R+1						
	ELEVATIONS VERTICALES						
2.3.3	ELEVATIONS VERTICALES						
2.3.3.1	Voiles en béton armé						
2.3.3.1.1	- Voiles BA de façades de 20 cm d'épaisseur en surface courante						
2.3.3.1.1.1	- Béton type C25/30	M3	7,218		215,00		1 551,87
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :						
	(3.90)*3.80 =		14,82	M2			
	(3.50+2.30)*3.55 =		20,59	M2			
	R//		2,00	M2			
	Localisation : à déduire :						
	-(0.60*2.20)*1 =		-1,32	M2			
			* 0.20		=7,218	M3	
2.3.3.1.1.2	- Coffrages soignés type C3	M2	74,82		35,00		2 618,70
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :						
	(3.90)*3.80 =		14,82	M2			
	(3.50+2.30)*3.55 =		20,59	M2			
	R//		2,00	M2			
			* 2		=74,82	M2	
2.3.3.1.1.3	- Armatures HA à raison de 15.000 KG / m2	KG	541		3,10		1 677,10
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :						
	(3.90)*3.80 =		14,82	M2			
	(3.50+2.30)*3.55 =		20,59	M2			
	R//		2,00	M2			
	Localisation : à déduire :						
	-(0.60*2.20)*1 =		-1,32	M2			
			* 15.000		=541	KG	
2.3.3.1.1.4	- Armatures TS à raison de 35.000 KG / m2	KG	1 263		2,70		3 410,10
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :						
	(3.90)*3.80 =		14,82	M2			
	(3.50+2.30)*3.55 =		20,59	M2			
	R//		2,00	M2			
	Localisation : à déduire :						
	-(0.60*2.20)*1 =		-1,32	M2			
			* 35.000		=1263	KG	
2.3.3.1.2	- Voiles BA de façades de 23 cm d'épaisseur en surface courante						
2.3.3.1.2.1	- Béton type C25/30	M3	3,756		215,00		807,54
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :						
	(5.90)*3.55 =		20,95	M2			
	Localisation : à déduire :						
	-(0.70*2.20)*3 =		-4,62	M2			
			* 0.23		=3,756	M3	
2.3.3.1.2.2	- Coffrages soignés type C3	M2	41,90		35,00		1 466,50
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :						
	(5.90)*3.55 =		20,95	M2			
			* 2		=41,90	M2	
2.3.3.1.2.3	- Armatures HA à raison de 15.000 KG / m2	KG	245		3,10		759,50
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :						

Code	Désignation	U	Q	P	HT	P	HT
	(5.90)*3.55 =		20,95	M2			
	Localisation : à déduire :						
	- (0.70*2.20)*3 =		-4,62	M2			
			* 15.000		=245	KG	
2.3.3.1.2.4	- Armatures TS à raison de 35.000 KG / m2	KG	572		2,70		1 544,40
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :						
	(5.90)*3.55 =		20,95	M2			
	Localisation : à déduire :						
	- (0.70*2.20)*3 =		-4,62	M2			
			* 35.000		=572	KG	
2.3.3.1.3	- Voiles BA de façades de 25 cm d'épaisseur en surface courante						
2.3.3.1.3.1	- Béton type C25/30	M3	14,465		215,00		3 109,98
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :						
	(10.90+4.60*2)*3.30 =		66,33	M2			
	R//		2,00	M2			
	Localisation : à déduire :						
	- (0.70*2.00)*3 =		-4,20	M2			
	- (1.90*3.30)*1 =		-6,27	M2			
			* 0.25	=14,465	M3		
2.3.3.1.3.2	- Coffrages soignés type C3	M2	132,66		35,00		4 643,10
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :						
	(10.90+4.60*2)*3.30 =		66,33	M2			
			* 2	=132,66	M2		
2.3.3.1.3.3	- Armatures HA à raison de 15.000 KG / m2	KG	838		3,10		2 597,80
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :						
	(10.90+4.60*2)*3.30 =		66,33	M2			
	Localisation : à déduire :						
	- (0.70*2.00)*3 =		-4,20	M2			
	- (1.90*3.30)*1 =		-6,27	M2			
			* 15.000	=838	KG		
2.3.3.1.3.4	- Armatures TS à raison de 35.000 KG / m2	KG	2 175		2,70		5 872,50
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :						
	(10.90+4.60*2)*3.30 =		66,33	M2			
	Localisation : à déduire :						
	- (0.70*2.00)*3 =		-4,20	M2			
			* 35.000	=2175	KG		
2.3.3.1.4	- Voiles BA de refends de 20 cm d'épaisseur en surface courante						
2.3.3.1.4.1	- Béton type C25/30	M3	14,116		215,00		3 034,94
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :						
	(3.60+1.95)*4.65 =		25,81	M2			
	(8.80)*3.55 =		31,24	M2			
	(3.15+1.85+1.80)*2.90 =		19,72	M2			
	R//		2,00	M2			
	Localisation : à déduire :						
	- (1.50*2.10)*1 =		-3,15	M2			
	- (1.40*2.10)*1 =		-2,94	M2			
	- (1.00*2.10)*1 =		-2,10	M2			
			* 0.20	=14,116	M3		
2.3.3.1.4.2	- Coffrages soignés type C3	M2	153,54		28,00		4 299,12
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :						
	(3.60+1.95)*4.65 =		25,81	M2			
	(8.80)*3.55 =		31,24	M2			
	(3.15+1.85+1.80)*2.90 =		19,72	M2			

Code	Désignation	U	Q	P	HT	P	HT
			* 2		=153,54	M2	
2.3.3.1.4.3	- Armatures HA à raison de 15.000 KG / m2	KG	1 029	3,10			3 189,90
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :						
	(3.60+1.95)*4.65 =		25,81	M2			
	(8.80)*3.55 =		31,24	M2			
	(3.15+1.85+1.80)*2.90 =		19,72	M2			
	Localisation : à déduire :						
	- (1.50*2.10)*1 =		-3,15	M2			
	- (1.40*2.10)*1 =		-2,94	M2			
	- (1.00*2.10)*1 =		-2,10	M2			
			* 15.000		=1029	KG	
2.3.3.1.4.4	- Armatures TS à raison de 35.000 KG / m2	KG	2 400	2,70			6 480,00
	(3.60+1.95)*4.65 =		25,81	M2			
	(8.80)*3.55 =		31,24	M2			
	(3.15+1.85+1.80)*2.90 =		19,72	M2			
	Localisation : à déduire :						
	- (1.50*2.10)*1 =		-3,15	M2			
	- (1.40*2.10)*1 =		-2,94	M2			
	- (1.00*2.10)*1 =		-2,10	M2			
			* 35.000		=2400	KG	
2.3.3.1.5	- Voiles BA de refends de 25 cm d'épaisseur en surface courante						
2.3.3.1.5.1	- Béton type C25/30	M3	9,590	215,00			2 061,85
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :						
	(6.50)*4.65 =		30,23	M2			
	(3.90)*3.80 =		14,82	M2			
	Localisation : à déduire :						
	- (1.50*2.10)*1 =		-3,15	M2			
	- (1.00*2.10)*1 =		-2,10	M2			
	- (1.60*0.90)*1 =		-1,44	M2			
			* 0.25		=9,590	M3	
2.3.3.1.5.2	- Coffrages soignés type C3	M2	90,10	28,00			2 522,80
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :						
	(6.50)*4.65 =		30,23	M2			
	(3.90)*3.80 =		14,82	M2			
			* 2		=90,10	M2	
2.3.3.1.5.3	- Armatures HA à raison de 15.000 KG / m2	KG	575	3,10			1 782,50
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :						
	(6.50)*4.65 =		30,23	M2			
	(3.90)*3.80 =		14,82	M2			
	Localisation : à déduire :						
	- (1.50*2.10)*1 =		-3,15	M2			
	- (1.00*2.10)*1 =		-2,10	M2			
	- (1.60*0.90)*1 =		-1,44	M2			
			* 15.000		=575	KG	
2.3.3.1.5.4	- Armatures TS à raison de 35.000 KG / m2	KG	1 343	2,70			3 626,10
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :						
	(6.50)*4.65 =		30,23	M2			
	(3.90)*3.80 =		14,82	M2			
	Localisation : à déduire :						
	- (1.50*2.10)*1 =		-3,15	M2			
	- (1.00*2.10)*1 =		-2,10	M2			
	- (1.60*0.90)*1 =		-1,44	M2			
			* 35.000		=1343	KG	

Code	Désignation	U	Qté	P.U. HT	P.T. HT
2.3.3.1.6	- Voiles BA de JD de 20 cm d'épaisseur en surface courante				
2.3.3.1.6.1	- Béton type C25/30 <i>Localisation : PH NIVEAU R+1 :</i> (3.50+5.40)*2.90 = 25,81 M2	M3	5,162	215,00	1 109,83
			* 0.20	=5,162 M3	
2.3.3.1.6.2	- Coffrages soignés type C3 <i>Localisation : PH NIVEAU R+1 :</i> (3.50+5.40)*2.90 = 25,81 M2	M2	51,62	28,00	1 445,36
			* 2	=51,62 M2	
2.3.3.1.6.3	- Armatures HA à raison de 15.000 KG / m2 <i>Localisation : PH NIVEAU R+1 :</i> (3.50+5.40)*2.90 = 25,81 M2	KG	387	3,10	1 199,70
			* 15.000	=387 KG	
2.3.3.1.6.4	- Armatures TS à raison de 35.000 KG / m2 <i>Localisation : PH NIVEAU R+1 :</i> (3.50+5.40)*2.90 = 25,81 M2	KG	903	2,70	2 438,10
			* 35.000	=903 KG	
2.3.3.2	Murs fusibles en blocs de béton cellulaire de 20 cm d'épaisseur <i>Localisation : Pour le mur fusible en béton cellulaire de 20 cm d'épaisseur en façade EST :</i> 1.90*3.30 = 6,27 M2	M2	6,27	85,00	532,95
				6,27 M2	
2.3.3.3	<u>Poutres voiles en béton armé</u>				
2.3.3.3.1	- Poutre-voiles BA de refends de 25 cm d'épaisseur en surface courante				
2.3.3.3.1.1	- Béton type C25/30 <i>Localisation : PH NIVEAU R+1 :</i> (2.20)*5.05 = 11,11 M2	M3	2,778	215,00	597,27
			* 0.25	=2,778 M3	
2.3.3.3.1.2	- Coffrages soignés type C3 <i>Localisation : PH NIVEAU R+1 :</i> (2.20)*5.05 = 11,11 M2	M2	22,22	28,00	622,16
			* 2	=22,22 M2	
2.3.3.3.1.3	- Armatures HA & TS à raison de 70.000 KG / m3 <i>Localisation : PH NIVEAU R+1 :</i> (2.20)*5.05 = 11,11 M2	KG	194	3,00	582,00
			* 0.25	=2,778 M3	
			* 70.000	=194 KG	
2.3.3.3.2	- Poutre-voiles BA de refends de 20 cm d'épaisseur en surface courante				
2.3.3.3.2.1	- Béton type C25/30 <i>Localisation : PH NIVEAU R+1 :</i> (2.60)*5.05 = 13,13 M2 <i>Localisation : à déduire :</i> - (1.50*2.10)*1 = -3,15 M2	M3	1,996	215,00	429,14
			* 0.20	=1,996 M3	
2.3.3.3.2.2	- Coffrages soignés type C3 <i>Localisation : PH NIVEAU R+1 :</i> (2.60)*5.05 = 13,13 M2	M2	26,26	28,00	735,28
			* 2	=26,26 M2	
2.3.3.3.2.3	- Armatures HA & TS à raison de 70.000 KG / m3 <i>Localisation : PH NIVEAU R+1 :</i> (2.60)*5.05 = 13,13 M2 <i>Localisation : à déduire :</i> - (1.50*2.10)*1 = -3,15 M2	KG	140	3,00	420,00

Code	Désignation	U	Q	P	T	HT	HT
			* 0.20	=1,996	M3		
				* 70.000		=140	KG
2.3.3.6	Poteaux en béton armé						
2.3.3.6.1	- Béton type C25/30	M3	0,116	245,00			28,42
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :						
	(2.90)*(0.20*0.20) =		0,116	M3			
						0,116	M3
2.3.3.6.2	- Coffrages soignés type C3	M2	2,32	65,00			150,80
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :						
	(2.90)*(0.20*4) =		2,32	M2			
						2,32	M2
2.3.3.6.3	- Armatures HA à raison de 120.000 KG / m3	KG	14	3,10			43,40
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :						
	(2.90)*(0.20*0.20) =		0,116	M3			
						* 120.000	=14 KG
2.3.3.7	Poutres en béton armé						
2.3.3.7.1	- Béton type C25/30	M3	0,210	245,00			51,45
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :						
	Po 20 / 20 cm :						
	(1.95+3.30)*(0.20*0.20) =		0,210	M3			
						0,210	M3
2.3.3.7.2	- Coffrages soignés type C3	M2	3,15	75,00			236,25
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :						
	Po 20 / 20 cm :						
	(1.95+3.30)*(0.20+0.20*2) =		3,15	M2			
						3,15	M2
2.3.3.7.3	- Armatures HA à raison de 120.000 KG / m3	KG	25	3,10			77,50
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :						
	Po 20 / 20 cm :						
	(1.95+3.30)*(0.20*0.20) =		0,210	M3			
						* 120.000	=25 KG
2.3.3.9	Acrotères en béton armé						
2.3.3.9.1	- Béton type C25/30	M3	22,417	215,00			4 819,66
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :						
	Ac 20 / 37 cm :						
	(1.90*2+1.80)*(0.20*0.37) =		0,414	M3			
	Localisation : Ac 20 / 55 cm :						
	(5.90*2+8.80*2)*(0.20*0.55) =		3,234	M3			
	Localisation : Ac 20 / 70 cm :						
	(8.80+3.60+3.40)*(0.20*0.70) =		2,212	M3			
	Localisation : Ac 20 / 142 cm :						
	(23.20+20.80+3.90+10.40)*(0.20*1.42) =		16,557	M3			
						22,417	M3
2.3.3.9.2	- Coffrages soignés type C3	M2	224,17	35,00			7 845,95
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :						
	Ac 20 / 37 cm :						
	(1.90*2+1.80)*(0.37)*2 =		4,14	M2			
	Localisation : Ac 20 / 55 cm :						
	(5.90*2+8.80*2)*(0.55)*2 =		32,34	M2			
	Localisation : Ac 20 / 70 cm :						
	(8.80+3.60+3.40)*(0.70)*2 =		22,12	M2			
	Localisation : Ac 20 / 142 cm :						
	(23.20+20.80+3.90+10.40)*(1.42)*2 =		165,57	M2			
						224,17	M2
2.3.3.9.3	- Armatures HA à raison de 70.000 KG / m3	KG	1 569	3,10			4 863,90

Code	Désignation	U	Q	P U HT	P T HT
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :				
	Ac 20 / 37 cm :				
	(1.90*2+1.80)*(0.20*0.37) =	M3	0,414		
	Localisation : Ac 20 / 55 cm :				
	(5.90*2+8.80*2)*(0.20*0.55) =	M3	3,234		
	Localisation : Ac 20 / 70 cm :				
	(8.80+3.60+3.40)*(0.20*0.70) =	M3	2,212		
	Localisation : Ac 20 / 142 cm :				
	(23.20+20.80+3.90+10.40)*(0.20*1.42) =	M3	16,557		
			* 70.000	=1569	KG
2.3.3.9.4	- Glacis de finition réalisé au coulage	ML	109,10	5,00	545,50
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :				
	Ac 20 / 37 cm :				
	(1.90*2+1.80) =	ML	5,60		
	Localisation : Ac 20 / 55 cm :				
	(5.90*2+8.80*2) =	ML	29,40		
	Localisation : Ac 20 / 70 cm :				
	(8.80+3.60+3.40) =	ML	15,80		
	Localisation : Ac 20 / 142 cm :				
	(23.20+20.80+3.90+10.40) =	ML	58,30		
			=	109,10	ML
2.3.3.10	<u>Repose de génoises en tuiles et briques de terre cuite de réemploi</u>				
2.3.3.10.1	- Génoises de réemploi	ML	28,03	95,00	2 662,85
	Localisation : Pour les génoises :				
	9.25*2+5.50*2 =	ML	29,50		
			* 0.95	=28,03	ML
2.3.3.10.2	- Complément en briques neuves	ML	1,48	115,00	170,20
	Localisation : Pour les génoises :				
	9.25*2+5.50*2 =	ML	29,50		
			* 0.05	=1,48	ML
2.3.4	ELEVATIONS HORIZONTALES				
2.3.4.5	<u>Planchers dalles pleines en béton armé coulées en place</u>				
2.3.4.5.1	- Béton type C25/30	M3	16,806	210,00	3 529,26
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :				
	3.90*1.95 =	M2	7,61		
	3.40*1.95 =	M2	6,63		
	2.65*1.95 =	M2	5,17		
	2.20*2.30 =	M2	5,06		
	3.25*8.80 =	M2	28,60		
	3.15*3.30 =	M2	10,40		
	3.15*3.20 =	M2	10,08		
	2.00*1.30 =	M2	2,60		
	1.60*1.80 =	M2	2,88		
	R//	M2	5,00		
			* 0.20	=16,806	M3
2.3.4.5.2	- Coffrages soignés type C3	M2	84,03	38,00	3 193,14
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :				
	3.90*1.95 =	M2	7,61		
	3.40*1.95 =	M2	6,63		
	2.65*1.95 =	M2	5,17		
	2.20*2.30 =	M2	5,06		
	3.25*8.80 =	M2	28,60		
	3.15*3.30 =	M2	10,40		
	3.15*3.20 =	M2	10,08		

Code	Désignation	U	Q	P	HT	P	HT
	2.00*1.30 =		2,60	M2			
	1.60*1.80 =		2,88	M2			
	R//		5,00	M2			
	=				84,03	M2	
2.3.4.5.3	- Armature HA & TS à raison de 70.000 KG / m3		1 176	KG	3,10		3 645,60
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :						
	3.90*1.95 =		7,61	M2			
	3.40*1.95 =		6,63	M2			
	2.65*1.95 =		5,17	M2			
	2.20*2.30 =		5,06	M2			
	3.25*8.80 =		28,60	M2			
	3.15*3.30 =		10,40	M2			
	3.15*3.20 =		10,08	M2			
	2.00*1.30 =		2,60	M2			
	1.60*1.80 =		2,88	M2			
	R//		5,00	M2			
	* 0.20		=16,806	M3			
					* 70.000	=1176	KG
2.3.4.5.4	- Finition surfacée pour sols collé ou étanchéité		38,57	M2	3,50		135,00
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :						
	3.90*1.95 =		7,61	M2			
	3.15*3.30 =		10,40	M2			
	3.15*3.20 =		10,08	M2			
	2.00*1.30 =		2,60	M2			
	1.60*1.80 =		2,88	M2			
	5,00			M2			
	=				38,57	M2	
2.3.4.5.5	- Finition surfacée avec forme de pente réglementaire pour les surfaces recevant une étanchéité		33,57	M2	7,50		251,78
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :						
	3.90*1.95 =		7,61	M2			
	3.15*3.30 =		10,40	M2			
	3.15*3.20 =		10,08	M2			
	2.00*1.30 =		2,60	M2			
	1.60*1.80 =		2,88	M2			
	5,00			M2			
	=				33,57	M2	
2.3.4.6	<u>Planchers préfabriqués type dalles alvéolées béton</u>						
2.3.4.6.1	- Plancher préfabriqué de 30 cm d'épaisseur		212,22	M2	165,00		35 016,30
2.3.4.6.1.1	- Plancher en surface courante						
	Localisation : PLANCHER HAUT NIVEAU R+1 :						
	20.50*10.40 =		213,20	M2			
	Localisation : à déduire :						
	- (1.40*0.70) =		-0,98	M2			
	=				212,22	M2	
2.3.4.6.1.2	- Finition surfacée avec forme de pente réglementaire pour les surfaces recevant une étanchéité		212,22	M2	3,50		742,77
	Localisation : PLANCHER HAUT NIVEAU R+1 :						
	20.50*10.40 =		213,20	M2			
	Localisation : à déduire :						
	- (1.40*0.70) =		-0,98	M2			
	=				212,22	M2	
2.3.4.6.1.3	- Finition très soignée en sous-face avec traitement bouche-port		212,22	M2	7,50		1 591,65
	Localisation : PLANCHER HAUT NIVEAU R+1 :						
	20.50*10.40 =		213,20	M2			
	Localisation : à déduire :						

Code	Désignation	U	Q	P	HT	P	HT
	- (1.40*0.70) =		-0,98	M2			
						212,22	M2
2.3.4.6.1.4	- Plus-value pour douilles de fixations adaptées du grill scénique	U	12		125,00		1 500,00
	Localisation : PLANCHER HAUT NIVEAU R+1 :						
			12	U			
						12	U
2.3.5	ESCALIERS						
2.3.5.1	Escaliers intérieurs sur paillasses en béton armé						
2.3.5.1.1	- Paliers en surface courante	M2	7,96		175,00		1 393,00
	Localisation : Entre RDC et NIVEAU R+1 :						
	3.10*1.60 =		4,96	M2			
	1.50*2.00 =		3,00	M2			
						7,96	M2
2.3.5.1.2	- Marches en béton armé	ML	33,00		225,00		7 425,00
	Localisation : Entre RDC et NIVEAU R+1 :						
	1.50*22 =		33,00	ML			
						33,00	ML
2.3.5.2	Escalier extérieur sur paillasse en béton armé						
2.3.5.2.1	- Marches en béton armé	ML	30,80		225,00		6 930,00
	Localisation : LOCAL POUBELLE :						
	1.40*22 =		30,80	ML			
						30,80	ML
2.3.6	OUVRAGES DIVERS						
2.3.6.1	Seuils d'ouvertures en béton lissé	ML	18,20		55,00		1 001,00
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
	1.90+1.00+1.90*2+4.10+3.40+1.10*2 =		16,40	ML			
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :						
			1,80	ML			
						18,20	ML
2.3.6.2	Appuis d'ouvertures en béton lissé	ML	9,30		55,00		511,50
	Localisation : PH REZ-DE-CHAUSSEE :						
			0,60	ML			
	Localisation : PH NIVEAU R+1 :						
	0.70*7+3.20+0.60 =		8,70	ML			
						9,30	ML
2.3.6.3	Confection d'un drainage et imperméabilisation						
2.3.6.3.1	- Confection d'une imperméabilisation	M2	79,10		35,00		2 768,50
	Localisation : Pour le drainage et de l'imperméabilisation en pied de l'ensemble des parois enterrées :						
	(22.90+2.50+7.10+10.90+23.20+4.20+3.30)*1.00 =		74,10	M2			
	R//		5,00	M2			
						79,10	M2
2.3.6.3.2	- Confection d'un drainage	ML	79,10		35,00		2 768,50
	Localisation : Pour le drainage et de l'imperméabilisation en pied de l'ensemble des parois enterrées :						
	(22.90+2.50+7.10+10.90+23.20+4.20+3.30) =		74,10	ML			
	R//		5,00	ML			
						79,10	ML
2.3.6.4	Courettes anglaises pour ventilation	U	7		175,00		1 225,00
	Localisation : Pour l'ensemble des courettes anglaise pour ventilation du vide sanitaire, suivant demandes du BET fluides :						
			7	U			
						7	U
2.3.6.5	Joint de dilatation						
2.3.6.5.1	- Joints de dilatation courants	ML	20,20		15,00		303,00
	Localisation : Pour les joints de dilatation :						

Code	Désignation	U	Q	P	HT	PT	HT
	6.90*2 =		13,80	ML			
	3.20*2 =		6,40	ML			
	=				20,20	ML	
2.3.6.5.2	- Joints de dilatation étanches			ML	3,20	25,00	80,00
	<i>Localisation : Pour les joints de dilatation :</i>						
	1.00*2 =		2,00	ML			
	0.60*2 =		1,20	ML			
	=				3,20	ML	
2.3.6.5.3	- Joints de dilatation coupe feu			ML	25,80	35,00	903,00
	<i>Localisation : Pour les joints de dilatation :</i>						
	1.70*2+2.10*2 =		7,60	ML			
	2.20*2+2.60*2 =		9,60	ML			
	2.20*2+2.10*2 =		8,60	ML			
	=				25,80	ML	
2.3.6.6	Reconstitution de planchers et parois			FF	1	1 500,00	1 500,00
	<i>Localisation : Pour la totalité des trémies à réaliser en maçonnerie à créer pour le passage des fluides et gaines :</i>						
						1	FF
2.3.6.7	Socles en béton antivibratiles						
2.3.6.7.1	- Socles pour PAC de 4.00 / 3.00 / 0.10 cm de dimensions			U	1	750,00	750,00
	<i>Localisation : Pour les socles en béton antivibratiles :</i>						
			1	U			
	=					1	U
2.3.6.8	Plots en béton de 30 cm Hauteur			FF	1	2 500,00	2 500,00
	<i>Localisation : Pour les plots nécessaires au passage des réseaux et canalisations, pour l'ensemble des sorties techniques nécessaires dans les toitures étanchées :</i>						
							1
							FF
2.3.7	CANALISATIONS						
2.3.7.2	Fouilles pour canalisations sous dallage			ML	7,50	35,00	262,50
	<i>Localisation : Pour les fouilles nécessaires aux nouvelles canalisations EU/EV et EP enterrées, à réaliser suivant plans de réseaux, des pieds des chutes jusqu'au regard en pied de la façade :</i>						
			2,00	ML			
	2.00+2.00+1.50 =		5,50	ML			
	=					7,50	ML
2.3.7.3	Canalisations en tuyaux PVC Classe SN4						
2.3.7.3.1	- Canalisation PVC Ø 100 mm pour EP			ML	2,00	28,00	56,00
	<i>Localisation : Pour les canalisations EU/EV et EP enterrées à l'intérieur du bâtiment :</i>						
			2,00	ML			
	=					2,00	ML
2.3.7.3.2	- Canalisation PVC Ø 100 mm pour EU/EV			ML	5,50	28,00	154,00
	<i>Localisation : Pour les canalisations EU/EV et EP enterrées à l'intérieur du bâtiment :</i>						
			2,00+2.00+1.50 =				
			5,50	ML			
	=					5,50	ML
2.3.7.4	Regards de visite et de raccordement intérieur			U	5	175,00	875,00
	<i>Localisation : EP :</i>						
			2	U			
	<i>Localisation : EU :</i>						
			3	U			
	=					5	U
2.3.7.5	Siphon de sol en PVC			U	1	150,00	150,00
	<i>Localisation : Pour 1 siphon en partie centrale du LOCAL POUBELLES :</i>						
			1	U			
	=					1	U
2.3.8	RESEAUX						
2.3.8.1	Tranchées pour lots techniques sous dallage			ML	52,00	35,00	1 820,00

Code	Désignation	U	Q	P	HT	P	HT
	Localisation : Pour les fouilles nécessaires aux alimentations techniques enterrées sous le bâtiment jusqu'au droit des façades :						
	1.00*2 =		2,00	ML			
			5,00	ML			
			5,00	ML			
			11,00	ML			
			11,00	ML			
			8,00	ML			
	R//		10,00	ML			
			=			52,00	ML
2.3.8.2	Fourreaux aiguillés en PVC sous dallage						
2.3.8.2.1	- Fourreaux Ø 110 mm pour AEP		2,00	ML	11,00		22,00
	Localisation : Pour les fourreaux aiguillés nécessaires pour les différentes alimentations techniques enterrées sous le bâtiment jusqu'au droit des façades :						
	1.00*2 =		2,00	ML			
			=			2,00	ML
2.3.8.2.2	- Fourreaux TPC Ø 90 mm pour ENEDIS		5,00	ML	9,00		45,00
	Localisation : Pour les fourreaux aiguillés nécessaires pour les différentes alimentations techniques enterrées sous le bâtiment jusqu'au droit des façades :						
			5,00	ML			
			=			5,00	ML
2.3.8.2.3	- Fourreaux TPC Ø 200 mm pour ENEDIS		10,00	ML	20,00		200,00
	Localisation : Pour les fourreaux aiguillés nécessaires pour les différentes alimentations techniques enterrées sous le bâtiment jusqu'au droit des façades :						
	5.00*2 =		10,00	ML			
			=			10,00	ML
2.3.8.2.4	- Fourreaux TPC Ø 160 mm pour ALIMENTATION PORTAIL		16,00	ML	16,00		256,00
	Localisation : Pour les fourreaux aiguillés nécessaires pour les différentes alimentations techniques enterrées sous le bâtiment jusqu'au droit des façades :						
			11,00	ML			
	R//		5,00	ML			
			=			16,00	ML
2.3.8.2.5	- Fourreaux TPC Ø 63 mm pour ECLAIRAGE		16,00	ML	6,50		104,00
	Localisation : Pour les fourreaux aiguillés nécessaires pour les différentes alimentations techniques enterrées sous le bâtiment jusqu'au droit des façades :						
			11,00	ML			
	R//		5,00	ML			
			=			16,00	ML
2.3.8.2.6	- Fourreaux de Ø 42/45 mm pour TEL.		24,00	ML	4,50		108,00
	Localisation : Pour les fourreaux aiguillés nécessaires pour les différentes alimentations techniques enterrées sous le bâtiment jusqu'au droit des façades :						
	8.00*3 =		24,00	ML			
			=			24,00	ML
2.3.8.3	Encastrement de coffrets ErDF & GrDF		2	U	350,00		700,00
	Localisation : Pour l'ensemble des coffrets ENEDIS/ErDF & GrDF :						
			2	U			
			=			2	U
EXTENSIONS							
	Total H.T. :						496 570,18 €
	Total T.V.A. (20%) :						99 314,04 €
	Total T.T.C. :						595 884,22 €
2.4	EXISTANT						
2.4.1	DEMOLITIONS DE GROS-OEUVRE						

Code	Désignation	U	Q	PU HT	PT HT
2.4.1.1	Découpe soignée, démolition, concassage et évacuation partielle d'un bâtiment existant				
2.4.1.1.1	- Bâtiment chaufferie <i>Localisation : Pour les travaux de démolition et l'évacuation de la chaufferie hors couverture :</i>	U	1	1 500,00	1 500,00
	$\frac{1 \text{ U}}{=}$			1 U	
2.4.1.1.2	- Bâtiment annexe 2 <i>Localisation : Pour les travaux de démolition et l'évacuation du bâtiment annexe 2 (couverture partiellement déposée au lot désamiantage) :</i>	U	1	2 000,00	2 000,00
	$\frac{1 \text{ U}}{=}$			1 U	
2.4.1.2	Démolition, concassage et évacuation des bâtiments existants				
2.4.1.2.1	- Bâtiment sanitaires <i>Localisation : Pour les travaux de démolition et l'évacuation des sanitaires hors couverture :</i>	U	1	1 000,00	1 000,00
	$\frac{1 \text{ U}}{=}$			1 U	
2.4.1.2.2	- Bâtiment annexe 1 <i>Localisation : Pour les travaux de démolition et l'évacuation du bâtiment annexe 1 hors couverture :</i>	U	1	4 500,00	4 500,00
	$\frac{1 \text{ U}}{=}$			1 U	
2.4.1.2.3	- Bâtiment annexe 3 <i>Localisation : Pour les travaux de démolition et l'évacuation du bâtiment annexe 3 :</i>	U	1	1 500,00	1 500,00
	$\frac{1 \text{ U}}{=}$			1 U	
2.4.1.3	Démolitions et évacuation de maçonneries pierres, pisés et/ou béton	M2	402,31	50,00	20 115,50
	<i>Localisation : REZ-DE-CHAUSSEE :</i> (11.80+9.60+5.20+5.10*3)*3.60 = 150,84 M2 <i>Localisation : NIVEAU R+1 :</i> (11.80+9.60+5.20+5.10*3)*3.20 = 134,08 M2 <i>Localisation : NIVEAU R+2 :</i> (11.80*3+10.80+5.00+4.70)*2.10 = 117,39 M2 $\frac{=}{=}$ 402,31 M2				
2.4.1.4	Démolition et évacuation de dallages intérieurs en béton	M2	361,33	35,00	12 646,55
	<i>Localisation : REZ-DE-CHAUSSEE :</i> 29.70*11.80 = 350,46 M2 4.80*4.70 = 22,56 M2 3.50*3.00 = 10,50 M2 4.75*5.60 = 26,60 M2 <i>Localisation : à déduire :</i> -(21.80*1.70) = -37,06 M2 -(5.10*2.30) = -11,73 M2 $\frac{=}{=}$ 361,33 M2				
2.4.1.5	Dépose soignée et stockage de dallages intérieurs en pierres de Volvic pour réemploi	M2	48,79	45,00	2 195,55
	<i>Localisation : REZ-DE-CHAUSSEE :</i> 21.80*1.70 = 37,06 M2 5.10*2.30 = 11,73 M2 $\frac{=}{=}$ 48,79 M2				
2.4.1.6	Démolition et évacuation de conduits de cheminée existants	ML	10,00	100,00	1 000,00
	<i>Localisation : Pour les conduits de cheminées existants non conservés :</i> $\frac{10,00 \text{ ML}}{=}$			10,00 ML	
2.4.1.7	Curage et évacuation de cheminées intérieures existantes	U	1	200,00	200,00

Code	Désignation	U	Q16	P U HT	P T HT
	<i>Localisation : Pour les cheminées existantes à curer dans le bâtiment existant :</i>				
	1 U				
	=				
2.4.1.8	Suppression de souches de cheminées existantes sur couverture tuiles	ML	3,00	100,00	300,00
	<i>Localisation : Pour l'ensemble des souches existantes non conservées :</i>				
	3,00 ML				
	=				
2.4.2	TERRASSEMENTS				
2.4.2.2	Terrassements en masse dans EXISTANT	M3	156,925	30,00	4 707,75
	<i>Localisation : Pour le terrassement nécessaire à l'intérieur :</i>				
	11.90*18.10 =	215,39 M2			
	11.50*6.60 =	75,90 M2			
	4.70*4.80 =	22,56 M2			
			* 0.50	=156,925 M3	
2.4.2.3	Fouilles en rigoles et en trous intérieurs	M3	86,820	45,00	3 906,90
	<i>Localisation : GB :</i>				
	Reprendre pos. 2.4.3.2 : Z =	53,765 M3			
	<i>Localisation : BP :</i>				
	Reprendre pos. 2.4.3.3 : Z =	6,173 M3			
	<i>Localisation : SEMELLES :</i>				
	(1.40*1.40)*0.40*4 =	3,136 M3			
	(2.00*2.00)*0.40*3 =	4,800 M3			
	(2.20*1.40)*0.40*13 =	16,016 M3			
	(2.20*3.33)*0.40*1 =	2,930 M3			
				86,820 M3	
2.4.2.4	Remblaiements en terres des fouilles	M3	5,706	25,00	142,65
	<i>Localisation : FOUILLES :</i>				
	Reprendre pos. 2.4.2.3 : Z =	86,820 M3			
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	Reprendre pos. 2.4.3.2 : - Z =	-53,765 M3			
	Reprendre pos. 2.4.3.3 : - Z =	-6,173 M3			
	Reprendre pos. 2.4.3.4.1 : - Z =	-21,176 M3			
				5,706 M3	
2.4.2.5	Chargement et évacuation des terres excédentaires	M3	81,114	20,00	1 622,28
	<i>Localisation : FOUILLES :</i>				
	Reprendre pos. 2.4.2.3 : Z =	86,820 M3			
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	Reprendre pos. 2.4.2.4 : - Z =	-5,706 M3			
				81,114 M3	
2.4.3	FONDACTIONS				
2.4.3.2	Gros béton de fondations	M3	53,765	240,00	12 903,60
	<i>Localisation : SOUS SI :</i>				
	(1.40*1.40)*0.80*4 =	6,272 M3			
	(2.00*2.00)*0.80*3 =	9,600 M3			
	(2.20*1.40)*0.80*13 =	32,032 M3			
	(2.20*3.33)*0.80*1 =	5,861 M3			
				53,765 M3	
2.4.3.3	Béton de propreté	M3	6,173	240,00	1 481,52
	<i>Localisation : SOUS LG :</i>				
		4,473 M3			
	(9.15+3.65*2+4.45+3.15+4.15*4+3.95+3.95+3.50+3.05+)	1,700 M3			
	(1.55+1.40+3.50+3.70+3.50+2.60+1.70+1.80+3.95+3.40)				
				6,173 M3	
2.4.3.4	Semelles en béton armé				

Code	Désignation	U	Q	P	HT	P	HT
2.4.3.4.1	- Béton type C25/30	M3	21,176	215,00	4 552,84		
	Localisation : SI 120 / 120 / 40 cm : (1.20*1.20)*0.40*4 =		2,304	M3			
	Localisation : SI 180 / 180 40 cm : (1.80*1.80)*0.40*3 =		3,888	M3			
	Localisation : SI 200 / 120 / 40 cm : (2.00*1.20)*0.40*13 =		12,480	M3			
	Localisation : SI 200 / 313 / 40 cm : (2.00*3.13)*0.40*1 =		2,504	M3			
	=		21,176	M3			
2.4.3.4.2	- Coffrages ordinaires type C1	M2	53,70	35,00	1 879,50		
	Localisation : SI 120 / 120 / 40 cm : (1.20*2+1.20*2)*0.40*4 =		7,68	M2			
	Localisation : SI 180 / 180 40 cm : (1.80*2+1.80*2)*0.40*3 =		8,64	M2			
	Localisation : SI 200 / 120 / 40 cm : (2.00*2+1.20*2)*0.40*13 =		33,28	M2			
	Localisation : SI 200 / 313 / 40 cm : (2.00*2+3.13*2)*0.40*1 =		4,10	M2			
	=		53,70	M2			
2.4.3.4.3	- Armatures HA à raison de 80.000 KG / m3	KG	1 694	3,10	5 251,40		
	Localisation : SI 120 / 120 / 40 cm : (1.20*1.20)*0.40*4 =		2,304	M3			
	Localisation : SI 180 / 180 40 cm : (1.80*1.80)*0.40*3 =		3,888	M3			
	Localisation : SI 200 / 120 / 40 cm : (2.00*1.20)*0.40*13 =		12,480	M3			
	Localisation : SI 200 / 313 / 40 cm : (2.00*3.13)*0.40*1 =		2,504	M3			
	=		* 80.000	=1694	KG		
2.4.3.4.4	- Plus-value pour pose de platines de pré-scellement	U	23	75,00	1 725,00		
	=		23	U			
2.4.3.5	Longrines en béton armé						
2.4.3.5.1	- Béton type C25/30	M3	33,311	225,00	7 494,98		
	Localisation : LG 30 / 50 cm : (2.90*2+5.00+4.95*2+3.70+3.20*2+2.00+5.15+4.90*2+4		7,898	M3			
	Localisation : LG 50 / 50 cm : (11.50+5.10*3+11.55+6.40*4+5.15*2+4.90+6.10+4.40*2		25,413	M3			
	=		33,311	M3			
2.4.3.5.2	- Coffrages ordinaires type C1	M2	154,30	40,00	6 172,00		
	Localisation : LG 30 / 50 cm : (2.90*2+5.00+4.95*2+3.70+3.20*2+2.00+5.15+4.90*2+4		52,65	M2			
	Localisation : LG 50 / 50 cm : (11.50+5.10*3+11.55+6.40*4+5.15*2+4.90+6.10+4.40*2		101,65	M2			
	=		154,30	M2			
2.4.3.5.3	- Armatures HA à raison de 120.000 KG / m3	KG	3 997	3,10	12 390,70		
	Localisation : LG 30 / 50 cm : (2.90*2+5.00+4.95*2+3.70+3.20*2+2.00+5.15+4.90*2+4		7,898	M3			
	Localisation : LG 50 / 50 cm : (11.50+5.10*3+11.55+6.40*4+5.15*2+4.90+6.10+4.40*2		25,413	M3			

Code	Désignation	U	Q	P U HT	P T HT	
			* 120.000		=3997	KG
2.4.3.6	Reprise en sous œuvre	ML	115,60	150,00		17 340,00
	<i>Localisation : Pour les travaux nécessaires à la reprise en sous-œuvre de l'ensemble des structures existantes :</i>					
	(3.50+9.50) =		13,00			ML
	(29.90*2+11.90*2+4.70*2+4.80*2) =		102,60			ML
			=			115,60 ML
2.4.5	PB NIVEAU RDC					
2.4.5	ELEVATIONS HORIZONTALES					
2.4.5.2	Isolation en polystyrène extrudé toute surface sous dallage	M2	310,56	30,00		9 316,80
	<i>Localisation : Pour l'isolation sous le dallage neufs des parties chauffées :</i>					
	5.10*18.10 =		92,31			M2
	29.65*6.60 =		195,69			M2
	4.70*4.80 =		22,56			M2
			=			310,56 M2
2.4.5.4	Dalle "portée" sur plateforme existante					
2.4.5.4.1	- Reconstitution de la plateforme existante en terre sur 10 cm de hauteur (hypothèse) compris mise à niveau et film polyane	M2	310,56	15,00		4 658,40
	<i>Localisation : PB REZ-DE-CHAUSSEE :</i>					
	5.10*18.10 =		92,31			M2
	29.65*6.60 =		195,69			M2
	4.70*4.80 =		22,56			M2
			=			310,56 M2
2.4.5.4.2	- Coffrage "perdu" biodégradable	M2	310,56	25,00		7 764,00
	<i>Localisation : PB REZ-DE-CHAUSSEE :</i>					
	5.10*18.10 =		92,31			M2
	29.65*6.60 =		195,69			M2
	4.70*4.80 =		22,56			M2
			=			310,56 M2
2.4.5.4.3	- Dalle portée en béton de 20 cm en béton type C25/30	M3	62,112	215,00		13 354,08
	<i>Localisation : PB REZ-DE-CHAUSSEE :</i>					
	5.10*18.10 =		92,31			M2
	29.65*6.60 =		195,69			M2
	4.70*4.80 =		22,56			M2
			=			62,112 M3
			* 0.20			=62,112 M3
2.4.5.4.4	- Armatures HA & TS à raison de 60.000 KG / M3	KG	3 727	3,10		11 553,70
	<i>Localisation : PB REZ-DE-CHAUSSEE :</i>					
	5.10*18.10 =		92,31			M2
	29.65*6.60 =		195,69			M2
	4.70*4.80 =		22,56			M2
			=			62,112 M3
			* 0.20			=62,112 M3
			* 60.000			=3727 KG
2.4.5.4.5	- Finition surfacée pour sols collés	M2	310,56	3,50		1 086,96
	<i>Localisation : PB REZ-DE-CHAUSSEE :</i>					
	5.10*18.10 =		92,31			M2
	29.65*6.60 =		195,69			M2
	4.70*4.80 =		22,56			M2
			=			310,56 M2
2.4.5.5	Dallage en béton armé sur roche existante					
2.4.5.5.1	- Mise en place d'un feutre géotextile type BIDIM	M2	10,65	2,00		21,30
	<i>Localisation : Pour le dallage en béton armé sur roche existante au droit de la scène dans la médiathèque :</i>					
	3.55*3.00 =		10,65			M2
			=			10,65 M2
2.4.5.5.2	- Couche de forme en grave 0/60 épaisseur variable entre 15 à 35 cm d'épaisseur environ	M3	3,728	45,00		167,76
	<i>Localisation : Pour le dallage en béton armé sur roche existante au droit de la scène dans la médiathèque :</i>					

Code	Désignation	U			
	3.55*3.00 =		10,65 M2		
				* 0.35	=3,728 M3
2.4.5.5.3	- Essai à la plaque	FF	1	750,00	750,00
	Localisation : Pour le dallage en béton armé sur roche existante au droit de la scène dans la médiathèque :				
			1 FF		
			=		1 FF
2.4.5.5.4	- Damage en sable de 5 cm d'épaisseur	M2	10,65	10,00	106,50
	Localisation : Pour le dallage en béton armé sur roche existante au droit de la scène dans la médiathèque :				
	3.55*3.00 =		10,65 M2		
			=		10,65 M2
2.4.5.5.5	- Dallage armé de 20 cm d'épaisseur en béton type C25/30	M3	2,130	215,00	457,95
	Localisation : Pour le dallage en béton armé sur roche existante au droit de la scène dans la médiathèque :				
	3.55*3.00 =		10,65 M2		
				* 0.20	=2,130 M3
2.4.5.5.6	- Armatures HA & TS à raison de 60.000 KG/m3	KG	128	3,10	396,80
	Localisation : Pour le dallage en béton armé sur roche existante au droit de la scène dans la médiathèque :				
	3.55*3.00 =		10,65 M2		
				* 0.20	=2,130 M3
				* 60.000	=128 KG
2.4.5.5.7	- Finition lissé pour recevoir un sol souple	M2	10,65	3,50	37,28
	Localisation : Pour le dallage en béton armé sur roche existante au droit de la scène dans la médiathèque :				
	3.55*3.00 =		10,65 M2		
			=		10,65 M2
2.4.4	PH NIVEAU RDC				
2.4.4	ELEVATIONS VERTICALES				
2.4.4.2	<u>Bouchages en maçonneries d'agglomérés</u>				
2.4.4.2.1	- Bouchage d'ouverture de 1.00 / 1.50 m Hr environ	U	1	400,00	400,00
	Localisation : REZ-DE-CHAUSSEE :				
	Entre WC MIXTE & DEGAGEMENT :				
					1 U
2.4.4.2.2	- Bouchage d'ouverture de 1.07 / 1.50 m Hr environ	U	1	400,00	400,00
	Localisation : REZ-DE-CHAUSSEE :				
	Entre LUDOTHEQUE & extérieur en FACADE EST :				
			1 U		
			=		1 U
2.4.4.2.3	- Bouchage d'ouverture de 0.90 / 2.10 m Hr environ	U	1	500,00	500,00
	Localisation : REZ-DE-CHAUSSEE :				
	Entre WX MIXTE & ACCUEIL :				
			1 U		
			=		1 U
2.4.4.3	<u>Modification d'ouvertures dans façades existantes</u>				
2.4.4.3.1	- Modification d'une ouverture de 1.00 / 2.10 m Hr environ	U	1	2 600,00	2 600,00
	Localisation : REZ-DE-CHAUSSEE :				
	Entre SCENE & DEGAGEMENT :				
			1 U		
			=		1 U
2.4.4.3.2	- Modification d'une ouverture de 2.30 / 2.85 m Hr environ	U	1	3 500,00	3 500,00
	Localisation : REZ-DE-CHAUSSEE :				
	Entre HALL & CIRCULATION :				
			1 U		
			=		1 U
2.4.4.3.3	- Modification d'une ouverture de 1.73 / 2.10 m Hr environ	U	1	1 900,00	1 900,00
	Localisation : REZ-DE-CHAUSSEE :				
	Entre ESPACE ADULTES & RESERVE DE PROXIMITE :				
			1 U		
			=		1 U
2.4.4.4	<u>Modification d'ouvertures dans refends existants</u>				
2.4.4.4.1	- Modification d'une ouverture de 1.53 / 2.10 m Hr environ	U	1	2 500,00	2 500,00

Code	Désignation	U	Quantité	Prix Unitaire	Total
	Localisation : REZ-DE-CHAUSSEE : Entre ANIMATIONS & LUDOTHEQUE :		1 U		
			=		
2.4.4.4.2	- Modification d'une ouverture de 1.00 / 2.10 m Hr environ	U	1	2 100,00	2 100,00
	Localisation : REZ-DE-CHAUSSEE : Entre RESERVE & DEGAGEMENT :		1 U		
			=		
2.4.4.5	<u>Création d'ouvertures dans refends existants</u>		1 U		
2.4.4.5.1	- Création d'ouverture de 1.15 / 2.10 m Hr environ	U	1	2 600,00	2 600,00
	Localisation : REZ-DE-CHAUSSEE : Entre RESERVE & LUDOTHEQUE :		1 U		
			=		
2.4.4.5.2	- Création d'ouverture de 3.20 / 2.20 m Hr environ	U	1	4 400,00	4 400,00
	Localisation : REZ-DE-CHAUSSEE : Entre WC MIXTES & CIRCULATION :		1 U		
			=		
2.4.4.7	<u>Création d'allège en béton armé dans existants</u>		1 U		
2.4.4.7.1	- Création d'allège de 0.96 / 0.81 m Hr environ	U	1	550,00	550,00
	Localisation : REZ-DE-CHAUSSEE : BUREAU ET DIRECTION en FACADE NORD :		1 U		
			=		
2.4.4.8	<u>Reconstitution des rejangots des appuis d'ouvertures existants</u>	ML	14,21	55,00	781,55
	Localisation : Pour les rejangots des ouvertures existantes :				
	0.93*4 =		3,72 ML		
	1.12*2 =		2,24 ML		
	1.12*6 =		6,72 ML		
			0,73 ML		
			0,80 ML		
			=		
			14,21 ML		
2.4.4.10	<u>Doublages intérieurs en blocs de chanvre de 30 cm d'épaisseur</u>	M2	114,81	105,00	12 055,05
	Localisation : MEDIATHEQUE :				
	REZ-DE-CHAUSSEE :				
	TD MEDIATHEQUE :				
	(0.80)*2.85 =		2,28 M2		
	Localisation : BUREAU & DIRECTION :				
	(7.00)*2.85 =		19,95 M2		
	Localisation : à déduire :				
	-(0.93*1.50)*3 =		-4,19 M2		
	Localisation : ESPACE JEUNESSE :				
	(8.10)*2.85 =		23,09 M2		
	Localisation : à déduire :				
	-(0.93*1.50)*1 =		-1,40 M2		
	-(1.12*1.95)*2 =		-4,37 M2		
	Localisation : ESPACE ADULTES :				
	(16.00)*2.85 =		45,60 M2		
	Localisation : à déduire :				
	-(1.05*2.75)*1 =		-2,89 M2		
	-(1.12*1.98)*3 =		-6,65 M2		
	-(1.07*2.73)*1 =		-2,92 M2		
	Localisation : ACCUEIL :				
	(2.40)*2.85 =		6,84 M2		
	Localisation : à déduire :				
	-(1.36*2.70)*1 =		-3,67 M2		
	Localisation : LUDOTHEQUE :				

Code	Désignation	U			
	(11.20+6.25)*2.85 =		49,73	M2	
	R//		3,00	M2	
	Localisation : à déduire :				
	- (1.12*1.98)*3 =		-6,65	M2	
	- (1.07*2.75)*1 =		-2,94	M2	
	=				114,81 M2
2.4.5	ELEVATIONS HORIZONTALES				
2.4.5.1	Isolation en panneaux de laine de roche de 125 mm d'épaisseur	M2	3,96	45,00	178,20
	Localisation : MEDCIATHEQUE :				
	REZ-DE-CHAUSSEE :				
	LT CTA 1 :				
	2.20*0.90 =		1,98	M2	
	Localisation : LT CTA 2 :				
	2.20*0.90 =		1,98	M2	
	=				3,96 M2
2.4.5.3	Empochements pour poutres lamellé collé pour plancher dans existants	U	42	200,00	8 400,00
	Localisation : Pour les empochements nécessaires à la réalisation des planchers :				
	6+13+4+6+4+9 =		42	U	
	=				42 U
2.4.4	PH NIVEAU R+1				
2.4.4	ELEVATIONS VERTICALES				
2.4.4.2	Bouchages en maçonneries d'agglomérés				
2.4.4.2.2	- Bouchage d'ouverture de 1.07 / 1.50 m Hr environ	U	1	400,00	400,00
	Localisation : NIVEAU R+1 :				
	Entre DETENTE INFIRMERIE & extérieur en FACADE EST :				
	=				1 U
2.4.4.2.4	- Bouchage d'ouvertures de 1.02 / 1.47 m Hr environ	U	2	400,00	800,00
	Localisation : NIVEAU R+1 :				
	Entre WC - 6 ans & MENAGE :				
	=				1 U
	Localisation : Entre WC + 6 ans & MENAGE :				
	=				2 U
2.4.4.3	Modification d'ouvertures dans façades existantes				
2.4.4.3.4	- Modification d'une ouverture de 2.52 / 2.22 m Hr environ	U	1	3 500,00	3 500,00
	Localisation : NIVEAU R+1 :				
	Entre ALSH 3 & TERRASSE :				
	=				1 U
2.4.4.3.5	- Modification d'une ouverture de 2.29 / 2.55 m Hr environ	U	1	3 500,00	3 500,00
	Localisation : NIVEAU R+1 :				
	Entre CIRCULATION ALSH & DEGAGEMENT :				
	=				1 U
2.4.4.4	Modification d'ouvertures dans refends existants				
2.4.4.4.3	- Modification d'une ouverture de 1.47 / 2.10 m Hr environ	U	1	1 900,00	1 900,00
	Localisation : NIVEAU R+1 :				
	Entre LT RANGEMENT & CIRCULATION DORTOIR :				
	=				1 U
2.4.4.5	Création d'ouvertures dans refends existants				
2.4.4.5.3	- Création d'ouverture de 3.18 / 2.10 m Hr environ	U	1	4 400,00	4 400,00
	Localisation : NIVEAU R+1 :				
	Entre WC & CIRCULATION ALSH :				
	=				1 U
2.4.4.8	Reconstitution des rejingots des appuis d'ouvertures existants	ML	17,52	55,00	963,60
	Localisation : Pour les rejingots des ouvertures existantes :				

Code	Désignation	U			
	1.02*4 =		4,08	ML	
	1.12*2 =		2,24	ML	
	1.12*10 =		11,20	ML	
			=		17,52 ML
2.4.5	ELEVATIONS HORIZONTALES				
2.4.5.3	Empochements pour planchers dans existants	U	42	180,00	7 560,00
	Localisation : Pour les empochements nécessaires à la réalisation des planchers :				
	6+13+4+6+4+9 =		42	U	
			=		42 U
	PH NIVEAU R+2				
2.4.4	ELEVATIONS VERTICALES				
2.4.4.1	<u>Arasement et chaînages en béton armé en têtes des murs existants en pisé</u>				
2.4.4.1.1	- Arasement et purge en tête de mur sur 30 cm Hr environ	ML	85,00	55,00	4 675,00
	Localisation : PH NIVEAU R+2 :				
	30.70*2+11.80*2 =		85,00	ML	
			=		85,00 ML
2.4.4.1.2	- Chaînage en béton armé				
2.4.4.1.2.1	- Béton type C25/30	M3	5,100	225,00	1 147,50
	Localisation : PH NIVEAU R+2 :				
	(30.70*2+11.80*2)*(0.15*0.40) =		5,100	M3	
			=		5,100 M3
2.4.4.1.2.2	- Coffrages soignée type C3	M2	25,50	35,00	892,50
	Localisation : PH NIVEAU R+2 :				
	(30.70*2+11.80*2)*(0.15) =		12,75	M2	
					* 2 =25,50 M2
2.4.4.1.2.3	- Armatures HA à raison de 85.000 kg / M3	KG	434	3,10	1 345,40
	Localisation : PH NIVEAU R+2 :				
	(30.70*2+11.80*2)*(0.15*0.40) =		5,100	M3	
					* 85.000 =434 KG
2.4.4.2	<u>Bouchages en maçonneries d'agglomérés</u>				
2.4.4.2.3	- Bouchage d'ouverture de 0.90 / 2.10 m Hr environ	U	1	400,00	400,00
	Localisation : COMBLES :				
	FACADE OUEST :				
			1	U	
			=		1 U
2.4.4.2.5	- Bouchages d'ouvertures de 0.99 / 1.40 m Hr environ	U	5	350,00	1 750,00
	Localisation : COMBLES :				
	FACADE NORD :				
			5	U	
			=		5 U
2.4.4.2.6	- Bouchage d'ouverture de 0.90 / 1.20 m Hr environ	U	1	350,00	350,00
	Localisation : COMBLES :				
	FACADE NORD :				
			1	U	
			=		1 U
2.4.4.2.7	- Bouchages d'ouvertures de 0.85 / 1.20 m Hr environ	U	1	350,00	350,00
	Localisation : COMBLES :				
	FACADE NORD :				
			1	U	
			=		1 U
2.4.4.2.8	- Bouchage d'ouverture de 0.84 / 1.18 m Hr environ	U	1	350,00	350,00
	Localisation : COMBLES :				
	FACADE NORD :				
			1	U	
			=		1 U
2.4.4.2.9	- Bouchages d'ouvertures de 0.89 / 1.30 m Hr environ	U	8	400,00	3 200,00

Code	Désignation	U			
	Localisation : COMBLES : FACADE SUD :				
	8 U				
	=				
2.4.4.2.10	- Bouchage d'ouverture de 0.58 / 1.40 m Hr environ	U	1	375,00	375,00
	Localisation : COMBLES : FACADE NORD :				
	1 U				
	=				
2.4.4.6	<u>Modification d'ouvertures dans façades existantes avec création d'encadrements en pierres massives</u>				
	1 U				
	=				
2.4.4.6.1	- Modification d'une ouverture de 0.85 / 1.20 m Hr environ	U	1	1 500,00	1 500,00
	Localisation : COMBLES : FACADE NORD :				
	1 U				
	=				
2.4.4.9	<u>Repose de génoises en tuiles et briques de terre cuite de réemploi</u>				
	1 U				
	=				
2.4.4.9.1	- Génoises de réemploi	ML	81,13	95,00	7 707,35
	Localisation : PH NIVEAU R+2 :				
	30.70*2 = 61,40 ML				
	12.00*2 = 24,00 ML				
	* 0.95 =81,13 ML				
2.4.4.9.2	- Complément en briques neuves	ML	4,27	115,00	491,05
	Localisation : PH NIVEAU R+2 :				
	30.70*2 = 61,40 ML				
	12.00*2 = 24,00 ML				
	* 0.05 =4,27 ML				
2.4.6	OUVRAGES DIVERS				
2.4.6.1	Confection d'un drainage et imperméabilisation				
2.4.6.1.1	- Confection d'une imperméabilisation	M2	75,63	30,00	2 268,90
	Localisation : Pour le drainage et de l'imperméabilisation en pied de l'ensemble des parois enterrées existantes :				
	(16.10+30.70+13.00+1.30+3.55+4.10)*1.10 = 75,63 M2				
	=				
	75,63 M2				
2.4.6.1.2	- Confection d'un drainage	ML	68,75	35,00	2 406,25
	Localisation : Pour le drainage et de l'imperméabilisation en pied de l'ensemble des parois enterrées existantes :				
	(16.10+30.70+13.00+1.30+3.55+4.10) = 68,75 ML				
	=				
	68,75 ML				
2.4.6.2	Percements et reconstitution dans planchers et parois				
2.4.6.2.1	- Percements de Ø 20 cm	U	6	200,00	1 200,00
	Localisation : Pour les percements et des reconstitutions de parois et planchers pour le passage des réseaux et canalisations diverses d'un diamètre fini supérieur à 100 mm :				
	6 U				
	=				
	6 U				
2.4.6.2.2	- Percements de Ø 15 cm	U	6	150,00	900,00
	Localisation : Pour les percements et des reconstitutions de parois et planchers pour le passage des réseaux et canalisations diverses d'un diamètre fini supérieur à 100 mm :				
	6 U				
	=				
	6 U				
2.4.6.2.3	- Percements de Ø 30 cm	U	3	300,00	900,00
	Localisation : Pour les percements et des reconstitutions de parois et planchers pour le passage des réseaux et canalisations diverses d'un diamètre fini supérieur à 100 mm :				
	3 U				
	=				
	3 U				

Code	Désignation	U	Q	P	HT	PT HT
2.4.6.2.4	- Percements de Ø 35 cm <i>Localisation : Pour les percements et des reconstitutions de parois et planchers pour le passage des réseaux et canalisations diverses d'un diamètre fini supérieur à 100 mm :</i>	U	2	350,00		700,00
	$\frac{2 \text{ U}}{=}$		2 U			
2.4.6.2.5	- Percements divers <i>Localisation : Pour les percements et des reconstitutions de parois et planchers pour le passage des réseaux et canalisations diverses d'un diamètre fini supérieur à 100 mm :</i>	FF	1	1 500,00		1 500,00
	$\frac{1 \text{ FF}}{=}$		1 FF			
2.4.6.3	Dépose soignée, nettoyage, adaptation et repose du clocheton pierre + croix existant en toiture <i>Localisation : Pour la dépose soignée, nettoyage, adaptation et repose du clocheton pierre + croix existant en toiture conservé :</i>	U	1	2 500,00		2 500,00
	$\frac{1 \text{ U}}{=}$		1 U			
2.4.7	CANALISATIONS					
2.4.7.2	Traversées de parois existantes <i>Localisation : Pour l'ensemble des traversées de parois nécessaires aux passages des réseaux enterrées :</i>	FF	1	750,00		750,00
	$\frac{1 \text{ FF}}{=}$		1 FF			
2.4.7.3	Fouilles pour canalisations sous dallage <i>Localisation : Pour l'ensemble des fouilles nécessaires aux nouvelles canalisations EU/EV et EP enterrées, à réaliser suivant plans de réseaux :</i>	ML	20,50	35,00		717,50
	$\frac{11,00+4,50+2,00+3,00 = 20,50 \text{ ML}}{=}$		20,50 ML			
2.4.7.4	Canalisations en tuyaux PVC Classe SN4					
2.4.7.4.1	- Canalisation PVC de Ø 100 mm pour EU/EV <i>Localisation : Pour l'ensemble des canalisations EU/EV et EP enterrées à l'intérieur du bâtiment :</i>	ML	20,50	28,00		574,00
	$\frac{11,00+4,50+2,00+3,00 = 20,50 \text{ ML}}{=}$		20,50 ML			
2.4.7.5	Regards de visite et de raccordement intérieur <i>Localisation : Pour les regards de branchement des EU/EV, dans l'emprise du bâtiment :</i>	U	4	175,00		700,00
	$\frac{4 \text{ U}}{=}$		4 U			
2.4.8	RESEAUX					
2.4.8.1	Traversées de parois existantes <i>Localisation : Pour l'ensemble des traversées de parois nécessaires aux passages des réseaux enterrées :</i>	FF	1	750,00		750,00
	$\frac{1 \text{ FF}}{=}$		1 FF			
2.4.8.2	Tranchées pour lots techniques sous dallage <i>Localisation : Pour l'ensemble des fouilles nécessaires aux alimentations techniques enterrées sous le bâtiment jusqu'au droit des façades :</i>	ML	10,00	35,00		350,00
	$\frac{5,00 \text{ ML}}{5,00 \text{ ML}} = 10,00 \text{ ML}$		10,00 ML			
2.4.8.3	Fourreaux aiguillés en PVC sous dallage					
2.4.8.3.1	Fourreaux TPX Ø 90 mm pour ENEDIS <i>Localisation : Pour l'ensemble des fourreaux aiguillés nécessaires pour les différentes alimentations techniques enterrées sous le bâtiment jusqu'au droit des façades :</i>	ML	5,00	9,00		45,00
	$\frac{5,00 \text{ ML}}{=}$		5,00 ML			
2.4.8.3.2	Fourreaux TPX Ø 200 mm pour ENEDIS <i>Localisation : Pour l'ensemble des fourreaux aiguillés nécessaires pour les différentes alimentations techniques enterrées sous le bâtiment jusqu'au droit des façades :</i>	ML	10,00	20,00		200,00
	$\frac{5,00 \times 2 = 10,00 \text{ ML}}{=}$		10,00 ML			
	EXISTANT					

Code	Désignation	U	Qté	P.U HT	P.T HT	T.T.C.
	Total H.T. :					285 084,10 €
	Total T.V.A. (20%) :					57 016,82 €
	Total T.T.C. :					342 100,92 €
2.5	AMENAGEMENTS EXTERIEURS					
2.5.1	Murs et murets extérieurs en béton armé en limite de propriété					
2.5.1.1	- Terrassement					
2.5.1.1.1	- Fouilles en rigoles et en trous	M3	4,272	45,00		192,24
	Localisation : CLOTURES :					
	(7.00)*(0.40*0.60) =		1,680	M3		
	(3.70)*(0.40*0.60) =		0,888	M3		
	R// (7.10)*(0.40*0.60) =		1,704	M3		
			=			
			4,272	M3		
2.5.1.1.2	- Remblais en tout venant	M3	2,136	30,00		64,08
	Localisation : FOUILLES :					
	Reprendre pos. 2.5.1.1.1 : Z =		4,272	M3		
	Localisation : à déduire :					
	Reprendre pos. 2.5.1.2.2.1 : - Z =		-2,136	M3		
			=			
			2,136	M3		
2.5.1.1.3	- Chargement et évacuation des terres excédentaires	M3	4,272	20,00		85,44
	Localisation : FOUILLES :					
	Reprendre pos. 2.5.1.1.1 : Z =		4,272	M3		
			=			
			4,272	M3		
2.5.1.2	- Fondations					
2.5.1.2.1	- Béton de propreté	M3	0,712	200,00		142,40
	Localisation : CLOTURES :					
	(7.00)*(0.40*0.10) =		0,280	M3		
	(3.70)*(0.40*0.10) =		0,148	M3		
	R// (7.10)*(0.40*0.10) =		0,284	M3		
			=			
			0,712	M3		
2.5.1.2.2	- Longrines en béton armé					
2.5.1.2.2.1	- Béton type C25/30	M3	2,136	220,00		469,92
	Localisation : CLOTURES :					
	(7.00)*(0.20*0.60) =		0,840	M3		
	(3.70)*(0.20*0.60) =		0,444	M3		
	R// (7.10)*(0.20*0.60) =		0,852	M3		
			=			
			2,136	M3		
2.5.1.2.2.2	- Coffrages ordinaire type C1	M2	21,36	35,00		747,60
	Localisation : CLOTURES :					
	(7.00)*(0.60) =		4,20	M2		
	(3.70)*(0.60) =		2,22	M2		
	R// (7.10)*(0.60) =		4,26	M2		
			=			
			* 2	=21,36	M2	
2.5.1.2.2.3	- Armatures HA à raison de 90.000 kg/m3 (hypothèse)	KG	192	3,10		595,20
	Localisation : CLOTURES :					
	(7.00)*(0.20*0.60) =		0,840	M3		
	(3.70)*(0.20*0.60) =		0,444	M3		
	R// (7.10)*(0.20*0.60) =		0,852	M3		
			=			
			* 90.000	=192	KG	
2.5.1.3	- Murets extérieurs de 20 cm d'épaisseur					
2.5.1.3.1	- Béton type C25/30	M3	7,280	230,00		1 674,40
	Localisation : CLOTURES :					
	(7.00)*2.00 =		14,00	M2		
	(3.70)*3.75 =		13,88	M2		

Code	Désignation	U	Q	P	HT	P	HT
	R// (7.10)*1.20 =		8,52	M2			
			* 0.20		=7,280	M3	
2.5.1.3.2	- Coffrages ordinaire type C1	M2	72,80		35,00		2 548,00
	Localisation : CLOTURES :						
	(7.00)*2.00 =		14,00	M2			
	(3.70)*3.75 =		13,88	M2			
	R// (7.10)*1.20 =		8,52	M2			
			* 2		=72,80	M2	
2.5.1.3.3	- Armatures HA à raison de 90.000 kg/m3 (hypothèse)	KG	655		3,10		2 030,50
	Localisation : CLOTURES :						
	(7.00)*2.00 =		14,00	M2			
	(3.70)*3.75 =		13,88	M2			
	R// (7.10)*1.20 =		8,52	M2			
			* 0.20		=7,280	M3	
			* 90.000		=655	KG	
2.5.1.3.4	- Glacis de finition en tête de murets	ML	17,80		5,00		89,00
	Localisation : CLOTURES :						
	(7.00) =		7,00	ML			
	(3.70) =		3,70	ML			
	R// (7.10) =		7,10	ML			
			=		17,80	ML	
2.5.2	Arasement soigné et chaînages en béton armé en tête de murs existants en maçonneries						
2.5.2.1	- Arasement et purge en tête de mur sur 1.80 m Hr environ	ML	7,10		95,00		674,50
	Localisation : CLOTURE :						
			7,10	ML			
			=		7,10	ML	
2.5.2.2	- Arasement et purge en tête de mur sur 1.20 m Hr environ	ML	6,90		95,00		655,50
	Localisation : CLOTURE :						
			6,90	ML			
			=		6,90	ML	
2.5.2.3	- Arasement et purge en tête de mur sur 2.50 m Hr environ	ML	126,20		95,00		11 989,00
	Localisation : CLOTURE :						
	18.00+2.80+3.10+44.00+18.20+40.10 =		126,20	ML			
			=		126,20	ML	
2.5.3	Cadettes en pierre locales	ML	55,45		125,00		6 931,25
	Localisation : CLOTURE :						
	19.20+7.00+6.80 =		33,00	ML			
	Localisation : TOITURE TERRASSE RESERVE DE PROXIMITE :						
	12.50+0.40+2.55+2.00 =		17,45	ML			
	R//		5,00	ML			
			=		55,45	ML	
2.5.4	Couronnement en tuile plates	ML	7,00		95,00		665,00
	Localisation : CLOTURE :						
			7,00	ML			
			=		7,00	ML	
AMENAGEMENTS EXTERIEURS							
Total H.T. :							29 554,03 €
Total T.V.A. (20%) :							5 910,81 €
Total T.T.C. :							35 464,84 €

RECAPITULATIF
Lot n°2 GROS-OEUVRE

Code	Désignation	U	CH4	P U HT	P T HT

RECAPITULATIF DES CHAPITRES

2.2 - TRAVAUX PREPARATOIRES	50 600,00 €
2.3 - EXTENSIONS	496 570,18 €
- 2.3.1 - TERRASSEMENTS	10 180,10 €
- 2.3.2 - FONDATIONS	85 336,77 €
- 2.3.2.4 - Semelles en béton armé	12 581,94 €
- 2.3.2.5 - Longrines en béton armé	43 287,55 €
- 2.3.2.6 - Longrines de redressement en béton armé	449,60 €
- 2.3.2.7 - Radier et parois en béton armé pour cuvette ascenseur	2 796,60 €
- 2.3.2.8 - Cuvelage étanche pour ascenseur	1 164,00 €
- PB NIVEAU RDC	39 827,72 €
- 2.3.4 - ELEVATIONS HORIZONTALES	39 827,72 €
- PH NIVEAU RDC	188 145,12 €
- 2.3.3 - ELEVATIONS VERTICALES	160 198,96 €
- 2.3.4 - ELEVATIONS HORIZONTALES	27 946,16 €
- PH NIVEAU R+1	138 269,47 €
- 2.3.3 - ELEVATIONS VERTICALES	88 663,97 €
- 2.3.4 - ELEVATIONS HORIZONTALES	49 605,50 €
- 2.3.5 - ESCALIERS	15 748,00 €
- 2.3.5.1 - Escaliers intérieurs sur paillasses en béton armé	8 818,00 €
- 2.3.5.2 - Escalier extérieur sur paillasse en béton armé	6 930,00 €
- 2.3.6 - OUVRAGES DIVERS	14 310,50 €
- 2.3.6.3 - Confection d'un drainage et imperméabilisation	5 537,00 €
- 2.3.6.5 - Joints de dilatation	1 286,00 €
- 2.3.6.7 - Socles en béton antivibratiles	750,00 €
- 2.3.7 - CANALISATIONS	1 497,50 €
- 2.3.7.3 - Canalisations en tuyaux PVC Classe SN4	210,00 €
- 2.3.8 - RESEAUX	3 255,00 €
- 2.3.8.2 - Fourreaux aiguillés en PVC sous dallage	735,00 €
2.4 - EXISTANT	285 084,10 €
- 2.4.1 - DEMOLITIONS DE GROS-OEUVRE	46 957,60 €
- 2.4.1.1 - Découpe soignée, démolition, concassage et évacuation partielle d'un bâtiment existant	3 500,00 €
- 2.4.1.2 - Démolition, concassage et évacuation des bâtiments existants	7 000,00 €
- 2.4.2 - TERRASSEMENTS	10 379,58 €
- 2.4.3 - FONDATIONS	71 191,54 €
- 2.4.3.4 - Semelles en béton armé	13 408,74 €
- 2.4.3.5 - Longrines en béton armé	26 057,68 €
- PB NIVEAU RDC	49 671,53 €
- 2.4.5 - ELEVATIONS HORIZONTALES	49 671,53 €
- PH NIVEAU RDC	42 864,80 €
- 2.4.4 - ELEVATIONS VERTICALES	34 286,60 €
- 2.4.5 - ELEVATIONS HORIZONTALES	8 578,20 €
- PH NIVEAU R+1	23 023,60 €
- 2.4.4 - ELEVATIONS VERTICALES	15 463,60 €
- 2.4.5 - ELEVATIONS HORIZONTALES	7 560,00 €
- PH NIVEAU R+2	24 533,80 €
- 2.4.4 - ELEVATIONS VERTICALES	24 533,80 €

Code	Désignation	U	Q	P	HT	T	HT
	- 2.4.6 - OUVRAGES DIVERS						12 375,15 €
	- 2.4.6.1 - Confection d'un drainage et imperméabilisation						4 675,15 €
	- 2.4.6.2 - Percements et reconstitution dans planchers et parois						5 200,00 €
	- 2.4.7 - CANALISATIONS						2 741,50 €
	- 2.4.7.4 - Canalisations en tuyaux PVC Classe SN4						574,00 €
	- 2.4.8 - RESEAUX						1 345,00 €
	- 2.4.8.3 - Fourreaux aiguillés en PVC sous dallage						245,00 €
	2.5 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS						29 554,03 €
	- 2.5.1 - Murs et murets extérieurs en béton armé en limite de propriété						8 638,78 €
	- 2.5.1.1 - - Terrassement						341,76 €
	- 2.5.1.2 - - Fondations						1 955,12 €
	- 2.5.1.3 - - Murets extérieurs de 20 cm d'épaisseur						6 341,90 €
	- 2.5.2 - Arasement soigné et chaînages en béton armé en tête de murs existants en maçonneries						13 319,00 €

Total du lot GROS-OEUVRE	
Total H.T. :	861 808,31 €
Total T.V.A. (20%) :	172 361,66 €
Total T.T.C. :	1 034 169,97 €

Soit en toutes lettres TTC :

Un million trente quatre mille cent soixante neuf euros et quatre-vingt-dix-sept centimes

Montant en francs

Fait à _____

le _____

Bon pour accord, signature

Signature et cachet de l'Entrepreneur

Conditions de règlement : Par virement à 30 j

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_2-DE



CREATION D'UN ESPACE CULTUREL

63310 RANDAN
4, place des Charmes

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE DE LIMAGNE
158, Grande rue
63260 AIGUEPERSE

Lot n°2

ADDITIFS - GROS-OEUVRE

Appel d'offre

ARCHITECTE :

PERICHON JALICON
91, av. J.B. Marrou
63122 CEYRAT
Tél : 04.73.31.93.93 Fax : 04.73.31.93.94
Mél : contact@perichon.archi

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION :

CS2N Economie de la construction
78 rue St Maur
75 011 PARIS
Tél : 04.73.91.93.93
Mél : contact@cs2n.fr

BE FLUIDES :

AUVERFLUID
1, rue des Carrières
63119 CHATEAUGAY
Tél : 04.73.78.01.23
Mél : contact@auverfluid.fr

BE STRUCTURE :

ITC
9, rue Louis Rosier - Parc technologique La Pardieu
63000 Clermont-Ferrand
Tél : 04.73.26.58.58
Mél : infp@itc-be.fr

Dossier	
Date	24/07/2025
Phase	DCE
Indice	

Code	Désignation	U	Qté			
Lot	ADDITIFS - GROS-OEUVRE					
	TRAVAUX EN MOINS					
2.4	EXISTANT					
2.4.6	OUVRAGES DIVERS					
2.4.6.3	Dépose soignée, nettoyage, adaptation et repose du clocheton pierre + croix existant en toiture					
	Suivant CCTP					
	Nombre :					
	Localisation : Pour la dépose soignée, nettoyage, adaptation et repose du clocheton pierre + croix existant en toiture conservé :					
(A)		1 U				
	-A =			-1 U		
				U	-1	-1 2 500,00 -2 500,00
	TRAVAUX EN MOINS					
	Total H.T. :					-2 500,00 €
	Total T.V.A. (20%) :					-500,00 €
	Total T.T.C. :					-3 000,00 €
	TRAVAUX EN PLUS					
2.1	GENERALITES - RAPPEL					
2.1.22	Phasage des travaux de démolitions					
	Suivant CCTP					
2.1.22.1	- Plus-Value pour pose des étrésillons aux portes et fenêtres à tous les niveaux					
	Forfait :					
					1 FF	
				FF	1	60 220,00 13 200,00
2.1.22.2	- Plus-Value pour pose des chevalets extérieurs et étau-tire pousse					
	Forfait :					
					1 FF	
				FF	1	12 2 000,00 24 000,00
2.4	EXISTANT					
2.4.6	OUVRAGES DIVERS					
2.4.6.3	Dépose soignée, nettoyage, adaptation et repose du clocheton pierre + croix existant en toiture					
	Suivant CCTP					
	Nombre :					
	Localisation : Pour la dépose soignée, nettoyage, adaptation et repose du clocheton pierre + croix existant en toiture conservé :					
		1 U				
					1 U	
				U	1	1 2 500,00 2 500,00
	TRAVAUX EN PLUS					
	Total H.T. :					39 700,00 €
	Total T.V.A. (20%) :					7 940,00 €
	Total T.T.C. :					47 640,00 €

Code	Désignation	U	Qté

RECAPITULATIF
Lot n°2 ADDITIFS - GROS-OEUVRE

RECAPITULATIF DES CHAPITRES

TRAVAUX EN MOINS	-2 500,00 €
- 2.4 - EXISTANT	-2 500,00 €
- 2.4.6 - OUVRAGES DIVERS	-2 500,00 €
TRAVAUX EN PLUS	39 700,00 €
- 2.1 - GENERALITES - RAPPEL	37 200,00 €
- 2.1.22 - Phasage des travaux de démolitions	37 200,00 €
- 2.4 - EXISTANT	2 500,00 €
- 2.4.6 - OUVRAGES DIVERS	2 500,00 €

Total du lot ADDITIFS - GROS-OEUVRE	
Total H.T. :	37 200,00 €
Total T.V.A. (20%) :	7 440,00 €
Total T.T.C. :	44 640,00 €

Soit en toutes lettres TTC :

Quarante quatre mille six cent quarante euros

Montant en francs : 0,00 #NOM?

Fait à _____

le _____

Bon pour accord, signature

Signature et cachet de l'Entrepreneur

Conditions de règlement : Par virement à 30 j

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_2-DE

CREATION ESPACE CULTUREL - RANDAN

RECAPITULATIF DPGF LOT 2 - GROS ŒUVRE

MARCHE DE BASE	861 808,31
ADDITIF	37 200,00
MONTANT TOTAL H.T.	899 008,31
RABAIS CONSENTI	- 29 008,31
MONTANT TOTAL H.T.	870 000,00
TVA 20%	174 000,00
MONTANT TOTAL T.T.C.	1 044 000,00

1e 14/10/25

S.A.E. REOLON

25 Bd du Bicentenaire - BP 70054

03302 CUSSET Cedex

04.70.98.66.17

977 220 235 00021

Extrait Kbis



EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 28 octobre 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 977 220 235 R.C.S. Cusset
Date d'immatriculation 21/04/1972
Dénomination ou raison sociale **SOCIÉTÉ DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS REOLON**
Sigle SAER
Forme juridique Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social 224 000,00 Euros
Adresse du siège Boulevard du Bicentenaire 03300 Cusset
Activités principales Travaux de construction.
Durée de la personne morale Jusqu'au 20/04/2071
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms COUPERIER Michaël
Date et lieu de naissance Le 21/12/1983 à Vichy (03)
Nationalité Française
Domicile personnel 6 Quater Chemin des Bernards 03700 Bellerive-sur-Allier

Directeur général

Nom, prénoms PERRIER Sébastien
Date et lieu de naissance Le 03/10/1985 à Montluçon (03)
Nationalité Française
Domicile personnel 67 Rue de la Croix Saint-Fiacre 03110 Charneil

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination SEREC CONSULTING
Forme juridique Société à responsabilité limitée à associé unique
Adresse 1 Rue de la Grange aux Grains le Saint-Cloud-Entrée 1 03700 Bellerive-sur-Allier
Immatriculation au RCS, numéro 349 075 143 RCS Cusset

Commissaire aux comptes suppléant

Dénomination SECOMI
Forme juridique Société à responsabilité limitée
Adresse Parc Technologique La Pardieu 1 Rue Patrick Dépailler 63000 Clermont-Ferrand
Immatriculation au RCS, numéro 340 344 514 RCS Clermont-Ferrand

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ACTIVITÉ ET À L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement Boulevard du Bicentenaire 03300 Cusset
Nom commercial S.A.E.R.
Activité(s) exercée(s) Travaux de construction.
Date de commencement d'activité 23/03/1972

Greffé du Tribunal de Commerce de Cusset

RUE DU BIEF
BP 60201
03306 CUSSET CEDEX

N° de gestion 1972B00023

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_2-DE

<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Achat
<i>Précédent propriétaire</i>	
<i>Dénomination</i>	REOLON GIUSEPPE
<i>Précédent propriétaire</i>	
<i>Dénomination</i>	REOLON RENE
<i>Immatriculation au RCS</i>	RCS Cusset
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



A handwritten signature in black ink is written over a horizontal line, positioned to the right of the main seal.

FIN DE L'EXTRAIT



Cadre de mémoire technique

Marché de travaux pour la Création d'un Espace Culturel à Randan (63)

Lot n°	2
Objet	GROS OEUVRE

Nom du candidat	SAE REOLON
-----------------	------------

Une attention particulière devra être apportée aux renseignements de cette trame de mémoire technique qui constitue la proposition technique du candidat :

- Cette trame permettra à la collectivité de juger les candidats sur les éléments relatifs aux critères mentionnés au règlement de la consultation.
- **Il ne s'agit pas de reporter dans ce cadre les informations générales de l'entreprise relative à la candidature mais les éléments spécifiques à la consultation visée en objet, permettant de juger l'offre.**

Pour l'offre de base, la valeur technique sera établie suivant les 4 sous-critères suivants : (60 points au total)

Sous-critère 1 : Moyens humains et techniques affectés à l'opération : 15 points

1. Effectifs mis à disposition sur le chantier, qualifications et méthodologie en vue du respect du planning et des tâches. (7 points)

Effectif mis à disposition :

- 1 Directeur de Travaux
- 1 Conducteur de Travaux
- 1 Chef de Chantier
- 1 Chef d'équipe (travaux neuf) et 1 chef d'équipe (rénovation)
- 12 ouvriers

2. Moyens matériels mis à disposition sur le chantier (3 points)

Moyens matériels mis à disposition :

- 1 grue à tour
- 1 camion 6x4 avec grue
- 1 Merlo
- 1 mini pelle
- 1 dumper
- 1 base vie 4 modules
- 1 sanitaire

3. Modalités d'autocontrôle (5 points)

Le contrôle interne lors de la réalisation d'un ouvrage en maçonnerie est essentiel pour garantir la qualité, la conformité aux normes, la sécurité et la durabilité du projet. Ce contrôle se fait à chaque phase du chantier et implique des moyens humains, matériels et organisationnels. Voici une description des moyens mis en œuvre pour assurer ce contrôle interne à chaque phase :

1. Phase de préparation (avant le démarrage des travaux)

Moyens mis en œuvre :

- **Étude des plans et du cahier des charges** : Analyse approfondie des documents techniques, des normes en vigueur (DTU), et des spécifications du maître d'ouvrage.
- **Vérification des matériaux** : Contrôle de la conformité des matériaux commandés (blocs, briques, mortier, ciment, sable) avec les fiches techniques.
- **Planning des travaux** : Élaboration d'un planning détaillé avec les ressources affectées et les jalons de contrôle.
- **Formation et briefing des équipes** : Sensibilisation aux règles de qualité, sécurité et environnement.

2. Phase de mise en place des fondations

Moyens mis en œuvre :

- **Implantation** : Vérification de l'implantation géométrique par un géomètre ou le chef de chantier (niveaux, alignements, angles).
- **Contrôle du terrassement** : Contrôle des dimensions, du fond de fouille, de la portance du sol.
- **Contrôle du ferrailage** : Vérification des armatures selon les plans d'exécution.
- **Suivi du bétonnage** : Contrôle de la qualité du béton (dosage, mise en œuvre, cure), relevés de température si nécessaire.

3. Phase d'élévation des murs

Moyens mis en œuvre :

- **Contrôle des matériaux** : Inspection des éléments de maçonnerie à leur réception (absence de fissures, humidité, dimensions).
- **Contrôle de la mise en œuvre** :
 - Alignement, aplomb, niveau des murs avec des outils de contrôle (niveau laser, fil à plomb).
 - Respect des joints verticaux et horizontaux (épaisseur, continuité, remplissage).
 - Contrôle du mortier (dosage, homogénéité, temps d'utilisation).

- **Contrôle intermédiaire** : Vérification des hauteurs d'assises, des ouvertures, linteaux, chaînages.

4. Phase de finition et contrôle final

Moyens mis en œuvre :

- **Inspection visuelle complète** : Vérification de l'aspect, de l'uniformité et de la régularité des murs.
- **Contrôle de la planéité et de la verticalité** : Utilisation de règles, niveaux à bulle, lasers.
- **Contrôle des enduits ou revêtements éventuels** : Adhérence, régularité, épaisseur.
- **Réception technique interne** : Établissement d'une fiche de contrôle qualité et d'un procès-verbal interne avant réception officielle.

5. Documentation et traçabilité

Moyens mis en œuvre :

- **Fiches de contrôle qualité** : Pour chaque étape critique (armatures, béton, élévation, etc.).
- **Photos de chantier** : Pour justifier les travaux réalisés.
- **Rapports de non-conformité et actions correctives** : Suivi et archivage.
- **Suivi des documents techniques** : Plans, notices, procès-verbaux, certificats matériaux.

Conclusion

Le contrôle interne est une démarche continue qui implique :

- Une **organisation rigoureuse**,
- Une **implication du personnel de terrain** (maçons, chefs d'équipe, conducteur de travaux),
- Et l'usage **d'outils de mesure et de contrôle adaptés**.

Ces moyens permettent d'identifier rapidement les écarts, de corriger les défauts en temps réel et d'assurer la conformité de l'ouvrage avec les exigences contractuelles et réglementaires.

Sous-critère 2 : Respect des délais et organisation : 20 points

1. Dispositions et organisation des approvisionnements du chantier (6 points)

Objectifs

Assurer un approvisionnement efficace et sécurisé du chantier en matériaux de gros œuvre (béton, acier, blocs, coffrage, etc.), équipements et engins nécessaires à la réalisation des ouvrages dans les délais impartis, tout en garantissant la sécurité et la bonne coordination logistique.

Analyse et Planification des Besoins

- Établissement d'un **planning prévisionnel d'approvisionnement** en cohérence avec le calendrier des travaux (fondations, élévation, planchers, etc.).
- Réalisation de **quantitatifs précis** issus des plans d'exécution et du métré.
- Identification des **matériaux critiques** (béton prêt à l'emploi, acier, poutrelles, éléments préfabriqués...) à anticiper.

Sélection et Coordination avec les Fournisseurs

- Choix de fournisseurs spécialisés dans les matériaux de gros œuvre, selon leur **réactivité, qualité des produits et proximité géographique**.
- Négociation de **contrats-cadres** ou bons de commande pour les fournitures récurrentes (livraisons en plusieurs phases).
- Coordination logistique étroite pour garantir le **respect des délais de livraison** et la disponibilité sur site.

Modalités de Livraison

- Livraison **juste-à-temps** lorsque possible pour limiter les besoins de stockage sur site (béton, acier en barres, armatures façonnées).
- Définition de créneaux horaires de livraison pour éviter les interférences avec les phases sensibles des travaux.
- Utilisation de moyens adaptés pour le **déchargement rapide** : grue à tour, grue mobile, télescopique, etc.

Réception et Contrôle Qualité

- Présence systématique d'un responsable de chantier ou magasinier pour la **réception des matériaux**.
- Contrôle visuel et quantitatif à la livraison : état, conformité aux bons de commande, spécifications techniques (certificat béton, acier B500, blocs conformes à la norme...).
- Gestion immédiate des **non-conformités ou manquants**, avec fiche de réclamation fournisseur.

Stockage sur Site

- Organisation des zones de stockage **en fonction du phasage du chantier** et de la nature des matériaux :
 - Béton : directement livré par centrale (pas de stockage).
 - Acier : aire plane, calée et balisée.
 - Blocs : sur palette, à proximité des zones d'utilisation, à l'abri de l'humidité.
 - Coffrage/étais : espace de rotation bien défini.
- Protection contre les intempéries, vols et risques de chute (barriérage, signalisation).

Coordination et Traçabilité

- Tenue d'un **registre d'approvisionnement** ou utilisation d'un logiciel de gestion de chantier (ERP, Excel, outils BIM).
- Réunions hebdomadaires logistiques entre conducteur de travaux, chef de chantier et fournisseurs si nécessaire.
- Suivi des livraisons et **ajustements en temps réel** selon l'avancement des travaux.

Évacuation des Déchets et Gestion des Surplus

- Mise en place de bennes pour les déchets inertes (déchets béton, chutes de blocs, coffrage usé...).
- Tri sélectif sur chantier selon la réglementation.
- Organisation des **retours de matériel** non utilisé (coffrage, étais, aciers non posés).

2. Organisation proposée pour les OPR et levées des réserves (6 points)

Objectif

Les Opérations Préalables à la Réception (OPR) ont pour objectif de **constater l'achèvement des travaux**, de vérifier leur **conformité** aux plans, aux documents contractuels et aux normes en vigueur, en vue de la **réception provisoire** du lot gros œuvre par le maître d'ouvrage.

Périmètre des OPR

Les OPR concernent l'ensemble des ouvrages relevant du lot **Gros Œuvre**, notamment :

- Terrassements et fondations
- Voiles et poteaux en béton armé
- Planchers et dalles
- Escaliers et éléments préfabriqués
- Réservations techniques
- Étanchéité structurelle (cuvelage, traitements hydrofuges, etc.)
- Cloisonnements maçonnés et scellements si exécutés en GO

Préparation des OPR

Planification

- Élaboration d'un **calendrier des OPR** en coordination avec la maîtrise d'œuvre (MOE) et le maître d'ouvrage (MOA).
- Préavis d'au moins **1 à 2 semaines** avant le début des OPR pour permettre une préparation adéquate.

Pré-visite interne

- Réalisation d'une visite de pré-réception par le **conducteur de travaux** et le **chef de chantier** pour identifier les éventuelles réserves internes.
- Réalisation des **retouches ou reprises** avant convocation des parties prenantes officielles.

Documents préparatoires

- Mise à disposition des pièces suivantes :
 - Plans d'exécution à jour (DOE en cours)
 - PV d'essais (béton, acier, compacité, etc.)
 - Fiches matériaux, certificats de conformité
 - Registre des autocontrôles du lot GO

Déroulement des OPR

Participants

- Maître d'ouvrage (MOA)
- Maître d'œuvre (MOE)
- Bureau de contrôle (si mission de vérification)
- Entreprise de gros œuvre (conducteur de travaux + chef de chantier)
- Coordinateur SPS (si pertinent)

Méthodologie

- Visite physique des ouvrages, zone par zone, selon un **circuit préétabli**.
- Vérification de la **conformité** aux plans, aux DTU, et aux prescriptions techniques (épaisseurs, réservations, niveaux, alignements...).
- Contrôle de la **qualité d'exécution** : état des parements, absence de défauts visibles, nettoyage, finition des joints.

Rédaction du PV d'OPR

- Rédaction d'un **procès-verbal** listant :
 - Ouvrages réceptionnés sans réserve
 - Travaux à reprendre (avec localisation précise, observations et délais de levée)
- Signature du PV par toutes les parties.

Suivi et Levée des Réserves

- Organisation des interventions de reprise par l'équipe chantier.
- Suivi par le conducteur de travaux et mise à jour de la **fiche de levée des réserves**.
- Reprise des zones concernées en présence de la MOE/MOA jusqu'à levée complète.

Clôture des OPR

- Lorsque toutes les réserves sont levées, validation formelle par un **PV de réception sans réserve** ou avec **réserves levées**.
- Cette étape déclenche les délais de garantie (GPA), le paiement du solde du marché, et le passage aux travaux suivants (clos-couvert, second œuvre, etc.).

3. Organisation proposée durant l'année de GPA et délai d'intervention en GPA et SAV. (8 points)

1. Organisation de l'entreprise en cas d'urgence ou pendant la GPA

► Responsable dédié

- Un **référént GPA** est désigné au sein de l'entreprise.
- Il est l'**interlocuteur unique** du maître d'ouvrage ou du gestionnaire du bâtiment.
- Il centralise les demandes, déclenche les interventions et assure le suivi jusqu'à la levée de la réserve ou la réparation.

► Canaux de communication

- Mise en place d'un **numéro d'appel dédié** (standard ou mobile pro).
- Possibilité de contact par **e-mail**.
- Accusé de réception systématique de toute demande.

► Suivi administratif

- Tenue d'un **registre des réclamations GPA**.
- Chaque demande est **numérotée et tracée** (nature du problème, date de signalement, réponse apportée).
- Rédaction d'un **rapport d'intervention** après chaque passage (avec photos si nécessaire).

2. Délais d'intervention

► Cas d'urgence (fuite d'eau, chute d'éléments, problème de sécurité, etc.)

- **Prise en charge immédiate** dès réception de l'appel ou du signalement.
- **Intervention sur site dans un délai de 24 heures maximum**, voire dans la demi-journée selon la gravité.
- Mise en sécurité immédiate si nécessaire, suivie de la réparation définitive dans les meilleurs délais.

► Cas non urgents (désordres esthétiques, finitions, désordres mineurs)

- **Prise de contact sous 48 heures** suivant le signalement.
- **Planification de l'intervention sous 7 à 15 jours**, selon la disponibilité des équipes et la nature de l'intervention.
- Possibilité de regrouper plusieurs interventions pour optimiser les délais et limiter les nuisances.

3. Moyens mobilisés

- **Équipe de maintenance ou SAV interne** formée aux interventions rapides.
- **Véhicules équipés** pour les réparations courantes (petit matériel, outillage, produits de finition).
- Possibilité de faire appel à des **sous-traitants agréés** pour les domaines spécifiques (plomberie, électricité, etc.).

4. Clôture des interventions

- Vérification avec le client ou représentant du maître d'ouvrage.
- **Fiche d'intervention signée** par les deux parties.
- Mise à jour du registre GPA.
- Garantie de la réparation dans les mêmes conditions que les travaux initiaux.

Conclusion

L'entreprise met en place une **organisation réactive et structurée** pour répondre efficacement aux demandes durant la période de GPA, en :

- assurant la **sécurité et la tranquillité des occupants**,
- respectant les **délais adaptés au degré d'urgence**,
- et garantissant une **traçabilité complète** de chaque intervention.

Sous-critère 3 : Compréhension du projet et du contexte : 15 points

1. Dispositions mises en œuvre pour assurer la sécurité des travailleurs (5 points)

1. Moyens mis en œuvre pour la gestion de la sécurité du chantier

- ◆ Organisation générale de la sécurité
 - **Nomination d'un Responsable Sécurité** (souvent le chef de chantier ou le conducteur de travaux).
 - **Rédaction du Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS)** pour les chantiers soumis à coordination SPS.
 - **Analyse des risques** avant le démarrage du chantier (évaluation des dangers liés aux tâches, matériels, environnement).
- ◆ Dispositifs de prévention et de protection
 - **Clôture du chantier** avec portails verrouillés et signalétique claire (interdiction d'accès au public, panneaux de danger).
 - **Voies de circulation sécurisées** : cheminements balisés, séparations piétons/engins.
 - **Mise en place de protections collectives** :
 - Garde-corps sur les hauteurs.
 - Filets de sécurité, plateformes, trémies protégées.
 - **Protections individuelles (EPI)** : Casques, gants, lunettes, chaussures de sécurité, harnais, gilets haute visibilité.
- ◆ Signalisation et affichage réglementaire
 - **Affichage obligatoire** à l'entrée du chantier : règlement intérieur, coordonnées du responsable sécurité, consignes de sécurité, plan d'évacuation.
 - **Panneaux de danger** et **zones interdites** ou à **accès restreint** clairement identifiés.
- ◆ Gestion des engins et matériels
 - Vérifications périodiques des engins de chantier et appareils de levage (avec carnet d'entretien).
 - Utilisation par des **opérateurs habilités uniquement** (CACES requis).

2. Formations à la sécurité du personnel

- ◆ Accueil sécurité
 - **Accueil individuel** de chaque nouvel intervenant avec remise du livret d'accueil sécurité.
 - Présentation des risques spécifiques au chantier, des consignes d'évacuation et des numéros d'urgence.
- ◆ Formations obligatoires et réglementaires
 - **Habilitations électriques**, CACES, travail en hauteur, port du harnais, gestes et postures.
 - Formation à la **manipulation des extincteurs** et aux **premiers secours** (SST – Sauveteur Secouriste du Travail).
- ◆ Sensibilisation continue
 - **Réunions de sécurité hebdomadaires** (ou « ¼ d'heure sécurité ») pour rappeler les consignes et échanger sur les incidents ou quasi-accidents.
 - **Affichage de consignes visuelles** sur le chantier : pictogrammes, procédures d'urgence, rappel des EPI obligatoires.

Conclusion

L'entreprise met en œuvre une politique proactive en matière de sécurité, reposant sur :

- une **organisation rigoureuse**,

- des **équipements adaptés**,
- des **procédures de prévention strictes**,
- et la **formation continue** de tout le personnel intervenant sur le chantier.

Cela permet de **prévenir les accidents**, d'assurer des **conditions de travail dignes**, et de **se conformer aux exigences réglementaires**.

- Contrôle des installations électriques (tableaux, rallonges, prises protégées).

Réalisé par un organisme extérieur, lors du montage de la grue.

2. Dispositions prises pour réduire les nuisances par rapport au voisinage (5 points)

Voici une **méthodologie structurée** pour le déroulement des travaux de **maçonnerie** et de **démolition intérieure**, conçue pour **limiter les nuisances pour les tiers** (occupants, riverains, autres usagers), notamment en matière de **bruit** et de **sécurité** :

1. Phase préparatoire

- Analyse du site et des contraintes
 - **État des lieux** : Repérage des zones sensibles (voisinage, locaux occupés, structures fragiles).
 - **Planification adaptée** : Élaboration d'un planning des travaux par phases, en tenant compte des horaires réglementaires et des périodes de moindre activité des tiers.
- Communication
 - **Information des tiers** : Affichage et/ou diffusion d'un courrier explicatif (dates, nature des travaux, mesures de réduction des nuisances).
 - **Signalétique claire** : Mise en place de panneaux indiquant les zones interdites ou dangereuses.

2. Travaux de démolition intérieure

- Méthodologie de démolition "douce"
 - **Démolition manuelle priorisée** : Utilisation d'outils électroportatifs peu bruyants (brisage au perforateur plutôt qu'au marteau piqueur).
 - **Démontage soigné** : Dépose méthodique des éléments (cloisons, faux-plafonds, carrelages) pour éviter les chocs violents.
- Réduction des nuisances sonores et poussières
 - **Travaux bruyants en horaires restreints** : Entre 9h-12h et 14h-17h, selon les arrêtés municipaux.
 - **Pose de bâches anti-poussières et rideaux acoustiques**.
 - **Aspiration des poussières à la source** (utilisation d'outils avec aspiration intégrée).
- Gestion des déchets
 - **Evacuation régulière** : Utilisation de contenants fermés pour limiter les envols de poussières.
 - **Zones de stockage sécurisées** : À l'écart des voies de passage, avec accès restreint.

3. Travaux de maçonnerie

- Préparation en atelier ou à l'extérieur
 - **Préfabrication de certains éléments** en dehors du bâtiment (si possible), pour limiter le temps d'intervention et les nuisances sur site.
- Méthodes de mise en œuvre silencieuses
 - **Utilisation de machines à faible émission sonore** (bétonnières électriques, scies à eau, etc.).
 - **Montage rapide des murs** avec éléments modulaires ou blocs allégés.
- Protection acoustique et sécurité
 - **Pose de panneaux isolants provisoires** autour des zones de travail.
 - **Circulation balisée** pour les ouvriers et interdite aux tiers dans les zones sensibles.
 - **Port des EPI obligatoire** pour les intervenants ; accès strictement contrôlé.

4. Sécurisation du chantier

- Clôture et signalisation

- **Barrières physiques ou cloisons temporaires** pour isoler le chantier.
- **Balisage au sol, éclairage suffisant et bandes de sécurité.**

► **Maîtrise des accès**

- **Zone de chantier interdite au public** avec badge ou contrôle manuel.
- **Plan de circulation interne** pour éviter les croisements entre personnel et tiers.

► **Surveillance et contrôle**

- **Responsable sécurité désigné** sur site.
- **Inspections régulières** pour vérifier la conformité des mesures mises en œuvre.

5. Nettoyage et remise en état progressive

- **Nettoyage quotidien des abords du chantier.**
- **Aspiration et lavage des sols communs** dans les zones d'accès partagé.
- **Repli progressif des installations** à mesure de l'avancement des travaux.

6. Suivi et amélioration continue

- **Journal de chantier** incluant les remarques des tiers et les ajustements apportés.
- **Réunions régulières** avec le maître d'ouvrage ou les responsables de site pour adapter les mesures si nécessaire.

Conclusion

La réduction des nuisances lors de travaux de maçonnerie et de démolition intérieure repose sur :

- une **bonne planification**,
- une **méthodologie respectueuse de l'environnement humain et bâti**,
- et une **vigilance permanente sur la sécurité et la propreté.**

Cette approche assure à la fois la **qualité des travaux** et le **respect du cadre de vie des tiers.**

3. Dispositions prises par rapport au traitement des déchets et au maintien propre du chantier en intérieur et en extérieur. (5 points)

1. Objectifs environnementaux sur le chantier

L'entreprise met en place une démarche visant à :

- **Limiter l'impact environnemental** des travaux.
- **Respecter la réglementation** sur les déchets (code de l'environnement, plan local de gestion des déchets).
- **Optimiser la gestion des ressources** (économie circulaire, réemploi).
- **Assurer la propreté du chantier** et la sécurité.

2. Stockage sur le chantier

► **Organisation des zones de stockage**

- Création d'une **zone de stockage dédiée et balisée** pour les matériaux neufs et les déchets.
- **Séparation claire des zones** : matériaux réutilisables / déchets / équipements dangereux.
- **Stockage sur palettes**, sous bâche ou abri, pour éviter les ruissellements, la dispersion ou les envois.

► **Prévention des pollutions**

- Bacs de rétention pour les produits liquides dangereux (colles, peintures, solvants).
- Bidons fermés et étiquetés pour les huiles usées ou autres liquides polluants.
- Protection des sols (géotextile, film PEHD) dans les zones sensibles.

3. Tri des déchets

► **Tri à la source**

- **Mise à disposition de bennes ou contenants identifiés** par type de déchets :
 - Gravats inertes (béton, briques, tuiles...)
 - Bois non traité
 - Métaux
 - Plastiques
 - Déchets dangereux (DDS, peintures, solvants...)

- Déchets non recyclables ou DIB (déchets industriels banals)

► Signalétique claire **sur les bennes pour éviter les erreurs de tri.**

4. Réemploi et valorisation

► Réemploi sur site ou en circuit court

- Réutilisation possible de certains matériaux (blocs non endommagés, bois, palettes...).
- Dépose soignée pour favoriser la récupération (ex. : faux plafonds, portes, équipements sanitaires).

► Dons ou valorisation locale

- Collaboration possible avec des **associations de réemploi** ou des plateformes de réutilisation (ex. : ValoBat).

5. Évacuation des déchets

► Transport par entreprise agréée

- Utilisation d'un **prestataire spécialisé** ou de la **déchèterie professionnelle** locale.
- Planification régulière de l'évacuation pour éviter l'engorgement du chantier.

► Protection durant le transport

- Bennes couvertes si nécessaire pour limiter la poussière ou les envols.
- Respect des conditions de sécurité pour les déchets dangereux (fiches de données de sécurité, étiquetage).

6. Traçabilité et suivi

► Bordereaux de suivi des déchets (BSD)

- Émission de BSD pour les déchets dangereux, conservés pendant 5 ans.
- Tenue d'un **registre des déchets produits**, contenant :
 - Quantités évacuées
 - Types de déchets
 - Date et destination
 - Mode de traitement (réemploi, recyclage, enfouissement)

► Rapport de gestion environnementale du chantier

- Possibilité de remise d'un **bilan environnemental en fin de chantier** (selon contrat ou certification HQE, BREEAM...).

Conclusion

La gestion environnementale sur le chantier repose sur :

- **Une organisation rigoureuse** dès la préparation du chantier,
- **Un tri efficace et systématique** des déchets,
- Le **réemploi autant que possible**,
- Et une **traçabilité complète** des flux de déchets.

Cela permet de **réduire l'impact écologique**, d'améliorer la **propreté et la sécurité du chantier**, et de respecter les **obligations réglementaires**.

Sous-critère 4 : Méthodes et produits : 10 points

1. Qualité des matériaux proposés vis-à-vis des prescriptions initiales (performance, durabilité, facilité de maintenance, garantie de réapprovisionnement) – Fiches techniques à fournir.

Nota : les exigences du CCTP sont un minimum non dérogeable.

1-Cuvelage étanche – Sikatop 145

2-Béton cellulaire – Thermopierre

3-Agglomérés

4-Isolation Fibraroc 35 Clarté

5-Isolant Knauf Therm Dalle Portée C50

6-Panneaux Biocofra

7-Plancher poutrelles hourdis



- 8-Appui pour escalier Getzner SB10
- 9-Appuis et seuils Weser
- 10-Etanchéité Rubson MF 6000
- 11-Protection parois Delta MS drain
- 12-Courette anglaise Nicoll
- 13-Joint dilatation Waterstop
- 14-Joint dilatation coupe feu Litafeu
- 15-Canalisation SN4
- 16-Regard Béton Gisone
- 17-Siphon cloche PVC Techneau
- 18-Fourreaux Novotub
- 19-Bloc chanvre Isohemp
- 20-Isolant Knauf Therm dalle portée RC50

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_2-DE

FICHES TECHNIQUES

Notice technique
Edition Novembre 2017
Numéro 6.31
Version n°2017-195
SIKATOP® 145 CUVELAGE

SikaTop® 145 CUVELAGE

Revêtement d'imperméabilisation pour travaux de cuvelage.

Enquête de Technique Nouvelle SOCOTEC (CCT 43)

Construction

Présentation	Le SIKATOP 145 CUVELAGE est un mortier prédosé comprenant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ le composant A (résine en émulsion), ▪ le composant B (ciment et charges spéciales). Après mélange, on obtient un mortier fin et thixotrope.
Domaines d'application	Le SIKATOP 145 CUVELAGE est un revêtement d'imperméabilisation pour travaux de cuvelage. Il s'utilise en travaux neufs ou en réhabilitation, à l'intérieur de la partie immergée d'ouvrages en béton afin d'empêcher l'eau sous pression de pénétrer dans ces ouvrages. Il permet de protéger les ouvrages contre une hauteur d'eau pouvant atteindre au moins 12 mètres, pour des structures calculées et réalisées conformément à la norme NF P 11.221 (référence DTU 14.1).
Caractères généraux	Produit prédosé. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Facilité et sécurité d'emploi. ▪ Très bonne adhérence sur béton. ▪ Résiste à des contre-pressions hydrostatiques.
Agréments, essais officiels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Essai de tenue à la contre-pression hydrostatique : PV VERITAS n° IEX3B970197Q 01 et 02 du 03.10.1997. PV CEBTP n°B941-5-4227 du 27 janvier 2006. ▪ Rapport d'Enquête de Technique Nouvelle SOCOTEC n°1709CCSDM000004. ▪ Classification air intérieur A, rapport EUROFIN n°392-2016-00247303revA_E_EN pour le SIKATOP 145 CUVELAGE Gris.
Caractéristiques	
Coloris	Gris ou blanc
Conditionnement	Kit de 25 kg comprenant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ composant A : bidon de 5 litres, ▪ composant B : sac de 20 kg.
Stockage	Stocker à l'abri du gel et de l'humidité.
Conservation	Durée de conservation dans ses emballages d'origine intacts : 1 an.
Données techniques	
Densité	Densité du mortier frais : environ 2
Granulométrie	0 à 0,4 mm.
Adhérence	Adhérence sur béton: > 2 MPa
Résistance à la pression d'eau	Tenue à la contre-pression hydrostatique : <ul style="list-style-type: none"> ▪ SIKATOP 145 CUVELAGE gris : 1 MPa (100 m CE), ▪ SIKATOP 145 CUVELAGE blanc : 0,4 MPa (40 m CE).
Conditions d'application	
Consommation	De 3 à 4 kg/m² pour deux couches (soit une épaisseur totale de 1,5 à 2 mm).

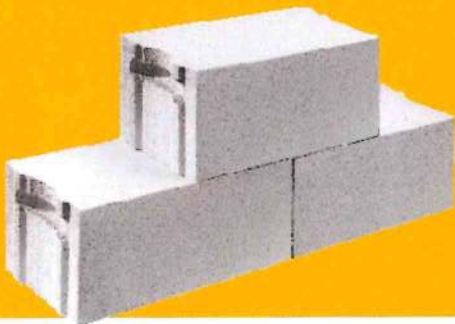


Préparation du support	<p>Le support doit être propre, sain et avoir subi une préparation de surface adaptée permettant de le débarrasser de toute partie non ou peu adhérente. Il sera notamment exempt de trace d'huile, de graisse ou de toute substance susceptible de nuire à l'adhérence. Il doit posséder les résistances mécaniques minimales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cohésion d'au moins 1 MPa en traction directe, - résistance à la compression d'au moins 25 MPa. <p>Lors de l'application, le support doit être saturé d'eau. Pour cela, l'arroser abondamment la veille et l'humidifier à nouveau, si nécessaire, juste avant la mise en oeuvre. Veiller cependant à ce qu'il ne reste pas de film ou de flaque d'eau en surface, ce qui pourrait nuire à la qualité et à l'adhérence du revêtement.</p>
Mise en oeuvre	
Conditions d'utilisation	La température (produit, ambiance, support) doit être comprise entre + 5°C et + 30°C.
Préparation du mélange	Verser la totalité du composant A (liquide) dans un récipient propre (bidon de 30 l à ouverture totale). Ajouter progressivement la totalité du composant B (poudre) en mélangeant avec un agitateur électrique ou pneumatique à faible vitesse de rotation (300 tours/min) muni d'une hélice 4 branches pendant 2 à 3 minutes, jusqu'à l'obtention d'un mortier onctueux de couleur et de consistance uniformes.
Nettoyage des outils	Nettoyage à l'eau avant durcissement.
Mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> ■ Appliquer le produit à la brosse, au rouleau ou par projection (matériel de projection du type WAGNER PC5, TURBOSOL T6) sur le support humide mais non ressuant. ■ Deux couches sont nécessaires. ■ Appliquer la deuxième couche dès que la première a commencé à durcir (en général 2 à 6 heures selon la température et l'hygrométrie). ■ Se référer au CCT 43.
Durée Pratique d'Utilisation	Supérieure à 60 minutes à 20°C.
Protection	Pour les parties horizontales (pente inférieure à 3 %) soumises à des contraintes sévères (circulation intensive, abrasion, chocs, poinçonnement), il peut être nécessaire de remplacer les deux couches de SIKATOP 145 CUVELAGE par une couche de SIKATOP 111 (6 à 8 mm selon la hauteur d'eau considérée ; se reporter CCT 42).
Précautions d'emploi	Manipulation analogue à celle d'un mortier de ciment. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières. Consulter la fiche de données de sécurité pour les précautions d'emploi et l'élimination des déchets sur internet www.sika.fr
Mentions légales	<p>Produit réservé à un usage strictement professionnel</p> <p>Nos produits bénéficient d'une assurance de responsabilité civile.</p> <p>«Les informations sur la présente notice, et en particulier les recommandations relatives à l'application et à l'utilisation finale des produits SIKA, sont fournies en toute bonne foi et se fondent sur la connaissance et l'expérience que la Société SIKA a acquises à ce jour de ses produits lorsqu'ils ont été convenablement stockés, manipulés et appliqués dans des conditions normales. En pratique, les différences entre matériaux, substrats et conditions spécifiques sur site sont telles que ces informations ou toute recommandation écrite ou conseil donné n'impliquent aucune garantie de qualité marchande autre que la garantie légale contre les vices cachés. Nos agences sont à votre disposition pour toute précision complémentaire. Notre responsabilité ne saurait d'aucune manière être engagée dans l'hypothèse d'une application non conforme à nos renseignements. Les droits de propriété détenus par des tiers doivent impérativement être respectés. Toutes les commandes sont acceptées sous réserve de nos Conditions de Vente et de Livraison en vigueur. Les utilisateurs doivent impérativement consulter la version la plus récente de la fiche technique correspondant au produit concerné, qui leur sera remise sur demande.»</p>



Fiche technique

LE BLOC YTONG THERMOPIERRE



Constitué de matières premières 100% naturelles (sable, eau, chaux), le bloc YTONG Thermopierre est isolant dans la masse (isolation répartie) et ne nécessite aucune isolation rapportée (monomur).

Sain et durable, le Thermopierre permet de réaliser des choix constructifs multiples, dont les performances sont garanties dans le temps et répondent aux nouvelles exigences environnementales et notamment aux normes BBC et RT 2012.



Les éléments de chaînage vertical et horizontal, les coffres tunnel, les linteaux et les planelles

complètent le système de construction monomur YTONG Thermopierre.

Dimensions bloc YTONG Thermopierre (cm)

Largeur	Hauteur	Épaisseur
62,5	25	25 - 30 - 36,5
62,5	20	42
62,5	15	50

Poids et quantités

Épaisseur	25	30	36,5	42	50
Poids palette kg*	785	745	655	455	736
Quantité par palette	40	32	24	30	32
Quantité au m ² /palette	6,25	5	3,75	3,75	3
Nombre de blocs/m ²	6,4	6,4	6,4	8	10,6

*Poids moyen indicatif en kg

Consommation de colle (kg/m²)

Épaisseur	25	30	36,5	42	50
Bloc lisse	5,5	6,75	8	-	10
Bloc à profil	4	5	6	8	-

Données techniques

Épaisseur	25	30	36,5	42	50
Charges admissibles centrées tonnes/ml	15	18	21,9	25,2	30
Charges admissibles excentrées tonnes/ml	11,5	13,8	16,8	19,4	23
λ (W/m ² .K)	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09
Résistance thermique m ² .K/W*	3,04	3,58	4,27	4,82	5,58
U _p W/(m ² .K)*	0,35	0,29	0,24	0,21	0,18
Affaiblissement acoustique [dB]	46	48	49	≥49	≥49

*Finition par plaque de plâtre

Les avantages

- Matériau naturel et sain
- Performances thermiques exceptionnelles
- Correction très efficace des ponts thermiques
- Maîtrise de la perméabilité à l'air
- Excellente inertie thermique : confort intérieur en toute saison
- Incombustible (classé A1)
- Rapidité de mise en œuvre
- Réduction des déchets sur chantier

YTONG

GUIDE DE POSE

Rappel du principe de mise en œuvre des blocs YTONG Thermopierre

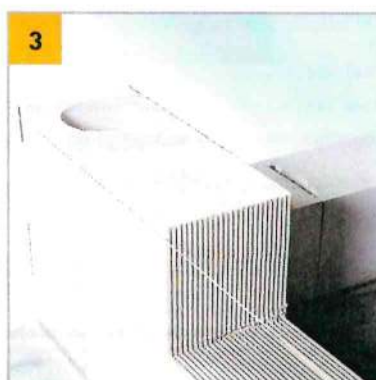
1 – Pose du 1^{er} rang :

- Débuter toujours le 1^{er} rang par la pose d'un bloc de chaînage de vertical aux angles de l'ouvrage.
- Trois techniques de démarrage sont possibles :
 - sur lit de mortier frais hydrofugé dosé à 600 kg par m³ de sable.
 - interposition d'un feutre bitumeux FB 36 S en cas d'arase non hydrofugée (interdit en zone sismique).
 - sur arase sèche hydrofugée pré-coffrée, parfaitement d'aplomb et de niveau.



2 – Préparation du mortier-colle Precol :

- Respecter le dosage eau / mortier-colle (environ 5,5 à 6 litres d'eau pour un sac de 25 kg), et les limites d'emploi indiquées sur l'emballage.
- Verser l'eau dans un récipient de 50 litres, puis la colle en poudre.
- Malaxer le tout (ne jamais rajouter d'eau ni de poudre après malaxage).



3 – Joints verticaux secs :

- Les blocs à poignées et emboîtement ne nécessitent pas l'encollage des joints verticaux.
- Tous les départs d'angle et les ruptures d'emboîtement sont impérativement collés verticalement.



4 – Coupes et ajustements :

Découpe d'un bloc à ajuster

- Mesurer la longueur de bloc nécessaire et couper à l'aide d'une scie égoïne (ou d'une scie à ruban YTONG).

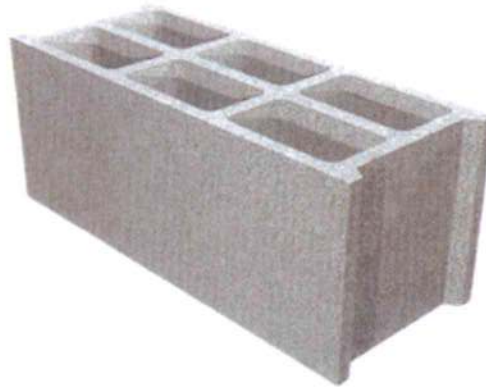
5 – Préparation du 2^{ème} rang :

- Déceler les points hauts à l'aide d'une règle en la faisant glisser de la droite vers la gauche.
- Poncer à l'aide d'une planche à poncer.
- Dépoussiérer l'assise du nouveau rang.

6 – Pose du 2^{ème} rang :

- Démarrer le 2^{ème} rang par un bloc d'angle.
- Afin de faciliter la pose et le réglage du départ du rang, il est plus simple d'encoller directement le 1^{er} bloc (utiliser une truelle crantée YTONG adaptée à la largeur des blocs).

Pour plus de précisions, consultez notre « Guide de pose », outil indispensable sur vos chantiers. Ce guide vous apportera un éclairage différent sur les techniques de mise en œuvre du béton cellulaire YTONG.

Bloc creux 20 x 20 x 50 NF/CE**Caractéristiques techniques**

Dimensions de coordination modulaire (e x h x l)	Epaisseur (cm)	Hauteur (cm)	Longueur (cm)	Masse indicative (kg)
20 x 20 x 50	20 (+0.3 / -0.5)	19 (+0.3 / -0.5)	49.4 (+0.3 / -0.5)	18.4
Masse volumique (kg/m ³)	Résistance minimum (N/mm ²)	Nb/palette	Epaisseurs des parois (mm)	Résistance thermiques (m ² k/W)
880	4	60	17	0.23

- Blocs de granulats courants à maçonner catégorie 1
- Planéité : PND
- Parallélisme des faces : PND
- Configuration : blocs de groupe 3 EN 1996-1-1
- Adhérence du mortier : 0.15 N/mm²
- Absorption d'eau et durabilité gel/dégel : blocs destinés à être enduits
- Masse volumique du béton : 1950 kg/m³
- Variations dimensionnelles : <= 0.45 mm/m
- Réaction au feu : classe A1 (non combustible)
- Coefficient de diffusion de vapeur d'eau : 5/15

Fibraroc 35 Clarté

Fibraroc A2 35 Clarté

**FDES
DISPONIBLE**
KNAUFHQE®

**PERFORMANCES
CERTIFIÉES**
KNAUFHQE®

**ÉCONOMIE
D'ÉNERGIE**
KNAUFHQE®



**CONFORME
EN ERP**

> CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dimensions : 2000 x 600 mm x épaisseurs selon tableau
(autres dimensions sur demande)

Bords : chanfreinés 4 côtés

Finitions : ciment blanc

Largeur de fibre : 2 mm

Réaction au feu :

- Fibraroc 35 Clarté :
Euroclasse B-s1,d0 selon PV CSTB n°RA11-0399
- Fibraroc A2 35 Clarté :
Euroclasse A2-s1,d0 selon PV CSTB n°RA12-0085

Résistance thermique :

- Fibraroc 35 Clarté : Certificat ACERMI 06/007/424
- Fibraroc A2 35 Clarté : Certificat ACERMI 10/007/626

Résistance aux termites : RE CTBA n°PC/66/053/01Z

Coefficient de réflexion lumineuse :

59,4 % selon PV CSTB du 28 mars 1997

Performances acoustiques :

ép. 125 mm, α_w 1,00 - CSTB n°ACO6-138
ép. 80 mm, α_w 0,95 - 55 dB CSTB n°AC13/26046607

Certifications des performances :

Les panneaux de la gamme Fibralth sont marqués CE, conformément aux exigences de l'Annexe ZA de la norme européenne NF EN 13168 "Produits manufacturés en laine de bois". Certificat de conformité CE n°1163-CPR-0112 et 1163-CPR-0236

> PRÉSENTATION

Procédé d'isolation thermique en sous-face des planchers à l'aide de panneau composite de laine de bois constitué d'une âme en laine de roche et de deux parements de 5 et 10 mm en fibres longues de bois résineux sélectionnés, minéralisées et enrobées de ciment blanc. Le parement de 10 mm est chanfreiné sur 4 côtés.

> APPLICATION

Ces panneaux assurent la résistance au feu des planchers béton jusqu'à REI 180 en pose rapportée ou en fond de coffrage (dalle de béton \leq 45 cm).

Fibraroc 35 Clarté

Isoler tous types d'ouvrages, sauf locaux techniques.

Supports admis :

- dalle en béton armé traditionnelle d'épaisseur 120 mm minimum
- prédalle d'épaisseur 50 mm + dalle de compression de 110 mm minimum
- plancher à poutrelles précontraintes 110 x 140 mm, entrevous creux de béton h=110 mm + dalle de compression de 40 mm minimum
- dalle béton alvéolée et dalle de compression de 140 mm minimum

Fibraroc A2 35 Clarté

Le classement A2-s1,d0 du panneau Fibraroc A2 35 Clarté permet son utilisation dans les locaux techniques, chaufferies et cages d'escaliers ou d'ascenseur.



LES PLUS KNAUF

- Qualité de finition : parements en Fibralth ou ciment blanc
- Protection de l'isolant des agressions mécaniques (antennes de voitures, etc.)
- Isolation thermique performante
- Coefficient d'absorption acoustique α_w de 1,00
- Absence de détérioration de l'isolation acoustique : 0 dB par rapport aux planchers béton



3

Panneaux en laine de bois isolants

Fibraroc 35 Clarté Fibraroc A2 35 Clarté (suite)

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_2-DE

ISOLANTS EN SOUS-FACE DE DALLE

PERFORMANCES THERMIQUES

Dalle béton ép. 20 cm avec panneaux de FIBRAROC 35 Clarté en sous-face

Épaisseur en mm		50	60	80	100	115	125	135	150	160	180	200	225	250	275	300	330	
Résistance thermique R (m ² .K/W)		1,15	1,45	2,00	2,60	3,00	3,30	3,60	4,00	4,30	4,90	5,45	6,15	6,90	7,60	8,30	9,15	
Coefficient de transmission surfacique U _c sur vide sanitaire ou parking faiblement ventilé [W/(m ² .K)]		0,63	0,53	0,41	0,33	0,29	0,27	0,25	0,23	0,21	0,19	0,17	0,15	0,14	0,12	0,11	0,10	
Coefficient de transmission surfacique U _p avec prise en compte des ponts thermiques	6 fixations / px	Cheville FIB M CP ⁽¹⁾	-	-	0,44	0,36	0,32	0,29	0,27	0,25	-	0,21	0,19	0,17	0,15	0,14	0,13	-
		Cheville FIB M CC ⁽²⁾	-	-	0,46	0,38	0,34	0,31	0,29	0,27	-	-	-	-	-	-	-	-
		Agrafes ⁽¹⁾	-	-	0,42	0,34	0,30	0,28	0,26	0,23	-	0,20	0,18	0,16	0,14	0,13	0,12	-
		Vis FIB M WCS ⁽¹⁾	-	-	0,45	0,37	0,33	0,31	0,29	0,26	-	0,22	0,20	0,18	0,16	0,15	0,14	-
		Ancre FIB M ⁽¹⁾	-	-	0,43	0,35	0,31	0,29	0,27	0,25	-	0,21	0,19	-	-	-	-	-
		Cheville FIB M CP ⁽¹⁾	-	-	0,45	0,37	0,33	0,30	0,28	0,26	-	0,22	0,20	0,18	0,16	0,15	0,13	0,13
	8 fixations / px	Cheville FIB M CC ⁽²⁾	-	-	0,48	0,40	0,36	0,33	0,31	0,29	-	-	-	-	-	-	-	-
		Agrafes ⁽¹⁾	-	-	0,42	0,34	0,30	0,28	0,26	0,24	-	0,20	0,18	0,16	0,15	0,13	0,12	-
		Vis FIB M WCS ⁽¹⁾	-	-	0,47	0,39	0,34	0,32	0,30	0,27	-	0,23	0,21	0,19	0,17	0,16	0,15	-
		Ancre FIB M ⁽¹⁾	-	-	0,44	0,36	0,32	0,30	0,28	0,26	-	0,22	0,20	-	-	-	-	-

(1) Étude CSTB n°15-021

(2) Recommandations professionnelles RAGE "Isolation en sous-face des planchers bas - Neuf et rénovation" §6.2.2.2, tableau 20, "fixation métallique pleine".

Dalle béton ép. 20 cm avec panneaux de FIBRAROC A2 35 Clarté en sous-face

Épaisseur en mm		50	60	80	100	115	125	135	150	160	180	200	225	250	275	300	330	
Résistance thermique R (m ² .K/W)		1,15	1,45	1,95	2,55	2,95	3,25	3,55	3,95	4,30	4,80	5,40	6,00	6,80	7,55	8,25	9,15	
Coefficient de transmission surfacique U _c sur vide sanitaire ou parking faiblement ventilé [W/(m ² .K)]		0,63	0,53	0,41	0,33	0,29	0,27	0,25	0,23	0,21	0,19	0,17	0,15	0,14	0,13	0,12	0,10	
Coefficient de transmission surfacique U _p avec prise en compte des ponts thermiques	6 fixations / px	Cheville FIB M CP ⁽¹⁾	-	-	0,45	0,36	0,32	0,30	0,28	0,25	-	0,21	0,19	0,18	0,16	0,14	0,13	-
		Cheville FIB M CC ⁽²⁾	-	-	0,47	0,38	0,34	0,32	0,30	0,27	-	-	-	-	-	-	-	-
		Agrafes ⁽¹⁾	-	-	0,43	0,34	0,30	0,28	0,26	0,24	-	0,20	0,18	0,16	0,15	0,13	0,12	-
		Vis FIB M WCS ⁽¹⁾	-	-	0,46	0,38	0,34	0,31	0,29	0,26	-	0,22	0,20	0,18	0,17	0,15	0,14	-
		Ancre FIB M ⁽¹⁾	-	-	0,44	0,36	0,32	0,30	0,28	0,25	-	0,21	0,19	-	-	-	-	-
		Cheville FIB M CP ⁽¹⁾	-	-	0,46	0,37	0,33	0,31	0,29	0,26	-	0,22	0,20	0,18	0,16	0,15	0,13	0,13
	8 fixations / px	Cheville FIB M CC ⁽²⁾	-	-	0,49	0,40	0,36	0,33	0,31	0,29	-	-	-	-	-	-	-	-
		Agrafes ⁽¹⁾	-	-	0,43	0,35	0,31	0,28	0,26	0,24	-	0,20	0,18	0,17	0,15	0,13	0,12	-
		Vis FIB M WCS ⁽¹⁾	-	-	0,48	0,39	0,35	0,32	0,30	0,28	-	0,23	0,21	0,19	0,17	0,16	0,15	-
		Ancre FIB M ⁽¹⁾	-	-	0,45	0,37	0,33	0,30	0,28	0,26	-	0,22	0,20	-	-	-	-	-

(1) Étude CSTB n°15-021

(2) Recommandations professionnelles RAGE "Isolation en sous-face des planchers bas - Neuf et rénovation" §6.2.2.2, tableau 20, "fixation mécanique pleine".

PERFORMANCES ACOUSTIQUES

Coefficient d'absorption acoustique, panneaux Fibraroc 35 Clarté posés contre le support

Épaisseur des panneaux (en mm)	α_w	α_w par bande d'octaves (Hz)						Rapport d'essais
		125	250	500	1000	2000	4000	
125	1,00	0,63	0,84	0,97	1,04	1,01	0,92	CSTB n°AC 06-138
80	0,95	0,53	1,00	1,07	1,04	0,95	0,82	AC 13/26046607

Isolation acoustique

Épaisseur (en mm) et fixation du panneau	Indice d'affaiblissement acoustique $R_{w,+C}$, en laboratoire			Rapport d'essais
	Dalle béton ép. 16 cm	Dalle béton ép. 16 cm + panneau	Efficacité	
125 + 6 FIB M + rondelles FIB M 70	55 dB	55 dB	0 dB	CSTB n°AC 06-104/1
125 + 8 FIB M + rondelles FIB M 70	55 dB	55 dB	0 dB	

PERFORMANCES FEU

Résistance au feu

Mise en œuvre : fixation mécanique.

Fixation	REI 60	6 /px ou 5/m ²	Fixation & rondelle 35 + capuchon clarté
	REI 120	6 /px ou 5/m ²	Fixation & rondelle 70 + capuchon clarté
	REI 120 ép. = 50mm	8 /px ou 6,66/m ²	Fixation & rondelle 70 + capuchon clarté
	REI 180 ép. ≥ 80mm		

PV Feu : PV Efectis n°11-A-672 et ext.EFR-14-0023606*, EFR 15-006708.

Les panneaux Fibraroc 35 Clarté et A2 35 Clarté de 50 à 310 mm assurent aussi la résistance au feu EI 120 des parois verticales :

- béton armé épaisseur minimum 160 mm ;
- murs maçonnés en parpaings ou en brique épaisseur minimum 150 mm.

Fixation par 6 chevilles FIBM (CP ou CC) + rondelles M70 PV Efectis EFR 14-001285 et extension 16/1

Réaction au feu

Produits	Performance	Justificatif
Fibraroc 35 Clarté	Euroclasse B-s1,d0	PV CSTB n°RA11-0399
Fibraroc A2 35 Clarté	Euroclasse A2-s1,d0	PV CSTB n°RA12-0085

CONDITIONNEMENT



3

Panneaux en laine de bois isolants

Fibraroc 35 Clarté Fibraroc A2 35 Clarté (suite)

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_2-DE

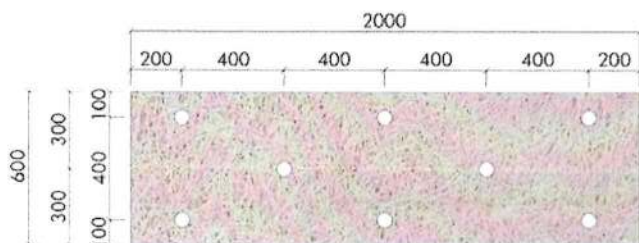
ISOLANTS EN SOUS-FACE DE DALLE

ACCESSOIRES DES PANNEAUX FIBRAROC 35 CLARTÉ/ FIBRAROC A2 35 CLARTÉ

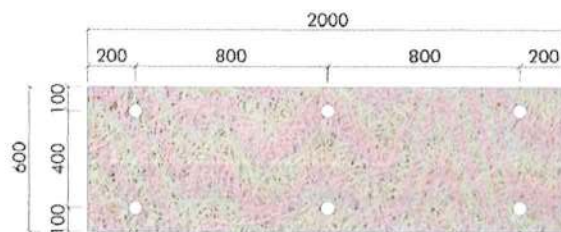
Épaisseur des panneaux (mm)	Fond de coffrage		Fixation mécanique		
	Agrafes	Corps Plein à frapper	Corps Plein Démontable	Corps Creux Démontable	Vide sanitaire, passage ouvert ou ITE Haut de sous-sol
		Cheville FIB M CP + rondelle + capuchon clarté 8 /px ou 6,66/m ²	Vis FIB M + rondelles + capuchon clarté 8 /px ou 6,66/m ²	Vis FIB M + cheville métal CC + rondelles + capuchon clarté 8 /px ou 6,66/m ²	Cheville Fib M CC (1)
80	Agrafage en usine	120/80		100/75-80	125/60-80**
100		140/100		130/100-115	145/80-100**
115		170/115-125		130/100-115	170/100-125**
125-135		170/115-125		155/125-135	170/100-125**
135		200/135-160		155/125-135	195/125-150**
150-160		200/135-160		180/150-160	195/125-150**
180		250/175-210		200/180	
200-210		250/175-210		230/200-215	
230		300/225-265		260/215-245	
250-265		300/225-265		280/245-265	
270-285		350/275-310		300/265-285	
290-315		350/275-310		330/285-315	
315-335		350/275-310		350/315-335	
REI 60		Fixation & rondelle 35 + capuchon clarté		6 /px ou 5/m ²	
REI 120		Fixation & rondelle 70 + capuchon clarté		6 /px ou 5/m ²	
REI 120 épais = 50mm REI 180 épais ≥ 80mm		Fixation & rondelle 70 + capuchon clarté		8 /px ou 6,66/m ²	

* pour les dalles béton alvéolées, nous consulter.

** avec rondelle FIB Clarté M70.



Position des 8 fixations pour REI 180



Position des 6 fixations pour REI 120



Panneau isolant en polystyrène expansé pour application sous dalle portée

Fiche Technique Produit

2020-09

Knauf Therm Dalle Portée Rc50

Panneau isolant en polystyrène expansé pour application sous dalle portée

Description du produit

Knauf Therm Dalle Portée Rc50 est un panneau en polystyrène expansé blanc non ignifugé conforme à la norme NF EN 13163.

Documents de référence

- Norme NF EN 13163
- DoP 4091_KNAUF-Therm-Dalle-Portee-Rc50_2019-02-19
- ACERMI 11/007/730
- FDS KNAUF PSE
- FDES KNAUF Therm dale portée Rc50 100mm
- FDES KNAUF Therm dale portée Rc50 180mm
- Mise en oeuvre :
 - Conformément aux Recommandations professionnelles « Isolation thermique en panneaux de polystyrène expansé (PSE) en sous – face de dllaes portée sur terre – plein » AFIPeB/FFB UMGO Edition n°1 de Janvier 2019

Domaine d'emploi

Isolation sous dalle portée en construction neuve ou rénovation lourde des bâtiments de type :

- Logements (maisons individuelles ou logements collectifs).
- Locaux industriels
- Tertiaires : Bureaux, bâtiments commerciaux & Etablissements Recevant du Public (ERP)

Epaisseur maxi de l'isolant 600 mm, R = 15,75 m².K/W

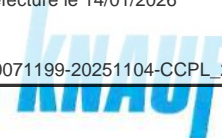
Isolation sous dalle portée sur un coffrage perdu biodégradable type Biocoffra VS, dans le cas où il existe un risque de tassement, de gonflement ou de remontée d'humidité dus à la nature des sols, en vue d'aménager un vide sanitaire en sous face de l'isolant. Dans ce cas on se reportera aux dispositions prévues dans le cahier des charges du procédé.

Stockage

Conservation dans l'emballage d'origine encore scellé au sec. Protéger des rayons du soleil et des chocs.

KNAUF THERM DALLE PORTEE RC50

Panneau isolant en polystyrène expansé pour application sous dalle portée



Caractéristiques techniques

Propriétés	Unités	Valeurs	Normes
Conductivité thermique λ	W/(m.K)	0.038	NF EN 1745
Classement ISOLE	-	I3 S2 O2 L2 E3	Référentiel ACERMI
Résistance mécanique – Rc	kPa	50	NF EN 826
Contrainte en compression à 10%	kPa	CS(10)60	NF EN 826
Tolérance d'épaisseur	-	T2	NF EN 823
Transmission de la vapeur d'eau	-	μ 30 à 70	-
Code de désignation	-	EPS-EN13163-T2- CS(10)60-MU30à70	NF EN 13163

Gamme de produits

Désignation	Epaisseur ⁽¹⁾ [mm]	Longueur [mm]	Largeur [mm]	Type de bords	Code article	Conditionnement [panneaux/paquet]	Résistance thermique [m ² .K/W]
KNAUF Therm Dalle Portée Rc50	100	2500	1200	Bords Droits	2828572	6	2,60
	110				2833717	6	2,85
	120				2828573	5	3,15
	140				2828587	4	3,65
	160				2828588	3	4,20
	180				2827712	3	4,70
	200				2828589	3	5,25
	220				2828590	2	5,75
	240				2828591	2	6,30
	260				2828592	2	6,80
	280				2828593	2	7,35
	300				2828594	2	7,85

⁽¹⁾ : autres épaisseurs sur consultation sous conditions de délai et de quantité minimale

Knauf

Zone d'Activités – Rue Principale
68600 WOLFGANTZEN
www.knauf.fr

SUPPORT TECHNIQUE
Tél : 0 809 404068
support.technique@knauf.fr

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information et sont limitées à une application en France Métropolitaine. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis de la réglementation, des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Procès-Verbaux d'essai, Documents encadrant la mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas ont également une valeur indicative et ne constituent nullement des documents contractuels.

Panneaux de carton alvéolaire utilisation verticale

BIOCOFRA JD+ - COFRAPLAC - SONOPLACMUR - ISOSEP

Joint de dilatation, joint de fractionnement, réservations

Matériau dégradable à l'eau

Joint écologique qui remplace le polystyrène dans les applications traditionnelles.

En zone sismique, il faut retirer complètement les panneaux de carton alvéolaire par tout moyen mécanique (acier à béton, lance haute pression...)



Description	Article	Epaisseur (mm)	Dimensions panneau (m)	Surface panneau (m²)	Nombre de panneaux par palette	Surface par palette (m²)
COFRAPLAC 	COFRAPLAC 20	20	1,20 x 2,80	3,36	112	376,32
	COFRAPLAC 30	30	1,20 x 2,80	3,36	76	255,36
	COFRAPLAC 40	40	1,20 x 2,80	3,36	56	188,16
	COFRAPLAC 50	50	1,20 x 2,80	3,36	46	154,56
	COFRAPLAC 60	60	1,20 x 2,80	3,36	38	127,68
	COFRAPLAC 80	80	1,20 x 2,80	3,36	28	94,08

Livraison possible par demi palettes panachées. COFRAPLAC est une plaque de carton recyclé de finition lisse, et de parfaite planimétrie, deux faces Kraft 300 g/m² plus revêtement polyéthylène qui améliore l'étanchéité. COFRAPLAC résiste à la pression et à l'humidité le temps nécessaire au coulage et à la prise du béton.

Résistance à la compression : environ 30 t/m²

Dégradation : Perçage de part en part au moyen de barres d'acier, environ tous les 20 cm et injection d'eau au moyen d'une lance haute pression.

ATTENTION : NE PAS UTILISER DANS LE CAS DE BÉTON AUTOPLAÇANT

Description	Article	Epaisseur (mm)	Dimensions panneau (m)	Surface panneau (m²)	Nombre de panneaux par palette	Surface par palette (m²)
BIOCOFRA JD+  	JD+20	20	1,20 x 2,80	3,36	110	369,6
	JD+30	30	1,20 x 2,80	3,36	73	245,28
	JD+40	40	1,20 x 2,80	3,36	55	184,8
	JD+50	50	1,20 x 2,80	3,36	44	147,84
	JD+60	60	1,20 x 2,80	3,36	36	120,96
	JD+70	70	1,20 x 2,80	3,36	31	104,16
	JD+80	80	1,20 x 2,80	3,36	27	90,72
	JD+90	90	1,20 x 2,80	3,36	24	80,64
	JD+100	100	1,20 x 2,80	3,36	22	73,92

Joint de dilatation bâtiment standard.

Couvertures extérieures : Carton 440 g/m² hydrofugé dans la masse Kraft Water Stop.

Diamètre des cellules : 13 mm

Résistance à la compression : mini 20 t/m² - maxi 30 t/m²

PRECAUTIONS

Eviter le stockage en milieu humide (sous abri ou rehausser les palettes et recouvrir d'une bâche)

Couler le jour même de la pose s'il ne peut être abrité dans la nuit.

Disponible sur demande en hauteur 3,50 m et 4,10 m.

Autres épaisseurs sur demande (au delà de 100 mm, par contrecollage)

Dégradation : Perçage de part en part au moyen de barres d'acier, environ tous les 20 cm et injection d'eau au moyen d'une lance haute pression.

ATTENTION : NE PAS UTILISER DANS LE CAS DE BÉTON AUTOPLAÇANT

Description	Article	Epaisseur (mm)	Dimensions panneau (m)	Surface panneau (m²)	Nombre de panneaux par palette	Surface par palette (m²)
SONOPLACMUR 	SONOPLACMUR 20	20	1,20 x 2,80	3,36	112	376,32
	SONOPLACMUR 40	40	1,20 x 2,80	3,36	56	188,16
	SONOPLACMUR 60	60	1,20 x 2,80	3,36	38	127,68
	SONOPLACMUR 80	80	1,20 x 2,80	3,36	28	94,08
	SONOPLACMUR 100	100	1,20 x 2,80	3,36	22	73,92

Le système SONOPLACMUR crée le vide nécessaire pour réaliser un joint parasismique entre deux murs. Résistance à l'écrasement : 28 Tonnes / m².

La structure alvéolaire avec rainurage irrigant du SONOPLACMUR permet la répartition optimisée de l'eau pour dissoudre le produit.

100% biodégradable, en carton recyclé. Recommandé pour les chantiers HQE.

ATTENTION : NE PAS UTILISER DANS LE CAS DE BÉTON AUTOPLAÇANT.

PANNEAU DE CARTON ALVÉOLAIRE ISOSEP SPÉCIALEMENT CONÇU POUR LES BÉTONS AUTO-PLAÇANTS OU POUR LES CAS DE PRESSION EXERCÉE TRÈS IMPORTANTE DISPONIBLE SUR DEMANDE (DÉGRADATION PLUS DIFFICILE DU FAIT DE LA DENSITÉ DES ALVÉOLES)

IL EST CONSEILLÉ POUR LES BÉTONS TRÈS PLASTIQUES DE METTRE UN FILM POLYANE DE PROTECTION CONTRE LES PANNEAUX DE CARTON ALVÉOLAIRE.

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_2-DE



> LES SOLUTIONS RECTOR

PLANCHERS ET STRUCTURES

- Bâtiments
- Maisons individuelles

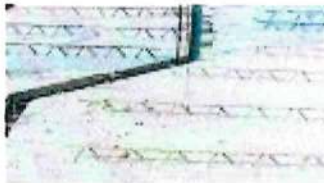
MIEUX CONSTRUIRE ENSEMBLE

RECTOR[®]

> BATIMENTS

Pour vos projets de Logement, Bâtiments Tertiaires, Parcs de stationnement, Bâtiments Industriels et Logistiques, Ouvrages de Génie Civil.
Les POUTRES, DALLES ALVEOLEES, PREDALLES et PREMURS RECTOR s'adaptent à chaque situation, garantissant l'adéquation entre les exigences du concepteur et la performance de la réalisation.

> Planchers



- PREDALLES EN BETON ARME OU PRECONTRAIT
Maîtrise de la Qualité et de la Planification



- DALLES ALVEOLEES PRECONTRAITES
Pour les grandes portées



- PLANCHER RECTOLIGHT
Idéal pour la réalisation de vides sanitaires, de petits bâtiments ou de projets de rénovation



nouveauté

- THERMOPREDALLES
L'innovation RECTOR pour être en conformité avec la réglementation thermique

> Structures



- POUTRES, POTEAUX, CHARPENTES

> Prémurs



- Facile à poser, il réduit les délais d'exécution du chantier. C'est aussi la solution idéale contre un existant.

Les atouts RECTOR

- Innovation RECTOR développe des solutions toujours plus performantes
- Qualité Le process de production fortement automatisé bénéficie d'une technologie industrielle de pointe pour garantir aux produits une compétitivité et une qualité élevées
- Support technique Les bureaux d'études RECTOR vous accompagnent pour le choix de solutions originales et adaptées à votre projet



> MAISONS INDIVIDUELLES

La gamme des PLANCHERS A POUTRELLES RECTOR offre un éventail de solutions flexibles à base de composants manportables adaptées aux différentes configurations régionales des chantiers de maisons individuelles :

> Planchers

■ RECTOBETON

La solution courante, allie résistance et compétitivité

■ RECTOCERAM

Avec sous-face des poutrelles en terre cuite

■ RECTOLIGHT

Le plus résistant des planchers légers !



nouveauté

IPSEO : La nouvelle gamme de planchers isolants

■ RECTOSTEN

L'entrevous à la performance certifiée

■ THERMOSTEN, THERMOLIGHT, THEMORUPTEURS

Les rupteurs de ponts thermiques !



> Structures

Mise en œuvre rapide, sécurité et garantie de produits industriels précontraints

■ POUTRE PSR

Gain de temps pour des performances garanties jusqu'à 6m

■ POUTRE PPR

La poutre manportable dissimulée dans l'épaisseur du faux-plafond

■ PRÉLINTEAUX pratiques et esthétiques

■ POTEAUX pour une conception modulaire



- Environnement Les produits RECTOR sont compatibles avec une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) et avec la Réglementation Thermique
- Proximité RECTOR est présent sur toute la France au travers de ses 13 sites de production et plus de 1000 points de distribution

Rector Lesage
Angle CD 26 - RN 20
Les Cheminets
91630 AVRAINVILLE
Tél. 01 64 91 92 00
Fax 01 64 92 08 96
avrainville@rector.fr

Rector Lesage
670 rue du Bief
60126 LONGUEIL SAINTE-MARIE
Tél. 03 44 38 38 00
Fax 03 44 40 57 25
verberie@rector.fr

Koraton
Visserskaai 26
8500 KORTRIJK BELGIQUE
Tél. +32 56 23 07 11
Fax +32 56 22 79 63
rector.belnelux@koraton.be

Rector Lesage
Z.I.
762 rue Pierre et Marie Curie
54710 LUDRES
Tél. 03 83 25 75 05
Fax 03 83 26 17 51
ludres@rector.fr

Rector Lesage
Z.A. du Nouveau Monde
57300 HAGONDANGE
Tél. 03 87 51 58 59
Fax 03 87 51 82 83
hagondange@rector.fr

Rector Lesage
24 rue du Ried
67720 WEYERSHEIM
Tél. 03 88 69 21 00
Fax 03 88 69 27 37
weyersheim@rector.fr

Rector Lesage
12 rue Saint-Amarin
68200 MULHOUSE
Tél. 03 89 59 67 59
Fax 03 89 59 67 60
mulhouse@rector.fr

Rector Lesage
Les Balmes - B.P. 115
38343 VOREPPE CEDEX
Tél. 04 76 50 84 44
Fax 04 76 56 68 83
voreppe@rector.fr

Rector Lesage
N° 1501 - CR4
La Roseyre - ZAE
06390 CONTES
Tél. 04 93 79 07 43
Fax 04 93 79 49 43
contes@rector.fr

Rector Lesage
852 boulevard Léon Blum
83300 DRAGUIGNAN
Tél. 04 94 50 91 40
Fax 04 94 67 44 81
draguignan@rector.fr

Rector Lesage
Rue Jules Bouchet
Z.A. de Cana-Ouest
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. 05 55 87 50 91
Fax 05 55 88 39 82
brive@rector.fr

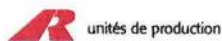
Rector Lesage
9 boulevard Marcel Paul
31170 TOURNEFEUILLE
Tél. 05 34 36 98 25
Fax 05 34 36 98 26
tournefeuille@rector.fr

Rector Lesage
Z.A. La Crouzette
34630 SAINT-THIBERY
Tél. 04 67 11 93 52
Fax 04 67 01 29 89
saint-thibery@rector.fr

Rector Lesage
RN 7
26140 ANDANCETTE
Tél. 04 75 03 79 81
Fax 04 75 03 79 78
andancette@rector.fr

Rector Lesage
ZAE Euroflory
RD 21
CS 30082
13133 BERRE L'ÉTANG CEDEX
Tél. 04 42 10 82 10
Fax 04 42 46 43 89
berre@rector.fr

Rector Lesage
331 avenue Schweitzer
Z.I. Toulon Est
83210 TOULON - LA FARLÈDE
Tél. 04 94 31 59 05
Fax 04 94 31 56 34
toulon@rector.fr



Vous pouvez télécharger nos documentations détaillées
sur notre site www.rector.fr ou les demander par fax au 03 89 59 67 66
ou par mail : info@rector.fr

Rector Lesage S.A.
18 rue de Hirtzbach
F-68058 Mulhouse Cedex
Tél. +33 (0)3 89 59 67 65
Fax +33 (0)3 89 59 67 66
info@rector.fr
www.rector.fr

Appui pour escaliers Getzner 510

Fiche produit

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_2-DE

getzner
engineering a quiet future

Champ d'application

Escaliers massifs pour la construction de bâtiments à usage commercial, industriel et d'habitation
 – Escaliers en béton réalisés sur site
 – Escaliers préfabriqués

Matériau

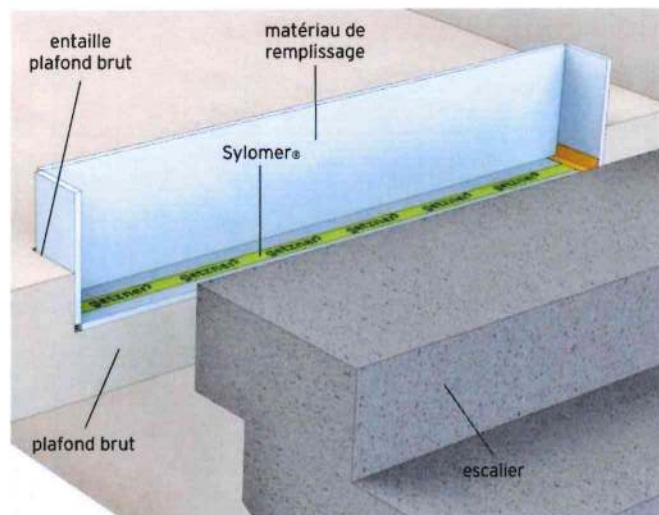
Élastomère : Sylomer®
 Matériau de remplissage : polyéthylène

Couleur

vert

Indice d'amélioration de l'isolation des bruits de choc 31 dB

Selon la norme ISO 717-2



Avantages et bénéfices

- Diminution exceptionnelle des bruits de choc avec une hauteur minimale
- Efficacité élevée sur toute la zone de charge
- Installation simple et rapide
- Compensation des tolérances de construction
- Répartition des charges définie et faible affaissement
- Résistance au vieillissement pendant plusieurs décennies
- Adaptation flexible aux dimensions d'appui existantes

Caractéristiques du produit		Protocole d'essai	Remarque
Domaine d'application statique (charges quasi-statiques)	≤ 24 kN/m		
Charge de dimensionnement maximale (charges de conception)	≤ 75 kN/m		
Épaisseur d'appui dépourvue de charges	12 mm		
Largeur d'appui	100 à 235 mm		
Longueur de livraison	1 500 mm		
Inflammabilité	Classe E	EN ISO 11925-2	normalement inflammable, EN 13501-1
Température d'utilisation	de -30 °C à 70 °C		des températures plus élevées sont possibles sur une courte durée
Indice estimé d'amélioration des bruits de choc $\Delta L_{n,w,voide}$	31 dB	DIN 7396	ISO 717-2, composant de référence palier fixe

Indice d'amélioration des bruits de choc selon DIN 7396

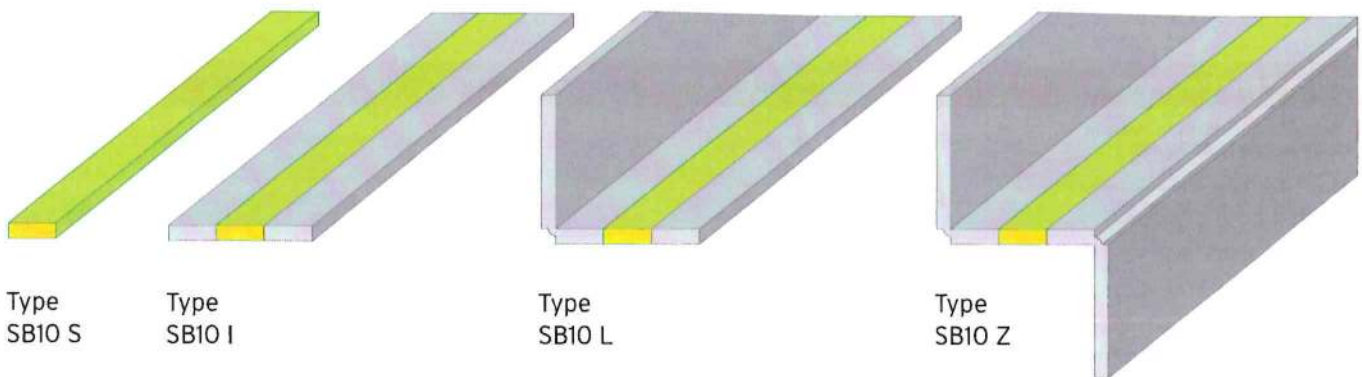


f en Hz	L _n en dB	ΔL _{n,avc} en dB
50	35,4	13,4
63	34,0	11,0
80	41,9	1,0
100	37,9	10,8
125	39,4	18,0
160	39,0	17,6
200	33,4	21,6
250	37,7	20,2
315	37,3	17,5
400	37,3	19,4
500	30,7	27,8
630	29,3	28,6
800	31,1	27,6
1000	27,1	32,6
1250	29,3	32,9
1600	30,2	32,0
2000	29,2	33,5
2500	24,9	37,2
3150	26,2	36,0
4000	25,0	37,0
5000	18,8	40,4

Protocole d'essai :
 Volée d'escalier préfabriqué avec palier fixe et escalier à appui élastique (4 400 kg)
 Getzner SB10 12 mm
 Cloison 240 mm
 (414 kg/m²)

— Courbe de mesure
 - - - Courbe de référence
 — Amélioration de l'isolation des bruits de choc

Formes



Type SB10 S

Type SB10 I

Type SB10 L

Type SB10 Z

Notice d'installation et textes d'appel d'offres

Vous trouverez davantage d'informations à ce sujet sur notre site Internet www.getzner.com

Toutes les informations et données s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Elles peuvent être utilisées comme valeurs calculées ou en tant que valeurs indicatives. Elles sont soumises aux tolérances habituelles de fabrication et ne constituent en aucun cas des propriétés garanties. Sous réserve de modifications.

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_2-DE



Appuis & Seuils

La qualité jusque dans le moindre détail

4.087



Les appuis de fenêtre Weser sont conformes à la norme Appuis NF P 98-052. La marque NF dont bénéficient les appuis pressés sont la garantie de leur conformité.*



2 Finitions disponibles

> Pressée

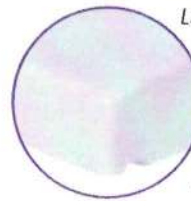


Cette finition rappelle le grain de la pierre dont elle emprunte le côté minéral et naturel. Identique aux éléments de Décors de Façade, la finition pressée est idéale pour obtenir un décor homogène et harmonieux sur l'ensemble des modénatures en façade.

Ton pierre, Blanc cassé et Gris

Existe en AP NA 28, AP NA 35, AP 39, AP PS 35, AP PSSR 39
Existe en Seuil 34

> Tradition



La finition Tradition, en pierre reconstituée coulée, évoque la pierre naturelle adoucie, avec ses nuances pastel et la patine qu'elle acquière au fil du temps. Sa surface fermée facilite l'entretien et le nettoyage tout en conservant un aspect authentique.

Blanc Tradition

Existe en AP TRA 34, AP AC 34
Existe en Seuil TRA 35



AP NA 28



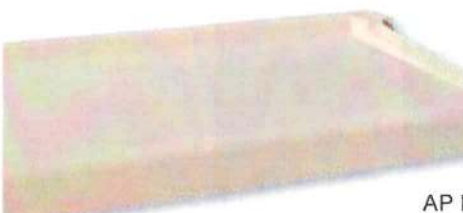
AP NA 35



AP 39



AP AC 34



AP PS 35



AP PSSR 39

Indispensable pour la réalisation des ouvertures, l'appui Weser permet de garantir une protection renforcée de la maçonnerie.

Ses caractéristiques dimensionnelles précises facilitent la pose de la menuiserie.

Avec le profil de nez arrondi, les lignes sont plus ergonomiques et moins agressives en façade.

La forme des rejingots a été spécialement étudiée afin d'assurer une étanchéité parfaite, en particulier sous les menuiseries.

Les avantages

- Produits parfaitement calibrés fabriqués sur presses ⁽¹⁾
- Sans risque de faïençage pour les produits vibro-pressés.
- Surface lisse facile à nettoyer
- Arêtes et gouttes d'eau nettes et précises pour les produits pressés
- Rejingots latéraux évitant les remontées d'humidité dans la maçonnerie⁽²⁾
- Rejingot arrière rectiligne assurant une bonne étanchéité et assise à la menuiserie
- Stries en partie inférieure pour une meilleure adhérence du mortier de scellement
- Plots d'assise pour une mise en œuvre plus facile
- Allègement par évidement sous l'appui
- Teintés et hydrofugés dans la masse pour garantir une étanchéité parfaite
- Parfaitement emballés pour éviter tout dommage durant le transport.



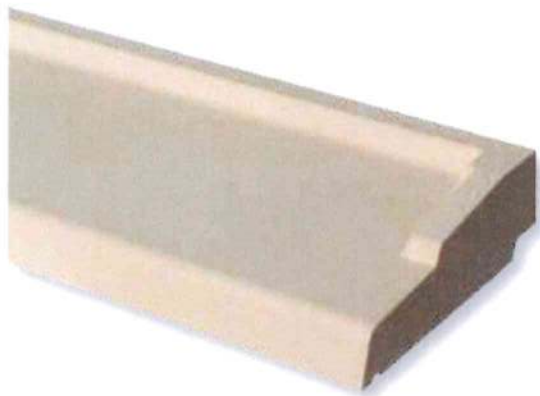
(1) Sauf appuis Tradition et Accordance

(2) Sauf AP PSSR 39 et AP PSSR 35

■ Finition Pressée ■ Finition Tradition



Les AP PS sont conformes à la réglementation parasismique.



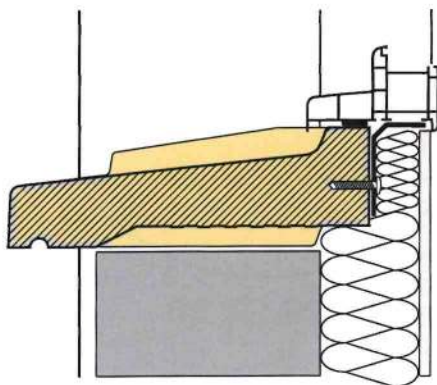
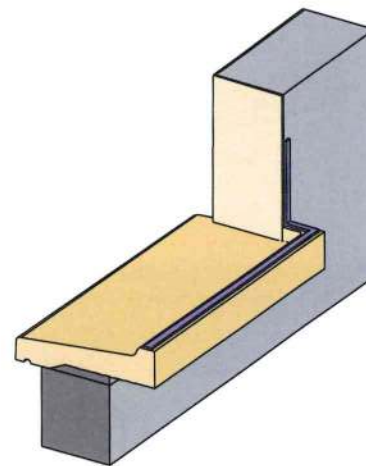
Des formes plus ergonomiques

Les appuis nez arrondi, par leur style épuré et moderne, apportent un effet décoratif indéniable en façade.

Grâce à leur technique exclusive de fabrication, ils offrent des bords adoucis et des lignes parfaitement fluides.

Une étanchéité renforcée

La conception des rejingots tient compte des contraintes d'isolation et d'étanchéité, en intégrant en particulier les prescriptions du DTU 36.5 et du cahier CSTB n°3521. Avec des retours de rejingots plats, l'étanchéité à l'eau et à l'air est ainsi optimisée.



Un talon droit pour une isolation renforcée

L'arrière vertical de l'appui permet la fixation d'équerres support de la menuiserie, obligatoires à partir de 90 cm d'ouverture.

Cette solution est indispensable dans le cas d'une isolation de forte épaisseur imposée par les exigences de la nouvelle Réglementation Thermique.

Choix de l'appui

3 largeurs sont disponibles pour répondre aux différents cas de figures concernant la composition des murs.

AP 28 :

Bloc de 20 cm sans isolation
Bloc de béton cellulaire de 25
Brique monomur de 37,5 avec ébrasement

AP 35 :

Bloc de 20 cm avec une isolation de 100 à 120 mm
Bloc de béton cellulaire de 30

AP 39 :

Bloc de 20 cm avec une isolation supérieure à 120 mm
Brique monomur de 37,5.



Weser est titulaire
de la marque NF
"Appuis de fenêtres
préfabriqués en béton"*

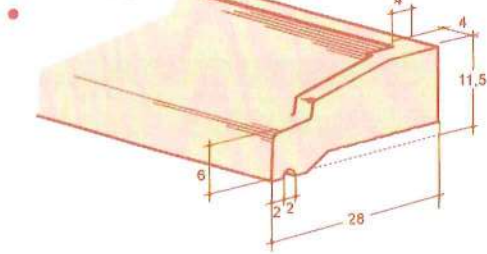
Le marquage NF est l'assurance du respect de la norme en vigueur. La certification obtenue par les appuis Weser garantit que ces produits sont réellement conformes aux exigences de la norme NF P 98-052 « Appuis de fenêtres préfabriqués en béton ».

Dans le cadre de la procédure définie par cette norme, des contrôles de résistance, de porosité et de géométrie sont effectués quotidiennement dans les sites de production, de manière à justifier que toutes les livraisons sont conformes. Ces tests sont régulièrement validés par le CERIB.

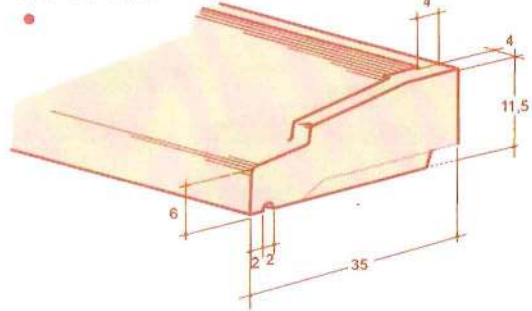
Les appuis et seuils Weser doivent être posés selon les DTU 20.1/36.5 et sont compatibles avec la RT 2012.

● Finition Pressée ● Finition Tradition

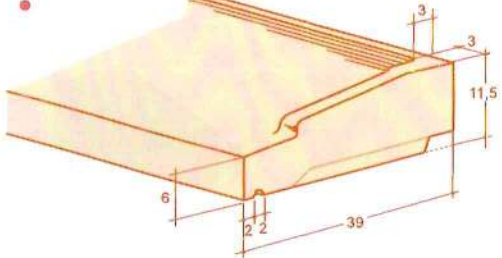
AP NA-28



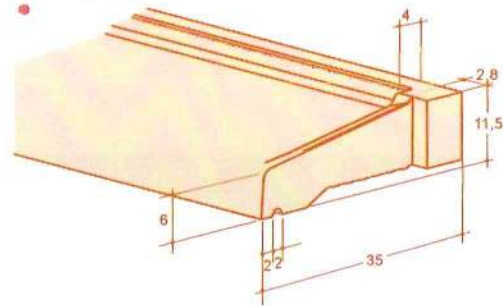
AP NA-35



AP 39



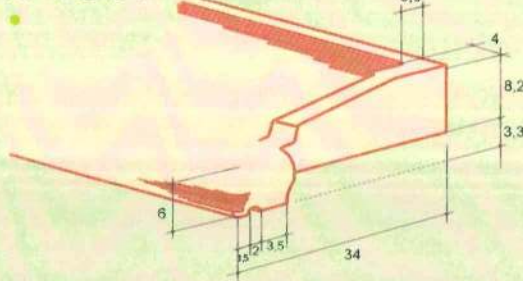
APPS 35



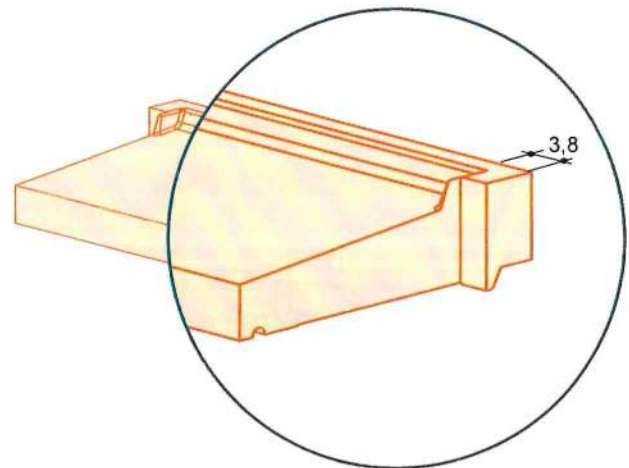
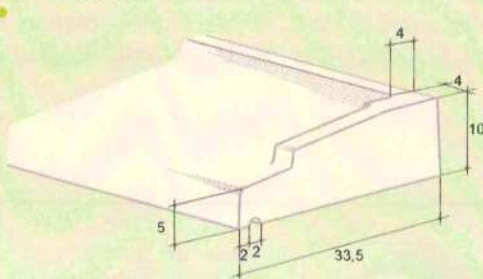
APPUIS TRADITION

APPUI ACCORDANCE

AP AC 34



AP TRA-34

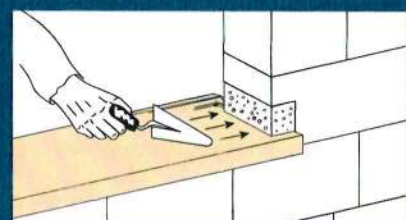
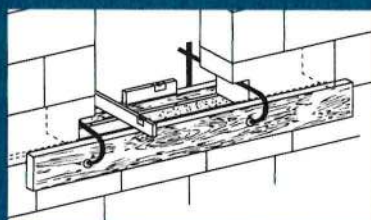


APPS SR 39

Les appuis APPS font l'objet d'une documentation séparée disponible sur le site www.weser.fr

MISE EN ŒUVRE

Les appuis sont encastrés en tableaux de 5 cm (sauf APPS). Laisser une réservation plus large dans la maçonnerie. Positionner 2 planches bien droites en tenant compte de l'épaisseur de l'appui. Remplir largement le coffrage de mortier et mettre en place l'appui tout en ayant, au préalable, mis aux extrémités un polystyrène de 5 mm environ pour absorber d'éventuelles dilatations. Après 48h, reboucher au mortier les réservations latérales et garnir sous l'appui. Pour les appuis en 2 éléments, remplir le joint au mortier Weser Mix JL dans lequel sera incorporer un adjuvant type SikalateX ou similaire. Couvrir d'un polyane avant l'enduisage de la façade.



Seuils Classiques & Tradition

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

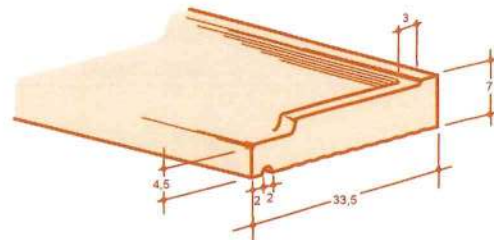
Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_2-DE



Les seuils Weser présentent les mêmes avantages que les appuis, mais ils ont été spécialement étudiés pour limiter, par leur faible hauteur, l'épaisseur de la dalle de compression.

Coloris Ton Pierre, Blanc cassé et Gris

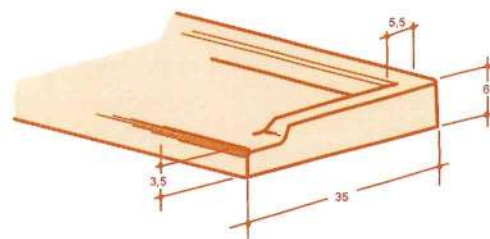


Pour être conforme au DTU 36.5, les seuils doivent être posés avec une pente de 10%



Coloris Blanc Tradition

Les seuils Tradition complètent la gamme des Appuis Tradition et Accordance. Avec leur finition lisse, ils sont particulièrement faciles à entretenir.

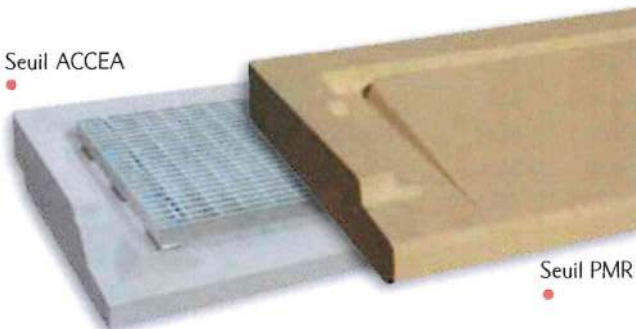


● Finition Pressée ● Finition Tradition

Seuils



Seuil ACCEA



Seuil PMR



Le seuil PMR constitue une solution simple et efficace pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite, comme la réglementation l'exige dans de nombreuses situations.

Les seuils PMR et ACCEA font l'objet d'une documentation séparée disponible sur le site www.weser.fr

Tablettes d'appuis

Dans la tradition des appuis de fenêtre moulurés, les tablettes d'appuis Weser, une fois posées, soulignent avec élégance vos ouvertures.

Par son nez arrondi et sa forme en doucine, l'appui devient un élément décoratif en façade. Avec un module unique de 33 cm, il est facile de l'adapter à toutes les largeurs d'ouverture.

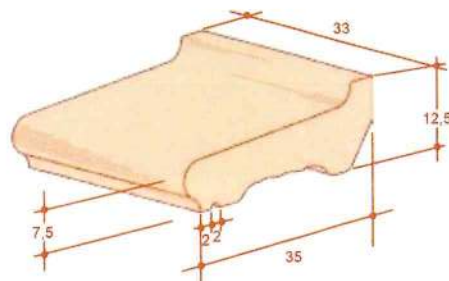


Coloris Ton pierre et Blanc cassé

Référence : TAB AP

Poids : 17,5 kg

Pour la pose des tablettes d'appuis, se référer à la documentation «Mise en œuvre Appuis et Seuils»



Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_2-DE

Dimensions Tableau / Seuil	Seuil 34		Seuil Tradition 35	
	Nez arrondi	Poids kg	Nez arrondi	Poids kg
80 / 90	SEUIL 7 34/90	30,0	SE TRA 35/90	29
90 / 100	SEUIL 7 34/100	33,0	SE TRA 35/100	32
100 / 110	SEUIL 7 34/110	36,0	SE TRA 35/110	35
120 / 130	SEUIL 7 34/130	43,0	SE TRA 35/130	41,5
140 / 150	SEUIL 7 34/150	50,0	SE TRA 35/150	48
180 / 190 (1)	SEUIL 7 34/190	63,0	SE TRA 35/190	61
210 / 220 (1)	SEUIL 7 34/220	73,0	SE TRA 35/220	70,5
240 / 250 (1)	SEUIL 7 34/250	82,0		

Dimensions Tableau / Appui	Appui Tradition 34		Appui Accordance 34	
	Nez arrondi	Poids kg	Nez galbé	Poids kg
40 / 50	AP TRA 34/50	26	AP AC 34/50	21,5
50 / 60	AP TRA 34/60	31	AP AC 34/60	25,5
60 / 70	AP TRA 34/70	36,5	AP AC 34/70	30,0
70 / 80	AP TRA 34/80	41,5	AP AC 34/80	34,5
80 / 90	AP TRA 34/90	47	AP AC 34/90	38,5
90 / 100	AP TRA 34/100	52	AP AC 34/100	43,0
100 / 110	AP TRA 34/110	57	AP AC 34/110	47,0
110 / 120	AP TRA 34/120	62,5	-	-
120 / 130	AP TRA 34/130	67,5	AP AC 34/130	55,5
130 / 140	AP TRA 34/140	73	-	-
140 / 150	AP TRA 34/150	78	AP AC 34/150	64,5

Dimensions Tableau / Appui	Appui pressé 28		Appui pressé 35		Appui pressé 39	
	Nez arrondi	Poids kg	Nez arrondi	Poids kg	Nez droit	Poids kg
40 / 50	AP NA 28/50	19,5	AP NA 35/50	24,5	AP 39/50	29,0
50 / 60	-	-	AP NA 35/60	29,5	-	-
60 / 70	AP NA 28/70	27,0	AP NA 35/70	34,0	AP 39/70	40,0
70 / 80	-	-	AP NA 35/80	38,5	-	-
80 / 90	AP NA 28/90	34,5	AP NA 35/90	43,5	AP 39/90	51,0
90 / 100	AP NA 28/100	38,5	AP NA 35/100	48,0	AP 39/100	56,0
100 / 110	AP NA 28/110	42,0	AP NA 35/110	52,5	AP 39/110	62,0
110 / 120	-	-	AP NA 35/120	57,5	-	-
120 / 130	AP NA 28/130	49,5	AP NA 35/130	62,0	AP 39/130	73,0
130 / 140	-	-	AP NA 35/140	66,5	AP 39/140	78,0
140 / 150	AP NA 28/150	59,0	AP NA 35/150	75,0	AP 39/150	86,0
150 / 160	-	-	AP NA 35/160	80,0	AP 39/160	92,0
160 / 170	-	-	AP NA 35/170	85,0	AP 39/170	97,0
180 / 190	AP NA 28/190	74,5	AP NA 35/190	95,0	AP 39/190	109,0
200 / 210 (1)	-	-	AP NA 35/210 (en gris uniquement)	200	-	-
210 / 220 (1)	AP NA 28/220	84,5	AP NA 35/220	105,0	AP 39/220	124,0
240 / 250 (1)	AP NA 28/250	98,0	AP NA 35/250	120,0	AP 39/250	140,0



● Finition Pressée
Teintes : P / B / G

● Finition Tradition
Teinte : B

(1) Appuis et Seuils en 2 éléments, sur demande et sous délai



WESER SAS

1 route de Cléré - 37130 Mazières-de-Touraine

Tél. +33(0)2 47 96 23 23 - Fax +33(0)2 47 96 44 69

Internet : www.weser.fr

Rubson MF 6000

Revêtement d'étanchéité Fondations

- Protection longue durée sans solvant
- Faible teneur en COV.
- Applicable sur tous supports minéraux
- Barrière continue contre les infiltrations d'eau
- Résiste aux eaux agressives du terrain
- Evite la formation de salpêtre sur les murs



FORMULE

Emulsion de bitume en phase aqueuse additionnée de latex avec propriétés adhésives. - Revêtement bitumineux épais pour l'étanchéité des fondations, des parois externes verticales de : bassins, cuves, réservoirs, citernes ...

Protection contre la corrosion des canalisations et des extérieurs de réservoirs métalliques enterrés.

Permet de coller des panneaux d'isolation thermique rigides et semi-rigides.

UTILISATIONS

Collages : panneaux d'isolation rigides et non rigides.

Insonorisation : gaines de ventilation.

Protection contre la corrosion : toitures, canalisations, pipelines, structures et extérieurs de réservoirs métalliques enterrés.

Imperméabilisation : fondations, radiers.

Convient sur béton, mortier, ciment, fibre-ciment, bois, métaux, isolants.

PROPRIETES

- Adhère sur la plupart des supports même légèrement humides.
- Imperméable, forme une barrière étanche contre toute infiltration d'eau à travers les murs.
- Bonne tenue au vieillissement.
- Très thixotrope

MISE EN OEUVRE

Préparation

Le support doit être sain, propre et sec ou légèrement humide. Reprendre les défauts du support (flaches) avec FONDATIONS + sable (1 pour 4).

Traiter les fissures avec le **Mastic Rubson MS3**.

Renforcer fissures, joints angles rentrants avec une toile de verre noyée entre deux couches épaisses de **Rubson MF 6000**.

Traiter les joints de dilatation conformément au DTU 44.1 avec **Rubson PU 200**.

Application

A l'ouverture du seau MF 6000 se présente sous forme d'une pâte épaisse qui se fluidifie à l'agitation. Bien remuer avant emploi. Appliquer à la brosse, au rouleau laine ou avec un pistolet Airless haute pression en plusieurs couches croisées espacées de 24 heures.

MATERIEL ET NETTOYAGE DU MATERIEL

Rouleau à mèches longues, brosse.

Immédiatement à l'eau après application. Après séchage : essence, white spirit

TEMPS DE SECHAGE

Protéger de la pluie pendant le séchage

Séchage entre chaque couche = 24H

Attendre 2 à 3 jours avant remblais de la terre.

CONSERVATION

Température maxi de stockage : + 40°C

Craint le gel

1 an dans son emballage fermé d'origine.

Veiller à refermer soigneusement l'emballage après utilisation

CONSEILS RUBSON

- Pour les surfaces métalliques, dégraisser et traiter les zones corrodées avec l'anti-rouille **Rubson FRAMETO Traitement**
- Ne pas appliquer par temps de pluie, brouillard ou température inférieure à + 5°C.
- Remuer de temps en temps le produit en cours d'application pour l'homogénéiser correctement.
- Pour obtenir une finition régulière, croiser les couches d'application comme une peinture.
- Appliquer la première couche en croisant, de même pour la seconde couche pour que l'épaisseur du film soit constant. Puis faites la finition toujours dans le même sens.
- Pour les fondations recouvertes d'enduit, passer 2 couches de produit. Pour les fondations brutes, passer 3 couches.
- Protéger de la pluie dans les 4 à 6 heures suivant l'application.
- Ne convient pas pour l'étanchéité de cuve, bassin ...

CONDITIONNEMENT ET CONSOMMATION

Rubson MF 6000 est disponible en seaux de 10 et 20 litres. Coloris noir

	2 couches
• sur enduit	0.7 l / m ²
• sur fondations brutes	1.21 l / m ²

Protection des parois extérieures	2 kg/m ²
Protection et imperméabilisation simple	1 kg / m ²
Protection contre la corrosion	1.2 kg / m ²
Pare vapeur	2 kg/m ²

DONNEES TECHNIQUES

Densité	1.03 +/- 0.005
Extrait sec	55 +/- 2%
Fluage (NFP 84304)	Nul
Température de services	-15°C à +110°C
Température d'application	+5°C à +35°C
Elongation libre	1500 %
Viscosité	20 000 +/- 5 000 mPas

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels au 01 46 84 97 87 ou sur le site <http://mymstds.henkel.com>

COV Valeur limite UE pour **Rubson MF6000 Fondations** (cat A/g) : 30 g/l (2010). **Rubson MF6000 Fondations** prêt à l'emploi contient max. 1 g/l.

Pour un traitement responsable des déchets : Evacuer les restes de produit durcis dans les conteneurs de déblais de chantiers / de déchets industriels équivalents à des déchets domestiques. Déposer les restes de produits non durcis à la collecte de substances polluantes. Les codes d'élimination du Catalogue Européen des Déchets (CED) pourront vous être fournis sur simple demande.

Ce produit est réservé aux professionnels. Ce document contient des informations données de bonne foi et fondées sur l'état actuel de la réglementation et de nos connaissances. Etant donné la diversité des matériaux et des méthodes de travail, ces informations ne peuvent constituer que des recommandations, et ne doivent pas se substituer aux essais préliminaires indispensables pour s'assurer de l'adéquation du produit à chaque usage envisagé.

Par conséquent le présent document ne saurait engager la responsabilité de Henkel France notamment en cas d'atteinte à des tiers du fait de l'utilisation de nos produits. Il appartient aux utilisateurs de s'assurer du respect de la législation et réglementation locale. La société Henkel France garantit que ses produits respectent ses spécifications de vente. Les utilisateurs sont invités à vérifier qu'ils sont en possession de la dernière version du présent document, la société Henkel France étant à leur disposition pour fournir toute information complémentaire.

LES AUTRES PRODUITS DE LA GAMME RUBSON REVETEMENTS

FT 7000	Revêtement d'imperméabilisation Murs extérieurs
LR 2000	Revêtement d'imperméabilisation Toitures - Terrasses
BE 2500	Bande d'étanchéité
IN 2230	Hydrofuge Murs extérieurs (Façades & Toitures)
MF 6000	Revêtement d'étanchéité Fondations
IJ 2222	Traitement des remontées capillaires par Injection
PH 5000	Revêtement étanche pour murs de caves et bas de murs extérieurs
AS 2930	Traitement Anti-Salpêtre + durcisseur de plâtre Murs intérieurs
AM 2900	Traitement contre les mousses et lichens pour façades, toitures.
IM 3900	Traitement double action Hydrofuge + Anti-mousse
SP 360	Etanchéité des toitures plates et inclinées
CP 4000	Imperméabilisant toitures plates
SB 9000	Peinture étanche sols
SX 9000	Hydrofuge anti-tache sols
AR 30	Armature de renfort
PR 30	Primaire d'accrochage
FRAMETO	Traitement curatif de la rouille, convertisseur d'oxyde de fer

Mise à jour de la fiche technique : Janvier 2012



HENKEL FRANCE
 SERVICE TECHNIQUE RUBSON
 161, rue de Silly, F-92100 Boulogne-Billancourt
 Tél : 01 46 84 97 87



www.rubson.com

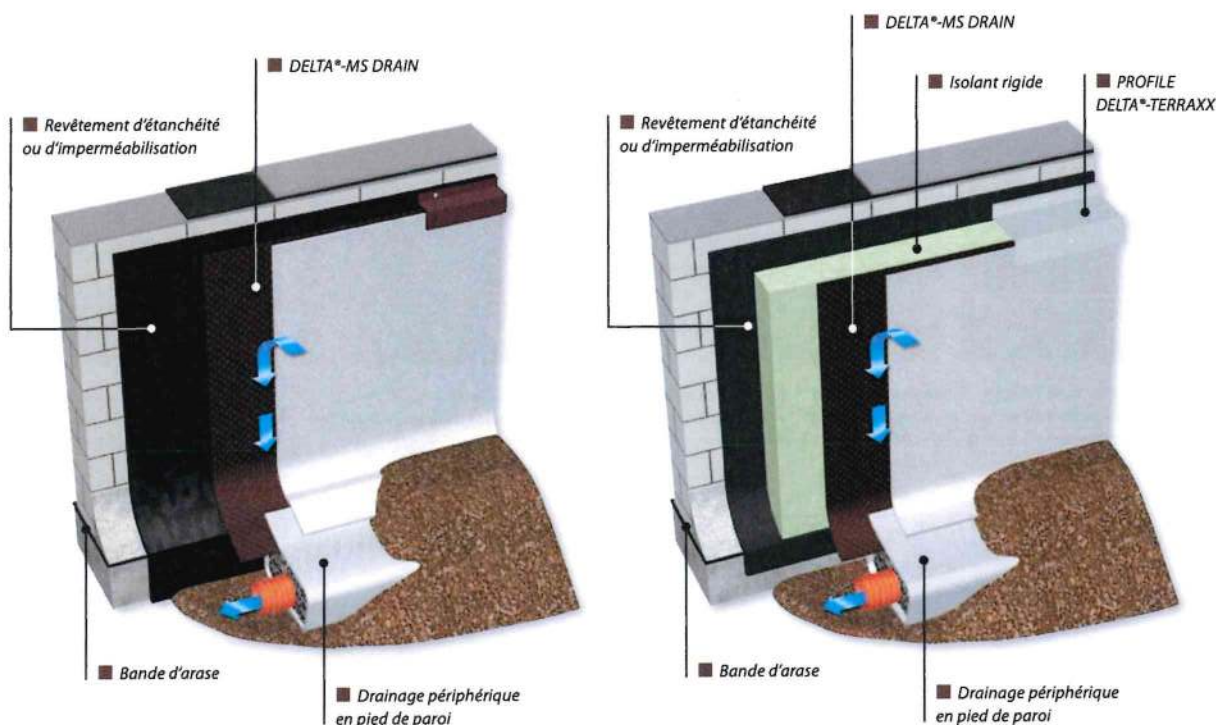
 **Qualité Professionnelle**

DELTA® protège les valeurs. Economise l'énergie. Procure le confort.

Original DELTA-MS DRAIN

DELTA®-MS DRAIN

DELTA®-MS DRAIN est une solution de protection et drainage de parois enterrées économique et performante, particulièrement adaptée à une mise en oeuvre sur revêtements d'imperméabilisation, d'étanchéité ou sur isolant thermique. Alternative performante aux nappes à excroissances simples.



Caractéristiques

Domaine d'emploi	Parois enterrées réalisées selon les DTU 20.1 ou 23.1. Application sur béton, maçonnerie, imperméabilisation, étanchéité ou isolant extrudé.
Matériau	Nappe à excroissances en PEHD à alvéoles octogonales associée à un géotextile filtrant hydrophile PP.
Hauteur des alvéoles	env. 4 mm
Nombre d'alvéoles	env. 8.900/m ²
Surface de contact des alvéoles	env. 5.500 cm ² /m ²
Volume d'air entre les alvéoles	env. 2,6 l/m ²
Couleur	brun (nappe) / blanc (géotextile)
Résistance aux températures	- 30 °C à + 80 °C
Résistance à la compression (EN 604)	env. 300 kN/m ²
Profondeur maximale d'enfouissement	10 m
Ouverture de filtration du géotextile (EN 12956)	env. 0,06 mm
Capacité de drainage dans le plan (EN 12958)	0 kPa (i=1) = env. 1,0 x 10 ⁻³ m ² /s (1,0 l/s · m)
Conditionnement	Rouleaux de 30 m x 2,0 m, palette de 6 rouleaux (360 m ²)



DELTA®-MS DRAIN ...

- ... propose une capacité de drainage d'environ 1,0 l/(s · m), bien supérieure aux quantités d'eau d'infiltration atteignant la paroi enterrée,
- ... possède grâce aux nouvelles alvéoles octogonales de hauteur 4 mm une résistance à la compression très élevée, supérieure à 300 kN/m²,
- ... peut être mise en oeuvre à des profondeurs jusqu'à 10 m,
- ... permet une surface de contact avec le revêtement d'étanchéité ou l'isolant extrudé de 55 %, bien supérieure à celle proposée par les nappes à excroissances simples, de l'ordre de 6 à 13 %,
- ... possède près de 8.900 alvéoles au m², ce qui autorise une répartition optimale de la pression engendrée par la poussée de la terre (à comparer à env. 1.000 alvéoles au m² pour les nappes alvéolaires traditionnelles).



Risque de poinçonnement de certains revêtements d'étanchéité bitumineux par les alvéoles (alvéoles orientées vers le support).



Le géotextile et les alvéoles sont orientés vers le remblai : surface de contact de DELTA®-MS DRAIN avec le support 4 x supérieure!



Nappe à excroissances sans fonction de drainage : drainage aléatoire par le remblai du site des eaux d'infiltration.



DELTA®-MS DRAIN permet de filtrer puis drainer verticalement les eaux d'infiltration tout en utilisant le remblai du site.

Situation du terrain	En pente vers la bâtiment ou dans une cuvette et / ou
Type de terrain	Terrain faiblement perméable (argile, limon, matériaux hétérogènes, ...) ou à perméabilité inconnue
Solution	
Mur de catégorie 1 ⁽¹⁾ (La paroi borde un local noble, habitable, aucune trace d'humidité n'est acceptée sur sa face intérieure)	Revêtement d'étanchéité ⁽²⁾ + nappe à excroissances de protection et drainage à géotextile intégré : DELTA®-MS DRAIN + remblai du site
Mur de catégorie 2 ⁽¹⁾ (La paroi borde un local non habitable type chaufferie, garage ou certaines caves, des infiltrations limitées peuvent être acceptées par le maître d'ouvrage)	Revêtement d'imperméabilisation ⁽³⁾ + nappe à excroissances de protection et drainage à géotextile intégré : DELTA®-MS DRAIN + remblai du site
⁽¹⁾ Voir le § 6,3 de la norme P 10-202-2 d'avril 1994 – DTU 20.1 – « Ouvrages en maçonnerie de petits éléments – Parois et murs » ⁽²⁾ Etanchéité, par exemple membranes soudées ou membranes auto-adhésives ⁽³⁾ Imperméabilisation, par exemple noirs de fondation appliqué sur un enduit ciment, mortiers hydrofuges ou pâte épaisse bitumineuse	

Les accessoires DELTA® pour DELTA®-MS DRAIN :



CHEVILLE DELTA®

Cheville à percussion en matière plastique pour la fixation haute de DELTA®-MS DRAIN. 1 fixation tous les 25 cm pour un profondeur de 3 m.



PROFILE DELTA®

Profilé en PEHD pour la finition en tête de parois enterrées. Longueur : 2 m



VIS DELTA®-TERRAXX

Vis synthétique permettant la fixation de DELTA®-MS DRAIN sur un isolant extrudé. Longueur : 50 mm. Densité de fixation : 1 vis / m².

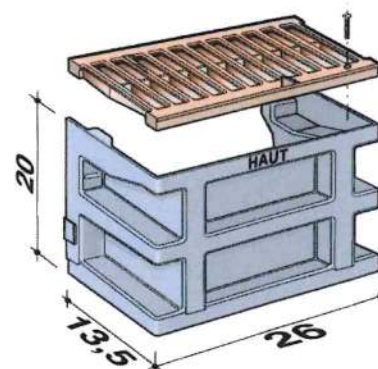
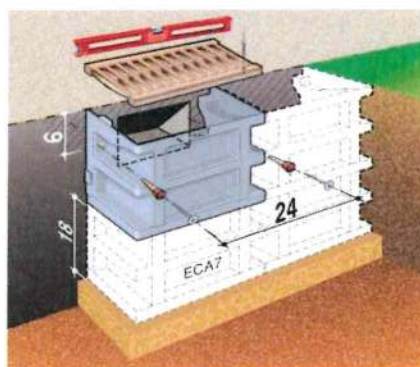


PROFILE DELTA®-TERRAXX

Profilé synthétique rainuré pour la finition en tête de DELTA®-MS DRAIN posée sur isolant extrudé. Pour isolants d'épaisseur 60 mm à 100 mm.

Equip. de sol / COURETTE ANGLAISE

Références : COUR7S – COUR7G – ECA7



Désignation	Référence
Courette anglaise - grille sable	COUR7S
Courette anglaise - grille grise	COUR7G
Élément seul pour réhausse	ECA7

■ FONCTION :

- La courette anglaise est destinée à la ventilation des vide-sanitaires, caves, sous-sols et à la protection des entrées d'air pour cheminées.

■ DESCRIPTION :

La courette anglaise est composée :

- d'un corps à fixer au mur par vis et cheville. La hauteur de 20 cm correspond à celle d'un parpaing,
 - d'une grille en PVC traité anti-UV de coloris gris clair ou sable permettant ayant une surface de ventilation de **134 cm²**. **La grille est livrée fixée au corps de la courette grâce à une vis en inox.**

Possibilité d'augmenter la profondeur en ajoutant un ou plusieurs éléments. La profondeur augmente de 18 cm par élément.

Possibilité d'augmenter la surface de ventilation en ajoutant des courettes latéralement grâce à leur assemblage en queue d'aronde.

■ MISE EN OEUVRE :

Après avoir réalisé la tranchée et l'orifice de ventilation en traversée de mur :

- repérer le niveau du sol fini,
- préparer deux trous chevillés à 6 cm en dessous du sol fini et entre axe de 24 cm,
- positionner la courette, partie supérieure à l'horizontale,
- la fixer au mur avec deux vis (des lumières oblongues facilitent cette opération),
- éventuellement ajouter des éléments de réhausse (réf. : ECA7),
- en fond, prévoir un remblai de gravier pour assurer un drainage naturel,
- remblayer au niveau du sol fini.

■ QUALITE - ENVIRONNEMENT :


DATE : JANVIER 2013

> Système de joint d'étanchéité <

Nos bandes d'étanchéité sont disponibles en qualité "DIN 18541 PVC-P-NBR en polymères mélangés" et "PVC P aux normes de mise en œuvre". Ces deux articles sont livrables en qualité "NB"= non résistant aux bitumes et "BV" résistant aux bitumes selon les normes DIN 16937.



DIN18541 PVC-P-NBR en polymères mélangés (Contrôle externe par MPA NRW)

Propriétés (Extrait)	Bande jointive, joint d'étanchéité et profil	Test selon les normes DIN
Résistance à l'allongement à 23°C	≥ 350%	53544
Résistance à la rupture	≥ 10N/mm ²	53455
Dureté Shore A	70 ± 2	53505

Résistance aux bitumes:
 NB= non compatible
 BV= Compatible

Les joints et les profils de dilatation qui ne sont pas normés au niveau géométrique par la DIN 18541, sont livrés selon la DIN 18541 (tableau 1, 2^{ème} partie). Les demandes spécifiques (autres) sont à convenir préalablement.

Actuellement, l'utilisation des joints d'étanchéité de protection contre l'humidité du sol, l'arrivée d'eau sous ou sans pression, se réfère aux règles établies, en concertation, entre la DIBbt et les Autorités Fédérales de contrôles de la Construction Allemandes.

DIN 18541 Joints thermoplastique à souder

DIN 7865 Bandes élastomères à vulcaniser

Système de colmatage avec AbP (Certificat allemand)

La norme DIN V 18197 régleme la planification, le métré, le traitement, l'emploi et la mise en oeuvre des joints.

Norme de mise en œuvre PVC-P (Contrôle interne, sans AbP)

Propriétés (Extrait)	Bande jointive, joint d'étanchéité et profil	Test selon les normes DIN
Résistance à l'allongement à 23°C	≥ 275%	53544
Résistance à la rupture	≥ 7,5N/mm ²	53455
Dureté Shore A	73 ± 2	53505

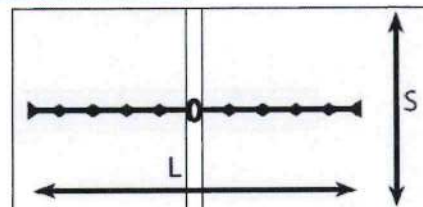
Résistance aux bitumes:
 NB= non compatible
 BV= Compatible selon la norme DIN 16937

Les joints et les profils de dilatation qui ne sont pas normés au niveau géométrique par la DIN 18541, sont livrés selon la DIN 18541 (tableau 1, 2^{ème} partie). Les demandes spécifiques (autres) sont à convenir préalablement.

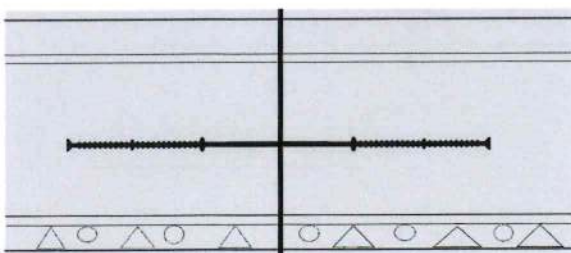
Généralité

Règle empirique: La largeur du joint doit normalement être supérieure ou égale à l'épaisseur de l'élément du béton dans lequel il est placé.

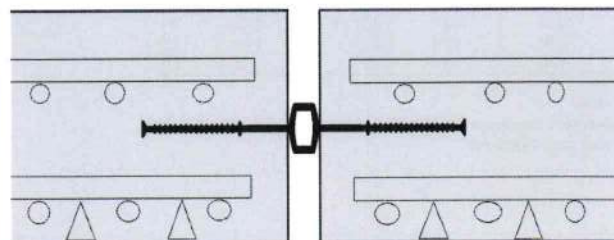
$L = S$



Joint de reprise



Joint de dilatation



Placement interne

Placement du joint dans le milieu du voile, de la dalle, du radier, etc. Un arrêt de coulage est nécessaire de chaque côté du joint.

Reprise de bétonnage:

➤ **Joint d'étanchéité PVC "rigide":**

(différent des joints DIN18541 PVC-P-NBR en polymères mélangés). Il peut servir en étanchéité simple en milieu humide. Mise en place au coulage ou avant.

JOINT D'ÉTANCHÉITÉ EN PVC

Réf	Type	L(cm)	Box	Kg/m
07JOIRIG15P	M 150	15	25m	0.42

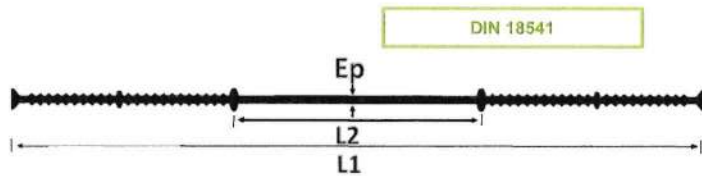


Dimension: largeur 150mm; épaisseur 2mm/2.5mm (avec stries)
 Résiste à la chaleur et au froid
 Se laisse facilement plier et dérouler
 Les surfaces sont striées dans le sens longitudinal
 Produit léger et facile à manipuler
 Collage facile avec colles PVC courantes
 Soudable avec couteau chauffant
 Mise en place sans danger de blessure.

➤ **Joint de reprise interne PVC:**

JOINT DE REPRISE INTERNE EN PVC

Réf	Type	L1(mm)	L2(mm)	Ep(mm)	Box	Kg/m
07JOIR110P	A 10	100	43	3	50m	0.44
07JOIR115P	A 15	150	45	3	25m	0.75
07JOIR119P	A 19	190	75	3	25m	0.91
07JOIR124P	A 24	240	85	3	25m	1.18
07JOIR132P	A 32	320	110	3.5	25m	1.85
07JOIR140P	A 40	400	120	4.5	25m	2.45
07JOIR150P	A 50	500	160	5	25m	4.06



L1: Longueur totale
 L2: Longueur de la partie d'expansion
 Ep: Epaisseur de la partie d'expansion

➤ **Joint de reprise interne PVC renforcé:**

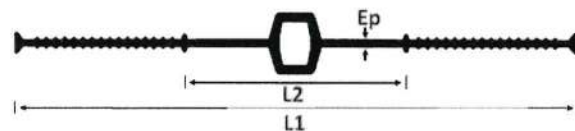
Avec baleine incorporée. Permet une rigidité dans le sens transversal.

Joint de dilatation:

➤ **Joint de dilatation interne en PVC:**

JOINT DILATATION INTERNE PVC

Ref :	Type	L1 (mm)	L2(mm)	Ep(mm)	Kg/m	Box
07JOIDI10P	D10	100	40	3.0	0.62	50
07JOIDI15P	D15	150	50	3.0	1.05	25
07JOIDI19P	D19	190	75	3.0	1.08	25
07JOIDI24P	D24	240	85	3.5	1.59	25
07JOIDI32P	D32	320	110	4.0	2.23	25
07JOIDI40P	D40	400	125	4.5	3.43	25
07JOIDI50P	D50	500	160	5.0	4.6	25



L1: Longueur totale
 L2: Longueur de la partie d'expansion
 Ep: Epaisseur de la partie d'expansion

DIN 18541

Placement externe

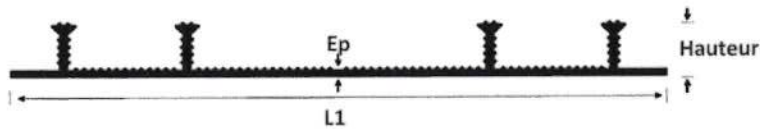
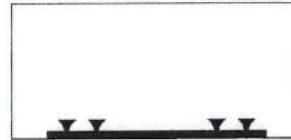
Ex: Radier, placement sur béton de propreté. L'arrêt du coulage est en une partie supérieur au joint

Reprise de bétonnage:

> **Joint de reprise externe en PVC:**

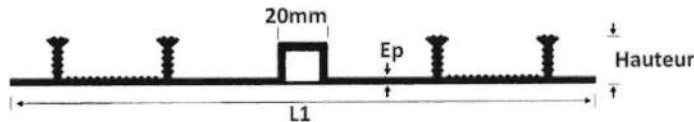
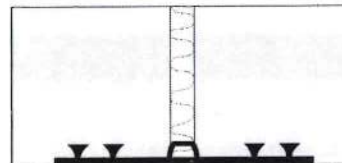
JOINT DE REPRISE EXTERNE EN PVC				Ancrage			Box	Kg/m
Réf	Type	L1(mm)	Ep (mm)	Haut.	Quant.			
07JOIRE19P	AA 19	190	3	15	4	25m	1.1	
07JOIRE24P	AA 24	240	3	20	4	25m	1.52	
07JOIRE32P	AA 32	32	3.5	20	6	25m	2.4	
07JOIRE50P	AA 50	50	4	20	8	25m	3.93	

DIN 18541



> **Joint de dilatation externe en PVC:**

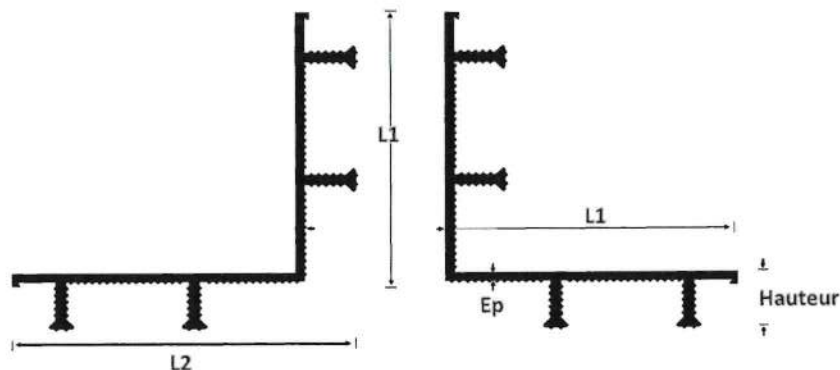
JOINT DE DILATATION EXTERNE				Ancrage			Box	Kg/m
Réf	Type	L1(mm)	Ep (mm)	Haut.	Quant.			
07JOIDE19P	DA 19	190	3	15	4	25m	1.22	
07JOIDE24P	DA 24	240	3	20	4	25m	1.7	
07JOIDE32P	DA 32	32	3.5	20	6	25m	2.58	



> **Joint de reprise en angle externe en PVC:**

JOINT DE REPRISE "AAE" EN PVC				Ancrage			Box	Kg/m
Réf	Type	L1(mm)	L2(mm)	Ep (mm)	Haut.	Quant.		
07JOIRAAE24AP	AAE 24	240	136	4	20	4	25m	1.86
07JOIRAAE24BP	AAE 24W	240	136	4	20	4	25m	1.86
07JOIRAAE32AP	AAE 32	320	181	4	20	6	25m	2.65
07JOIRAAE32BP	AAE 32W	320	181	4	20	6	25m	2.65

DIN 18541

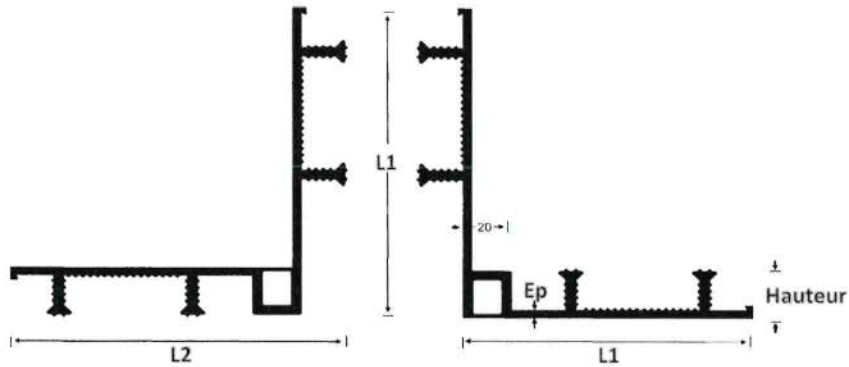


➤ Joint de dilatation en angle externe en PVC:

JOINT DE REPRISE "AAE" EN PVC

Réf	Type	L1(mm)	L2(mm)	Ep (mm)	Ancrage		Box	Kg/m
					Haut.	Quant.		
07JOIDDAE24AP	DAE 24	240	146	4	20	4	25m	2.28
07JOIDDAE24BP	DAE 24W	240	146	4	20	4	25m	2.28
07JOIDDAE32AP	DAE 32	320	192	4	20	6	25m	2.98
07JOIDDAE32BP	DAE 32W	320	192	4	20	6	25m	2.98

DIN 18541

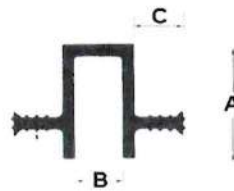


Divers

➤ Couvre joint de dilatation Type "FA" en PVC :

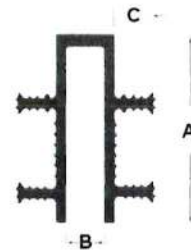
COUVRE JOINT EN PVC DE DILATATION TYPE"FA"

Réf	Type	A/B/C	Box	Kg/m
07JOIRFA5/1/2P	5/1/2	5/1/2	25m	1.15
07JOIRFA5/1/3P	5/1/3	5/1/3	25m	1.28
07JOIRFA5/2/2P	5/2/2	5/2/2	25m	1.40
07JOIRFA5/2/3P	5/2/3	5/2/3	25m	1.50



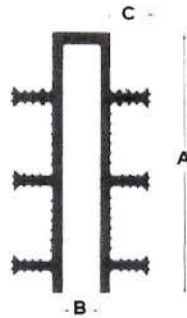
COUVRE JOINT EN PVC DE DILATATION TYPE"FA"

Réf	Type	A/B/C	Box	Kg/m
07JOIRFA9-522P	9/2/2	9,5/2/2	25m	2.3
07JOIRFA9-523P	9/2/3	9,5/2/3	25m	2.76



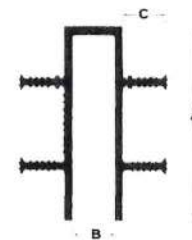
COUVRE JOINT EN PVC DE DILATATION TYPE"FA"

Réf	Type	A/B/C	Box	Kg/m
07JOIRFA14/2/2P	13/2/2	14/2/2	25m	3.5
07JOIRFA14/2/3P	13/2/3	14/2/3	25m	3.73



COUVRE JOINT EN PVC DE DILATATION TYPE"FA"

Réf	Type	A/B/C	Box	Kg/m
07JOIRFA14/3/3P	13/3/3	14/3/3	25m	3.76



> Joint rond de dilatation:

JOINT ROND DE DILATATION

Réf	Type	Ø(mm)	Box	Kg/m
07JOIRD88P	Q1	88	3-5m	7.69

> Joint PVC type "SP":

JOINT PVC TYPE "SP"

Réf	Type	Ø(mm)	Box	Kg/m
07JOISP18P	SP 18	18	25m	3.19
07JOISP23P	ST 23	23	25m	4.44

> Joint PVC type "SPA":

JOINT PVC TYPE "SPA"

Réf	Type	Ø(mm)	Box	Kg/m
07JOISPA15P	SPA 15	15	25m	1.25
07JOISPA18P	SPA 18	18	25m	2.36
07JOISPA23P	SPA 23	23	25m	3.69



Accessoires

Réf	Type	Kg/l
07LAMEWATTER	LAME CHAUFFANTE (1)	0.48
901L2007	COUTEAU CHAUFFANT (2)	0.84
H90L2007	Location par semaine	0.84
90L2001	RUBAN DE VULCANISATION (3)	2.83
90L2051	PISTOLET AIR CHAUD - LUCHTPISTOOL (4)	1.8
90LSD	SOUDURE DROITE EN USINE (5)	/l
90LSA	SOUDURE EN ANGLE EN USINE (6)	/l
90LD	DEPLACEMENT DEPART HERSTAL (7)	/Km
90LDT	TEMPS DEPLACEMENT DEPART HERSTAL (8)	/h
90L1007	ATTACHES (9)	/l

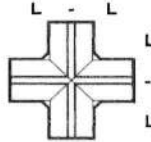
- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.
- 6.
- 7.
- 8.
- 9.

Pièces spéciales de jonction:

Les Waterstops peuvent être soudés ensemble à l'aide d'un brûleur pour former un morceau de la taille désirée. Il est impératif que les 2 parties soient soigneusement nettoyées avant l'assemblage.

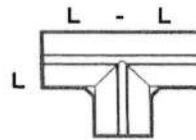
PIECE D'ANGLE "X - PLAT"

Réf	Type	L(cm)	Box	kg/l
90LSSXD10	D 10	50	1	1.24
90LSSXD15	D 15	50	1	2.10
90LSSXD19	D 19	50	1	2.16
90LSSXD24	D 24	50	1	3.18
90LSSXD32	D 32	50	1	4.46
90LSSXA19	AA 19	50	1	2.20
90LSSXA24	AA 24	50	1	3.04
90LSSXA32	AA 32	50	1	4.80



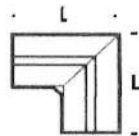
PIECE D'ANGLE "T - PLAT"

Réf	Type	L(cm)	Box	kg/l
90LSSTD10	D 10	50	1	0.92
90LSSTD15	D 15	50	1	1.57
90LSSTD19	D 19	50	1	1.62
90LSSTD24	D 24	50	1	2.38
90LSSTD32	D 32	50	1	3.34
90LSSTA19	AA 19	50	1	1.65
90LSSTA24	AA 24	50	1	2.28
90LSSTA32	AA 32	50	1	3.31



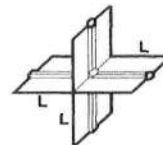
PIECE D'ANGLE "L - PLAT"

Réf	Type	L(cm)	Box	kg/l
90LSSLD10	D 10	50	1	0.62
90LSSLD15	D 15	50	1	1.05
90LSSLD16	D 19	50	1	1.08
90LSSLD17	D 24	50	1	1.59
90LSSLD18	D 32	50	1	2.23
90LSSLD19	AA 19	50	1	1.10
90LSSLD20	AA 24	50	1	1.52
90LSSLD21	AA 32	50	1	2.40



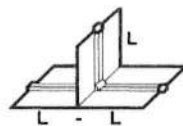
PIECE D'ANGLE "X - DEBOUT"

Réf	Type	L(cm)	Box	kg/l
90LSSXR10	D 10	50	1	1.24
90LSSXR11	D 15	50	1	2.1
90LSSXR12	D 19	50	1	2.16
90LSSXR13	D 24	50	1	3.18
90LSSXR14	D 32	50	1	4.46
90LSSXRA19	AA 19	50	1	2.20
90LSSXRA24	AA 24	50	1	3.04
90LSSXRA32	AA 32	50	1	4.80



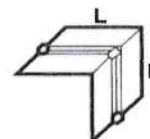
PIECE D'ANGLE "T - DEBOUT"

Réf	Type	L(cm)	Box	kg/l
90LSSTD10	D 10	50	1	0.92
90LSSTD15	D 15	50	1	1.57
90LSSTD19	D 19	50	1	1.62
90LSSTD24	D 24	50	1	2.38
90LSSTD32	D 32	50	1	3.34
90LSSDA19	AA 19	50	1	1.65
90LSSDA24	AA 24	50	1	2.28
90LSSDA32	AA 32	50	1	3.31



PIECE D'ANGLE "L - DEBOUT"

Réf	Type	L(cm)	Box	kg/l
90LSSLD10	D 10	50	1	0.62
90LSSLD11	D 15	50	1	1.05
90LSSLD12	D 19	50	1	1.08
90LSSLD13	D 24	50	1	1.59
90LSSLD14	D 32	50	1	2.23
90LSSDA19	AA 19	50	1	1.10
90LSSDA24	AA 24	50	1	1.52
90LSSDA32	AA 32	50	1	2.40





Technique Béton

LITAFEU®

JOINT COUPE FEU

Date d'actualisation : 23 juillet 2012

Propriétés

Le LITAFEU® est constitué de fibres minérales incombustibles, imputrescibles, insérées dans une résille de fibres de verre. Il est de forme cylindrique très flexible, souple et facile à manipuler. Insensible à l'eau et à l'humidité, il résiste également à la plupart des produits chimiques agressifs et aux micro-organismes.

PV de classement CSTB concernant un élément de construction n°RS10-103:

Essai de résistance au feu de joints linéaires de dilatation.

Domaines d'application

Le LITAFEU® est utilisé :

- Pour le traitement des joints horizontaux et verticaux nécessitant une protection coupe-feu : joints de sols, murs et plafonds ; joints entre éléments préfabriqués de façades ; joints entre nez de planchers et façades préfabriquées.

- Pour les cloisons coupe-feu, passages de gaines et conduits, gaines techniques, protection d'appuis néoprène.

- Obturation des joints en tête de maçonnerie, traitement coupe-feu entre plancher et mur rideau.

Le LITAFEU® protège efficacement les bâtiments et ouvrages d'art : hôpitaux, immeubles industriels et de bureaux, habitations, hôtels, centres commerciaux, parkings, écoles, lycées, collèges, aéroports, stades, etc.

Mise en œuvre

Mise en place du LITAFEU® :

La mise en œuvre du LITAFEU® est rapide et économique.

Encoller les deux côtés du joint avec la colle LITACOLLE.

Introduire le LITAFEU® en force.

Pour un raccordement de deux longueurs, faire un chevauchement sur environ 10 à 15 centimètres.

Étanchéité - protection

Les joints de dilatation de sols, murs et plafonds peuvent nécessiter une protection complémentaire. L'étanchéité à l'eau sera obtenue si besoin en remplissant la partie supérieure du joint avec un mastic élastomère silicone (TECHNIQUE BETON SN) ou polyuréthane (TECHNIQUE BETON MP 50 CL) ou en utilisant une membrane d'étanchéité EPDM (TECHNIFLEX).

La fermeture du joint de dilatation pourra être effectuée avec :

- Un couvre joint,
- Un profilé souple d'obturation,
- un joint mécanique.

Ces produits seront disponibles sur demande.

Performances

Le LITAFEU® est conforme aux dernières réglementations et Normes Européennes :

- Arrêté du 22 mars 2004,

- Norme de classement NF EN 13501-2 de Mai 2004,

- Norme d'Essai NF EN 1366-4 de Novembre 2006.

Testé sans mastic et avec un mouvement de +20%, le LITAFEU® est Classé EI 240 (étanchéité au feu et isolation thermique) sans échec, pour toutes les ouvertures de joints de 10 à 200 mm soit le classement le plus élevé réalisable selon la norme 13501-2; laquelle définit une durée maximum de 4 heures.

Sécurité

Consulter la fiche de données de sécurité.

Stockage

A l'abri du gel.

Conditionnement

Le LITAFEU® est disponible en différents diamètres de 10 mm à 200 mm (sur demande, nous consulter).



Rappel de la réglementation en vigueur

La réglementation concerne les systèmes coupe-feu pour le calfeutrement de joints linéaires (joints de dilatation, tête de maçonnerie, nez de planchers, murs rideaux,...).

- **Arrêté du 22 mars 2004 (Ministère de l'intérieur)** relatif à la résistance au feu des produits, éléments de construction et d'ouvrages. Cet arrêté introduit la mise en place de normes européennes et abroge l'arrêté du 3 août 1999. Avant l'arrêté du 22 mars 2004, les produits de types cordons ou plaques coupe feu faisaient l'objet de rapports d'essais propre à chaque laboratoire. Des normes définissent maintenant le cadre expérimental de ces essais et le classement de résistance au feu qui en résulte.
- **Norme de classement NF EN 13501-2 (mai 2004)** : Classement au feu des produits de construction et éléments de bâtiment. Cette norme définit les conditions d'essai : orientation du feu, aptitude au déplacement (mouvement), type de raccords, largeur des joints...
- **Norme d'essai EN 1366-4 (novembre 2006)** : Essai de résistance au feu des installations de service. Partie 4 : Calfeutrement de joints linéaires. Cette norme d'essai a été adoptée par le Comité Européen de Normalisation (CEN) le 17 avril 2005, puis homologuée en tant que Norme Française le 5 octobre 2006 avec effet le 5 novembre 2006.

Conséquences directe de la réglementation :

Par définition, **les rapports d'essais de résistance au feu rédigés par les différents laboratoires avant novembre 2006 ne pouvaient pas se référer à des normes n'existant pas à l'époque... Ils ne sont donc bien évidemment pas conformes à la réglementation actuelle et n'ont plus aucune valeur.** Seul un Procès Verbal (PV) de classement, d'une validité de 5 ans à partir de la date d'essai, établi par un laboratoire agréé fait foi.

A l'heure actuelle, soit 6 ans après la publication de l'arrêté Ministériel du 22 mars 2004 et plus de 3 ans après l'entrée en vigueur de la norme 1366-4, de nombreuses entreprises et bureaux de contrôles n'appliquent pas ou ne font pas appliquer la réglementation, y compris pour des projets publics...

Les rapports d'essai établis avant le 5 novembre 2006 ne répondent pas aux exigences de la Norme EN 1366-4 et ne sont pas conformes à la réglementation. L'utilisation de produits et systèmes Coupe-feu non-conformes à la réglementation conduirait inmanquablement à des sanctions pénales en cas de sinistre.

Présentation du LITAFEU®

Le cordon LITAFEU® est adapté pour les calfeuttements de joint standard et sismiques, testé et validé pour des ouvertures de 10 à 200 mm.

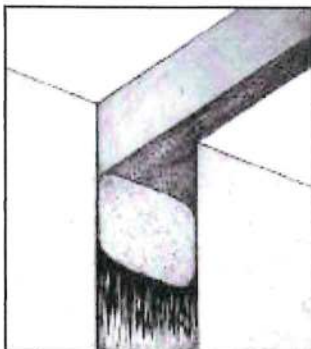
- Les ouvertures de joint de 10 à ≤ 120 mm, sans mastic, sans couvre joint.
Classement EI 240 minutes sans échec.
- Pour les ouvertures > 120 mm et ≤ 200 mm, sans mastic, avec couvre joint.
Classement EI 240 minutes sans échec.

Essais réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

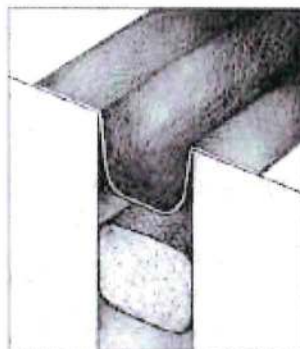


Exemples d'application du LITAFEU®

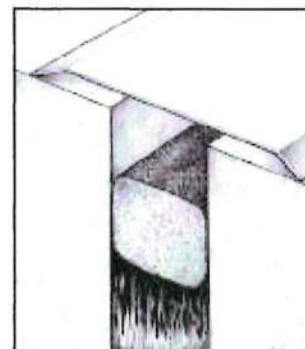
Joints de dilatation :



Cordon coupe-feu LITAFEU®
dans un joint de dilatation



Cordon coupe-feu LITAFEU®
avec membrane d'étanchéité

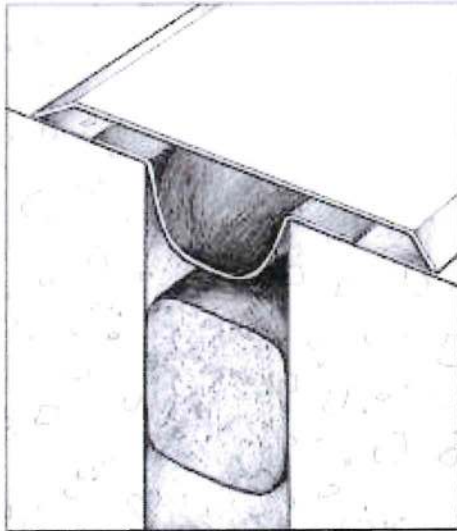


Cordon coupe-feu LITAFEU®
avec couvre joint

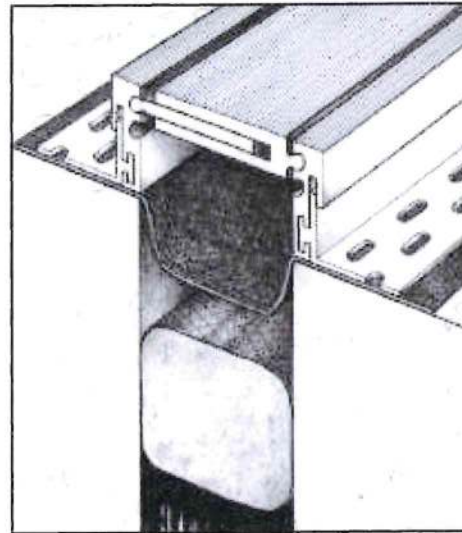
LITAFEU® (suite)



Technique Béton

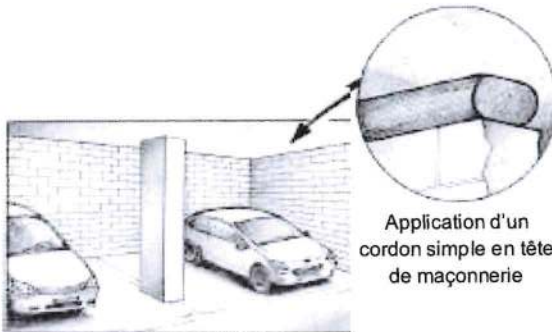


Cordon coupe-feu LITAFEU® avec membrane d'étanchéité et couvre joint



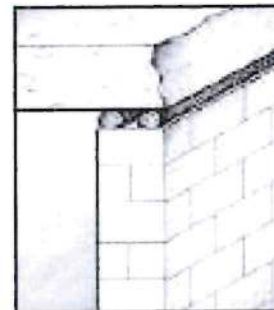
Cordon coupe-feu LITAFEU® avec membrane d'étanchéité et joint mécanique

Tête de maçonneries :



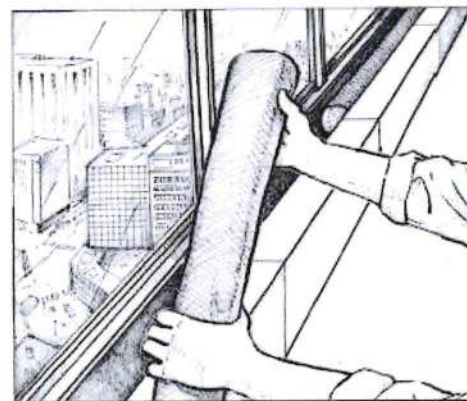
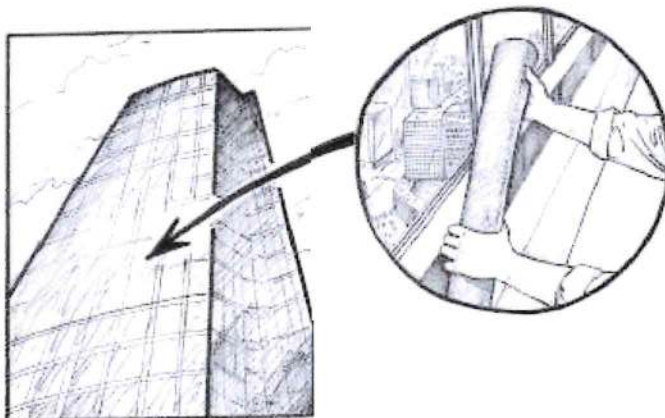
Application en parking

Application d'un cordon simple en tête de maçonnerie



Application de deux cordons en tête de maçonnerie

Entre un plancher et un mur rideau :



LITAFEU® (suite)



Technique Béton

Caractéristiques techniques et propriété du LITAFEU®

Caractéristiques :

		Désignation	Valeur	Unité	Standard
Classement Résistance au feu	Non combustibilité	-	Classe A1	-	DIN 4102
	Température de fusion	-	> 1000	°C	DIN 4102/T17
Température de service		-	< 780	°C	DIN 52271
Etanchéité à l'eau et la vapeur		μ	1,4	-	DIN 5252615
Capacité thermique		Cp	840	J/kgK	-
Qualité AS	Isolation de l'acier austénitique				AGI Q 135

Propriétés thermiques :

Conductibilité thermique à température moyenne	Tm	50	100	200	300	400	500	°C	DIN 52612
	-	0,041	0,049	0,073	0,096	0,136	0,144	W/mK	

La valeur thermique Lambda des cordons LITAFEU® est environ 0,035 W/mK à 10°C et 0,040 W/mK à 50°C.

La résistance thermique R (m²K/W) est calculée par le rapport de l'épaisseur d'isolant sur Lambda.

Essais de compressibilité du LITAFEU® :

Référence des éléments testés	Essai	Charge F appliquée (kN) et diamètre joint \varnothing_c (mm)	Compressibilité	Reprise de forme immédiate	Reprise de forme Après 2h	Reprise de forme Après 72h
LITAFEU® $\varnothing 60$	1	F = 4 kN $\varnothing_c = 16$ mm	69%	83%	88%	90%
	2	F = 50 kN $\varnothing_c = 8$ mm	83%	78%	84%	86%
	3	F = 5 kN $\varnothing_c = 16$ mm	70%	76%	87%	91%
Moyenne			74%	79%	86%	89%
LITAFEU® $\varnothing 100$	1	F = 30 kN $\varnothing_c = 16$ mm	81%	55%	69%	74%
	2	F = 30 kN $\varnothing_c = 17$ mm	80%	62%	69%	71%
	3	F = 30 kN $\varnothing_c = 14$ mm	85%	57%	62%	63%
Moyenne			82	58%	67%	69%
LITAFEU® $\varnothing 150$	1	F = 100 kN $\varnothing_c = 19$ mm	86%	54%	55%	72%
	2	F = 100 kN $\varnothing_c = 17$ mm	88%	56%	57%	67%
	3	F = 100 kN $\varnothing_c = 17$ mm	88%	68%	71%	81%
Moyenne			87%	59%	61%	73%

Propriété acoustique du LITAFEU® :

Absorption acoustique (α_s) selon la fréquence (Hz) pour un diamètre de 30 à 170 mm	125	250	500	1000	2000	4000	Mesure interne
	0,1	0,16	0,38	0,51	0,59	0,61	

LITAFEU® (suite)

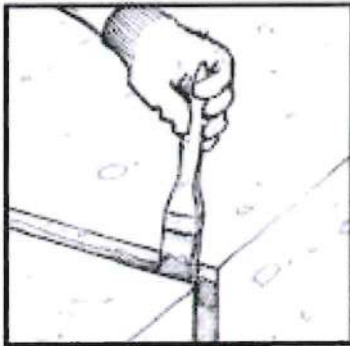


Technique Béton

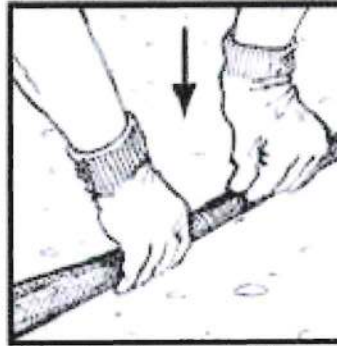
Notice d'installation n°1 : Système coupe-feu LITAFEU® pour joints d'ouverture initiale de 10 à ≤60 mm

Dégarnir, si besoin, le corps du joint (polystyrène, carton alvéolaire, etc.) et en nettoyer les parois.

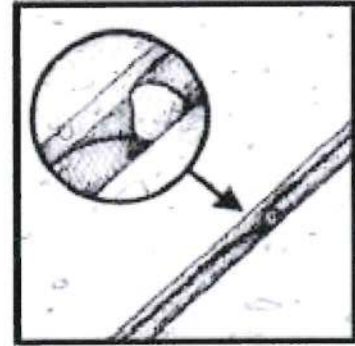
Afin de permettre une bonne adhésion de la colle, procéder au dépoussiérage des chants des dalles à l'aide d'une brosse ou d'un balai.



Encoller les deux côtés du joint avec la colle LITACOLLE



Avant que la colle ne sèche, introduire le cordon LITAFEU® en force



Raccordement de deux longueurs par chevauchement sur environ 10 à 15 centimètres

Classement EI 240 obtenu sans mastic, sans couvre joint

Classement EI 240 obtenu sans mastic, avec couvre joint

Consommation de LITACOLLE :

Selon le diamètre du cordon à raison d'environ 400 g/m², soit :

LITAFEU® Ø 12-20 mm : environ 20g pour 1 ml complet (2 côtés) : longueur de 30 ml

LITAFEU® Ø 30-40 mm : environ 40g pour 1 ml complet (2 côtés) : longueur de 30 ml

LITAFEU® Ø 60-80 mm : environ 60g pour 1 ml complet (2 côtés) : longueur de 25 ml pour le Ø60 mm et 20 ml pour le Ø80

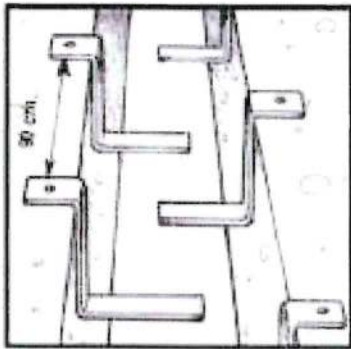
Pour des diamètres supérieurs nous consulter.

Il est obligatoire de coller le LITAFEU® avec la LITACOLLE pour éviter que celui-ci ne tombe lors des inévitables mouvements du joint.

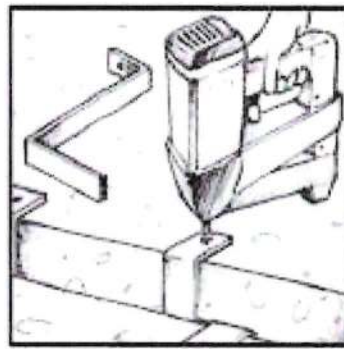
Notice d'installation n°2 : Système coupe-feu LITAFEU® pour joints d'ouverture initiale de > 60 à ≤120 mm

Dégarnir, si besoin, le corps du joint (polystyrène, carton alvéolaire, etc.) et en nettoyer les parois.

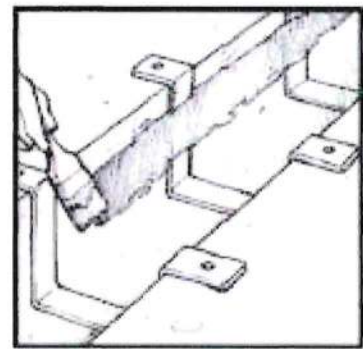
Afin de permettre une bonne adhésion de la colle, procéder au dépolvoisierage des chants des dalles à l'aide d'une brosse ou d'un balai.



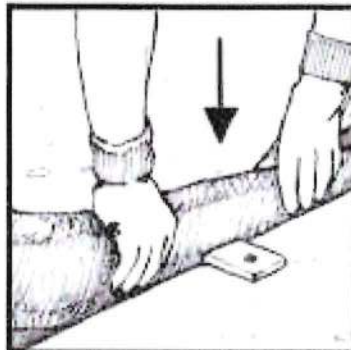
Positionner les équerres en quinconce tous les 90 centimètres



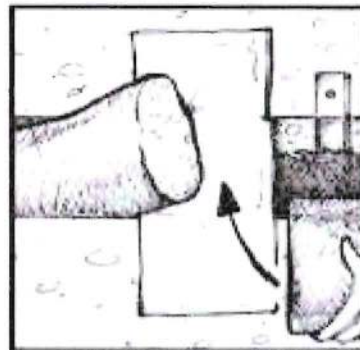
Fixer les équerres à l'aide d'un cloueur pneumatique



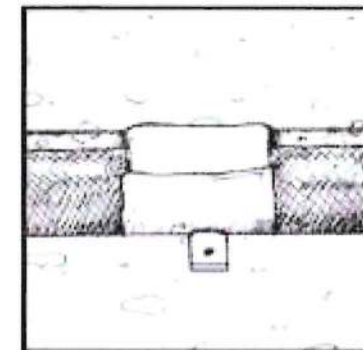
Encoller les deux côtés du joint



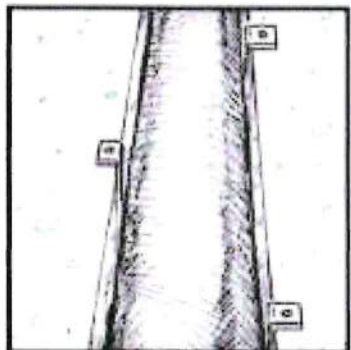
Avant que la colle ne sèche, introduire le LITAFEU® en force



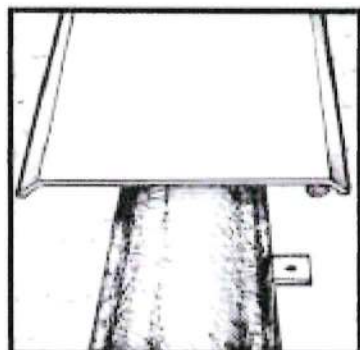
Feutre spécial pour le raccordement de 2 longueurs bout à bout



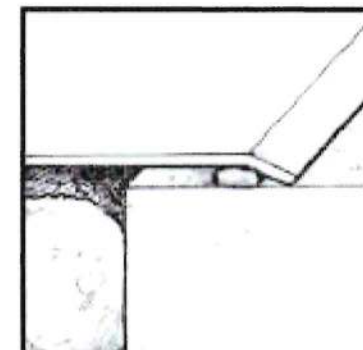
Longueurs reliées



LITAFEU® en place



En option : couvre joint de protection

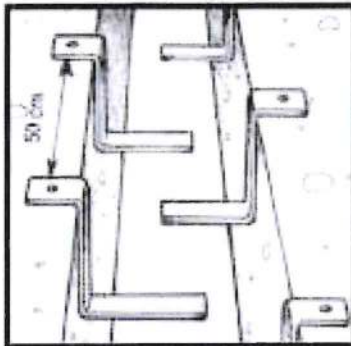


Détail : couvre joint collé, ou fixé avec vis cheville

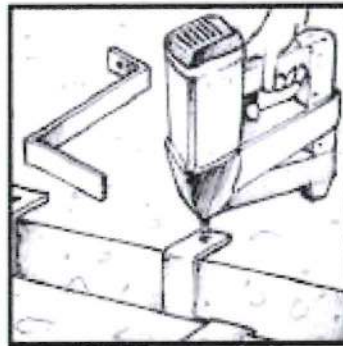
Classement EI 240 obtenu sans mastic, sans couvre joint
Classement EI 240 obtenu sans mastic, avec couvre joint

Notice d'installation n°3 : Système coupe-feu LITAFEU® pour joints d'ouverture initiale de > 120 à ≤200 mm

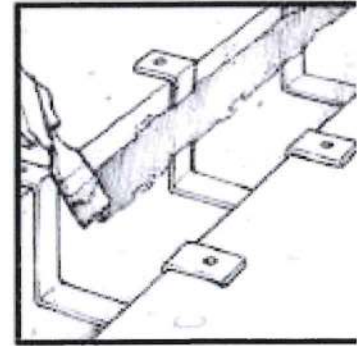
Dégarnir, si besoin, le corps du joint (polystyrène, carton alvéolaire, etc.) et en nettoyer les parois.
Afin de permettre une bonne adhésion de la colle, procéder au dépoussiérage des chants des dalles à l'aide d'une brosse ou d'un balai.



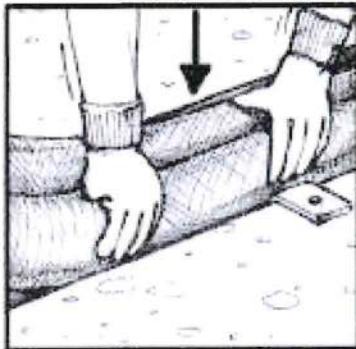
Positionner les équerres en quinconce tous les 50 centimètres



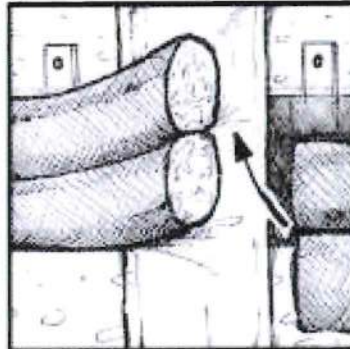
Fixer les équerres à l'aide d'un cloueur pneumatique



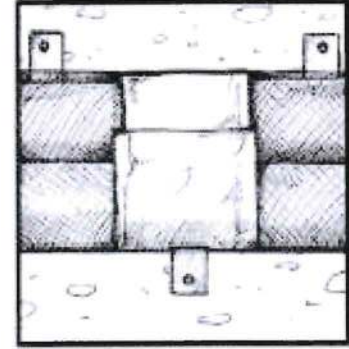
Encoller les deux côtés du joint



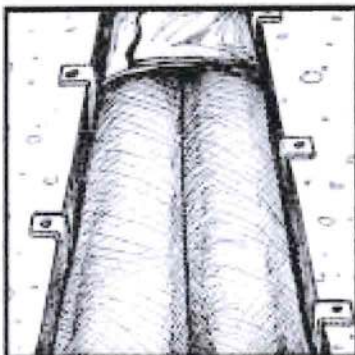
Avant que la colle ne sèche, introduire le LITAFEU® en force



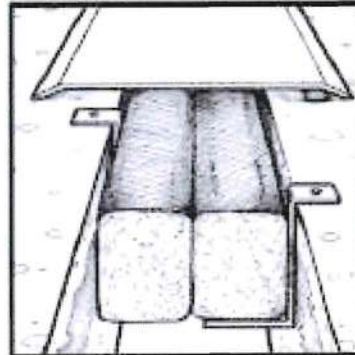
Feutre spécial pour le raccordement de 2 longueurs bout à bout



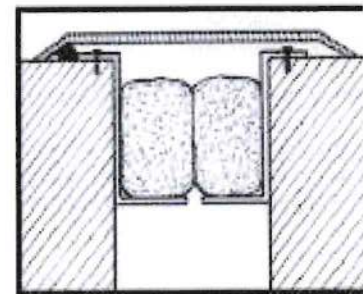
Longueurs reliées



LITAFEU® en place



Couvre joint de protection



Détail : couvre joint collé, ou fixé avec vis cheville

Classement EI 240 obtenu sans mastic, avec couvre joint

LITAFEU® (suite)



Technique Béton

Extrait du PV n°RS10-103 / validité 5 ans

Ouverture du joint : 10 à 120 mm sans mastic, sans couvre joint

Classement officiel : EI 240 - H - M 20 - B - W 10 à 120

Espacement entre les dalles (mm)	Cordons Ø LITAFEU® (mm)	Taux de compression LITAFEU® en %	Espacement entre les dalles (mm)	Cordons Ø LITAFEU® (mm)	Taux de compression LITAFEU® en %
10	12*	17	40	70* (i)	43
15	20*	25	50	80*	38
20	30*	33	60	90*	40
25	40*	38	80	120** (ii)	33
30	50*	40	100	150** (ii)	33
35	60*	42	120	170**	29

(i) : en utilisant un cordon LITAFEU® de 60 mm sans couvre joint, le classement obtenu est EI 180 sans couvre joint.

(ii) : Pour les ouvertures de joint ≤100 mm, l'utilisation des équerres en inox réfractaire n'est plus nécessaire.

* Méthode d'aboutage n°1 (cf. notice de pose concernée).

** Méthode d'aboutage n°2 (cf. notice de pose concernée), brevet déposé.

Ouverture du joint : 10 à 200 mm sans mastic, avec couvre joint

Classement officiel : EI 240 - H - M 20 - B - W 10 à 200

Espacement entre les dalles (mm)	Cordons Ø LITAFEU® (mm)	Taux de compression LITAFEU® en %	Espacement entre les dalles (mm)	Cordons Ø LITAFEU® (mm)	Taux de compression LITAFEU® en %
10	12*	17	40	60*	43
15	20*	25	50	80*	38
20	30*	33	60	90*	40
25	40*	38	80	120** (ii)	33
30	50*	40	100	150** (ii)	33
35	60*	42	120	170**	29
			200	150 (x2)***	33

(ii) : Pour les ouvertures de joint ≤100 mm, l'utilisation des équerres en inox réfractaire n'est plus nécessaire.

* Méthode d'aboutage n°1 (cf. notice de pose concernée).

** Méthode d'aboutage n°2 (cf. notice de pose concernée), brevet déposé.

*** Méthode d'aboutage n°3 (cf. notice de pose concernée), brevet déposé.

Lexique, résultats et commentaires

Conditions des essais :

Les essais sont réalisés entre 2 dalles béton (H), exposées au feu depuis la sous face (B), le raccord entre 2 longueurs est réalisées par simple chevauchement pour les joints de 10 à 60 mm, et au moyen d'un feutre spécial pour les joints d'ouverture supérieure à 60 mm.

Résultats et commentaires :

- EI : Etanchéité au feu et Isolation thermique : 241 minutes sans échec pour toutes les sections. Ceci correspond au classement maximum possible (4 heures) selon la norme NF EN 13501-2.
- H : Construction support horizontal.
- M : Mouvement. Les essais ont été réalisés avec un mouvement de +20% (l'ouverture maximale du joint étant atteinte à la 59^{ème} minute de l'essai).
- B : Raccords préfabriqués en usine et sur chantier.
- W : ouvertures testées. Le PV est valable pour toutes les ouvertures de joints comprises entre 10 et 200 mm.



© germudite - Fotolia.com

**Tube PVC
Assainissement**

Tube PVC à paroi structurée

- Couleur : gris clair normalisé
- Classe de Rigidité CR4
- À joint bloqué
- Application : Assainissement gravitaire
- Référence norme : NF EN 13476-2
- Mise en œuvre selon Fascicule 70
- Marque de qualité  A



Bipeau® CR4 

Diamètre extérieur (mm)	Épaisseur mini ⁽¹⁾ (mm)	Longueur* (m)	Nombre de tubes par palette	Nombre de mètres par palette	Conditionnement	Type de palette	Code Article
250	6,3	6	18	108	Palette	1/1	BIPT250B006C4
315	7,9	6	10	60	Palette	1/1	BIPT315B006C4
400	10,0	6	5	30	Palette	1/1	BIPT400B006C4
500	12,6	6	4	24	Palette	1/1	BIPT500B006C4
630	15,0	6	3	18	Palette	3/4	BIPT630B006C4
710	17,5	6	3	18	Palette	3/4	BIPT710B006C4

*Longueur hors tout, emboîture comprise.

(1) A titre indicatif

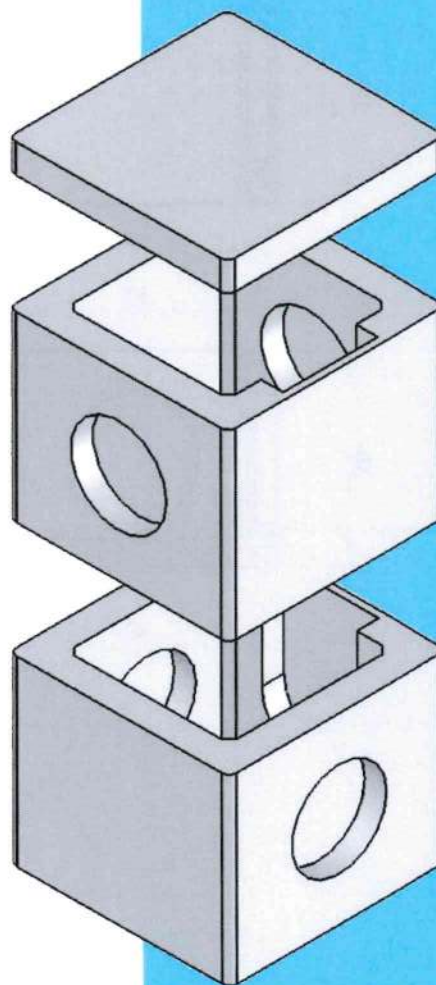
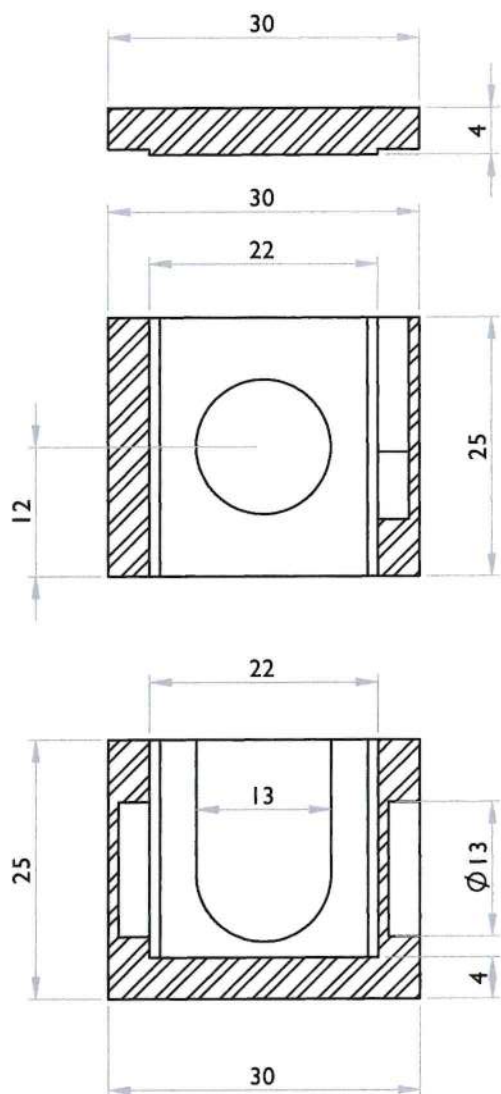


Pipelife France
Siège social
Z.I. Secteur E
27940 Aubevoye
Tél. : (33) 02 32 77 24 24
Fax : (33) 02 32 77 24 25
info@pipelife.fr

www.pipelife.fr

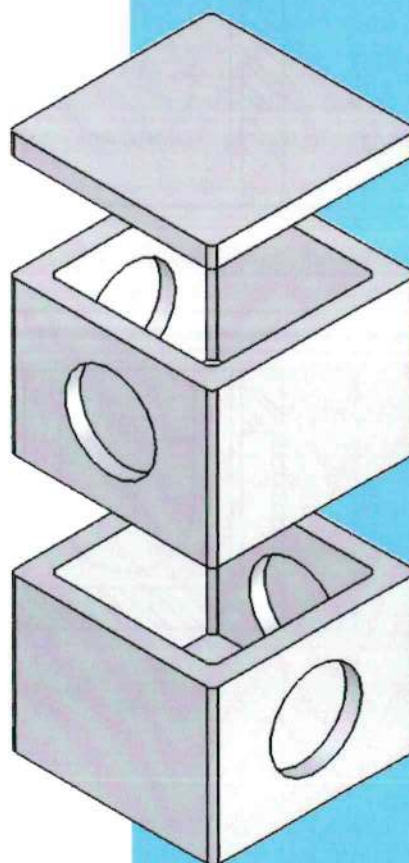
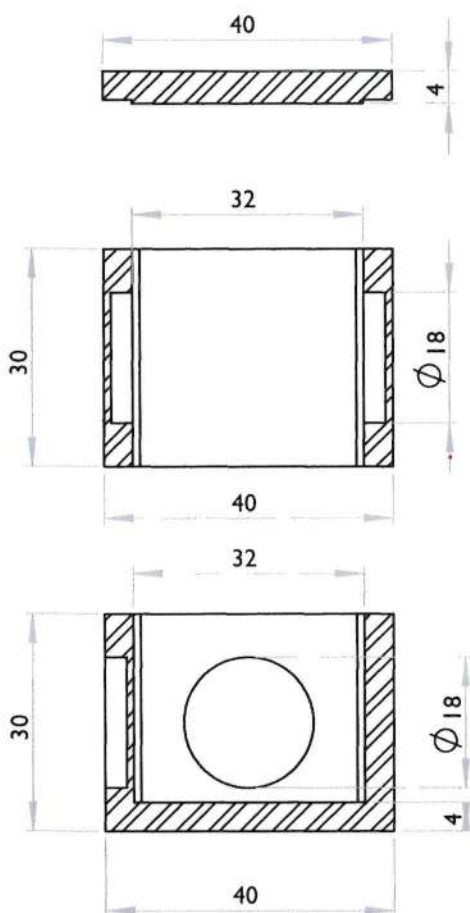
PIPELIFE 

Regard B30



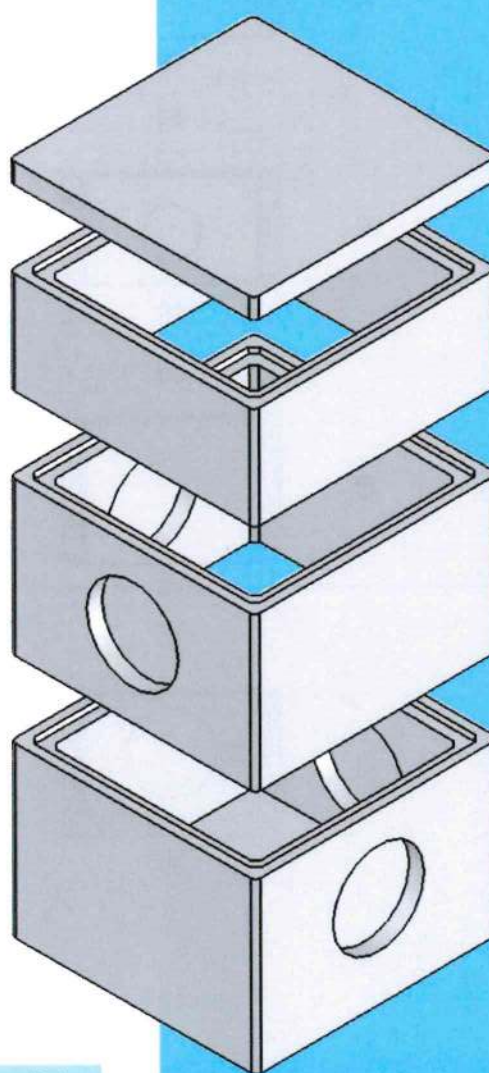
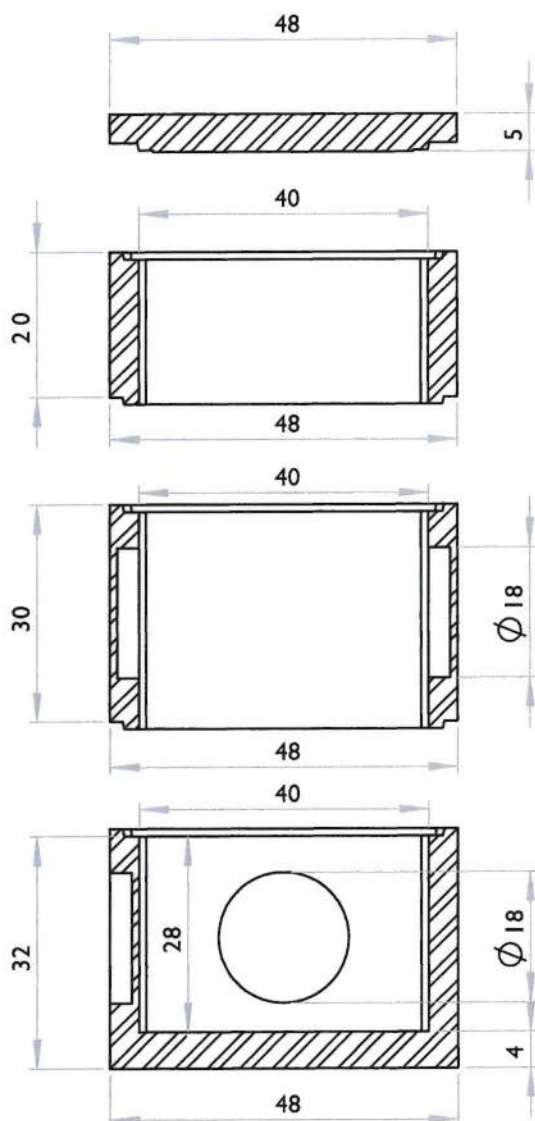
	SECTION EXT. (cm)	SECTION INT. (cm)	HAUTEUR (cm)	POIDS (kg)
Dalle pleine	30 x 30		4	6
Hausse de 25	30 x 30	22 x 22	25	22
Fond de regard	30 x 30	22 x 22	25	26

Regard B40



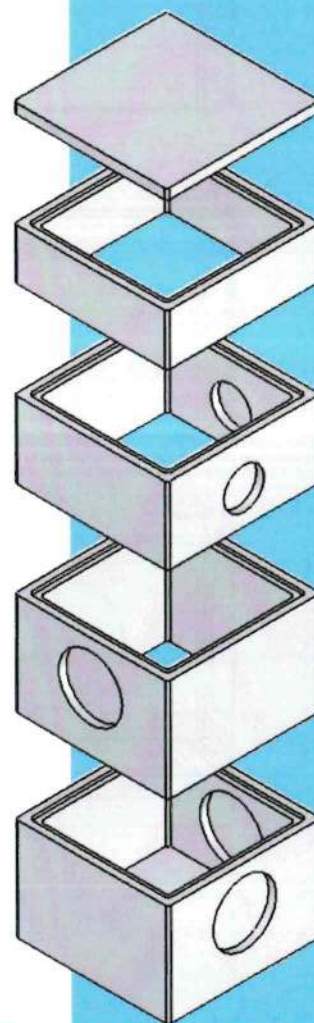
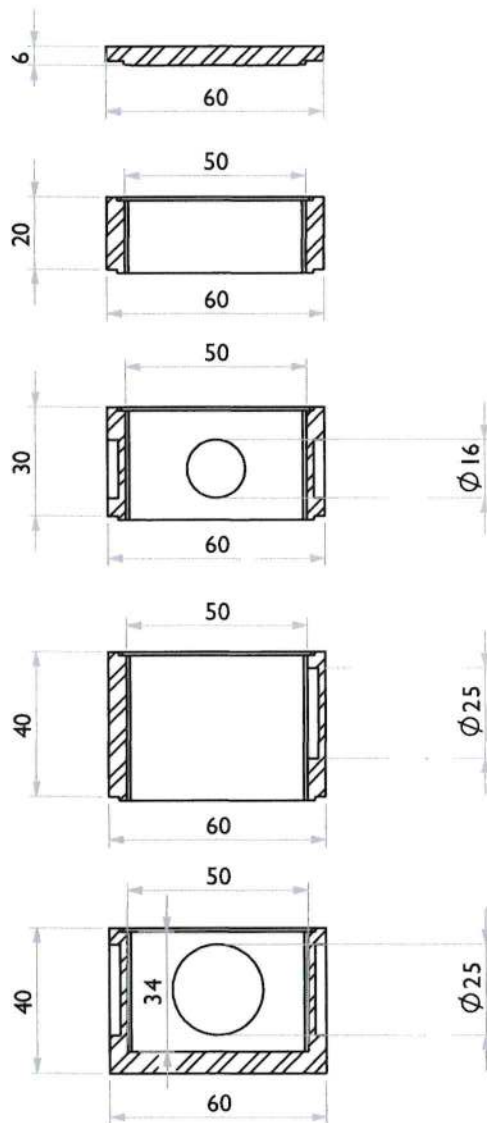
	SECTION EXT. (cm)	SECTION INT. (cm)	HAUTEUR (cm)	POIDS (kg)
Dalle pleine	40 x 40		4	14
Hausse de 30	40 x 40	32 x 32	30	38
Fond de regard	40 x 40	32 x 32	30	45

Regard B48



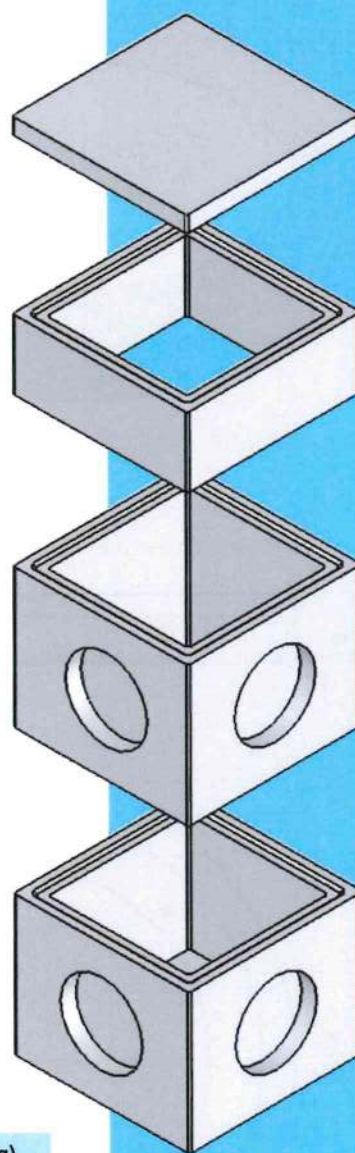
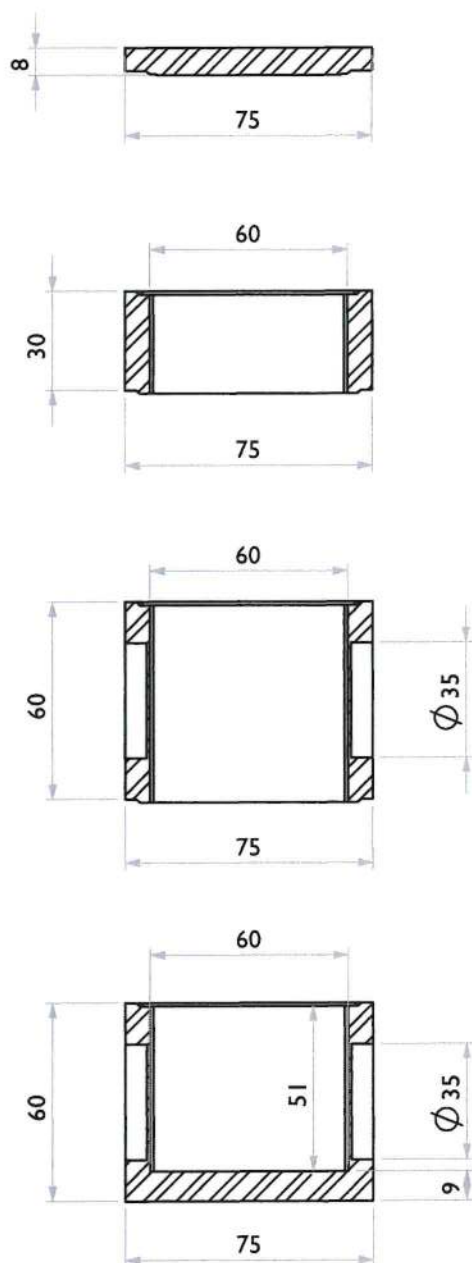
	SECTION EXT. (cm)	SECTION INT. (cm)	HAUTEUR (cm)	POIDS (kg)
Dalle pleine	48 x 48		5	22
Hausse de 20	48 x 48	40 x 40	20	34
Hausse de 30	48 x 48	40 x 40	30	47
Fond de regard	48 x 48	40 x 40	32	62

Regard B60



	SECTION EXT. (cm)	SECTION INT. (cm)	HAUTEUR (cm)	POIDS (kg)
Dalle pleine	60 x 60		6	40
Hausse de 20	60 x 60	50 x 50	20	50
Hausse de 30	60 x 60	50 x 50	30	72
Hausse de 40	60 x 60	50 x 50	40	86
Fond de regard	60 x 60	50 x 50	40	116

Regard 60 x 60

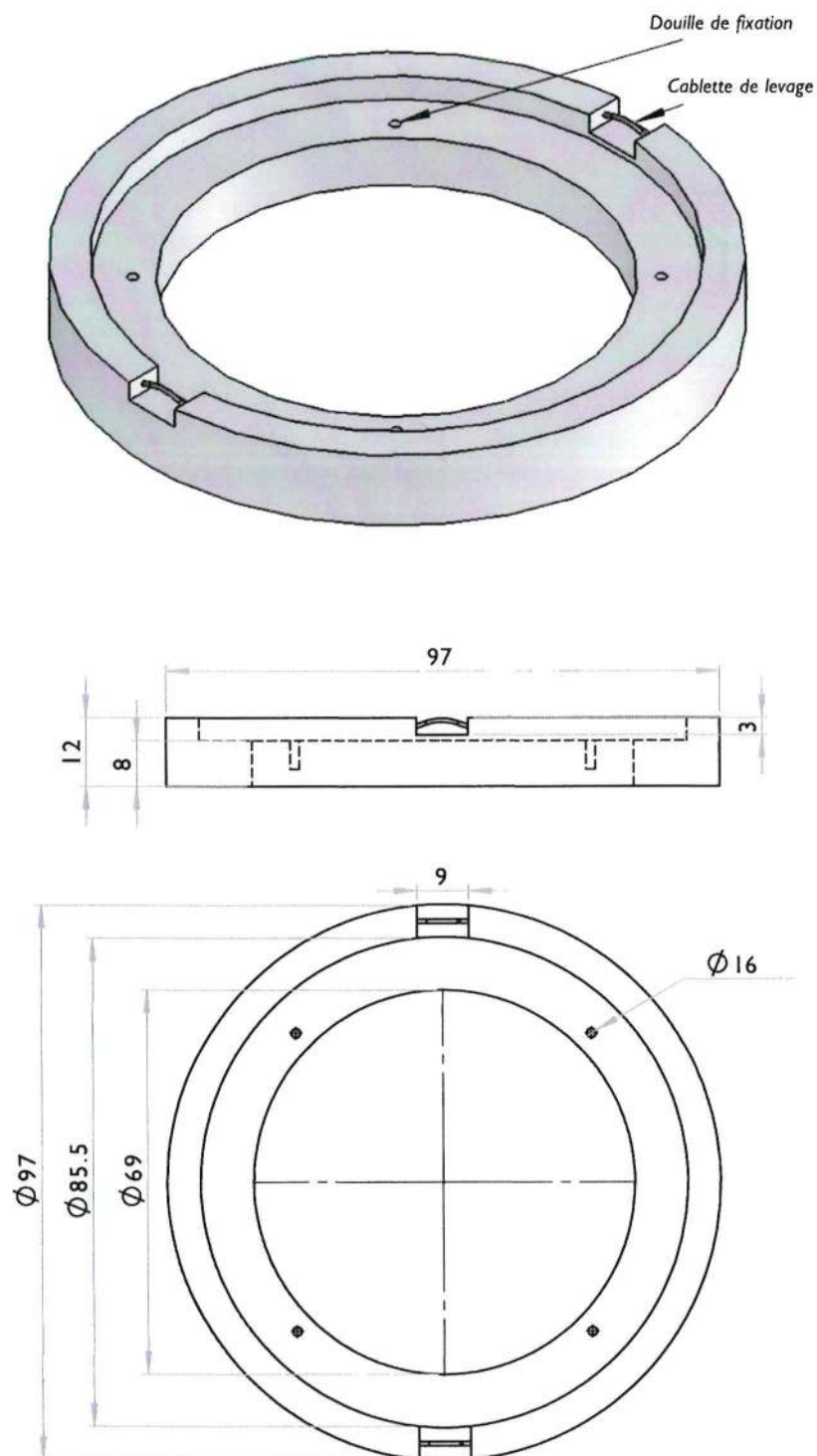


	SECTION EXT. (cm)	SECTION INT. (cm)	HAUTEUR (cm)	POIDS (kg)
Dalle pleine	75 x 75		8	96
Hausse de 30	75 x 75	60 x 60	30	130
Hausse de 60	75 x 75	60 x 60	60	244
Fond de regard	75 x 75	60 x 60	60	314

Dalle de répartition Diamètre 60

INFORMATIONS TECHNIQUES

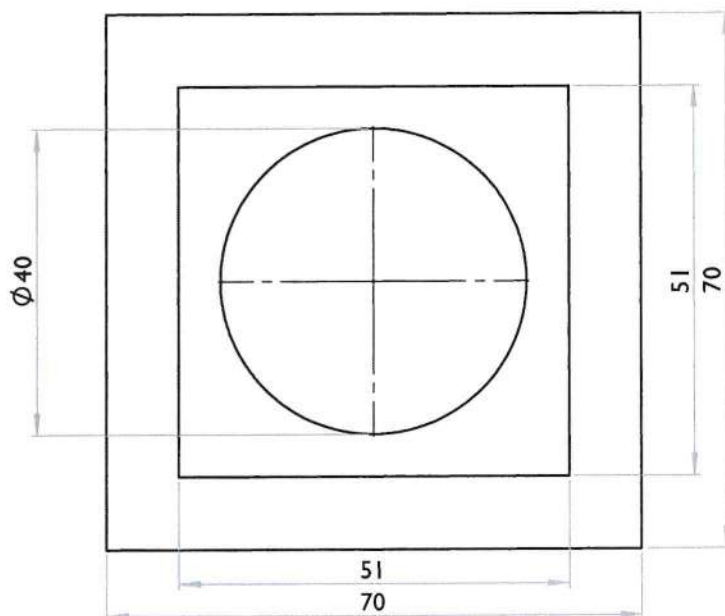
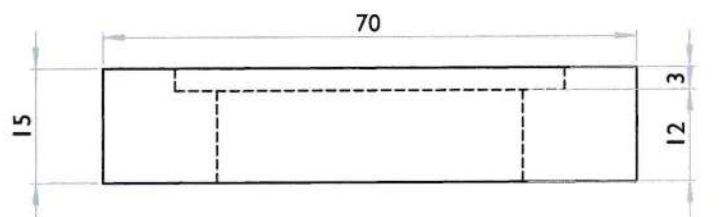
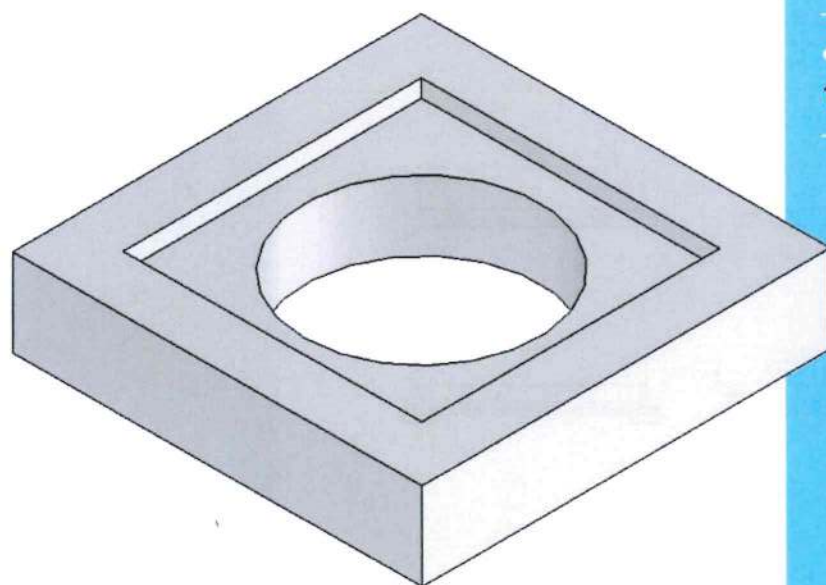
• POIDS :
94 kg



Dalle d'assainissement

INFORMATIONS TECHNIQUES

- Poids :
122 kg



Regard SEM Petit modèle

INFORMATIONS TECHNIQUES

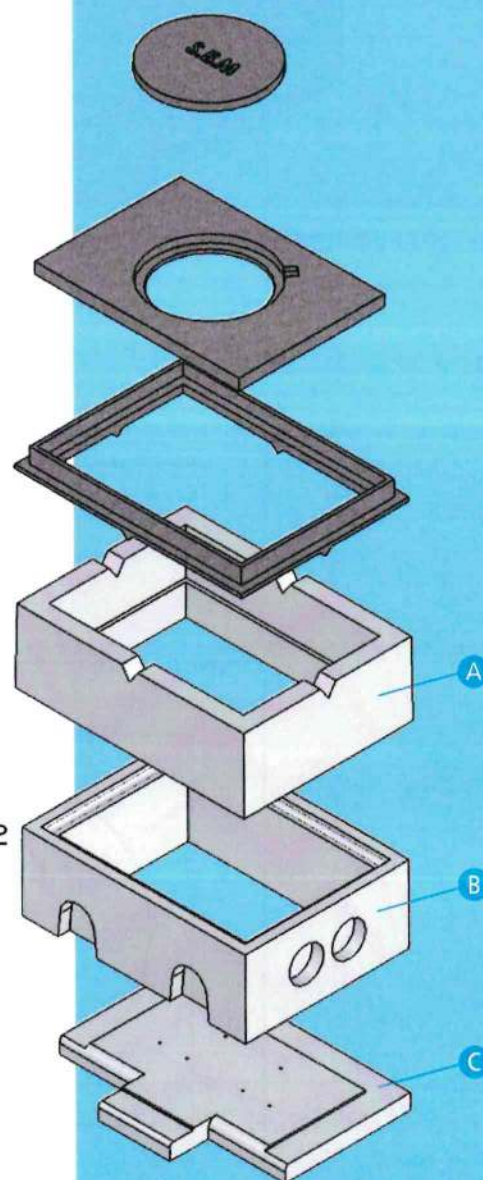
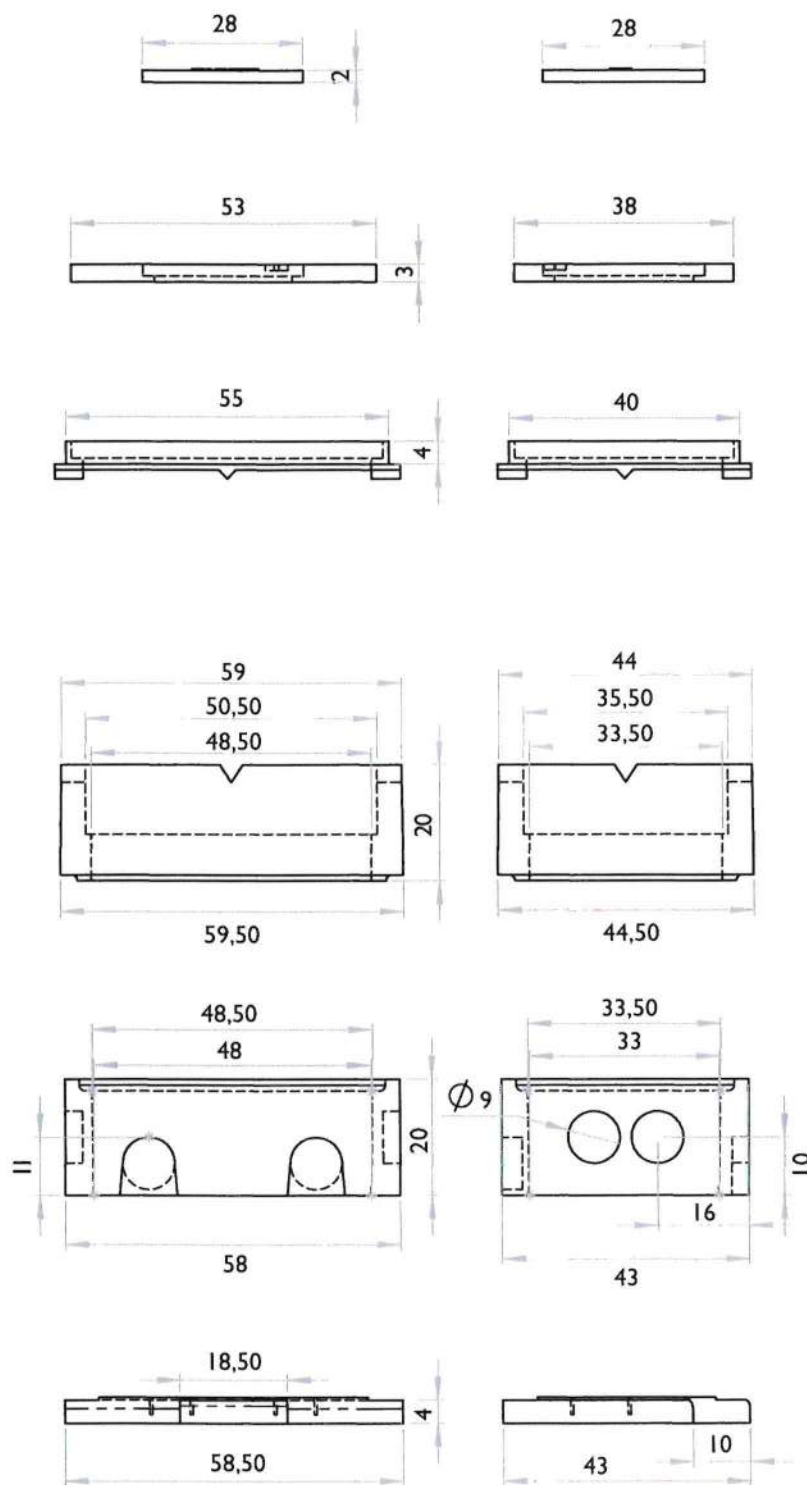
• POIDS :

Ensemble fontes : 36 kg

A : 45 kg

B : 32 kg

C : 20 kg



Regard SEM Grand modèle

INFORMATIONS TECHNIQUES

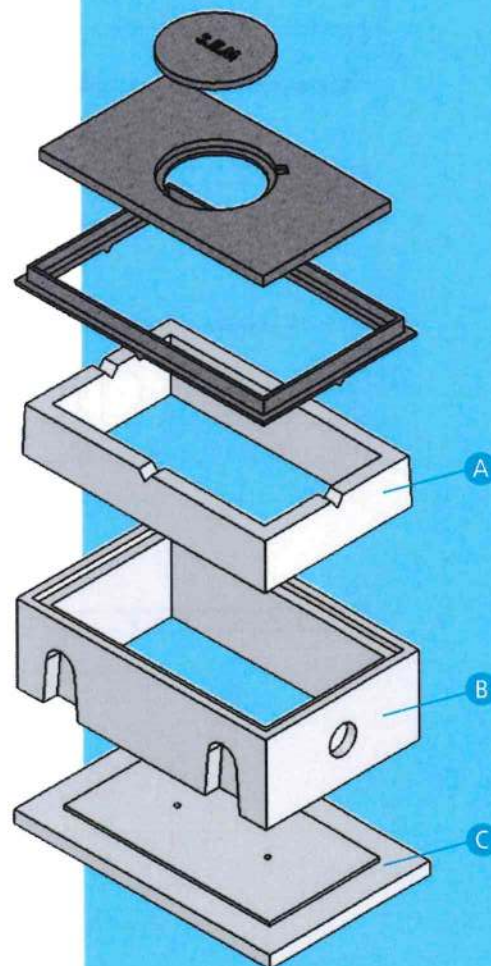
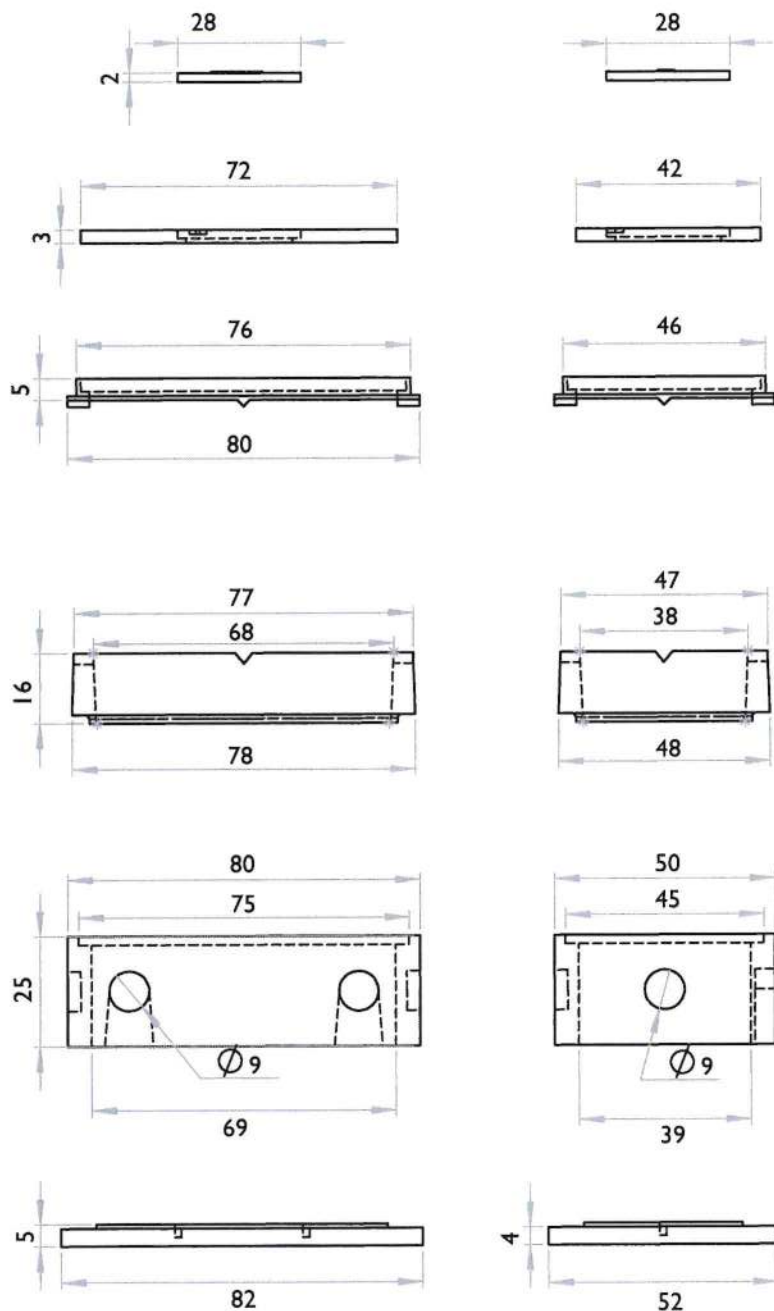
• POIDS :

Ensemble fontes : 57 kg

A : 36 kg

B : 68 kg

C : 44 kg



Regard SEM 4 compteurs

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_2-DE

INFORMATIONS TECHNIQUES

• Poids :

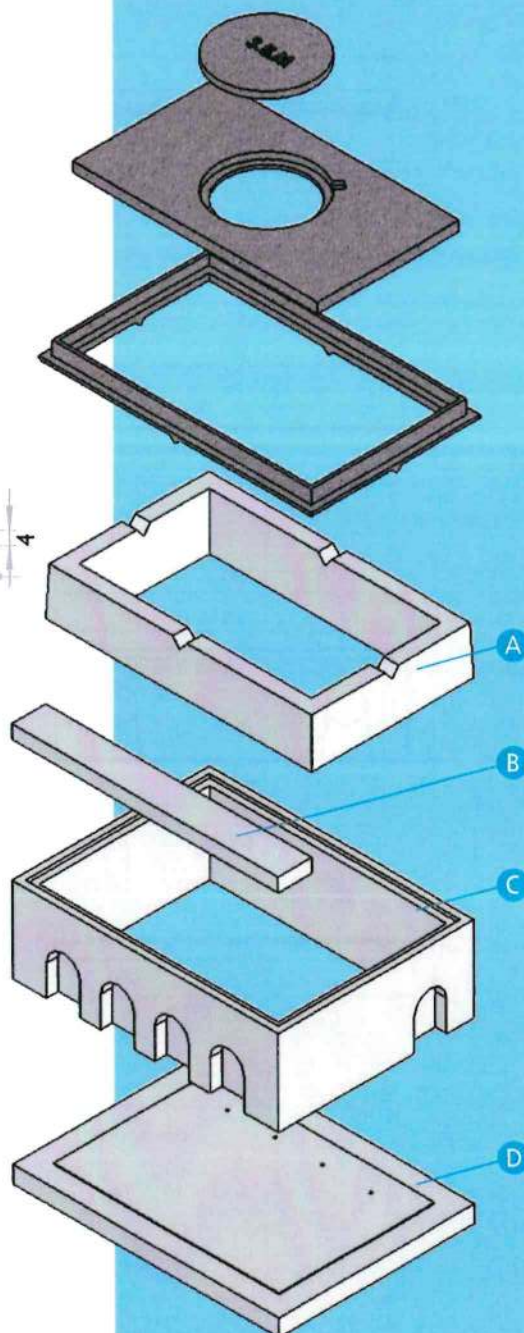
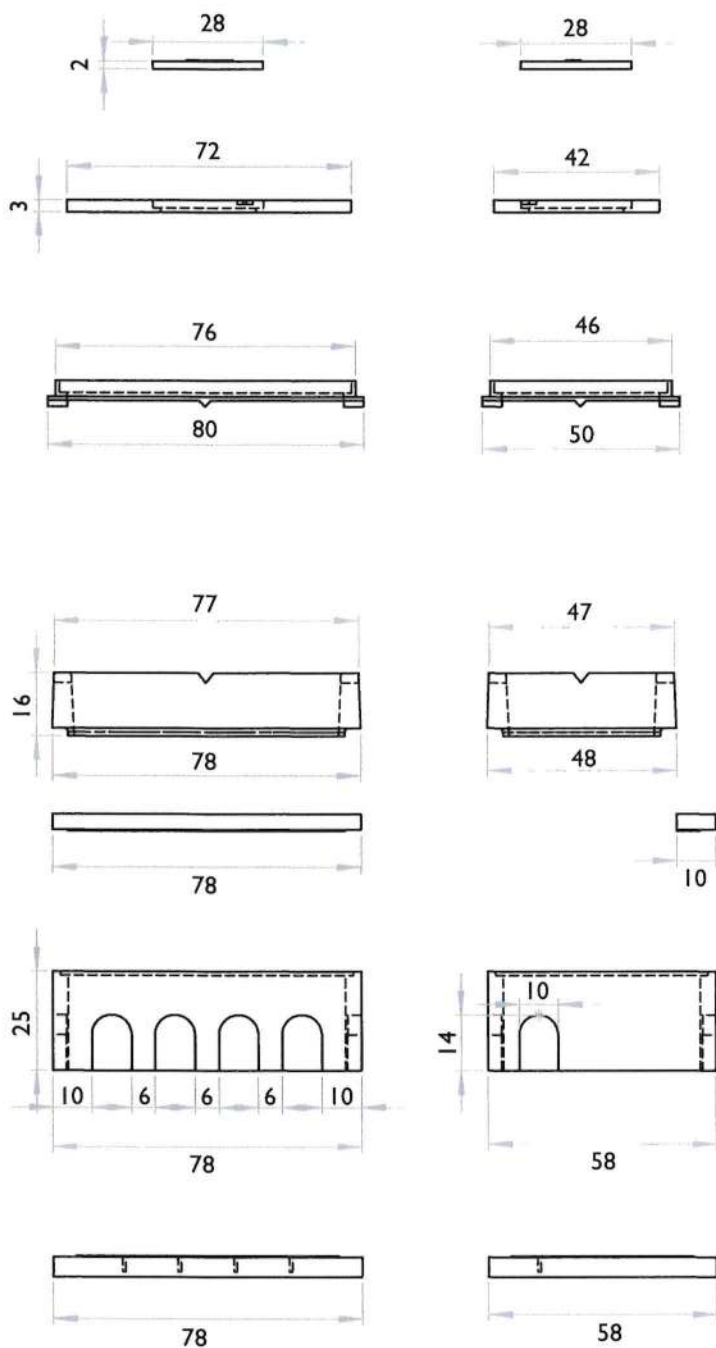
Ensemble fontes : 57 kg

A : 36 kg

C : 58 kg

B : 10 kg

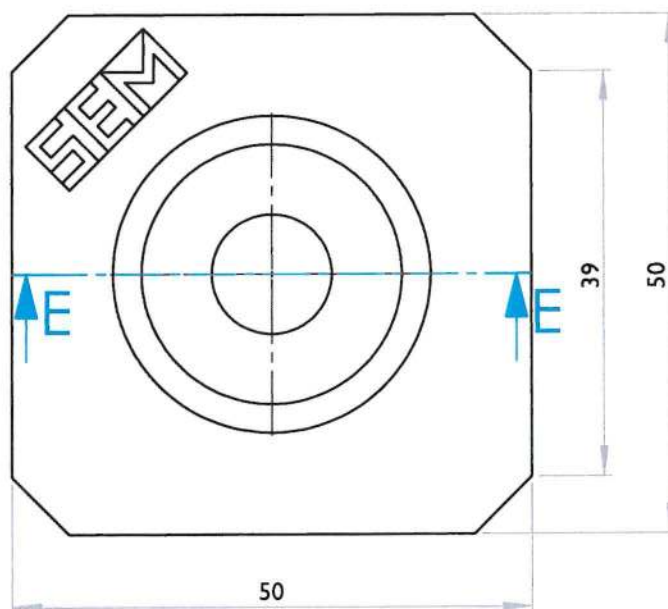
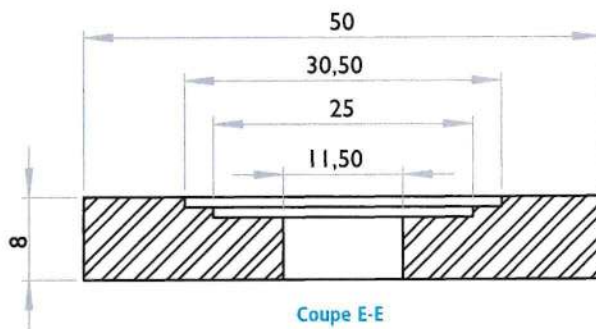
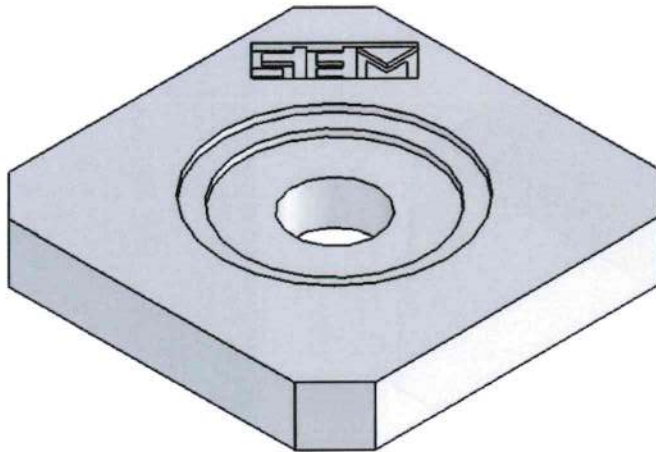
D : 54 kg



Dalle d'assise

INFORMATIONS TECHNIQUES

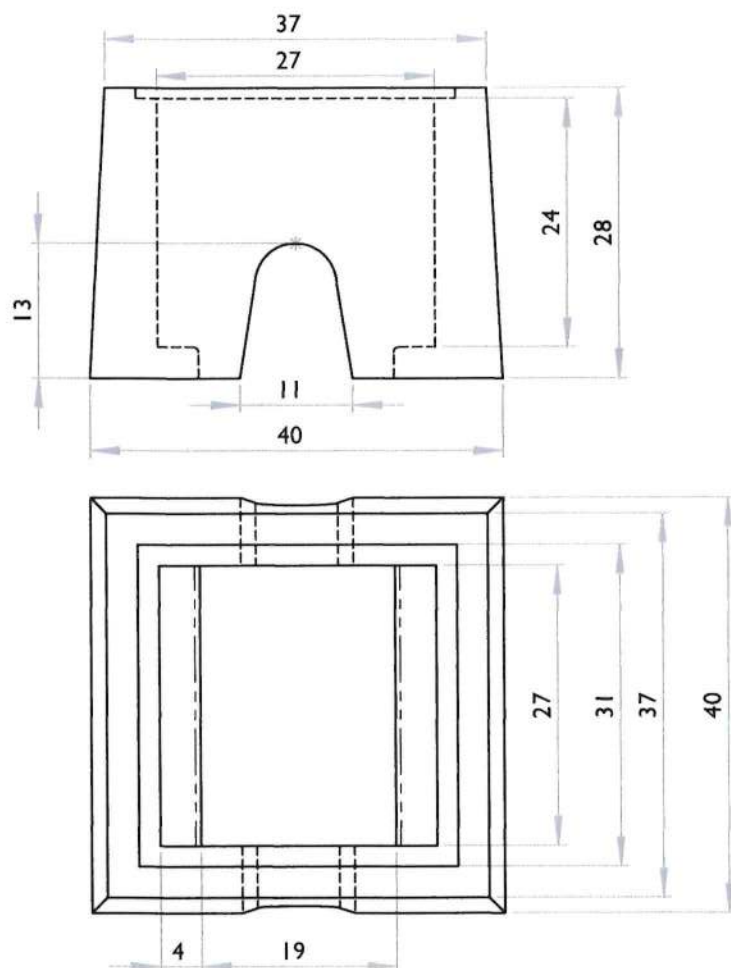
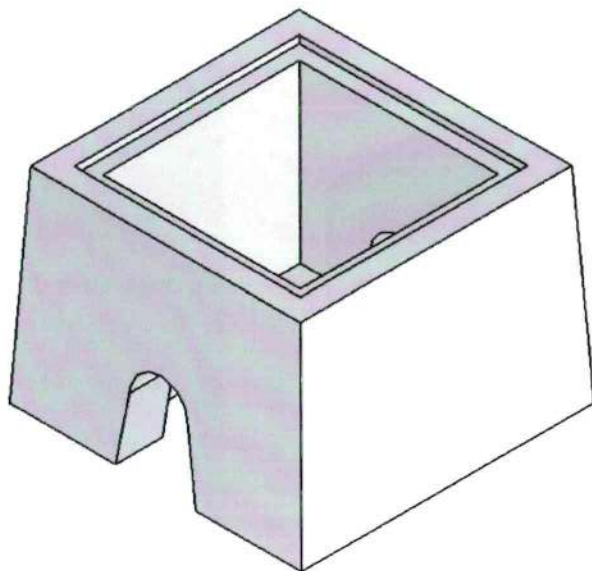
- POIDS :
38 kg



Robinet jauge

INFORMATIONS TECHNIQUES

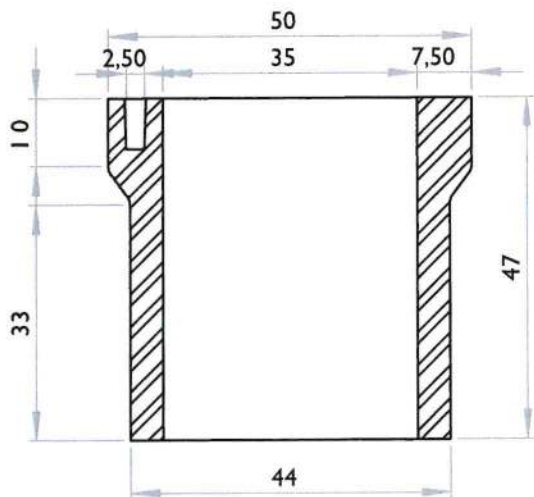
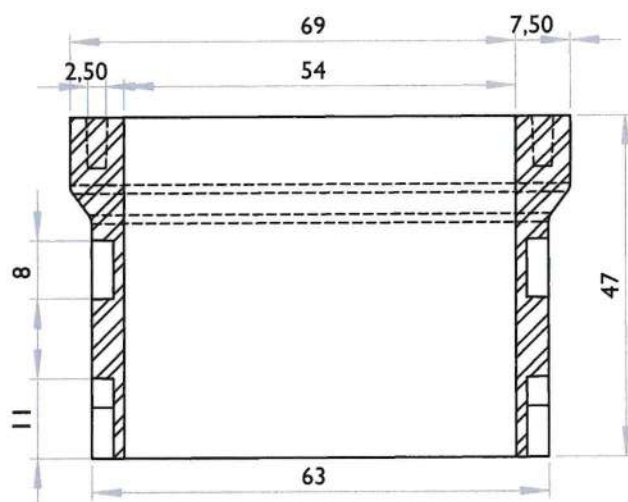
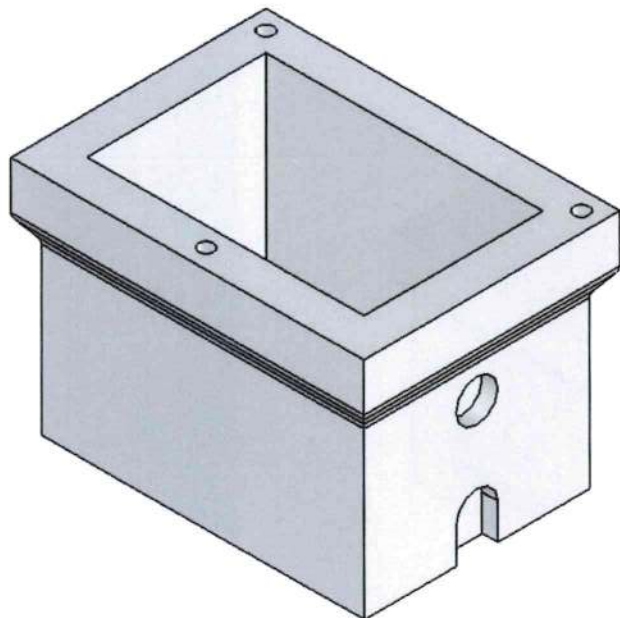
- Poids :
48 kg



Regard SCP / Type I

INFORMATIONS TECHNIQUES

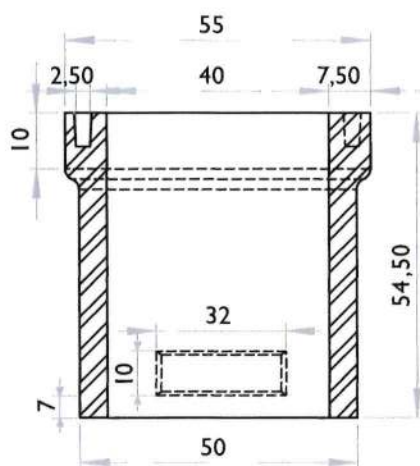
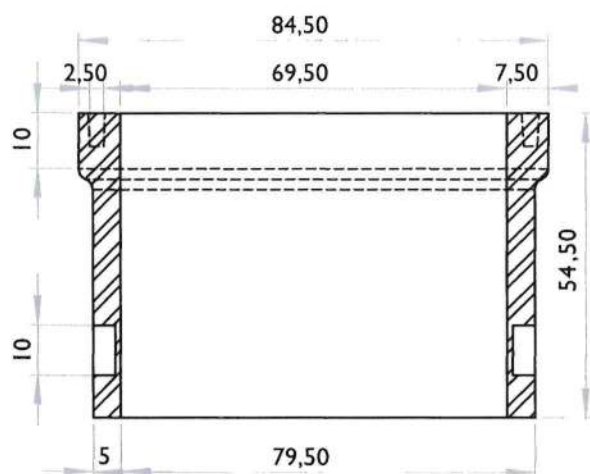
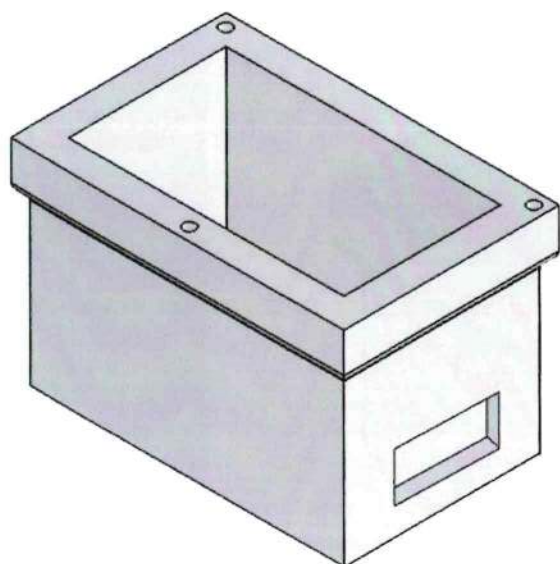
- POIDS :
112 kg



Regard SCP / Type I Bis

INFORMATIONS TECHNIQUES

- Poids :
160 kg

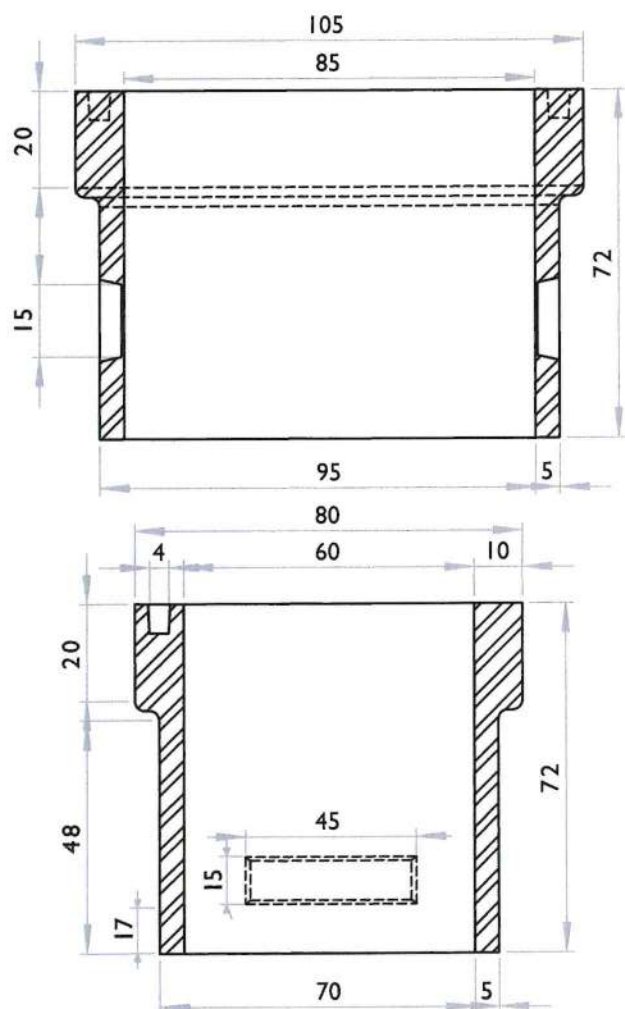
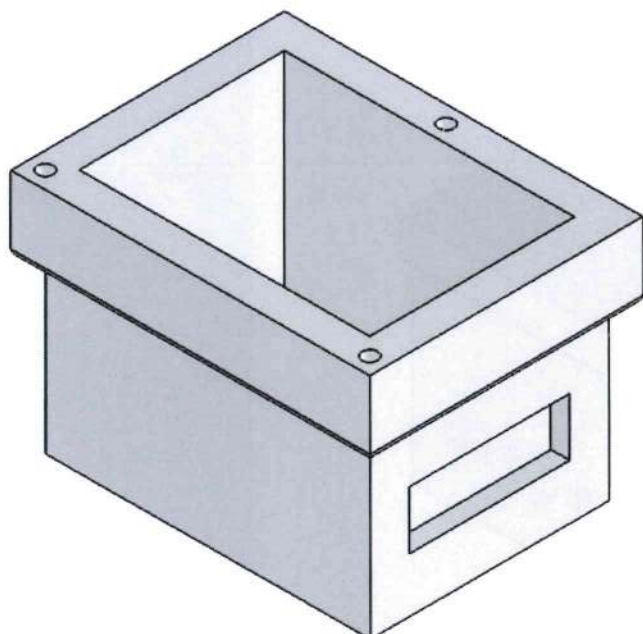


Regard SCP / Type 2

INFORMATIONS TECHNIQUES

• POIDS :

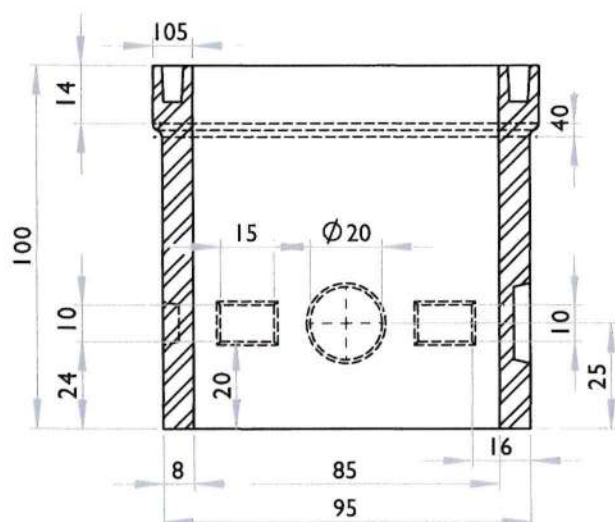
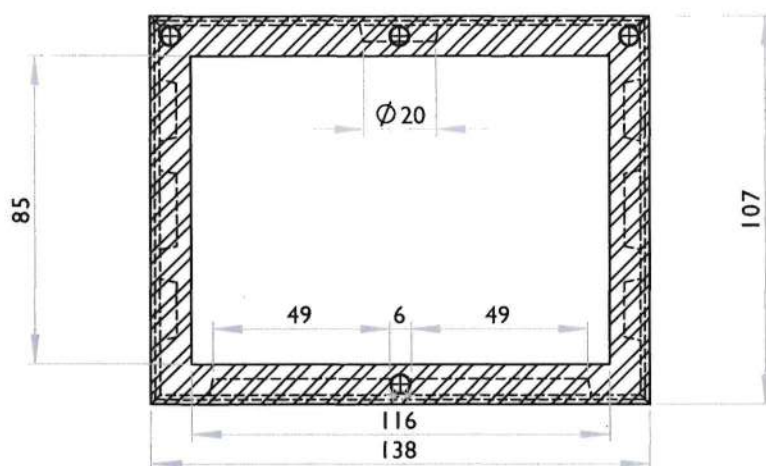
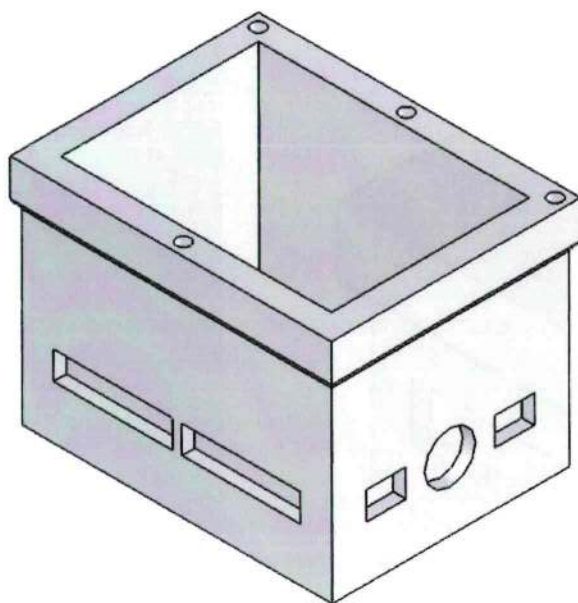
390 kg



Regard SCP / Type 3

INFORMATIONS TECHNIQUES

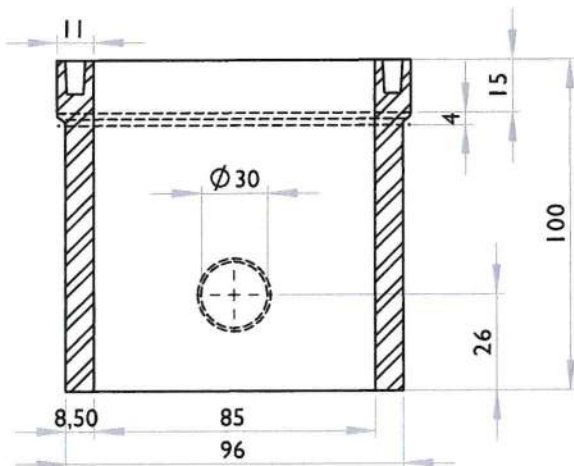
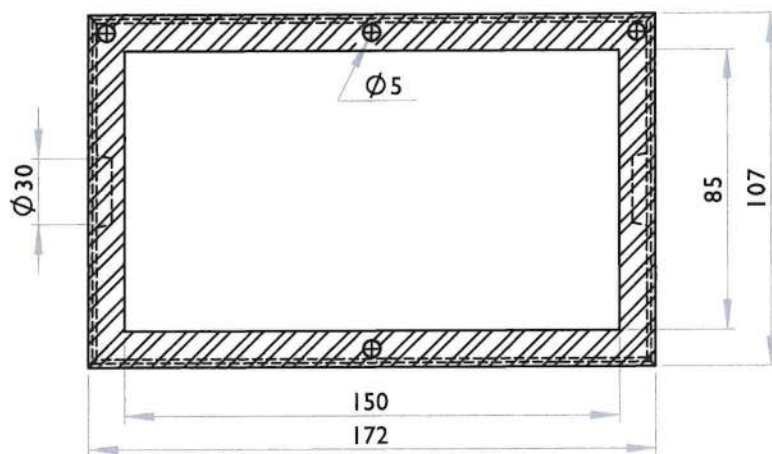
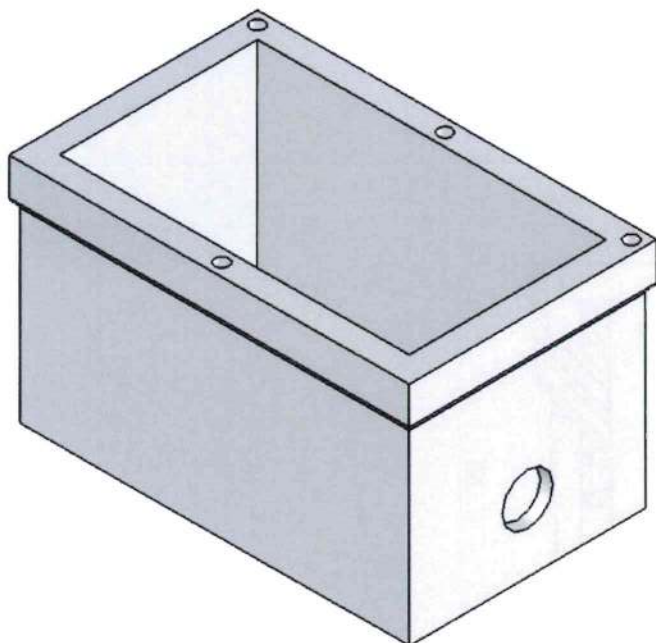
- POIDS :
950 kg



Regard SCP / Type 5

INFORMATIONS TECHNIQUES

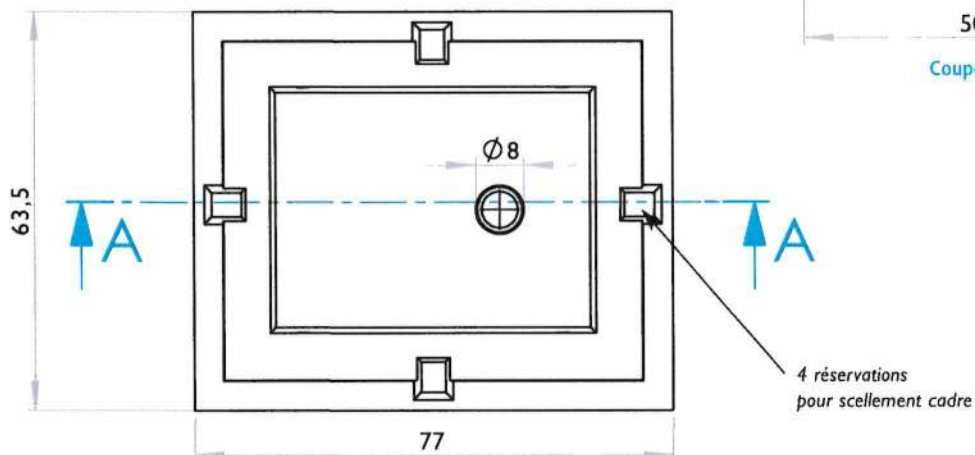
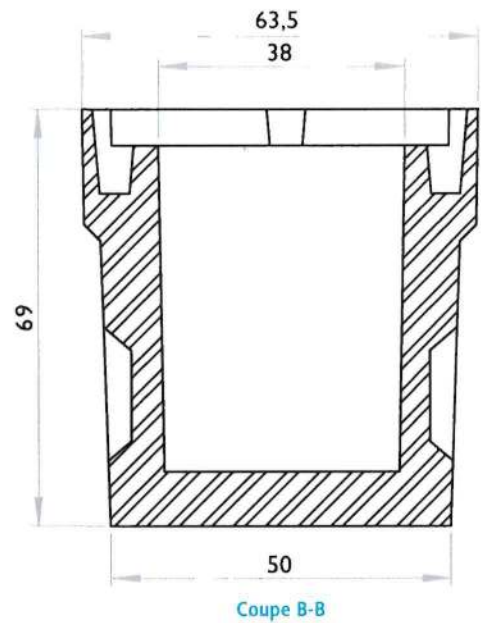
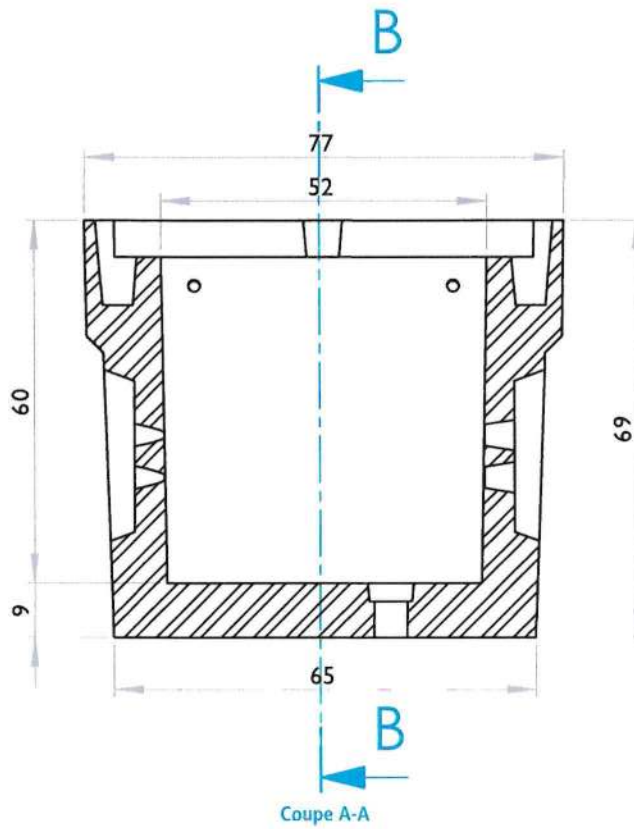
- POIDS :
970 kg



Regard SCP / Type 6

INFORMATIONS TECHNIQUES

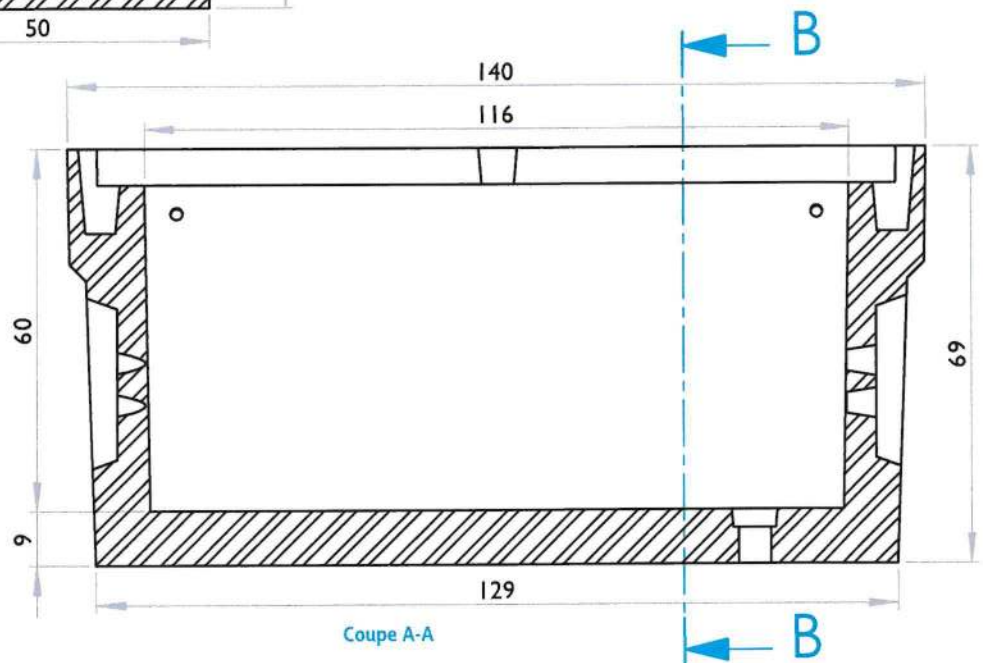
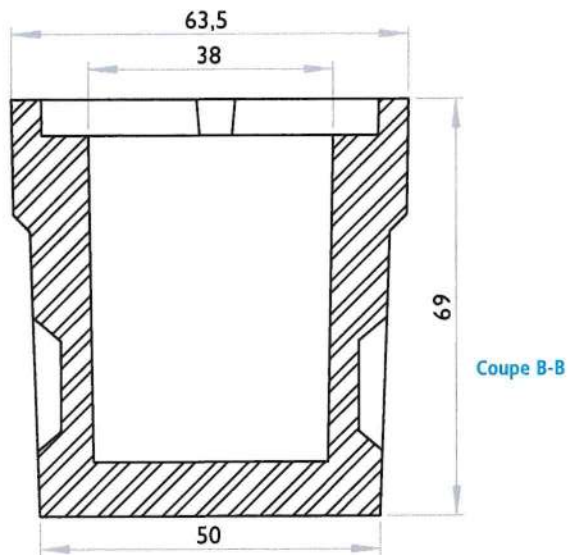
- Poids :
312 kg



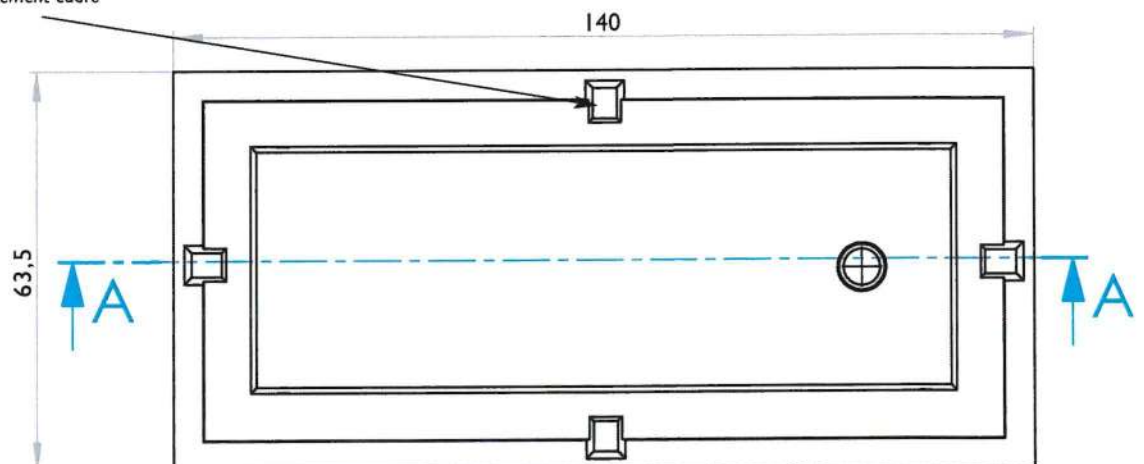
Regard SCP / Type 7

INFORMATIONS TECHNIQUES

- POIDS :
564 kg



4 réservations pour scellement cadre



Regard "Ville d'Aix" Petit modèle

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

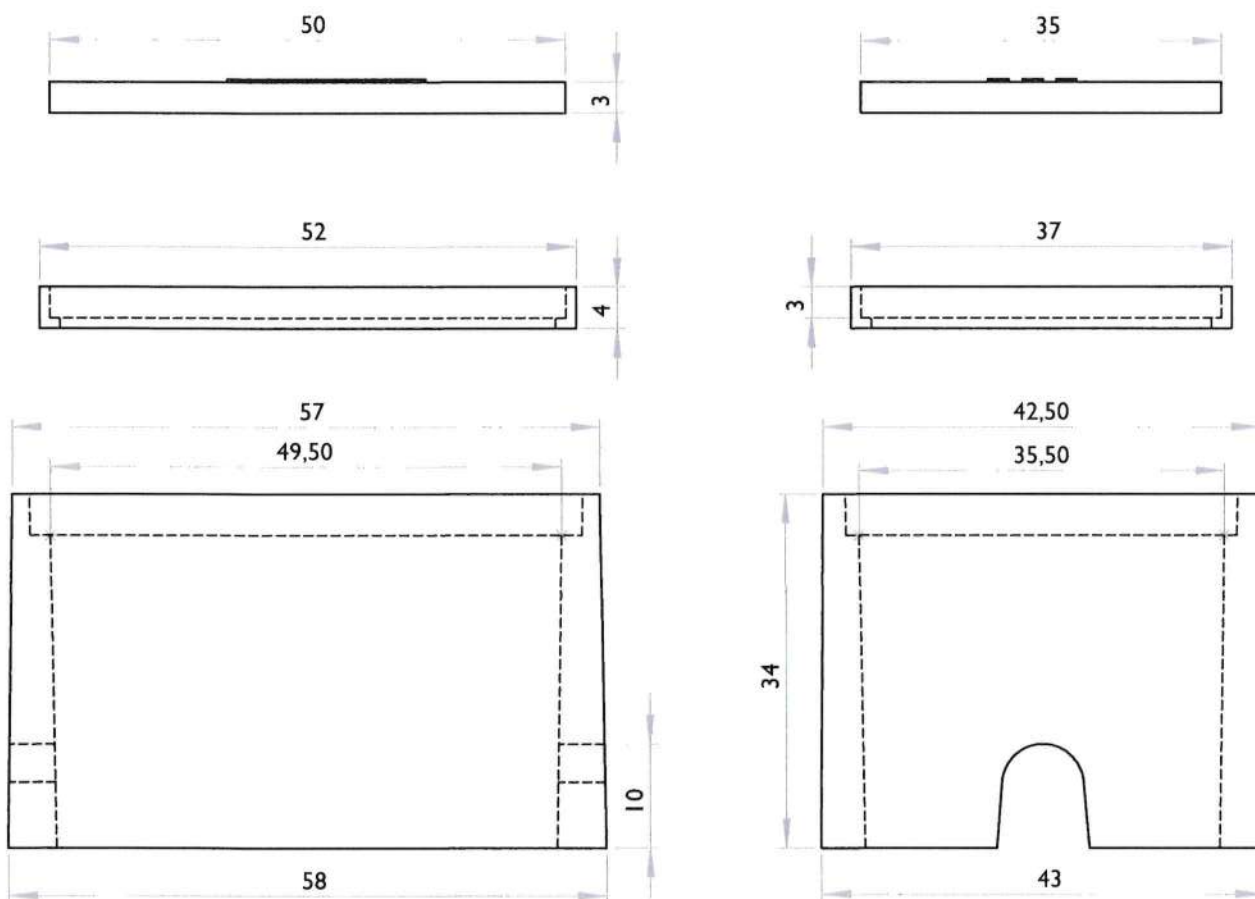
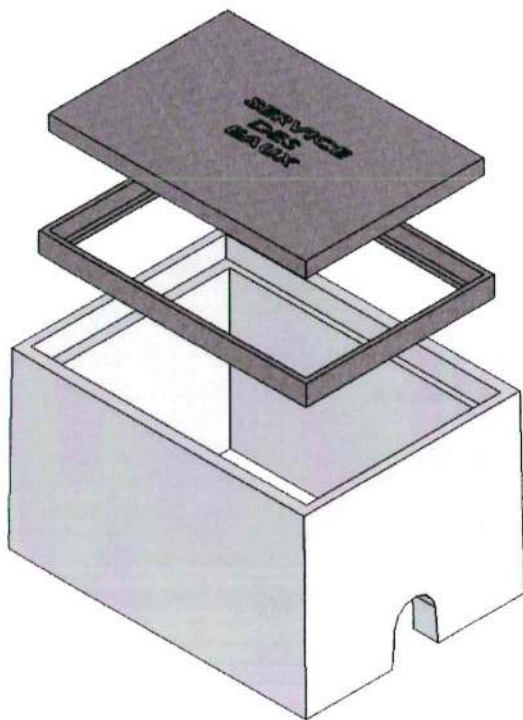
Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

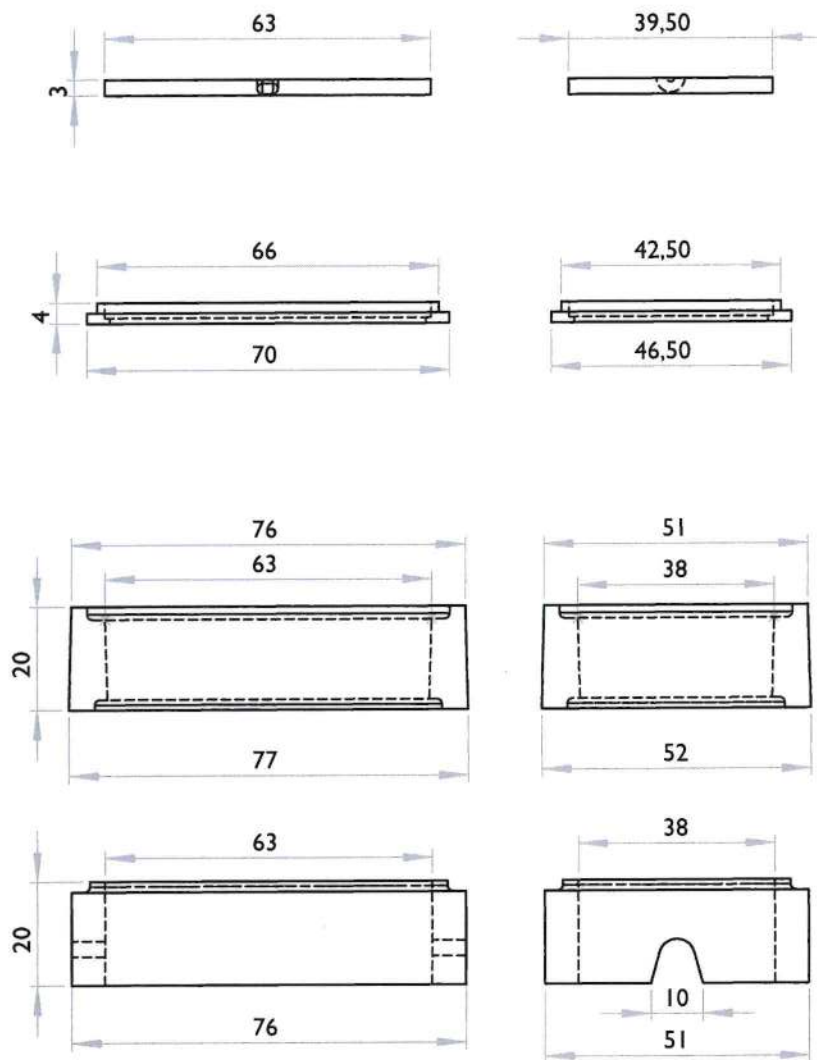
ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_2-DE

INFORMATIONS TECHNIQUES

- POIDS :
70 kg - Ensemble fontes : 20,6 kg



Regard "Ville d'Aix" Grand modèle



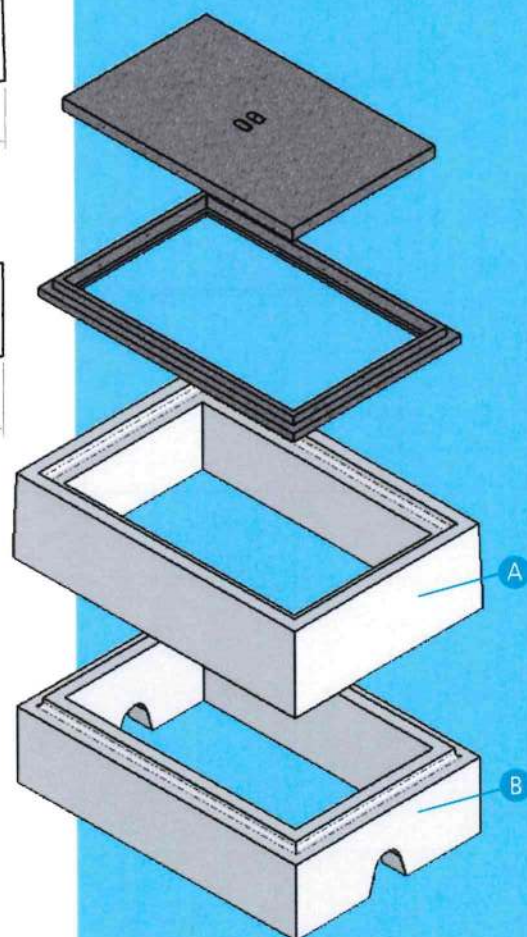
INFORMATIONS TECHNIQUES

• POIDS :

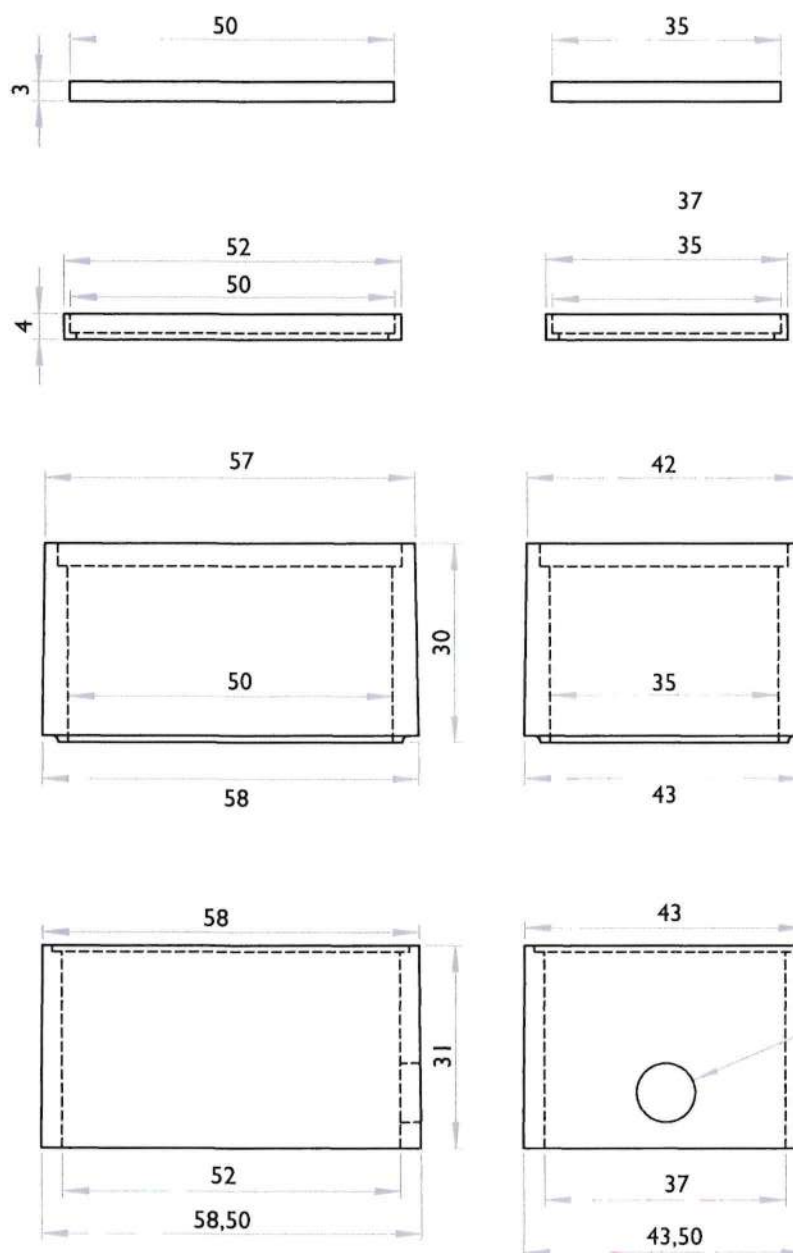
Ensemble fontes : 30,6 kg

A : 77 kg

B : 77 kg



Regard "Ville d'Aix" Petit modèle M



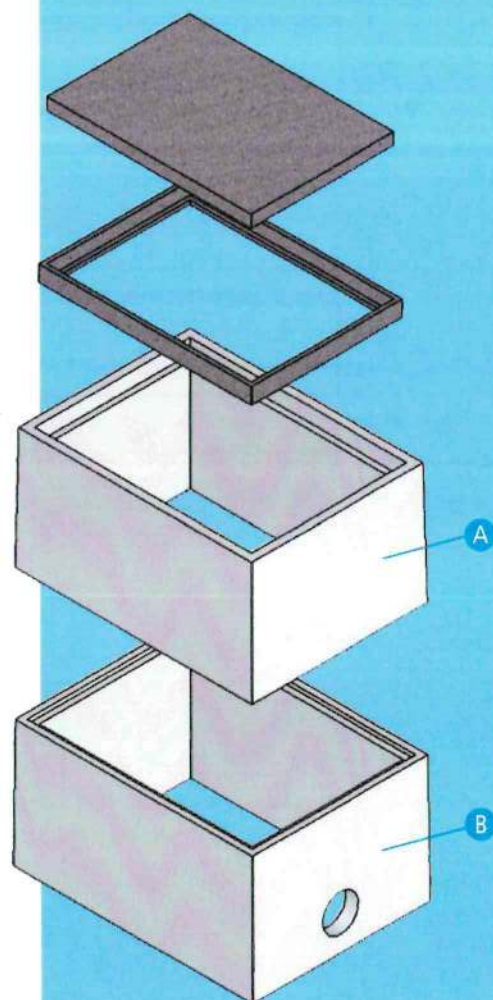
INFORMATIONS TECHNIQUES

• POIDS :

Ensemble fontes : 20,6 kg

A : 46 kg

B : 46 kg



Regard "Ville d'Aix" Grand modèle M

INFORMATIONS TECHNIQUES

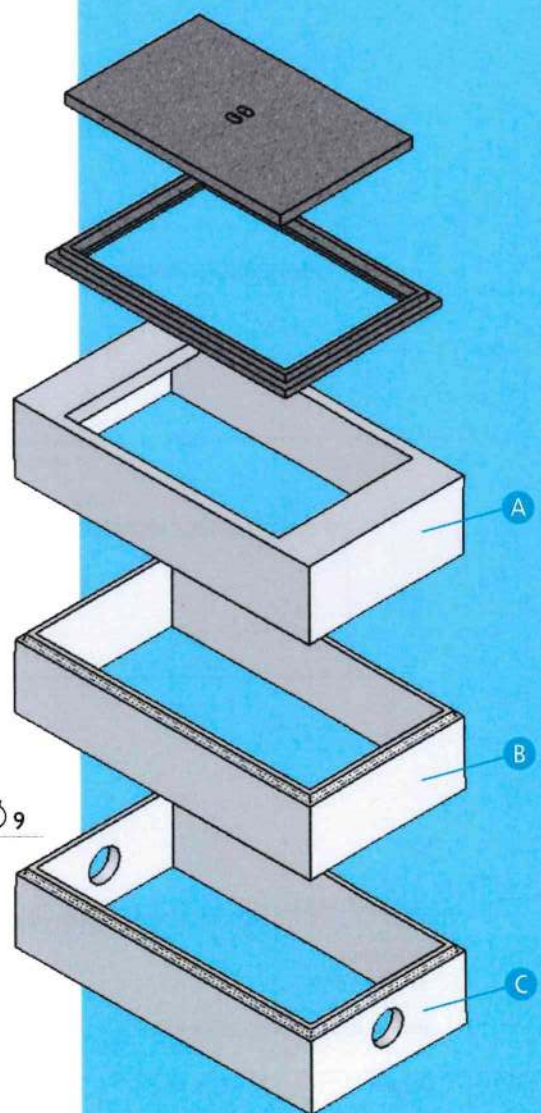
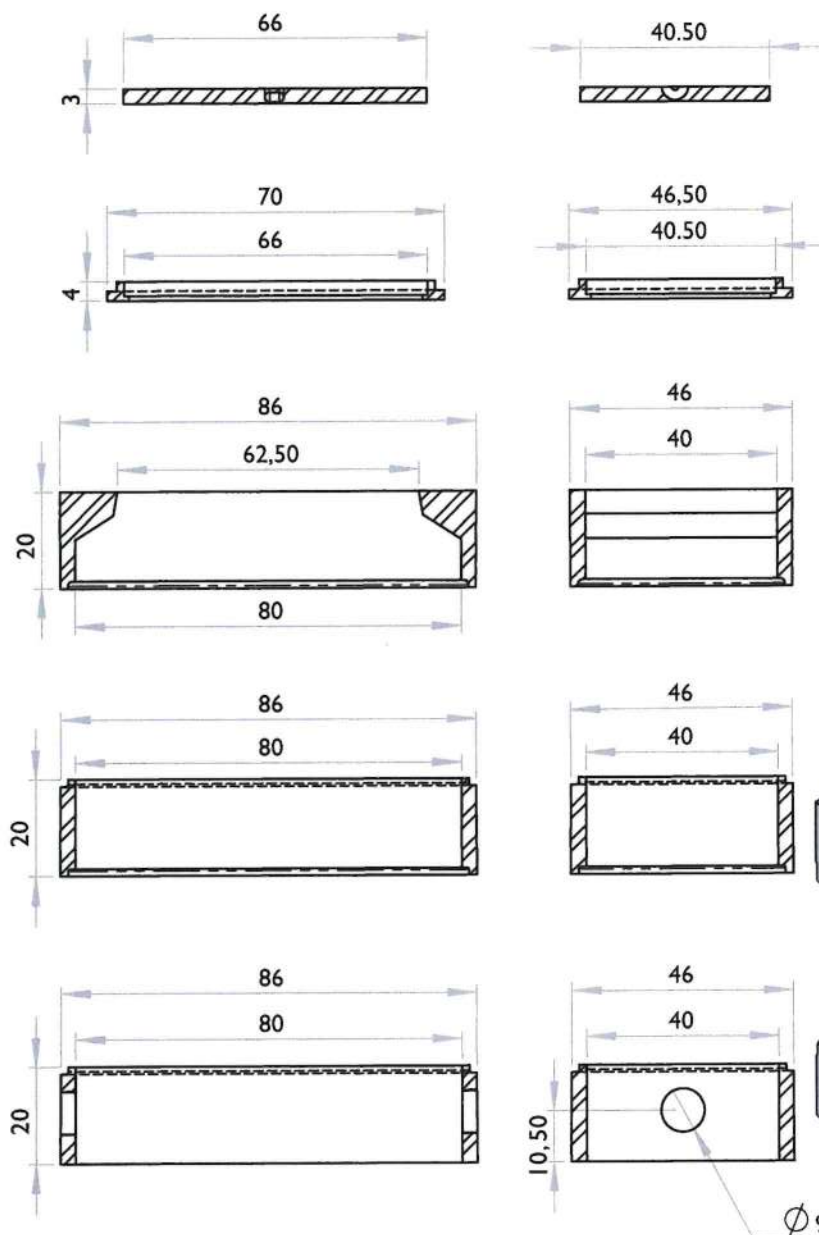
• POIDS :

Ensemble fonte et cadre : 20,6 kg

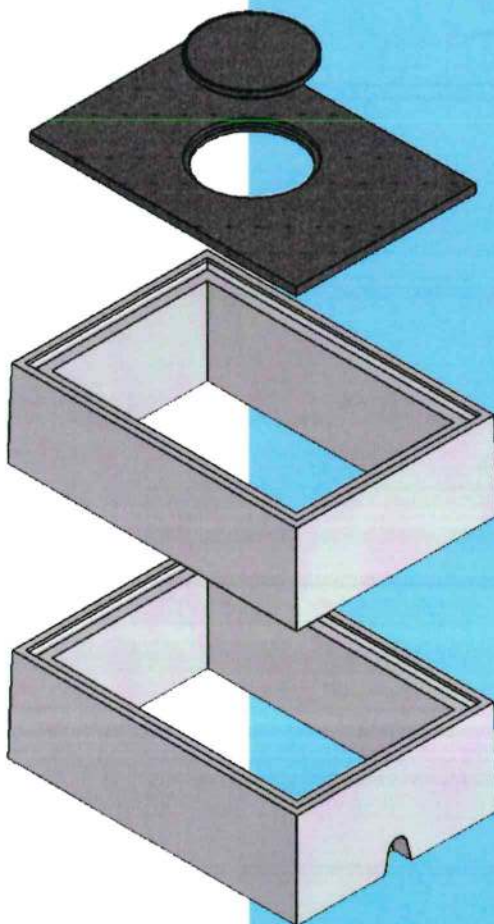
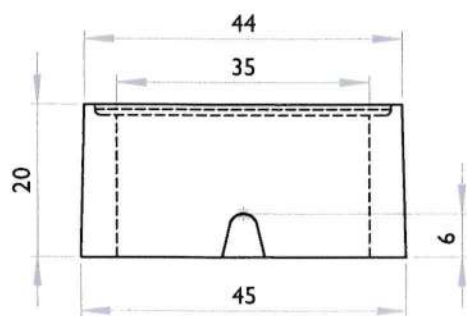
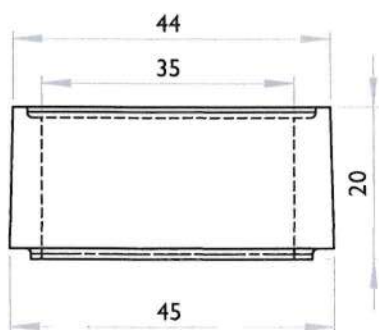
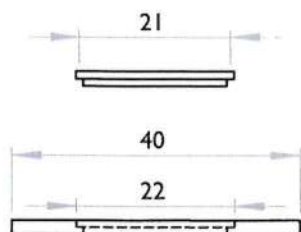
A : 54 kg

B : 38 kg

C : 44 kg

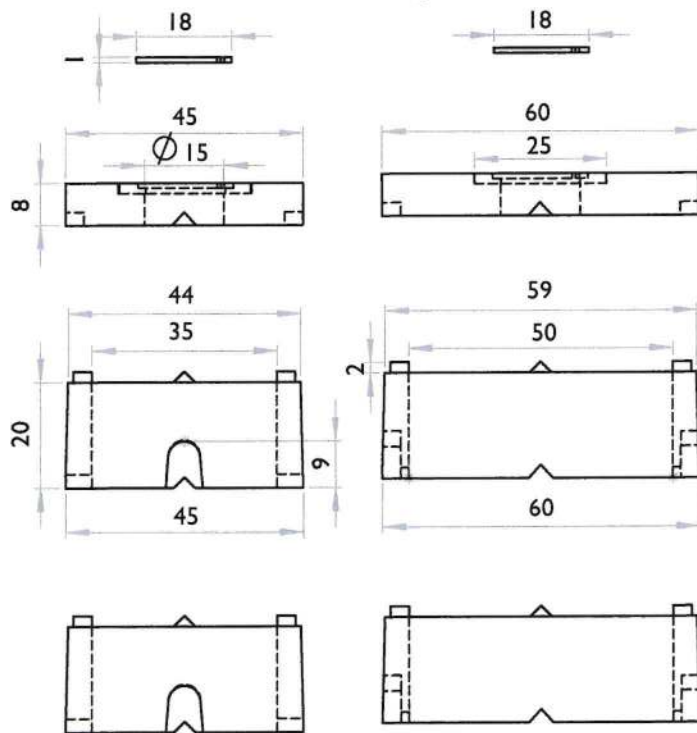
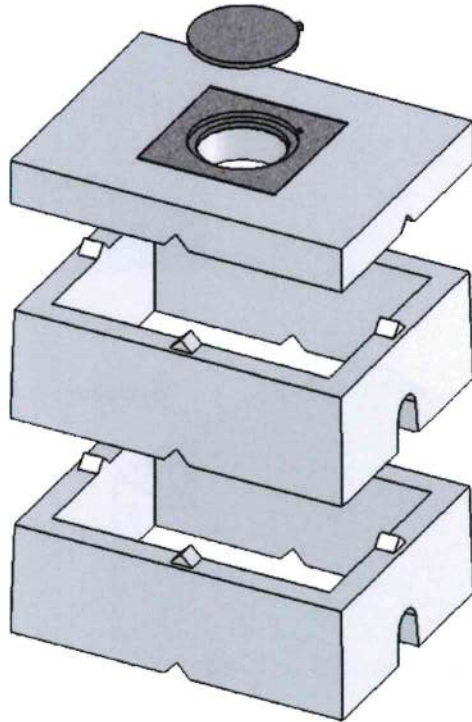


Regard "Ville de Digne" 60 x 40



	SECTION EXT. (cm)	SECTION INT. (cm)	HAUTEUR (cm)	POIDS (kg)
Dalle fonte avec bondillon	60 x 40	Ø 20	3	24
Hausse de 20	65 x 45	55 x 35	20	42
Regard	65 x 45	55 x 35	20	42

Regard SEERC



INFORMATIONS TECHNIQUES

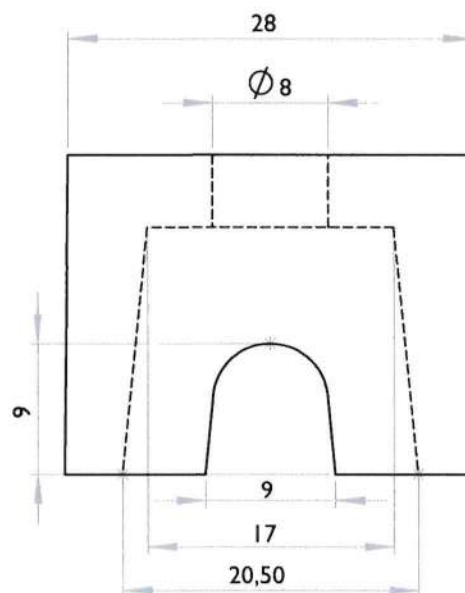
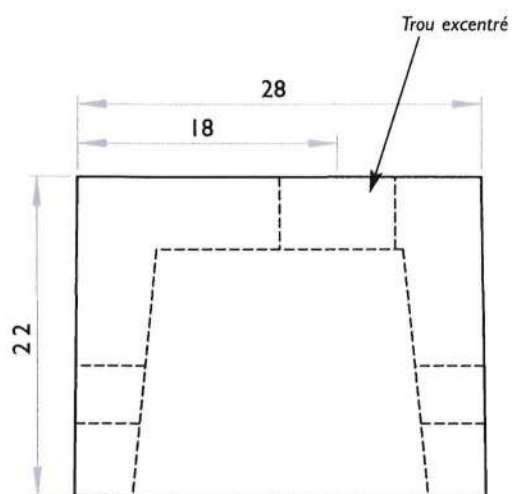
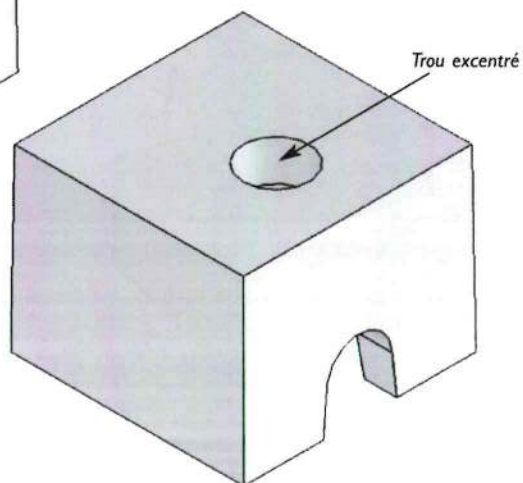
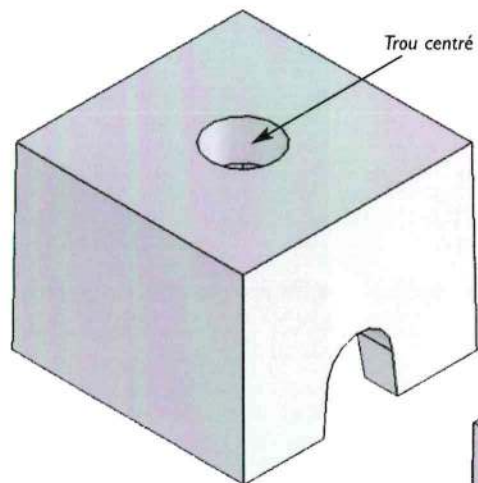
- POIDS :
44 kg

	SECTION EXT. (cm)	HAUTEUR (cm)	POIDS (kg)
Dalle sans fonte	60 x 45	4	26
Dalle avec fonte	60 x 45	8	48

Tabernacle

INFORMATIONS TECHNIQUES

• POIDS :
26 kg



Siphons cloche 200x200 mm

sans reprise
de l'étanchéité

garde d'eau 30 ou 50 mm

 Dn100

Descriptif

Fabrication

acier inoxydable EN 1.4301, avec prise de terre et pattes de scellement.

Evacuation

Dn63 ou 100 à sortie verticale
Dn63 à sortie horizontale.

Gardes d'eau

50 mm pour siphons à sortie verticale, selon la norme EN NF 1253-1.
30 mm pour siphons à sortie horizontale.

Grilles

microbillées, à trous ronds ou oblongs, caillebotis

Résistance

3 kN ou 15 kN, selon la norme EN-NF1253-2.



NOUVEAU

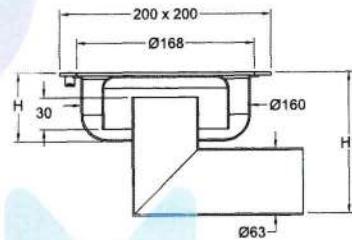
Disponibles dès maintenant en sortie horizontale

Dimensions (en mm)

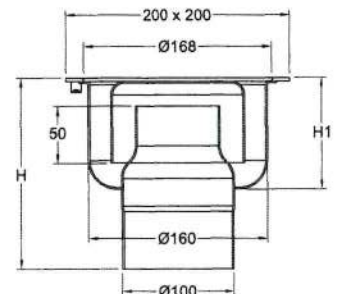
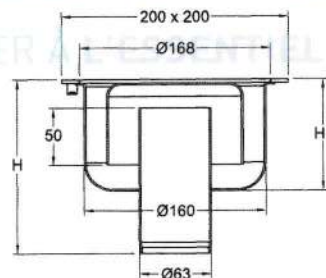
Garde d'eau 30 mm



NOUVEAU



Garde d'eau 50 mm



SIPHONS SANS REPRISE DE L'ETANCHEITE

Siphons cloche 200x200 mm

sans reprise
de l'étanchéité

garde d'eau 30 ou 50 mm



SIPHONS INOX

Applications

Douches, cafétarias, restaurants
d'entreprise, sanitaires...

En option ...

Panier

Fabrication acier inoxydable.
S'insère dans la tubulure
d'évacuation. A privilégier lors
d'écoulements conséquents.

POUR SIPHONS DN63 :
Capacité 0,25 L. Poids : 62 g.

Ref. SX063PP

POUR SIPHONS DN100 :
Capacité 0,25 L. Poids : 137 g.

Ref. SX080PP

Platine d'étanchéité

Permet le raccordement
d'étanchéité sous chape.

Fabrication acier inoxydable.

POUR SIPHONS DN63 :
Dim. 290 x 290 mm. Poids : 1,88 kg.
Dn d'évacuation 76 mm

Ref. SX063PE1

POUR SIPHONS DN100 :
Dim. 350 x 350 mm. Poids : 2,80 kg.
Dn d'évacuation 114 mm

Ref. SX100PE1

Profils et finitions des grilles



Grille verrouillable
(hors profil caillebotis)



Trous
oblongs



Trous
ronds ø8



Trous
ronds ø10



Caillebotis



Microbillée

Poids en kg. Débits d'évacuation en litre par seconde.

SIPHON CLOCHE 200 x 200 - SORTIE HORIZONTALE

Forme de grille / finition grille	Ø63 - 1,10 l/s - garde d'eau 30 mm				
	Microbillée	H	H1	Disponibilité	Poids
grille trous ronds 3kN ø10 mm	HX06420A	65	135	Oui	2,5
grille trous ronds 3kN ø10 mm verrouillée	HX06420AV			-	
grille trous oblongs 3kN	HX06420B			Oui	
grille trous oblongs 3kN verrouillée	HX06420BV			-	
grille trous ronds 15kN ø10 mm	HX06420C	68	138	Oui	3,4
grille trous ronds 15kN ø10 mm verrouillée	HX06420CV			-	
grille caillebotis 15kN	HX06420D	91	161	-	3,6
grille trous ronds 3kN ø8 mm	HX06420N	65	135	Oui	2,5
grille trous ronds 3kN ø8 mm verrouillée	HX06420NV			-	

SIPHON CLOCHE 200 x 200 - SORTIE VERTICALE


Forme de grille / finition grille	Ø63 - 1,4 l/s - garde d'eau 50 mm					Ø100 - 1,2 l/s - garde d'eau 50 mm				
	Microbillée	H	H1	Disponibilité	Poids	Microbillée	H	H1	Disponibilité	Poids
grille trous ronds 3kN ø10 mm	SX06320A	153	98	Oui	2,4	SX10020A	153	98	Oui	2,4
grille trous ronds 3kN ø10 mm verrouillée	SX06320AV			-						
grille trous oblongs 3kN	SX06320B			Oui						
grille trous oblongs 3kN verrouillée	SX06320BV			Oui		SX10020BV			-	
grille trous ronds 15kN ø10 mm	SX06320C	156	101	Oui	3,3	SX10020C	156	101	Oui	3,3
grille trous ronds 15kN ø10 mm verrouillée	SX06320CV			-						
grille caillebotis 15kN	SX06320D	179	124	Oui	3,5	SX10020D	179	124	-	3,5
grille trous ronds 3kN ø8 mm	SX06320N	153	98	Oui	2,4	SX10020N	153	98	Oui	2,4
grille trous ronds 3kN ø8 mm verrouillée	SX06320NV			-						




Novotub
 TPC et fourreaux de protection (protection des câbles et tubes enterrés)


Tube double paroi en polyéthylène, annelé extérieur, lisse intérieur, cintrable (couronne) ou rigide (barre)


● Gamme « TPC » (Tube Pour Canalisations) : cette appellation déposée ne s'applique qu'aux tubes de couleur rouge, destinés à la protection des câbles d'énergie.


 > TPC : protection des câbles d'énergie

● Gamme « Fourreaux de protection » : ces fourreaux ont les mêmes caractéristiques que le TPC mais sont fabriqués dans une autre couleur en fonction de leur utilisation.

 > protection des câbles de télécommunication

 > protection des tubes gaz

 > protection des tubes eau

 > protection des câbles TV (fibre optique)

Toutes autres couleurs disponibles à la demande pour une quantité minimum.

Diamètre extérieur (mm)	Tolérances (sur diamètre extérieur)	Diamètre intérieur moyen (mm)
40	-0,0 / + 0,8	31,5
50	-0,0 / + 1,0	40
63	-0,0 / + 1,2	52
75	-0,0 / + 1,4	61
90	-0,0 / + 1,7	75
110	-0,0 / + 2,0	94
125	-0,0 / + 2,3	107,5
140	-0,0 / + 2,6	120
160	-0,0 / + 2,9	135,5
200	-0,0 / + 3,6	172



CONDITIONNEMENT (tolérance longueur ± 2%) :

Barres :

Diamètre	Métrage par palette
NOVOTUB Ø 63	762
NOVOTUB Ø 75	540
NOVOTUB Ø 90	648
NOVOTUB Ø 110	402
NOVOTUB Ø 125	288
NOVOTUB Ø 140	210
NOVOTUB Ø 160	198
NOVOTUB Ø 200	120

Couronnes :

Conditionnement 25 et 50 ml du diamètre 40 au 125 et 25 ml pour les diamètres 140, 160 et 200.

> Toutes les couronnes sont livrées avec manchon monté et équipées d'un tire-fil PP (résistance à la rupture 45 daN) destiné à la mise en place de l'aiguille de tirage des câbles.

Certification : NF-USE 661

Licences téléchargeables sur le site www.polieco.fr





NOVOTUB

TPC et fourreaux de protection (protection des câbles et tubes enterrés)

Norme de référence : **NF EN 50086-2-4 / A1**

CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES :

Résistance à la compression

La force doit être ≥ 450 N pour obtenir une déformation de 5 % du diamètre extérieur initial du tube (produits standard). La résistance à la compression peut être également de 750 N

Résistance au choc

Avec une énergie variant de 15 à 40 joules en fonction des diamètres, 12 échantillons conditionnés à -5 °C, sont percutés (percuteur : $\varnothing 35$ mm, rayon 25 mm).

Diamètre tube	Hauteur de chute	Énergie
$\leftarrow 60$	300 mm	15 J
61 à 90	400 mm	20 J
91 à 140	570 mm	28 J
$\rightarrow 140$	800 mm	40 J

Les NOVOTUB peuvent être produits avec des caractéristiques spécifiques en fonction de différents besoins :

- résistance à la compression élevée (750N),
- tube fendu,
- étanchéité renforcée à l'aide de joint...

Et différents accessoires peuvent être développés pour des applications particulières :

- masque pour chambre de tirage,
- coudes et tés,
- chambre de tirage PE,
- capes et bouchons de protection...



Au moins 9 échantillons ne doivent pas présenter de perforation des deux parois (on ne doit constater aucune fissure permettant la pénétration d'eau ou de lumière entre l'intérieur et l'extérieur du tube). Une bille d'un diamètre correspondant à 95 % du diamètre minimum du tube doit pouvoir traverser l'échantillon sous son propre poids.

TEMPÉRATURE D'INSTALLATION ET D'UTILISATION :

- › Températures limites de stockage et transport : -25 °C
- › Température minimale de mise en œuvre : -15 °C
- › Température maximale d'utilisation en régime permanent : $+60$ °C
- › Durée maximale de stockage : 1 an, à compter de la date de production du fourreau.

INDICE DE PROTECTION (IP 30 mini selon la norme NF EN 61386-1) :

- › IP 54 avec manchon NOVOTUB
- › IP 67 avec manchon NOVOTUB + Joint NOVOTUB

RAYON MINIMUM DE COURBURE DES COURONNES

40	0,24 m	75	0,45 m	125	0,75 m	200	1,10 m
50	0,30 m	90	0,54 m	140	0,84 m	--	
63	0,38 m	110	0,66 m	160	0,96 m	--	

Bloc de chanvre IsoHemp

Définition

Le bloc de chanvre IsoHemp de fabrication belge est un élément de maçonnerie autoportant mais sans rôle structurel. Il est constitué de copeaux de chanvre et d'un mélange de chaux aérienne et hydraulique. Le produit est moulé, pressé puis durci et séché à l'air libre sans nécessiter un apport de chaleur.

Les blocs de chanvre IsoHemp sont utilisés pour la régulation thermique, hydrique et acoustique en nouvelle construction (avec structure), rénovation intérieure et extérieure. Ils sont utilisés sous forme de maçonnerie de remplissage, d'enveloppes de bâtiments ou encore de murs de séparation ou d'isolant de sol. Ils ne participent en aucun cas à la portance d'un plancher ou d'une toiture.

Caractéristiques et dimensions

Les blocs de chanvre IsoHemp sont de couleur allant de beige à blanc cassé avec une surface poreuse entre les brins des végétaux permettant une accroche aisée de la couche de finition.

Les blocs sont de dimensions modulaires :

- **Épaisseur** : 7,5, 9, 12, 15, 20, 25, 30 et 36 cm
- **Longueur** : 60 cm
- **Hauteur** : 30 cm excepté pour les blocs de 36cm d'épaisseur : 20 cm

Conditionnement

CONDITIONNEMENT PALETTE	VALEUR	UNITE
Dimensions d'une palette pour les blocs de 7,5 cm	120 x 100 x 120	cm
Dimensions d'une palette pour les blocs de 9 et 12 cm	120 x 100 x 122	cm
Dimensions d'une palette pour les blocs de 15 cm	120 x 100 x 119	cm
Dimensions d'une palette pour les blocs de 20, 25, 36, 36 cm P et U	120 x 100 x 114	cm
Dimensions d'une palette pour les blocs de 30 et 30 cm P et U	120 x 100 x 104	cm
Poids maximum d'une palette de bloc de 7,5	621	kg
Poids maximum d'une palette de bloc de 9	486	kg
Poids maximum d'une palette de bloc de 12 cm	490	kg
Poids maximum d'une palette de bloc de 15 cm	474	kg
Poids maximum d'une palette de bloc de 20 cm	454	kg
Poids maximum d'une palette de bloc de 25 cm	455	
Poids maximum d'une palette de bloc de 30 cm	412	kg
Poids maximum d'une palette de bloc percé de 30 cm	363	kg
Poids maximum d'une palette de bloc U de 30 cm	205	kg
Poids maximum d'une palette de bloc de 36 cm	455	kg
Poids maximum d'une palette de bloc percé de 36 cm	390	kg
Poids maximum d'une palette de bloc U de 36 cm	228	kg

Caractéristiques techniques

GAMME DE PRODUIT	Bloc 7	Bloc 9	Bloc 12	Bloc 15	Bloc 20	Bloc 25	Bloc 30	Bloc 36
Dimension modulaire [L x l mm]	600X300				600X200			
Epaisseur [mm]	75	90	120	150	200	250	300	360
Nombre de blocs par m ²	5,55				8,3			
Masse volumique apparente [kg/m ³]	320 +/-10%							
Résistance thermique sèche [m ² K/W]	0,90	1,34	1,79	2,24	3	3,73	4,48	5,37
Résistance thermique 50%HR [m ² K/W]	0,86	1,27	1,69	2,11	2,82	3,52	4,23	5,07
Conductivité thermique λ [W/mK]	0,087				0,071			
Epaisseur équivalent de diffusion Sd [m]	0,21	0,25	0,34	0,42	0,56	0,7	0,84	1
Facteur de résistance à la vapeur d'eau μ	2,8							
Résistance à la compression MPa	0,2							
Déphasage [h] (ISO 13786)	4,9	5,9	7,9	9,8	13,1***	16,4***	19,7***	23,6***
Indice d'affaiblissement acoustique [dB]*	37 (0 ; -2)	37 (-1 ; -3)	38 (-1 ; -3)	38 (0 ; -3)	40 (-1 ; -5)	41 (-1 ; -5)	42 (-1 ; -5)	44 (-1 ; -6)
Coefficient d'absorption acoustique α	0,85							
Réaction au feu	B, S1, d0							
Résistance au feu ** [min]	45	60		120	240			

*Bloc de chanvre maçonné avec un enduit d'un coté- valeur simulée

**Bloc de chanvre maçonné avec enduit coté feu

***Insignifiant au vu d'un amortissement supérieur à 300

Caractéristiques techniques de la gamme Hempro (Bloc à emboitements)

GAMME DE PRODUIT	Blocs P		Blocs U		Unité
Epaisseur	30	36	30	36	cm
Dimensions modulaires [L x l]	60 x 30		60 x 30		cm
Poids maximum d'un bloc	18,8	14,6	10	13,5	kg
Périmètre de l'évidement	15 x 15	18 x 18	15 x 42	18 x 42	cm
Section de l'évidement	225	324	630	756	cm ²
Consommation de colle	3,8	6,8	3,8	6,8	Kg/m ²

Mise en œuvre

Les blocs de chanvre IsoHemp sont collés à l'aide du Mortier-Colle IsoHemp en joint mince de 3mm. Ils doivent être protégés contre les risques d'humidité ascensionnelle. En extérieur, les blocs de chanvre doivent être posés à minimum 20 cm du sol. La pose parfaitement horizontale de la première rangée est très importante pour permettre une réalisation aisée du mur. Pendant la mise en place, veillez à protéger les maçonneries contre les intempéries. Pour plus de détails, se référer au Guide de mise en œuvre IsoHemp.

Composition

Chaux aérienne	9 %
Chaux hydraulique	11 %
Chanvre (Granulométrie de 2 à 20 mm)	80 %

Conservation

La conservation se réalise sur une surface plane, à l'abri de la pluie et dans un endroit aéré. Pour la palette avec alvéolaire qui se trouve à l'extérieur, la conservation est de 6 mois. Si la palette est ouverte et qu'un mur est en cours de construction à l'extérieur la conservation s'élève à 3 mois. 1 an avec un hiver maximum pour la maçonnerie avec toiture réalisée.

Précaution d'emploi

Lors de la mise en œuvre, la température doit être comprise entre 5 et 30°C.
Hors pluie – Hors gel.

Mise à jour octobre 2024

Retrouvez nos dernières fiches sur www.iso hemp.com

IsoHemp S.A./NV

Rue Georges Cosse 1

5380 Fernelmont

Belgique

IsoHemp France

13 avenue de l'Europe

10300 Sainte-Savine

France

KNAUF

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

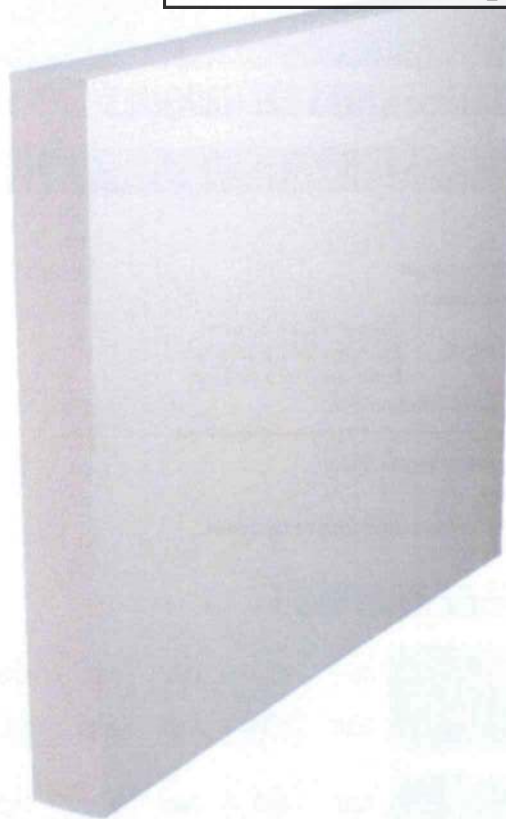
ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_2-DE

Fiche Technique Produit

2025-01

KNAUF THERM DALLE PORTÉE RC50

Build on us.



DESCRIPTION DU PRODUIT

Knauf Therm Dalle Portée Rc50 est un panneau en polystyrène expansé blanc, conforme à la norme NF EN 13163.

DOMAINE D'EMPLOI

Isolation sous dalle portée en association avec la vis Knauf SPIRADAL® (conformément aux préconisations de la fiche technique produit de cette dernière), en construction neuve ou rénovation lourde des bâtiments de type :

- Logements (maisons individuelles ou logements collectifs) ;
- Locaux industriels ;
- Tertiaires : Bureaux, bâtiments commerciaux et Établissements Recevant du Public (ERP)

Épaisseur maximale de l'isolant = 600 mm, R = 15,75 m².K/W

Isolation sous dalle portée sur un coffrage perdu biodégradable de type Biocoffra VS, dans le cas où il existe un risque de tassement, de gonflement ou de remontée d'humidité, dus à la nature des sols, en vue d'aménager un vide sanitaire en sous-face de l'isolant. Dans ce cas, se reporter aux dispositions prévues dans le cahier des charges du procédé.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Norme : NF EN 13163
- DoP : 4091_KNAUF-Therm-Dalle-Portee-Rc50
- ACERMI : 11/007/730
- Mise en œuvre conformément :
 - A l'édition en vigueur des Recommandations Professionnelles « Isolation thermique en panneaux de polystyrène expansé (PSE) en sous-face de dalle portée sur terre-plein » AFIPEB/FFB UMGO.

STOCKAGE

Conservation dans l'emballage d'origine encore scellé au sec.
Protéger des rayons du soleil et des chocs.

KNAUF THERM DALLE PORTÉE RC50

Fiche Technique Produit

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_2-DE

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Propriétés	Unités	Valeurs	Normes / Référentiels
Longueur ⁽¹⁾	mm	2500	
Largeur ⁽¹⁾	mm	1200	
Conductivité thermique	W/(m.K)	0,038	NF EN 13163
Tolérance d'épaisseur	-	T(2)	
Classement ISOLE	Épaisseur 20 à 45 mm	I3S202L3E2	ACERMI
	Épaisseur 50 à 300 mm	I3S202L3E3	
	Épaisseur 310 à 600 mm	I2S102L3E3	
Résistance à la compression – Rc	kPa	50	
Contrainte de compression à 10 % de déformation	kPa	CS(10) 60	NF EN 13163
Transmission de la vapeur d'eau	-	MU 30 à 70	
Type de bords	-	BD	-

⁽¹⁾ autres dimensions sur demande de faisabilité.

GAMME DE PRODUITS

Épaisseur ⁽²⁾ [mm]	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210
Résistance thermique [m ² .K/W]	2,10	2,35	2,60	2,85	3,15	3,40	3,65	3,90	4,20	4,45	4,70	5,00	5,25	5,50
Épaisseur ⁽²⁾ [mm]	220	230	240	250	260	270	280	290	300	320	350	400	500	600
Résistance thermique [m ² .K/W]	5,75	6,05	6,30	6,55	6,80	7,10	7,35	7,60	7,85	8,40	9,20	10,50	13,15	15,75

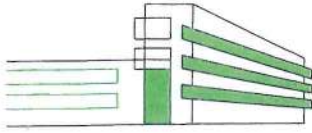
⁽²⁾ : autres épaisseurs sur demande de faisabilité, résistance thermique et réchauffement climatique : consulter le certificat ACERMI et la FDES.

KNAUF

Zone d'Activités
Rue Principale
68600 WOLFGANTZEN
www.knauf.com

SUPPORT TECHNIQUE
Tél: 0 809 404068
STK@knauf.com

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont à données à titre d'information et sont limitées à une application en France Métropolitaine. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis de la réglementation, des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Procès-Verbaux d'essai, Documents encadrant la mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas ont également une valeur indicative et ne constituent nullement des documents contractuels.



SAER

S.A.S cap. 224 000 €

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_2-DE

Sté A.E. REOLON

25 Boulevard du Bicentenaire

03300 CUSSET - Tél. 04 70 98 66 17

BP 70054 - 03302 CUSSET CEDEX

Télécopie : 04 70 98 30 21

E-mail : SAE.REOLON@wanadoo.fr

SIRET 977 220 235 00021

TRAVAUX PUBLICS
INDUSTRIELS ET
PARTICULIERS
MAÇONNERIE
BÉTON ARMÉ
FAÇADES



Certification Engagement
Assurance Qualité

2/2 50/14/35/26 01AA1487064G4TF 1 DIG



**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE
IBAN**



	Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé Rib
RIB FRANCE	16806	00820	66097720690	46
IBAN ETRANGER	International Bank Account Number FR76 1680 6008 2066 0977 2069 046			Bank Identification Code (BIC) AGRIFRPP868

MOULINS ENT (00660)
Tél : 04 70 42 58 80

Nom et adresse du titulaire
S.A.S. STE ANCIENS
ETABLISSEMENTS REOLON

BOULEVARD DU BICENTENAIRE

03300 CUSSET



Liste des salariés soumis à autorisation de travail

(Application de l'Article D8254-2 du code du travail)

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_2-DE

Je soussigné(e),

Nom, Prénom : Gazielly Dominique

Agissant en qualité de : Signataire

Étant le mandataire social ou étant habilité par le mandataire social pour signer ce document

De la société : STE ANCIENS ETABL REOLON

Inscrite au R.C.S. sous le numéro : 977220235

Dont le siège est situé : BD 1789 1989 DU BICENTENAIRE
03300 CUSSET

Atteste sur l'honneur que :

Notre entreprise n'emploie actuellement aucun salarié originaire d'un pays hors « EEE », ni ressortissants d'un état « EEE » en période transitoire, soumis à autorisation de travail en France. (Espace Economique Européen). Je m'engage à actualiser immédiatement la présente lors du recrutement de tels salariés et à transmettre les informations et documents demandés par la réglementation en vigueur (Tableau ci-dessous)

Notre entreprise emploie actuellement au moins un salarié soumis à l'autorisation de travail (listé dans le tableau) mentionné à l'article L5221-2 du code du travail. Conformément à l'article L8222-1 du code de travail, je m'engage à actualiser immédiatement la présente lors du recrutement de salariés étrangers dans les conditions établies par les articles D8254-2 et L5221-2 du code du travail.

Ne sont pas soumis à autorisation de travail :

Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse

Liste des salariés, soumis à autorisation de travail en France, établie à partir du registre unique du personnel

Nom	Prénom	Date d'embauche	Nationalité	Nature du titre*	Numéro du titre**
DOGANAY	MEVLUT	01/10/2009	Turquie	Carte de Résident	204HZAST00
FOFANA	SOLOLAYE	01/08/2024	Guinée	Récépissé de demande de Carte de Séjour	303014669
KQIKU	BESIM	26/09/2022	Serbie	Récépissé de demande de Carte de Séjour	6303031150

Les salariés de notre entreprise se voient systématiquement remettre des bulletins de paie conformes aux dispositions de l'article R.3243-1 du code du travail français

*Nature du titre : Type du titre valant autorisation de travail (Carte de séjour, Carte de résident, Carte de séjour temporaire).

**Numéro du titre: Numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

Signé par Dominique Gazielly
Le 05/09/2025

Signed with
universign

Actradis.fr le 05/09/2025

URSSAF AUVERGNE
TSA 10134
69833 SAINT-PRIEST CEDEX 9

Nous contacter

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 3957

Références

N°SIREN 977220235

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

E5U8UE1OYXSXWZN

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_2-DE

A CLERMONT-FERRAND, le 20/10/2025

SA ANCIENS ETS REOLON
MACONNERIE
25 BD BICENTENAIRE BP 70054
03302 CUSSET CEDEX

Objet : attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,

La Directrice, Olivia GRANGERODET



CODE DE SÉCURITÉ

E5U8UE1OYXSXWZN

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SA ANCIENS ETS REOLON
MACONNERIE
BD DU BICENTENAIRE
03300 CUSSET

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- effectif moyen mensuel en cours de calcul,

L'effectif moyen mensuel calculé par l'Urssaf à partir des données issues de votre DSN

- pour une masse salariale de 102595 euros,

- au titre du mois de septembre 2025,

- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

NUMÉRO SIRET

BD DU BICENTENAIRE

03300 CUSSET

97722023500021

ATTESTATION DE L'UNION DE RECouvreMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 30/09/2025.

Fait à : CLERMONT-FERRAND

le : 20/10/2025

La Directrice, Olivia GRANGERODET

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.

